Comité Central

Procès Verbaux

du 18 Février 1907

au 19 Mai 1914

Comité Général du 18 février 1908

La séance est ouverte à 8 h ½
sous la présidence du Camarade
Cabuteau des Manœuvres en Bâtiment
avec comme assesseurs les Camarades
Renaud et Chauvière des
Menuisiers en bâtiments.
Etaient présents
Tricoire et Mainard des Coiffeurs
Cesty des Cuisiniers
Lebastard et Durasier des Tabacs
Tourneau des Gaziers
Guinche des Colleurs de papiers
Jurland des Tailleurs de pierre bl:
Ménard des Tourneurs Ajusteurs
Meulemberg des Electriciens
Fort et Grimberger des Tailleurs
Beraud des Vanniers
Plissonneau des Instituteurs
Varnat des Dockers
Ulliac des Ajusteurs
Briand des P. T. T. Commissionnés
Bouchaud des Couvreurs
Bonté et Augizeau des Platriers
Lebigre des Trappeurs
Giraudeau et Olivier des Ebénistes
Péneau et Cassin des Serruriers
Richard des Modeleurs Mécaniciens
Reigner des Maçons
Garreau des Charpentiers
Giron des Chaudronniers

Marquet des Chauffeurs Mécaniciens Industrie
Richard des Chauffeurs Conducteurs Mécaniciens
Bély Batard et Landry des Camionneurs
Ouvrard des Dessinateurs
Lagarde Le Breet et Berteau des
Ouvriers d'usines
Baril et Chevreuil des Marbriers
Thierry et Rouillard des Cordonniers
Faure et Monteil des Mouleurs
Wilhelme et Coffin des Peintres
Lair et Cabuteau des Manœuvres en bâtiment
Chauvin et Renaud des Menuisiers
Delaye Le Prin et Camart des Sculpteurs
Marsac Boquillon et Rio des Machines Outils
Olivo des Employés

Le Camarade Blanchard donne lecture du Procès Verbal du précédent Cé Gal qui est adopté sans observations. Ensuite lecture du Procès Verbal du Cé Gal extraordinaire du 6 février également adopté.

1° Lecture de la Correspondance qui comprend: une lettre de la Chambre Syndicale des Menuisiers désignant un Camarade au Cé Gal
2° une lettre de la Confédération Gale annonçant l'envoi d'affiches pour le procès des Douze
3° une lettre des Vignerons paysans de Bessan demandant à ce que la Bourse s'occupe du placement de leurs produits
4° une Circulaire de la Bourse du Travail du Mans concernant le placement
5° Une lettre de la Bourse du Travail de St Malo annonçant une Grève
6° Une lettre de la Bourse du Travail de Rochefort s/ Mer demandant des renseignements.
7° une Circulaire des Travailleurs du Bâtiment
8° une lettre de deux Syndicats de Niort demandant des renseignements
9° de Fougères une souscription pour la Construction d'une Bourse du Travail
10° une lettre de l'Union Métallurgiste concernant le Cé de Grève Gale
11° une lettre du Ministère du Travail annonçant une souscription de 30 francs
12° une lettre du Cé de l'Exposition de Londres donnant des explications s/ l'exposition.

A propos d'une demande d'adhésion au Cé de grève Gale Blanchard dit que maintenant que ce Comité est formé et a son bureau les demandes devront lui être adressées directement. Meulemberg ajoute que le Comité a décidé d'accepter les adhésions individuelles avec cotisations facultatives.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la Conduite de l'Inspection divisionnaire du Travail à l'égard des Syndicats ouvriers.

Blanchard explique les agissements de l'Inspecteur Divisionnaire notamment dans la formation du Conseil départemental du travail

ou ce dernier fit rayer deux des membres sur trois présentés par la Bourse, ensuite combien dans toutes circonstances M. Legouis s'est montré favorable au patronat contre les syndicats ouvriers et conclu en demandant aux travailleurs de faire cesser cet état de choses en envoyant une plainte motivée au Ministère du Travail.
Ericoire rend compte qu'elle fut l'attitude de l'Inspecteur vis a vis du syndicat des Coiffeurs et de son secrétaire.
Olivo également comment dans le commerce l'application du R. H. est rendue difficile par les tolérances illégales de l'Ins.r D.e et ses complaisances envers le patronnat.
Menard dit que puisque les Pouvoirs Publics ne font rien pour faire appliquer la loi nous devons reprendre l'agitation nécessaire pour l'obtenir
Olivo répond que le syndicat des Employés va reprendre cette agitation par les affiches, conférences et tous moyens en son pouvoir.
L'envoi d'une plainte au Ministère mis aux voix est adopté à l'unanimité.
Blanchard rend compte ensuite de la situation a Couëron qui devient de plus en plus difficile par suite de l'attitude de la Direction vis a vis des ouvriers, il y a tout lieu de craindre une grève. Ensuite de son voyage a Paris pour les Pêcheurs de Pornay, il est heureux que ses démarches aient réussi a faire obtenir satisfaction a nos camarades pêcheurs ce qui ne pourra que fortifier l'idée syndicale dans ce milieu
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée a 10 h ½

Le Secrétaire adjoint
C. Olivo

Comité Général du 22 avril 08.

La séance est ouverte à 8 h ½ sous la présidence du Camarade Marchand avec comme assesseurs Baril et Pénéau

Etaient présents
Bocquillard et Marsac des Machines outils
Hardy et Giron des Chaudronniers

Cormier A Costin des Typographes
Ulliac des Ajusteurs
Casin A Bigot des Serruriers
Tricoire A Mainard des Coiffeurs
Chauvirié des Menuisiers
Olivo des Employés
Lebigre des Frappeurs
Lecam des Tourneurs
Briand A des P. C. C. Commissionn.
Sorin des Terrassiers
Thierry Rouillard A Olivo des Cordonniers
Gaudret de l'Artillerie
Foy des Marchands
Ménard A Libeau des Ajusteurs-Tourneurs
Le Breck A Berteau des Ouv. d'usines
Marquet des Chauffeurs Cres de l'Industrie
Richard " " Mécaniciens
Gouraud et Lelorre des Chaisiers
Racineux des Auxiliaires boitiers
Reignier des Maçons
Belliard des Garçons limonadiers
Wilhelme des Peintres
Varnat des Dockers
Meulemberg des Electriciens
Jurlaud des Tailleurs de pierre Cl.
Cerf des Cuisiniers
Le Trin des Sculpteurs
Bredoux des Tanneurs-Corroyeurs
Paon des Chapeliers
Rambaud des Ouvriers en voitures
Sébire des Litographes
Chevreuil des Marbriers

Excusé Richard

Blanchard donne lecture du procès Verbal de la précédente séance qui est adopté, ensuite lecture de la Correspondance qui comprend

1° lettre du Comité Confédéral annonçant Conférence Bruon - Coupat
2° réponse de Coupat fixant la date de la Conférence
3° Circulaire du Matin annonçant la création dans le journal d'une Quinzaine ouvrière
4° lettre de la Confédération Gale annonçant un envoi d'affiches.
5° lettre de l'Union des Syndicats Métallurgistes pour renseignements
6° lettre des ouvriers de la maison Wells de Painbœuf demandant le Camarade Blanchard pour la constitution d'un syndicat.
7° lettre de Basse Indre accusant réception des livrets des Patrons boiseurs et demandant une réunion pour ces derniers.
8° lettre du syndicat d'Indret demandant si nous faisons le Voyage de St Nazaire à l'occasion du 1er Mai.
9° lettre de la Fon des Tourneurs Mécaniciens concernant le Viaticum.
10° lettre de Fougères demandant si une somme de Cinq francs qu'ils ont envoyé pour les menuisiers a bien été reçue
11° de la C. G. T. annonçant le Cte de Desplanque pour la Conférence du 1er Mai
12° Pétition et liste de souscription pour le mur des Tisserés.

Blanchard donne ensuite des explications sur la formation

du Syndicat de l'Industrie du bois à Painbœuf. Ce syndicat aujourd'hui parfaitement organisé comprenait à la 2ème réunion 120 adhérents.
Egalement sur le syndicat des Patrons bateliers qui comprend plus de 200 adhérents. Ces derniers ont complètement lachés Cardin donnés leur adhésion à la Bourse et à la F.ion des Inscrits Maritimes.
La discussion s'engage ensuite sur choix pour le 1er Mai entre la Conférence Desplanque et l'excursion projetée pour St Nazaire.
Olivo des Cadonnier dit que la situation financière de la Bourse ne permet pas de faire face aux dépenses d'organisation.
Baril demande de faire appel aux organisations.
Marsac dit qu'il est plus intéressant de faire de la propagande ici.
Olivo propose de répartir les frais de la Conférence entre les syndicats adhérents à la Bourse.
Marsac appuie la proposition, qui est mise aux Voix et adoptée.
On Vote ensuite l'envoi d'une délégation à l'inauguration de la Bourse du travail de St Nazaire Le Camarade Giron est désigné comme délégué.
L'ordre du jour étant épuisé séance levée à 10h ¼

C. Olivo

Comité Sal du 19 Mai 08

La séance est ouverte à 8h ½ s/ la présidence du Camarade Burassier des Tabacs avec comme assesseurs les Camarades Grimberger des Tailleurs d'habits et Jurland

Etaient présents

David et Giraudeau	des	Ebénistes
Guinche		des Colleurs de papiers
Cestry		des Cuisiniers
Renaud		des Scieurs Mécaniques
Javariau		des Lithographes
Berenne	"	Vanniers
Rambaud	"	Fruitiers en Voitures
Tricoire et Mainard		des Coiffeurs
Varnat		des Dockers
Talrice et Meinard		des Ajusteurs-Tourneurs
Lebigre		des Trappeurs
Richard	"	Modeleurs-Mécaniciens
Bonté et Augizeau		des Platiers
Bouchaud	"	Couvreurs
Le Guével	"	Tonneliers
Delorre	"	Chaisiers
Cornier	"	Typographes
Courcet	"	Ferblantiers-boitiers
Belliard	"	Garçons de Café
Colliaud et Reigné		des Maçons
Violin	"	Terrassiers
Landry et Batard		des Camionneurs
Ourrard	"	Dessinateurs
David		Main d'œuvre de P. T. T.

Meulemberg des Electriciens
Olivo et Chicary " Cordonniers
Marsac et Bocquillard " Machines-Outils
Wilhelme et Siepol " Peintres
Canard et le Prin des Sculpteurs
Berthier et Plisonneau " Instituteurs
Wob et Olivo " Employés
Grimberger " Tailleurs d'habits
Giron des Chaudronniers
Cassin " Serruriers
Briand " P.T.T. Commissionnés
Chauvire, Renaud, Marchand des Menuisiers
Lagarde, Berthaud, le Brech " Ouv: d'usines
Chevreuil et Baril " Marbriers

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté

Lecture de la correspondance qui comprend

1° une lettre des Patrons borneurs annonçant que leur syndicat compte actuellement 210 membres et remerciant les Cies Blanchard et Brunellière des démarches qu'ils ont fait

2°. du syndicat des Maçons demandant la formation d'une Commission d'hygiène Composée de Médecins, d'Architectes et d'Ouvriers du batiment pour les logements insalubres

Olivo donne ensuite le Rapport de la Commission de Contrôle et annonce que la répartition est de deux francs par syndicat pour la Conférence du 1er Mai.

Blanchard relativement à la demande des Maçons explique qu'une commission composée seulement d'ouvriers donnerait de meilleurs résultats plutôt qu'une commission mixte.

Colliard dit qu'ils avaient cette proposition pour donner plus d'autorité à cette Commission.

Blanchard demande Nomination parmi les ouvriers du batiment adopté.

Blanchard signale qu'un jeune homme de 15 ans s'est noyé en sortant d'un travail de nuit et ce contrairement à la loi, il demande un ordre du jour de protestation.

Voté à l'unanimité

L'Ordre du jour appelle le Repos H pour Dolbeau. Blanchard dit que le R.H. n'ayant jamais été contesté à Dolbeau il trouve extraordinaire les propos tenus par ce dernier.

Dolbeau appelé est prié de prendre son jour après entente avec Blanchard et d'avoir à ne plus tenir de propos aussi peu fondés.

Une décision est prise interdisant à tous les chômeurs de se tenir dans le bureau de placement.

Blanchard annonce la formation du syndicat des Ouvriers des

Ponts et Chaussées et leur adhésion à la Bourse. A cette occasion il rapporte qu'un Conducteur de travaux s'est permis à son égard en sa qualité de Secrétaire de la Bourse du travail des propos injurieux le Comité Cal non seulement autorise mais invite le Cen Blanchard à faire tout le nécessaire pour que satisfaction lui soit donnée.
Meulemberg demande le remplacement des matelas.
Blanchard répond qu'il y songe bien mais que malheureusement il n'y a pas de fonds disponible
Giron propose une fête syndicale.
Après quelques échanges de vues la question est renvoyée au prochain Ce Cal pour une étude plus approfondie de la question
Séance levée à 10 h 1/2

E. Olivo

Comité Général du 16 Juin 1908

La séance est ouverte à 8 h 1/2 sous la présidence

Le Cam. Olivo de Exp. de Comité étant excusé le Cam Giron de Chaud. est nommé Sec. de séance.
Etaient présents.

Marsac, Boguillard, Rios } Machinés Outils
Signol, Caffin } Peintres
Durand - Scieurs mecan.
Reguier, Colliaux } Maçons
Durand - Dessinateurs
Olivier - Ebénistes
Lebugle - Fraiseurs
Batard - Camionneurs
David - Mani d'Oeuvre P.C.C.
Carit, Hardy, Giron } Chaudronniers
Marchand, Renaud } Menuisiers
Castin - Serruriers
Durassier, Demazures } Cabacs
Ericoire, Maynard } Coiffeurs
Etourneau, Farreau } Gaziers
Colombe - Forgerons
Poulot - Mre de Cubiste
Uliac, Renard } Ajusteurs
Chevreuil, Baril } Marbriers
Gierlard - Ce en Gre Planche
Meulemberg - Electricien
Thierry, Olivo } Cordonniers
Monteil, Milleron } Mouleurs
Savarian - Lithe re
Lepine - Sculpteur
Pertaud - Anre d'Usines
Gautier - Ou. d'Artillerie
Testy - Cuisinier Pat.
Griberger - Tailleur d'Habit
Paon - Emp. de Com.
Cornier - Typo re
Rambaud - Ouvrier Voiture
Perennes - Vanniers

la lecture du procès verbal de la dernière Seance est adopté ainsi que la correspondance.

1°- Le cam. Dumay demande la parole - reproche au Cam Blanchard, certain propos tenu par lui à la Cons.ve de l'Economie.

Blanchard répond répond qu'il a eu une parole malheureuse à l'egard d'Dumay mais n'est au defit de prouver qu'il a attaqué le cam. ~~dans~~ en tant que Syndiqué.

Une com.on d'enquête est demandé par Dumay.

Le com. Paon fait remarqué que la Bourse n'a pas trancher la question puisque le cam. n'a pas été attaqué comme Syndiqué. La commission d'enquête est repoussé moins quelque voix.

Le C. Blanchard donne des renseignements pris par lui pour la fête d'Eté; dit que nous courrerions grand risque de ne pas retirer nos frais, le comité après les explication du cam. decide de tâcher d'avoir le théatre pour cet hiver, afin d'on nous pourrions faire une grande Fête Syndicale. est désigné le Cam. Blanchard pour voir s'il y est possible d'avoir le Théatre avant le depart des Artistes.

Le C. Blanchard demande a ce que la Bourse prenne l'initiative de faire des sorties pour les enfants des Cam Syndiqués

Une commission de cinq membres est nommé.

Blanchard - Paon - Jolian - Laffon - Giroy

Une Com.on pour etudier l'ordre du jour du Congrès de Marseille. sont nommé ::

Blanchard - Ménard. - Cassis-Meulemberg - Tricoire -

Au nom de la com.on de Contrôle le Cam. Giroy demande a ce que les cot.ons de la Bourse soit payés trimestriellement par les Syndicats, a ce sujet il sera envoyé une circulaire a tous les Tresoriers les invitant a ce conformer a la decision du comité Général.

Quelque cam. demande a ce que le compte rendu financier soit donné par écrit tous les 3 mois - adopté -

Le cam. - Cassis demande a ce qu'il soit voté un ordre du jour de protestation pour les tueries de Travail. adopté

le cam. Blanchard est chargé de la redaction.

La Seance est levé a 10 h.em

Giroy

Comité Général du 22 Juillet.

La Seance est ouverte Sous la Presidence du camarade Barré assisté des camarades Chevreuil et Rio.

Etaient presents

Hardy Ses chaudronniers.
Guérin et Lebigre Ses Frappeurs
Meulemberg Ses Ecrineurs
Tricoire Ses coiffeurs
Bredoux Ses Tanneurs
Ulrac et Ménard Ses ajusteurs
Gireaudeau et Olivier Ses ébenistes

Hervy des auxiliaires Poitiers
Jubaud des bailleurs de Pierres blanches
Doucet des granitiers
Baril & Chestreuil des marbriers
Bouchaud des Zinqueurs
Anziveau des Plâtriers
Monteil des mouleurs
Guilloux des fleurs mécaniques
Courcs des Serruriers Poitiers
Rambaud des ouvriers en Voitures
Vincent et Selier des Lithographes
Derenne des Vanniers
Desmazures et Durassier des Tabacs
Malinge, Lignot et Lucas des Peintres
Lepine et Chamart des Sculpteurs
Rio Marsac et Boguille des machines outils
Berteau Lagarde, Lebreck des ouvriers d'usine
Cestey des cuisiniers
Chiti E. des employés
Olivo J. des Cordonniers
David main d'oeuvre des P. T. T.
Etourneau Favreau des gaziers
Travers Maillard, Colligaux des maçons
Richard des modeleurs
Brigot Pecheux, Cassin des Serruriers.
Pelard Leru Gouraud des chauffeurs
Fort Guinsberget des Tailleurs d'habits
Secher Brouin Dart des menuisiers
Ratard Bely des camionneurs
Guinet Collin des colleurs de papiers peints

Blanchart donne lecture de la correspondance et du procès verbal qui est adopté sans observations.

Avant d'aborder l'ordre du jour le Secrétaire donne lecture d'un ordre du jour déposé sur le bureau à l'instant même par la délégation du Syndicat des Maçons et ainsi conçu :

Considérant que malgré les ordres du jour votés par tous les Syndicats flétrissant le gouvernement actuel.

Se faisant les complices des sanglantes journées de Narbonne - Raon. l'Etape Vigneux etc quelques citoyens ont osé se permettre de représenter le monde du travail dans les fêtes données en l'honneur de l'un de ses oppresseurs, répugnant de tels agissements et retire sa confiance aux administrateurs de la Bourse du travail.

Blanchart demande le vote immédiat de cet ordre du jour.

Travers des Maçons explique dans quelles conditions son Syndicat vota cet ordre du jour, il reproche à Blanchart et aux administrateurs de la B. d'avoir assisté au banquet offert par la Municipalité à Viviani lors de son passage à Nantes

Blanchart répond que le Ministre du travail a été invité par un Syndicat et qu'ayant accepté le banquet organisé par ce Syndicat fédéré et confédéré il avait également accepté celui de la Municipalité, qu'en tous cas il ne pouvait attendre comme le demande qq. délégués que le vote de l'ordre du jour des maçons soit remis au prochain comité général. qu'il est exigeant qu'il reçoivent des ordres du C. G. il est également exigeant que le comité se prononce immédiatement sur la question de confiance.

Plusieurs camarades critiquent violemment les camarades qui ont assisté à ce banquet et leur reproche de mettre le prolétariat

au fond de les attaffins.

Olivo des employés leur répond que tout cela n'est que des mots et que ce n'est pas avec cela que l'on augmentera l'effectif des Syndicats, l'ordre du jour en question n'est qu'un prétexte, depuis longtemps l'on cherche à remplacer les administrateurs actuels or il faut que la question soit tranchée d'une façon nette, il reproche aux Signataires de l'ordre du jour de satisfaire leur idée personnelle.

Travers des Maçons dit que ce n'est pas lui qui a fait l'ordre du jour, mais les Syndicats, et qu'il n'y a pas de satisfaction personnelle en dessous, Olivo répond qu'il n'a pas voulu faire de personnalités et qu'il a parlé du groupe en général. Plusieurs camarades réclament le vote. Pétonnet des Instituteurs demande à ce que la question soit remise à une autre date les Syndicats n'ayant pas examiné la question Olivo dit que les délégués sont assez conscients d'eux mêmes pour savoir ce qu'ils ont à faire et demande à ce que le vote ait lieu tout de suite. Les camarades visés par l'ordre du jour approuvent la proposition d'Olivo.

Les délégués de la Métallurgie déposent alors sur le bureau l'ordre du jour suivant "Les délégués de la Métallurgie considérant que les administrateurs de la B.d.T. ont outrepassé leurs attributions en assistant à la réception du Ministre Viviani que différents ordre du jour ont flétri, blament leur conduite dans ce cas, décident qu'à l'avenir les conseillers fédéraux mandat du C.G. dont ils relèvent — Les maçons demandent la priorité pour leur ordre du jour — Par 14 voix contre 13 l'ordre du jour des Maçons est repoussé il y a eu 13 abstentions. 23 Syndicats n'ont pas pris part au vote. L'ordre du jour des métallurgistes est ensuite voté par 13 voix contre 11 et 15 abstentions. On passe ensuite à l'ordre du jour, le Camarade Bidault fait l'historique de la grève des grantiers et termine en demandant l'appui financier et moral des Syndicats. Merlenberg demande si il a été répondu au questionnaire de la C.G.T. Blanchard dit qu'il n'a pas encore répondu, mais il fait connaître les questions choisies par la Commission d'Etudes du Congrès de Marseille. Les délégués des peintres demandent à ce que le C.G. nomme une commission pour vérifier le Compte de leur Syndicat, après discussion le C.G. estime que c'est aux C. Peintres de vérifier ces Comptes. L'ordre du jour étant épuisé, au moment de lever la séance le président donne lecture d'une lettre du C. Lagarde donnant sa démission du Conseil d'Administration

La séance est levée à 11 heures.

Comité Général du 11 Août.

La séance est ouverte sous la présidence du camarade Montel des monteurs, assisté du camarade Hervé des outilleurs en bois et Lagarde des ouvriers d'usine.

Le Secrétaire excusé le camarade Olivo. C. Secrétaire ayant fait parti au congrès des employés, le camarade Olivo J. des cordonniers est nommé Secrétaire de séance.

Etaient présents.

Guyonberger des tailleurs d'habits.
Le Gall des dessinateurs
Fabrice, Hérard, Ulliac des ajusteurs
Favreau Etourneau des gaziers
Bety des camionneurs
Grabbis des tourneurs de bois.
Pineau Cassin des serruriers
Montel des monteurs
Hervé, des outilleurs en bois
Larbier des Granitiers.
Mercier des Coupeurs d'habits.
Ronchaud des couteurs
Marpeau Boppeillon des machines outils
Jurleau des tailleurs de pierre blanche
Daret Lécher des menuisiers
Buret Lebigre des frappeurs
Rambaud des ouvriers en voiture
Derenpe de Vanniers
Gaubet des ouvriers d'artillerie
Lagarde Lebreck Berteau des ouvrues d'usine
Signol, Malinge. Lucas des peintres
Bouyer des instituteurs
Merlenberg des électriciens

Lepin, Camart des Sculpteurs
Lebre Vincent des Lithographes
Bredoux Rebrac des Tanneurs
Brazil Garreau des Charpentiers
Lelore Goureau des Chaisiers
Goudy Bonteau des Scieurs
Herry des ouvriers bottiers
Chevreul Baril des marbriers
Olivo. Chevry des Cordonniers
Rickard des Tubistes
Gireaudeau Olivier des ébénistes
Rickard des modeleurs
Rivard des garcons de café
Cottin et Cormier des typographes
Vincent des Glaces et Marchés
Guilloux des Scieurs mécanique
Card des ~~cordon~~ Chaudronniers
David mari d'ouvrier du P. T. T.

Blanchard souhaite la bienvenue au Syndicat des coupeurs d'habits qui vient de se former et de donner son adhesion à la Bourse

Il donne ensuite lecture de la correspondance

Le camarade Cottin au nom du Syndicat des typographes déclare prendre toute la responsabilité de la venue de Viviani à Nantes et que son syndicat aurait voté contre l'ordre du jour de blame voté à la dernière reunion.

Heulemberg répond que le Comité Général n'a pas blamé le syndicat des typo. pour avoir fait venir Viviani, mais l'administration de la Bourse pour avoir assisté au banquet offert au ministre.

Blanchard donne connaissance d'une lettre de l'Union des syndicat d'Indre et Loire. demandant a ce que les Bourses envoient à Paris un délégué provisoirement pour remplacer les camarades arrêtés jusqu'au Congrès de Marseille, pour prouver au Gouvernement que tout le prolétariat est d'accord avec les dirigeants de la C. G. T.

Blanchard ne croit pas la chose pratique et pense qu'il serait préférable d'attendre le Congrès de Marseille pour trancher la question: d'autant plus que si les événements l'exigeaient, le congrès pourrait être avancé. Un camarade fait remarquer que les camarades arrêtés sont remplacés.

Hénard demande à ce que l'on vote un ordre du jour de confiance envers les camarades qui dirigent la C. G. T. Cottin ne voit pas la nécessité d'envoyer des délégués, la situation n'étant pas désespérée et est d'avis d'attendre le Congrès.

Après discussion on passe à l'ordre du jour.

Le président donne lecture de l'ordre du jour ci-dessous: « Le Comité Général de la Bourse du Travail réunis en assemblée ordinaire le 18 avril 1908 s'inspirant des votes un peu précipités de certaines propositions, décide: aucun ordre du jour visant des faits antérieurs ne pourra être mis en discussion s'il n'a été mentionné sur les convocations adressées aux délégués afin de permettre à ces derniers de s'inspirer de l'opinion de leur propre syndicat sur la question mis en cause signé Cottin, Cormier Rivard, Vincent. Guilloux Rambaud. »

Heulemberg proteste contre cet ordre du jour les délégués doivent prendre la responsabilité lorsqu'une question est posé, il demande aux signataires de l'ordre du jour s'ils ont reçu mandat de leur Syndicat. Plusieurs camarade

sont de l'avis de Heulemberg. Bidy dit que l'on ne peut envoyer toutes les questions soumises aux syndicats, car il y en a qui ne se réunissent que tous les 3 mois, une discussion assez vive s'élève entre les délégués. Cottin demande à ce que l'ordre du jour soit mis aux voix; par 24 voix contre 15 l'ordre du jour est repoussé.

Le secrétaire des grantiers donne connaissance de l'état de la grève.

Blanchard dit qu'il va réunir les secrétaires de syndicats pour étudier les mesures à prendre en faveur des grévistes. il demande au C. G. de voter un secours. 40 francs versés en 2 fois sont votés pour les grévistes.

Lecher dit que les ouvriers en bâtiments devraient voter la grève générale pour soutenir les grantiers.

Heisard appuie l'idée de Lecher

Une commission de 5 membres est nommée pour l'étude de l'ordre du jour sur le congrès de la Section des Bourses. sont nommés: Heulemberg Castin. Monteil, Heisard Lecher.

On passe ensuite au remplacement de Colliaux et de Lagarde démissionnaires d'administrateurs de la Bourse; sont nommés. Heulemberg Card.

Rebrac se plaint que Dolbeau ne fasse son travail consciencieusement. les syndicats ne sont pas reçu avec la courtoisie à laquelle ils ont droit.

Avant de lever la séance le président donne lecture de l'ordre du jour suivant:

« Les délégués des syndicats adhérents à la Bourse du Travail de Vannes

Douloureusement émus par les récents événements de Villeneuve St Georges. et

l'arrestation des militants de la C.G.T.

Voient au mépris public la conduite de ministre Briand Viviani.

Envoient aux familles des camarades assassinés l'expression de leur douloureuse condoléances

Assurent les camarades emprisonnés de leur solidarité la plus complète et décident de faire l'agitation nécessaire pour les arracher des mains des juges bourgeois.

Ils adressent l'expression de leur mépris à la presse réactionnaire qui a mené une campagne odieuse contre la C. G. T. et demandent à tous les travailleurs de venir grossir les rangs du prolétariat organisé

Ils se séparent au cri de Vive la C.G.T.

Cet ordre du jour mis aux voix est adopté

La séance est levée à 11 heures

Le Secrétaire de Séance

J. Lebec

Comité Général du 17 7bre

Président Guillon
Assesseurs Gautret et Chevreul

Le procès verbal de la précédente séance est adopté.
Lecture de la Correspondance qui comprend
Lettre de la Bourse du travail de St Malo
Conférence des Bourses. Ordre du jour
Perfection du Viaticum.
Organisation des soupes Communistes.
Lettre des Maçons Angers
" " Métallurgiste. de Base-Indre
Brochure Contre la jaunisse.
Lettre Cd Cery pour erreur de Compte
Réunion des secrétaires de Syndicats pour élaboration du Cahier des charges de la Ville.
Lettre de Bideau remerciant les syndicats
Ordre du jour du Congrès de Marseille
On passe à la nomination du délégué.
Le Camarade Blanchard est désigné à l'unanimité des syndicats présents
Séance levée à 10 h 1/2

Olivo

Comité Général
Séance du 21 octobre 1908

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence du Camarade Cattin et des camarades Bigot et Renaud assesseurs -
Le secrétaire s'excuse de ne pouvoir donner lecture du procès verbal, le ~~secrétaire~~ camarade Olivo ayant oublié de l'apporter, ce dernier s'étant également fait excuser pour la séance il invite le comité à désigner un camarade pour cette réunion - Le camarade Ivicaire est nommé secrétaire de séance -
Le camarade Blanchard dit que les convocations du présent comité étant parties avant son arrivée le compte-rendu du congrès de Marseille ne figure pas à l'ordre du jour, mais qu'il se tient néanmoins à la disposition du Comité pour faire ce compte rendu, le ~~camarade~~ comité décide que le délégué rendra compte de son mandat à la prochaine séance et que cette question figurera à l'ordre du jour
L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission d'enquête relative à la peinture moderne, le rapporteur n'étant pas prêt, le secrétaire passe à la lecture d'une lettre émanant du Syndicat des Instituteurs, portant à la connaissance du C. G. la démission du Camarade Bauyer en qualité de délégué de son Syndicat à la B. d. T. cette démission a été motivée par un blâme à son égard parce que ayant outrepassé son mandat de délégué le Camarade Bauyer avait au dernier C. G. voté au nom de son Syndicat l'insurrection en temps de guerre, ainsi que la création d'associations de pères de familles. Le Syndicat des Instituteurs donnant également l'inscription au procès verbal de la B. d. T.

d'un ordre du jour voté le 8 octobre 1908 par le Conseil
" Syndical des Instituteurs.
Le Conseil Syndical,
" Considérant que la question de l'insurrection en temps
" de guerre n'a jamais été l'objet de discussions
" quelconques au sein du Syndicat des Instituteurs
" de la Loire Inférieure.
" Considérant que sans avoir été mandaté, par
" le Conseil Syndical, et sans avoir consulté
" le bureau ainsi que le lui prescrivait la motion
" adoptée le 2 avril 1908, le camarade Bamper a
" délégué du Syndicat défendu et voté une motion
" préconisant l'insurrection devant l'ennemi,
" Considérant qu'en agissant ainsi le camarade
" Bamper a outrepassé ses droits et manqué à
" ses devoirs de délégué à la ~~Fourmi du travail~~
" 1° Le blâme de cet excès de pouvoir;
" 2° accepte la démission de délégué à la B.d.l.
" 3° décide de demander l'insertion de cet ordre du
" jour au procès verbal de la prochaine séance
" du Comité général.
" De plus le conseil Syndical proteste contre les
" paroles attribuées au Camarade Bamper et
" se déclare opposé à la création de syndicats
" familles quels qu'ils soient.
Pour le Syndicat et par ordre
" Le Secrétaire
Guillou.

Le camarade Bamper présent à la Réunion de-
mande à être entendu quoique n'étant plus
délégué. La parole lui étant donnée Bamper
proteste contre les paroles qui lui sont attribuées
relatives à la création d'associations de syndicats de
familles. En tout cas dit-il c'est une profonde erreur
de la part des camarades qui ont pu croire
que j'avais préconisé ces associations. En ce
qui concerne mon vote sur l'attitude de l'organi-
sation ouvrière en temps de guerre en quoi je
reconnais avoir outrepassé mon mandat, je suis
étonné que mon vote fut porté à la connaissance
de mon Syndicat par des camarades qui n'en
appartiennent pas, et veut mettre en garde les
membres du comité contre ces procédés qui il
qualifie de déloyaux et en accuse le camarade
Cottin.
Le camarade Cottin ainsi mis à partie
proteste contre les qualificatifs que vient de lui
décerner Bamper, déclare prendre l'entière responsa-
bilité d'avoir en effet fait connaître le vote du
camarade Bamper à un camarade syndiqué
instituteur. Le comité général a jusqu'ici n'est
point un comité secret puisque les syndiqués
sont invités à y assister, et que le droit de discussion
sur le vote d'un camarade appartient à tous les
délégués, tout en lui il se déclare prêt à user
de ce droit à chaque fois qu'il le jugera à propos.
Un camarade délégué du Syndicat des Instituteurs
regrette que cet incident soulève une semblable
discussion et s'étonne surtout des paroles du camarade Bamper
Blanchart demande la parole pour une motion d'ordre
Il demande de mettre fin à cette discussion en vertu
même des règlements intérieurs de la Bourse qui
ne reconnaissent pas l'audition de camarades
non délégués, cette question ressort dit-
il du Syndicat des Instituteurs mais ne
peut en aucun cas être discutée en comité
général
Barbe dit que ce n'est pas ses amis et que

l'attitude de Collin est blamable, et l'accuse de Divulgation.
Collin proteste contre semblables accusations répète que le droit de critique leur est un vote ayant une portée d'intérêt général pour le prolétariat appartenant à tous les délégués et qu'il n'a pas autre fait ce droit en s'entretenant avec un camarade Syndiqué Instituteur du vote de leur délégué à la C.d.N.
Le Camarade Fabrice blâme également Collin
Quenson demande qu'une commission soit nommée pour enquêter sur cette affaire, le comité rejette cette proposition et déclare l'incident clos.
Le camarade Secher rapporteur de la commission d'enquête sur la " Peinture Moderne " donne lecture de son rapport, la Commission avait dès le début de ses travaux convoqué le camarade Malinge auteur de la plainte qui par son audition fit son possible pour démontrer que les actionnaires de la Peinture Moderne sont patrons et non coopérateurs pour appuyer sa thèse il dit que la peinture Moderne emploi un ouvrier non Syndiqué il dit aussi que la Peinture moderne en soumissionnant ~~il~~ obligeait les Patrons à faire des rabais qu'ils font ensuite supporter à leurs ouvriers,
La Commission a ensuite entendu le camarade Caffin qui fit connaître en en donnant lecture les Statuts de l'Association, puis insiste sur le mode de répartition des bénéfices ce qui montre de la façon la plus nette que la Peinture moderne est bien une association ouvrière,
Si les actionnaires ne sont pas en règle avec la loi ce n'est point de leur faute, de même que s'ils ont occupé des non Syndiqué c'est parce qu'il n'y avait aucun Syndiqué en chômage, il sont du reste engagé à se Syndiquer
En Somme la commission est d'accord pour reconnaître que que la peinture moderne a un esprit coopérateur qui n'a rien a envier a certaines coopératives non discutées à la Bourse
Le camarade Wilbon spécialement convoqué affirme les sentiments coopérateurs des camarades de la Peinture Moderne, il rappelle que s'ils n'ont pu mieux aider les œuvres sociale c'est qu'avant de partager les bénéfices d'une coopérative il faut d'abord en réaliser, il dit aussi que jamais le Syndicat des peintres jusque à ces derniers temps n'avait protesté, et cela pour la bonne raison que tous ou a peu près les camarades de la peinture moderne étaient Syndiqués, et que toute cette affaire a été créée par G. J. Jaloux
Un délégué des Peintres donne lecture du dernier procès verbal de leur Syndicat à l'unanimité des membres présents 12 sur 13 Syndiqués les camarades de la peinture moderne ont été conservé au Syndicat
Blanchart dit qu'il vraiment étrange qu'une commission ait été demandée au Comité Général par un non Syndiqué, que le Comité Général n'a rien a voir dans toute cette affaire lorsque le Syndicat a déclaré conserver les camarades attaqué.
Goob fait observer que depuis plusieurs années la Bourse s'est intéressé aux coopératives que cette question ne peut lui rester étrangère, il demande que la peinture Moderne se transforme d'association en coopérative ayant un caractère plus Syndicaliste pour cela les Syndicats ne lui ferait pas défaut
Caffin rappelle qu'il ne demande pas mieux qu'mais que jusqu'à présent cela n'a pas été possible

Ménard reconnait que le Syndicat des Peintres est libre d'accepter des patrons dans son sein mais qu'en la Bourse il ne saurait en être de même, le comité général doit se prononcer et dire si un Syndicat ayant des Patrons comme membre peut continuer à adhérer à la B. d. T.
Cassin répondant à Ménard lui dit que les camarades de la Peinture moderne sont bien des ouvriers et plus conséquent avec eux mêmes que ne l'est Ménard qui contrairement à l'opinion qu'il professe apprend aux femmes le faisant ainsi l'artisan de l'asservissement de l'homme et de la femme.
Oliva dit que si on continue sur ce terrain on ne saura où s'arrêter et qu'il faudra alors reconnaître comme patrons tous ceux qui détienne une parcelle d'autorité fut-ce sur un apprenti.
Cette discussion est close par l'adoption d'un ordre du jour reconnaissant la peinture moderne comme coopérative ouvrière et invitant les camarades à poursuivre la transformation dans le sens indiqué par la discussion.
Le Camarade Savarian regrette que les tailleurs soient souvent aussi de patrons en employant des ouvrières. Le Camarade Secher Dit qu'il ignorait cela et que s'il en avait eu connaissance avant il ne se serait pas syndiqué.
Oliva dit qu'il ne faut pas s'égarer les états et que du reste la question des tailleurs a été solutionnée par le Comité général.

La séance est levée à 10 heures 1/2

Le Secrétaire
Grivoire

Séance du Comité Général du 20 Novembre.

La séance est ouverte à 8 1/2 sous la présidence du Cam.: Ménard (ajusteurs. Tourneurs)
assesseurs : { Ulliac (" " "
Péty. (des camionneurs.)

Le camarade Oliva étant excusé. le cam.: Giron est nommé secrétaire de séance
Etaient présents au comité General.

Cottin	Typographe	Grivoire	Coiffeurs
Cornier		Gautret	Ors. d'usines
Vincent	Md. Plaquet	Le Breck	
Foy.	Marché	Verteau	Ors. d'Usines
Guilloux	Scieurs	Lafarde	
Tournebeau	Mécanique	Plissonneau	Instituteurs.
Saon	Employé de Com.:	Verthier	
Oliva	Excusé	Brunellière	Tanneurs-
Grasteau	Tourneurs sur bois	Bredoux	Corroyeurs
Grunberger	Tailleurs d'habits	Rambaud	Ors. en Voitures
Ménard	Ajusteur-	Le Digre	Frappeurs
Ulliac	Tourneurs	Farreau	Gaziers
Lesturgeon	Monteurs	Etourneau	
Pecot		Savarian	
Lenoan	Serruriers	Lebrie	Lithographes
Cassin	"	Vincent	
Giron		Caffin	Peintre
Hardy	Chaudronniers.	Signol	
Card		David	M. des P. & E.
Péty.		Baret	Menuisiers.
Batard	Camionneurs	Richard	Modeleurs
Landru.		Rio	
Maillard	Maçons	Marsac	Mach.: Outils.
Travers.		Boguillard	
Briand	P. E. & Com.:	Garreau	Charpentiers

Gurland.	Tailleurs de Pièces blanches	Legal	Dessinateurs
Herry.	Aux. Boitiers.	Violin	Terrassiers
Durassiers	Cabaret	Richard	Cubistes
Demazures		Varnat	Dockers
Carré	Coupeurs d'habits	Couret	Ferblantiers
Lepruni	Sculpteurs.		

Lecture du Procès Verbal est donné par le Sec.re ainsi que la correspondance (adopté)
Le camarade Bety. prend la questions des Chauffeurs-Mécaniciens, discutter dans le dernier comité général, donne comme exemple l'ancien Synd. de cochers, qui s'étaient partagés le montant de la caisse entre eux, après une petite discussion, il est décidé que tous les syndicats portent dans leurs statuts. Quand cas de dissollotion les fonds resterons a la Bourse du travail est remis s'il y a lieu, a la formation d'un autre syndicats de même profession.
Blanchard donne le compte rendu de sont mandat du Congrès de Marseille.
Il fait connaitre au comite general qu'a Marseille, existe un pont Transbordeur comme a Nantes, qui est de la même compagnie, ou il y a des abonnement de deux francs par mois pour les ouvriers, fait remarquer qu'a Nantes il pourrait en être ainsi étant la même administration
Le comité donne plein pouvoir au camarade pour faire le necessaire pour voir s'il y avait moyen d'avoir cet avantage pour notre localité.
Le camarade Varnat demande a ce que le Syndicat des dockers, soit admis dans le retard. de ces cotisations, dû a la B. du T., sans discution cette demande est adopté
L'ordre du jour etant epuisé la seance est levée a 10 1/2
Le secrétaire de séance

Seance du Comité d'général
15 Décembre 1908
La séance est ouverte à 8 1/2 sous la présidence du Camarade Saos et des Camarades Batard et Carré assesseurs.
Le camarade Olivo n'etant pas présent à l'ouverture de la séance, le camarade Lecuirie est désigné pour le remplacer. le secretaire donne lecture du procès verbal de la précédente seance qui est adopté sans observation.
La lecture de la correspondance comprend une lettre de la B.d.T. de Narbonne, demandant au Comité de se prononcer d'une petition demandant au Ministre du Travail que des Inspecteurs du Travail soient recrutés parmi les travailleurs et désignés par eux.
La discussion de cette demande est remise après les affaires inscrits à l'ordre du jour.
Lettre du Ministère relative à l'examen d'auxiliers Mécaniciens pour emplois aux Postes, télégraphes et téléphones, - lettre du Syndicat des Employés de Paris, confirmant un emploi pour des grévistes de Nantes.
Le secretaire donne également lecture des réponses reçues à la circulaire relative aux élections

des fonctionnaires de la Bourse du travail
En ce qui concerne la demande de Narbonne
le comité ne pense pas devoir prendre
position en cette affaire qui est du
ressort des Congrès corporatifs.
Le secrétaire dit qu'il s'est abouché
avec la municipalité pour la réduction
création d'abonnement ouvrier aux trans-
bordeurs, à ce sujet il lit une lettre du
Maire l'informant que les pourparlers sont
ouverts entre la Municipalité et Mr. Arnodin
président du Conseil d'Administration de
la Société des Transbordeurs -
Blanchart ajoute qu'il y eut d'insuccès, des réunions
pourraient être organisées ainsi qu'une Campagne
de presse.
Une seconde lettre de la Municipalité informe
la B. d. T. que ~~le tramway~~ l'établissement
d'un ponton pour faciliter l'embarquement
et le débarquement des ouvriers traversant
la Loire en canots va être construit d'ici
peu de temps.
Le camarade Cassin sur la Crise de la Métallur-
gie dit que pour lui la crise n'existe
pas car il ne connait pas de chômeurs
puis donne lecture d'un article du Cama-
rade Merheim qui est à côté de la question,
Le comité ~~ne~~ est loin de partager l'avis
de Cassin, et adopte un ordre du jour contre
le projet de loi de Convention avec les messageries
Maritimes, qui si elles étaient acceptées arrêterait
net toute constructions navales dans notre
région -

Bétry demande à la Compte financier du 1er Avril
est prêt - Le Bigne de la Commission de Contrôle
répond qu'il sera à la disposition des délégués
pour le prochain Comité général
Meulemberg demande que l'organisation
d'une fête capable de réaliser quelques bénéfices
soit mise à l'étude
Le Conseil d'administration ~~chargé~~ est chargé
d'~~et~~ de préparer ~~une~~ un projet de fête -
Le Bigne fait appel aux Syndicats qui
ont directement et en leur nom chargé le Cama-
rade Blanchart de la représenter au Congrès
de Marseille, un seul jusqu'ici a versé
ses frais de délégations - Demande également
aux délégués présents d'inviter leur trésorier à se
mettre à jour avec la Bourse du Travail tant
pour les cotisations que pour l'imposition
volontaire des 2 ~~et~~ votée pour la propagande
du 1er Mai 1908.
Marsac déclare au nom du 1er comité de la
grève générale qui étant donné le mauvais
état financier de la Bourse, le 1er comité
prendra une grande part dans les dépenses
qui seront occasionnées pour la Conférence
du Camarade Yvetot
La séance est levée à 10 hres
Le secrétaire
Illisible

Comité général
Séance du 19 Janvier 1909

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence du Camarade Ericoire
Assesseurs les camarades Varnat et Durand
Secrétaire de séance Richard
Etaient présents, Ajusteurs, Boulangers, Camionneurs, Charpentiers, Cordonniers - Cuirassiers, Culbutteurs de papiers, Menuisiers en fauteuils, Chaudronniers Coiffeurs, Lessiveuses, Lockers, Employés de Commerce, Fraiseurs, Employés de Commerce Gaziers, Guetteurs, Comprenant Militaire Instituteurs, Lithographes, Maçons, Terrassiers Lubriste, Menuisiers en Bâtiment, Modeleurs Places et Marchés, Mouleurs, Marbriers, Machines Outils, Postes Téléphone et Telegraphe, Peintres en bois, Peintres en Voitures, Peintres d'Usines Ouvriers et Employés d'Artillerie, Peintre en Batiment, Plâtriers, Scieurs mécaniques Sculpteurs, Serruriers, Tailleurs d'habits Tailleurs de pierres blanches, Tabacs, Tameurs Corroyeurs, Typographes Auxiliaires, Tonneliers Cordonniers d'habits.
Ont adressé leur vote par correspondance pour l'élection des fonctionnaires, les organisations Suivantes. Couvreurs, Chaussures Militaires - Chauffeurs Mecaniciens de l'Etat Chapeliers, Garçons de café, Peckeurs de Passay.
Non représentées: Artistes Musiciens, Chauffeurs Mecaniciens P.O. Electriciens. Ebenistes, Reliures Fourreurs sur bois Vannières.
Le Camarade Blanchart donne lecture du dernier Procès Verbal qui donne lieu à rectification de la part du Camarade Cottin, qui explique ses paroles relatives à la crise de constructions navales.
Selon ce camarade il n'y a pas crise de constructions navales, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de chômeurs.
Sur le bénéfice de ces observations le procès verbal est adopté.
La lecture de la correspondance ne donne lieu à aucune observation et est adoptée à l'unanimité.
On passe ensuite au vote pour la réélection des fonctionnaires de la Bourse du Travail

Secrétaire
ont obtenus:
Blanchart = 49 voix élu
Moreau 1 d°
abstention 1 d°

Trésorier
ont obtenus:
Rambaud 43 voix élu
Ubliac 7 voix

Secrétaire adjoint
ont obtenus
Cottin 35 voix élu
Richard 9 voix
Divo J. 1 voix
Abstention 4 voix

Le camarade Dolbeau concierge de la Bourse du Travail est maintenu dans ses fonctions à mains levées et sans aucune abstention
Le camarade Secher des Menuisiers soulève une discussion concernant les organisations en retard de leurs Cotisations

à la Bourse du travail et dit qu'un contrôleur aurait reproché indirectement à ton organisation de ne pas remplir ses devoirs à ce sujet.
Le camarade Lebières répond à ce sujet qu'il a seulement demandé aux organisations d'aider la caisse de la Bourse du travail pour les frais du congrès de Marseille et ~~dernièrement~~ demande s'il a bien rempli son mandat.
Le camarade Secher dit que mandate spécialité; il doit déclarer au comité général que son organisation n'a jamais voulu capitaliser; que les 600 francs placés ont été économisés par les chômeurs qui n'ont pas voulu y toucher et que la chambre syndicale des menuisiers est prête à les retirer en cas de nécessité.
L'entente se produit ensuite après une légère discussion et l'on passe à l'ordre du jour.
Chaque syndicat étant libre de gérer ses fonds à sa guise.
On passe ensuite à la réélection des contrôleurs. A ce sujet une discussion s'engage pour savoir si l'on doit ou non remplacer cette commission. Finalement il est décidé de nommer chaque année 2 membres nouveaux comme contrôleurs, les cinq contrôleurs ne sont de cette façon jamais complètement renouvellés. et la commission de contrôle aura toujours quelques anciens au courant.
Puis on passe au vote, le camarade Silvo jeune n'étant plus délégué au Comité général est considéré comme démissionnaire et le camarade Ericaire, déclarant démissionner on nomme en leur lieu et place le camarade Marie et Landrian.
La commission de contrôle se compose donc comme suit pour l'année 1909.
des camarades: Guion, Lebigre, Varnat Marie et Landrian.
Le compte rendu financier n'étant pas fait le camarade Blanchard fait un rapport verbal qui dénote une année excellente et augmentation de syndiqués.
En ce qui concerne les trains spéciaux pour le fond à Transbordeur il n'y a pas lieu de faire une campagne de presse car la Ville et la Préfecture s'en occupe.
Le comité général se range ensuite à l'avis du conseil d'administration de la B. T. pour qui une fête soit organisée à la Renaissance car l'on aurait plus de chance de réussir.
Les jardins ouvriers associations de syndiqués demande ensuite leur admission à la Bourse. Après explications il est décidé que si l'on ne peut accepter les représentants de sociétés à la Bourse, les syndiqués y sont chez eux et libre de s'y réunir. On revient ensuite au prochain comité général un rapport sur les bons fournisseurs a appartenu au Museum.

La secrétaire de séance.

Richard

Comité général

Séance du 16 février 1909

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence du Camarade Cannier.

assesseurs Baon et Gaudy.

Le camarade Blanchart donne lecture de la correspondance. Divers syndicats, coopératifs et comités adressent des communications ou des demandes.

Le Syndicat des Chapeliers et celui des Tramways adressent leur adhésion à la Bourse du Travail

Lecture est donnée de Monsieur Arnodin en réponse au Maire de Nantes disant qu'il étudie la question des abonnements ouvriers au pont Transbordeur.

Le comité radical et radical socialiste de Chantenay adresse un ordre du jour de protestation contre des mesures cléricales prises par la Commission des Hospices

Les camarades Souteneau et Candriau établissent les faits et affirment que prochainement l'ancien état de chose sera rétabli.

A propos des constructions de cuirassés, lecture est donné d'une ~~demande~~ communication de constructeurs de navires demandant la mise en chantier simultanée des six cuirassés votés par le parlement, dont la construction doit porter sur plusieurs exercices budgétaires.

Après discussion et prenant en considération le long chômage qui sévit dans la métallurgie, le comité général à l'unanimité donne mandat au Secrétaire de la B. E. de faire le nécessaire pour obtenir la mise en chantiers la plus prompte des cuirassés.

Le camarade Cattin déclare s'abstenir.

A propos de l'emploi de jaunes dans les orchestre de concerts et de Bal, le camarade Pautry demande que les syndicats veuillent bien indiquer les jaunes de leurs professions qui doivent être mis à l'index.

Les anciens musiciens du gaz qui créent une musique syndicale font appel aux syndiqués de toutes professions pour renforcer leurs éléments. Une somme de 10 fr à titre d'indication leur est votée par le comité général pour être employée à l'achat de cartons.

Le comité général décide ensuite que un Chômeur sera choisi pour remplacer provisoirement Colbeau malade, le secrétaire Choisira.

Varnat demande qu'on soumette à la réélection les membres du Conseil d'administration de la Bourse.

Les Syndicats produiront leurs candidats pour la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire

Cattin

Comité général

Séance du 16 Mars 1909

La séance est ouverte sous la présidence du camarade Ulhiac

Assesseurs Samson et Mariot.

Etaient présents les Syndicats des Cuirs et Peaux, Ebénistes, Charpentiers, Maçons, Cuviers des P.T.T. Tapissiers Serruriers, Chaudronniers, Machines-outils Camionneurs, Menuisiers en Bâtiment et constructions Maritimes, Cramponnets, Relieurs Papetiers, Employés de commerce, Cockers, Electriciens, Lessiveurs, Modeleurs mécaniciens, Platriers, Marbriers, Terrassiers-Jubistes, Couvreurs, Coiffeurs, Tailleurs de pierres blanches, Tailleurs d'habits, Peintres, Gaziers, Sculpteurs, Typographes, Lithographes, ouvriers d'Usines, Tanneurs Corroyeurs - Instituteurs, Scieurs Mécaniques, Cuisiniers-Patissiers, Tabacs, Chapeliers, garçons de café, Ouvriers en Voitures,

Lecture est donné du procès verbal de la dernière séance precedente qui est adopté sans observation.

Le secretaire rend compte d'un rapport adressé à la Municipalité demandant l'augmentation de la subvention accordée à la Bourse du Travail.

Le Budget prévoit une augmentation de 500 fcs aux cours professionnels et 300 f à la Bourse, une demande sera faite pour essayer d'obtenir un relevement de 300 f.

Renaud demande si on ne pourrait pas transformer en location très longue, si minime soit-elle, le logement donné par la Ville.

Fonteneau dit que la Municipalité ne peut s'engager pour plus longtemps que son mandat ne doit durer.

Blanchart cite l'exemple de Brest dont la Mairie ancienne avait concédé pour une toute petite somme un long bail à la Bourse du Travail, la Municipalité suivante avait tout simplement supprimé la location

Lecture est donné de la correspondance - aucune observation n'est présentée,

Le secrétaire rend compte de ses démarches à Paris au sujet des constructions maritimes, Aucune solution n'est encore intervenue, Le Comité général sur la proposition de Blanchart accepte qu'un ordre du jour revêtu des cachets des Syndicats de Nantes soit adressé aux pouvoirs publics pour accentuer la portée des premières demarches.

La place de concierge étant devenue vacante par suite du décès de Lolbeau les Syndicats ~~sont~~ seront invités à présenter leur candidat

On adopte le mode de vote suivant:

Après le 1er tour les 3 candidats les plus favorisés resteront en présence pour le 2e tour

Au 2e tour le moins favorisé sera éliminé

Au 3e tour l'élection se fera à la majorité au à chiffre égal de voix le plus ancien syndiqué sera élu.

Blanchart invite les camarades à assister

à la Conférence Lucien Descaves qui aura lieu au Théâtre Graslin le 24 Mars.
Le conseil d'Administration soumis à la réélection, est renouvelé sans changement
Carr, Menlambery et Paon sont réélus
Le secrétaire de la Bourse fait savoir que le Théâtre de la Renaissance sera à notre disposition en Mai prochain pour la fête projetée.
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 hres 1/4.

Le Secrétaire
Cottin

Comité général
Séance du 20 avril 1909

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence du camarade Guyot et Betsy et Batard assesseurs.
Etaient présents:
Gilard des Artistes Musiciens. Roffet et Hervy des auxiliaires Cuirs; Ulrich Mariot et Samson des Apprêteurs, Guyot des Boulangers, Betsy, Batard et Commerais des Camionneurs; Carré et Mercier des Cuiseurs d'habits; Garreau des Charpentiers; Garreau Léon des Chaisiers Bouchaud et Pélé des Couvreurs Zinguerurs; Harby et Card des Chaudronniers; Delhomme de la Chaussure Militaire; Thiery et Guérin des Chaudronniers; Paon des Chapeliers; Monier et Costy des Cuisiniers-Patissiers; Collin et Jamineau des Colleurs de papier;
Crivine et Menard des Coiffeurs; Legal des Lithographes; Varnat et Léon des Lockers; Boutry et Fontenau des Employés de Commerce; Chauviaud des Electriciens; Guérin et Le Cigne des Frappeurs; Courat des Ferblantiers-Boitiers Etamneau et Fauveau des Gaziers; Lavrière et Lucet des Granitiers; Rodard des garçons de café; Laurenceau et Lavigne de l'Habillement et Campement Militaire; Berthier et Commanité des Instituteurs; Laurian et Sibie des Lithographes Rocheriau et Le Cleve des Maçons, Violin des Terrassiers et Culistes; Fecher, Lucet et Chauvin des menuisiers; Plisier des Ebénistes; Richard des Modeleurs; Vincent et Foy des Marchands et Forains; Pecot et Faucet des Mouleurs; Chevrenil, Bail et Lesturgeon des Marbriers; Rio, Bocquillard et Marsac des Machines-outils; Mezières des Outilleurs en bois; Rambaud des ouvriers en Voitures. Berthay Layarde et Broet des ouvriers d'Usines; Tignol et Coffin des Peintres; Chrysogon des Plâtriers; Briand et Louvid des P.T.T. Letourneux et Chevrel des Relieurs; Lepain Lelaye et Camard des Sculpteurs; Guillay et Runeau des Scieurs Mécaniques; Perrau Bigot et Cossin des Serruriers; Hautin et Hélou des Syndicat National des Chemins de fer; Lambert, Millet et Lebray des Tranneurs Graslin des Tourneurs sur bois; Cormier et Cottin des Typographes. Fort et Guinberger des Tailleurs d'Habits; Lunassier et Lemasure

des Tabacs; Jurland des Tailleurs de pierres blanches; Ribac et Bredart des cuirassiers; Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté;
Sur la question du Chômage Blanchart rend compte de ses démarches à Paris, la nomination d'une commission parlementaire de la marine ayant reculé le vote de fonds nécessaires à la construction des navires demandés par le Ministre de la Marine, Blanchart n'a pas cru devoir faire circuler dans les chambres syndicales la pétition décidée au dernier comité général
Correspondance: la lecture de la correspondance faite par le Secrétaire ne soulève aucune réflexion
L'ordre du jour appelle l'élection du concierge de la Bourse du travail,
Le premier tour de Scrutin donne les résultats suivants:

Cestay	18 voix
Le Palmec	11 do
Leyrat	3
Cheminant	1
Allié	4
Rio	11
Auzat	1
Ridel	1
abstention	1

Conformément aux décisions prises, les camarades Cestay, Le Palmec et Rio restent seuls en présence pour le 2e tour de Scrutin,
Les résultats du 2e tour sont les suivants:

Cestay	23 voix
Rio	23
Le Palmec	13

il y a Ballotage, il est procédé à un 3e tour de Scrutin qui donne les résultats suivants:

Cestay	36 voix élu
Rio	23

Blanchart fait connaître que le Camarade Cestay qui vient d'être désigné, sera présenté à la ratification du Maire sans qu'il soit tenu compte de l'article du Réglement de la Ville qui dit que 3 candidatures doivent être soumises à l'administration municipale
Un camarade de l'alimentation remercie les camarades des autres organisations au nom de son Syndicat pour la Confiance qui vient d'être donné à Cestay, Confiance qui dit il saura se justifier dans l'avenir.
Sur la proposition du camarade Blanchart une somme de cent francs est votée en faveur des Terblanciers Tailliers qui organisent une tournée de propagande sur les côtes de de Bretagne.
Conseil des Prud'hommes. — A l'occasion d'un incident soulevé au Conseil des Prud'hommes, Demande est faite à tous les délégués de bien vouloir faire déposer par leurs Syndicats, tous contrats qui pourraient intervenir entre eux et leurs patrons. au sujet d'extorsion de signatures quelques questions sont posées aux camarades conseillers prud'hommes présents au comité général qui répondent au point de vue juridique et qui demandent aux ouvriers de ne rien

signer qui puisse être une restriction de leurs droits.
1er Mai à l'occasion du 1er Mai le comité général décide de se rallier au sous-comité de grève générale et de faire appel au camarade Lemuse de la C.G.T. pour la conférence habituelle.
La séance est levée à 11 heures.
Le secrétaire adjoint
Cottin

Comité général
Séance du 19 Mai 1909

La séance est levée ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence du camarade Jarreau
Assesseurs: Blanchard
Après la lecture du procès verbal qui est adopté sans observation, Blanchard donne lecture des lettres suivantes.
De Chateaubriant. de Rennes. de Paris. de Tarbes de Toulouse de Quimper.
De Cheminant s'excusant d'avoir gardé les clefs de la Bourse pendant 3 jours! Blanchard ajoute que Cheminant devait sans doute se ne pas avoir été élu nommé concierge a gardé volontairement les clefs, mais qu'il n'y fut que celui a lui reprocher qu'il s'est en outre approprié une somme de 60 fr que le trésorier du Syndicat des Graniticrs lui avait remis pour les grévistes Lubinois
Les Syndicats délégués du Syndicat des ouvriers d'Usines informe le comité général que

Dès que ces faits ont été connus par leur Syndicat Cheminant a été immédiatement exclu, ils regrettent vivement avoir présenté ce tel individu comme candidat de la Bourse.
Blanchard est invité de faire le nécessaire pour rentrer dans ces 60 fr soit en déposant une plainte en escroquerie contre Cheminant ou en lui faisant retenir cette somme par le receveur Municipal sur ce qui lui est dû pour son remplacement de Corbeau -
Blanchard est autorisé de se mettre à la disposition du Syndicat de la métallurgie de Nelson pour la présentation des revendications de ses camarades à leurs patrons -
Blanchard est également désigné pour assister à la Conférence des Bourses.
Le camarade Blanchard demande que la chambre Syndicale des Charpentiers fasse le nécessaire pour empêcher certains charpentiers de travailler à l'usine Rion ou les ouvriers Terblantiers Boîtiers sont en grève.
Blanchard donne des explications sur la grève des Gaziers qui s'est terminée par une ~~éclatante~~ victoire.
Cottin demande au nom du sous-comité de grève générale d'organiser un meeting en faveur des postiers. Après une discussion à la quelle prennent part une grande partie des délégués l'ordre du jour suivant présenté par le camarade Cottin est adopté à l'unanimité:
Le comité général de la Bourse du travail dans la séance du 19 Mai, considérant que les camarades

Pottiers soumis à la gêne par un gouvernement de répression contre le prolétariat organisé proteste avec la dernière énergie contre les menées actuelles et engagent les camarades pottiers à persévérer dans la lutte, leur assure leur appui moral et décide d'organiser un meeting en vue de prendre les mesures nécessaires pour faire aboutir une grève si juste, tendant toujours à agir du Droit de l'homme et du citoyen réclamant la liberté d'action en dehors du service.

Après le vote le comité décide que si un pottier ne peut venir à bout de faire la conférence une somme de 5f lui sera envoyée.

Le secrétaire regrettant que beaucoup de camarades prennent le faire servir au salon de coiffure continue à le faire servir chez des patrons engage les camarades à renouveller leur propagande en faveur de cette coopérative.

La séance est levée à 10 hres 3/4

Le secrétaire de séance

Dugizeau

Comité général
Séance du 15 juin 1909

La séance est ouverte à 8 hres 1/2 sous la présidence du Camarade Paon
Assesseurs Durand et Lecaire.
Etaient présents:
Ulhiac et Mariot des ajusteurs; Fauché et Carré des Tailleurs d'habits; Betsy des Cannonniers; Bouchaud des couvreurs-Zinguers Guerin et Thiery des corroyeurs; Hardy et Card des Chaudronniers; Paon des Chapeliers; Lecaire des Coiffeurs; Durand des Peinturlureurs; Varnet des Cockers; Dautry et Landriau des Employés de commerce; Chumaud des Electriciens; Lebigre des Fraiseurs; Michelin des Garçons; Paulin des Galochiers; Berthier des Instituteurs; Lavarian et Sébilleau des Lithographes; Recherieux des Maçons; Violin des Lubrifiés; Lecher et Laret des Peintres; Delorier des Ebénistes; Richard des Modeleurs; Picot des Meuleurs; Barré et Chevreuil des Barbiers; Marsac et Bourguillard des Machines-Outils; Rambaud des ouvriers en Voitures; Lagarde et Berteau des ouvriers en voitures. Seignol et Ricordel des Peintres; Dugizeau et Gauby des Platriers; Eraners des P. E. E. Gaité et Letourneux des Reliures; Guillery des Scieurs à la mécanique, Leloup, Camard et Lepris des Sculpteurs, Cattin et Renaud des Serruriers; Grunberger des Tailleurs d'Habits, Jurland des Tailleurs de pièces blanches

Bredary et Brunellière des Tanneurs
correspond; Gaston des Couverneurs sur bois.
Hautins du Syndicat national des chemins
de fer;
Le secretaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance qui est adopté sans observa-
tions. Blanchart revenant sur l'affaire
cheminant le comité général lui donne
mandat d'agir tant auprès ministeriel
contre Cheminant en remboursement des
60 f^c qu'il doit aux grévistes Cuisiniers.
Le secretaire donne lecture d'une lettre
des camarades Galvachiers qui viennent
de se constituer en Syndicat et demandant
leur adhésion à la B. d. T. adopté
Une lettre du Syndicat du Gaz remerciant
le camarade Blanchart de l'appui qu'il
a apporté à leur organisation pour l'élection
municipale.
Plusieurs lettres de Reims remerciant égale-
ment le camarade Blanchart de ses
dévouements pendant leur grève.
Une lettre du Maire de Nantes annonçant
une augmentation de 700 f^c pour les
cours professionnels.
Une lettre du Syndicat des Instituteurs relu-
tive à tous les délégués.
Blanchart rend compte de son mandat
auprès de la Conférence des Bourses
à la suite de ce compte rendu le camarade
Cassin lit une longue lettre des cama-
rade Marbriers qui ne peut être
approuvée ni désapprouvée par le
comité général. Marbriers n'étant
point mandaté pour fournir les renseigne-
ments contenus dans la lettre, renseignements
qui du reste n'ont été sanctionnés par aucun
aucun contrôle.
Blanchart rappelle que Viet a bien voulu
accepter de venir à Nantes faire une conférence.
Le comité décide d'organiser une fête à cette
occasion - La fête et conférence auront lieu
le samedi soir 11 juillet.
Le Conseil d'Administration et la Commission
de contrôle sont chargé de l'organisation —
Le Syndicat des Marbriers s'élève contre
un ancien militant de leur Syndicat qui au-
jourd'hui est passé à la Jaunisse, après
renseignements fournis par les délégués de ce
Syndicat, le comité autorise ces camarades
à afficher le nom de ce traître dans la B. d. T.
Le camarade Marsac demande que Blanchart
s'occupe de la femme ouvrier blessé le jour même
aux Chantiers de la Brosse —
La séance est levée à 11 heures
Le Secretaire de séance

Dufizeau

Comité général du 25 Juillet 1907

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la
présidence de Camarade Savarian
Assesseurs Lebilcan et Sibire.
Etaient présent:
Mariot, Lamson, Pellerin des ajusteurs;

Betsy et Batard des ~~Camionneurs~~ cannniers
Métayer et Artaud des Charpentiers; Carr
et Hardy des Chaudronniers; Poutsy des Empl.
yés de Commerce; Mercier des cuirpeurs
d'Habits; Meulemberg des électriciens; Guérin
Thiers et Ruellan des Cartonniers; Pelard
des Chaisiers; Tricaire des Coiffeurs, Etaumeurs
des Cuirs; Lardière des Gaziers; Pouplain
des galochiers: Sebileau, Lavarien et
Sibaie des Lithographes, Richard des manoeuvres
du Bâtiment; Secher des menuisiers en
Bâtiment; Richard des Modeleurs mécani-
ciens; Chereul et Baril des Marbriers; Marac
et Baraillon des Machines-Outils; Rambaud
des cuviers en voitures; Cayarde, Berteau et
Le Breich des cuviers d'Usines. Seguin des
Peintres, Augizeau et Gaudy des Platriers
Letourneux des Reliures; Allès des Teinturs
mécaniques; Camard et Lepin des Sculpteurs
Cattin et Renaud des Serruriers;
Fort et Beauveau des Tailleurs d'Habits;
Jurland des tailleurs de pierres;
Le Marquer et Lecrattier des Tabacs;
Lebras, Millet des Tramways; Cottin
et Cormier des Typographes, Canet des
Terblantiers Zinciers;
Le secrétaire donne lecture du procès verbal
de la dernière séance lequel est adopté sans
observations, lecture est donné de la
correspondance et des diverses communi-
cations du mois, la correspondance ne
donne lieu a aucune observation, sauf
en ce qui concerne une lettre du camarade
Olivo, laquelle sera discutée à la suite
de l'ordre du jour. Le secrétaire fait part de
la création du syndicat des Bourreliers.
La commission de la Fête donne le compte financier
de la fête qui se solde par un déficit de 154,65
les recettes étant de 285,15
les dépenses de 439,80 } 154,15
ces comptes sont adoptés à l'unanimité des
membres présents;
Le comité décide de payer la journée du ca-
marade Meulemberg, journée qu'il a perdu
pour l'organisation de la fête, Meulemberg
potente, mais le comité passe outre.
Affaire Olivo = Le président donne lecture du
Camarade Olivo du Syndicat des Employés de
Commerce protestant contre la radiation du dit
Syndicat et demandant au Comité général
de nommer une commission d'enquête chargée
de rendre compte des faits pour les quels il a
été radié.
Après une ample discussion sur la légitimité
de cette demande le comité général décide de
nommer 5 membres pour la composition de
cette commission
Sont désignés les camarades Betsy, Renaud,
Meulemberg et Augizeau et Cattin.
L'inspecteur du Ministère du Travail fait
savoir qu'une bonification de 24% pour les
Caisses locales et de 30% pour les caisses
fédérales est accordée aux organisations payant
à leurs membres des secours de chômage
Blanchard invite les organisations intéressées
à fournir leurs états
La séance est levée à 10 hres 1/2
Le secrétaire adjoint
Cattin

Comité général
Séance du 17 Août 1909

La séance est ouverte à 8 hres 1/2 sous la présidence du camarade Leclerc et Secher et Richard assesseurs.
Etaient présents:
Lambon Sporteur, Betsy et Carmenais des carrosseurs, Mercier des emballeurs d'Habits, Artaud et Metaireau des charpentiers, Lelard des menuisiers en fauteuils, Hardy des chaudronniers, Morice des mécaniciens et Chauffeurs de l'Etat, Thiery, Guerin et Ancellin des Cordonniers, Certy des cuisiniers et Patissiers, Fricoire des Coiffeurs, Pinon et Landrian du Employés de Commerce, Meulenberg des Electriciens, Landière des Granitiers, Durand et Bossis des Galochiers, Savarian des ouvriers Lithographes, Leclerc des Façons Secher des Menuisiers en Bâtiment, Richard des Modeleurs. Baguillard des Machines-Outils, Chevreul et Baril des Marbriers, Rambaud des ouvriers en voitures, Sigel et Coffin des Peintres, Angibeau des Plâtriers, Letourneux des Relieurs, Carnard et Lepris des Sculpteurs, Guillaux des Scieurs de la Mécanique Cassiers et Perreau des Serruriers. Hautin du Syndicat national des chemins de fer. Cottin des Employés, Grimberger, Tenaudeau des Tailleurs d'Habits. Jurland des Tailleurs de pierres blanches. Emilie Gilard des Tabacs, Ribrac et Bredoux des Tonneliers

Corroyeurs. Excusés: Mariot, Délégation des Artists Musiciens et des Boulangers.
Le secrétaire donne lecture du procès verbal qui est adopté sans observations.
Lecture de la correspondance qui comprend les lettres suivantes: de Bordeaux demandant des renseignements sur les salaires et les conditions du travail imposés aux Mécaniciens et Chauffeurs de la Chambre de Commerce, de l'Union Fédérale des ouvriers Métallurgistes annonçant l'envoi de 62 francs pour frais de délégation à la grève de Redon, des Maçons de Parnic informant le Secrétaire du mouvement qui se prépare à Parnic par les ouvriers maçons en vue d'une demande d'augmentation de salaire; de Quimperlé demandant des secours en faveur des camarades menuisiers en grève, du Ministre du Commerce relative à la subvention des cours professionnels qui est maintenue à 700 fr.
Le camarade Blanchart informe le comité général que l'équipage de la drague N° 9 des Ponts et Chaussées a été rehaqué pour avoir noté une chaine qui en réalité a été retirée par ordre d'un supérieur du lit de la Loire, et vendue ensuite toujours par ordre ~~vendue~~ faite qui ordonnait tout de la vendre ou de la jeter à la mer.
Sur la propostion du Syndicat des inscrits maritimes des Ponts et Chaussées Blanchart Demande au Comité général de poursuivre la réintégration de ces

camarades. Le comité en décide ainsi et donne mandat au secrétaire de faire le nécessaire.

Sur la proposition du camarade Cottin des protestations seront également faites contre la violation de la correspondance télégraphique des camarades des Ports et Chantiers.

L'ordre du jour appelle l'affaire Pluvo et la chambre syndicale des Employés de Commerce, le camarade Cottin rapporteur de la Commission d'enquête donne lecture de son rapport.

Ce rapport comme il ne pouvait en être autrement ne proposant aucune solution donne lieu à une chaude discussion à laquelle prennent part un grand nombre de délégués, qui se termine par l'ordre du jour suivant:

Le comité général après avoir entendu les explications de part et d'autre de la Commission d'enquête et du Syndicat des employés de commerce passe à l'ordre du jour.

Le secrétaire donne lecture du Syndicat des Peintres déposée sur le Bureau à l'ouverture de la séance, la lecture de cette lettre ayant trait à la scission de la Peinture moderne, le camarade Coffis ancien Directeur de la peinture moderne donne de longues explications sur la chute de cette association, et conseille le comité général de profiter de la circonstance qui il juge très favorable pour créer une coopérative de Peinture.

Après observations de plusieurs délégués, une commission comprenant les camarades Landrian, Cottin, Auzizeau, Ericaire et Blanchard est chargée de se renseigner sur ce qui pourrait être fait en ce qui concerne la proposition de Coffis.

La séance est levée à 12 h. 1/2

Le Secrétaire

Auzizeau

Comité général

Séance du 21 septembre 1909

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence du Camarade Marsac et des camarades Lagarde et Chevreul assesseurs.

Etaient présents:

Ublac des ajusteurs, Brard et Pyée des Selliers, Betsy et Carmenais des Carrossiers, Mercier des Cuirpeurs d'Habits, Metayer et Artaud des Charpentiers, Banchaud des Couvreurs Plombiers Zinguieurs, Hardy des Chaudronniers, Ebiery et Guérin des Chaudronniers, Costy des Cuisiniers, Ericaire, Abelain et Leroux des Coiffeurs, Durand des Dessinateurs, Landrian, Pirou et Purdy des Employés de Commerce, Guérin des Plafonneurs, Etourneau et Savreux des Gaziers, Lebonnaire des Galochiers, Votel Sancher et Lanigne de l'Habillement et Campement, Savarieau des Couvreurs Litographe, Auscherieux des Macons, Secher des Menuisiers en Ch. Richard et André des Mariniers, Chevreul des Marbriers,

Marsac des Machines-outils, Rambeaud des ouvriers en voitures, Legarde et Lebreck des ouvriers d'Usines, Coffin et Lignol des Peintres Peneau et Cottin des Serruriers, Helan du Syndicat National des Chemins de fer, Millet et Lambert des Tramways, Cottin des Typographes, Fort et Lemandeau des Tailleurs d'Habits, Jusleau et Taunes des Tailleurs de pierre blanche Gibard et Berrattier des Tabacs, Fontenau Lelong et Lemaud des Menuisiers en fauteuil, Gaudy et Mugigeau des Platriers, Cravers des P.T.T. Gaité des Reliems Papetiers, Lepris et Camart des Sculpteurs.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la de la dernière séance qui est adopté sans observations,

Lecture de la correspondance.

Lettre de la C.G.T. relative aux evenements d'Espagne, invitant les Bourses du Travail a organiser des meetings de protestations.

Circulaire de l'Imprimerie ouvrière informant le Comité général qu'elle a fait une emission de 120 obligations de 100 francs à 4 %.

Cette resolution n'a point été prise pour trouver une situation critique, mais bien au contraire pour repondre a un besoin plus grand de fonds de roulement necessité par le developpement de la cooperative et l'accroissement constant de la clientelle.

Lettre des Inscrits maritimes des Ponts et Chaussées relative aux revocations des camarades formant l'equipage du Porteur N°. 9.

Lettre d'un docteur de Lucon demandant des renseignements sur la loi des accidents du travail.

Blanchard entretien le comité général des démarches qu'il a fait à la suite de la Conférence du Camarade Jouhaux, sur les moyens à employer pour protester efficacement contre les menaces de la royauté clericale d'Espagne.

De ces demarches il ressort de la facon la plus absolue qu'il n'y a pas a compter sur le concours de Espagnols habitant notre ville qui pour la plupart sont originaire du pays de Maure le ministre d'Espagne.

N'ayant rien a espérer de ce côté, l'administration de la Bourse du Travail d'accord avec le comité de défense siegeant à Paris, a demandé au citoyen Lairant membre directeur de ce comité et ancien député républicain de Nantes de venir faire une Conference, De tous les noms qui ont été mis en avant dans les pourparlers tels que ceux de Jean Jaurès Sebastien Faure etc. celui de Lairant a été retenu comme offrant le plus de chance étant très populaire, d'amener le plus de monde à la conference projetée.

De plus avec Lairant comme Conferencier il y aurait chance peut être d'obtenir la salle du Theatre de la Renaissance.

Le secretaire demande au comité général de se prononcer sur le choix du Conferencier.

Celui de Lairant et approuvé à l'unanimité de plus le secretaire est chargé de faire le necessaire pour l'organisation de la conference

Betz demande quelques explications sur l'affaire des Ponts et Chaussées, Blanchard répond que l'affaire n'est point encore solutionnée mais que malgré le changement survenu de Mr. Robert l'Ingenieur chef et ceux qui l'entourent il reste convaincu que nous obtiendrons satisfaction, quoiqu'il en soit il

de Demande au Comité général de voter un ordre du jour de protestations et de persévérance dans la défense des intérêts de nos camarades, cet ordre du jour est voté à l'unanimité et sera communiqué à la presse. Le secrétaire est chargé de continuer les démarches nécessaires à la réintégration des 6 camarades révoqués.

Le camarade Ericaire rapporteur de la Commission d'étude d'une coopérative de peinture donne lecture de son rapport.

Les conclusions de ce rapport tend que le comité général ne peut prendre l'initiative de cette création qui intéresse plus particulièrement le comité local du Bâtiment.

Le camarade Coffin donne des explications sur les entrevues qu'il a eu avec la Commission puis avec le conseil local du Bâtiment, or il n'est pas prouvé que le conseil local se désintéresse de la question. Ericaire répond que son rapport ne dit pas que le conseil local se désintéresse de la question, mais qu'au contraire il conclut à ce que ce soit cette organisation qui s'en occupe.

Blanchard dit qu'il est convaincu que le comité général n'acceptera pas de prendre l'initiative qui lui est demandé par Coffin, tout ce qu'il faudrait faire dans l'avenir ce serait d'aider moralement et pécuniairement si possible, les organisations en pareilles circonstances les corporations du Bâtiment si elle crée cette coopérative, à ce moment une altercation a lieu entre Coffin et Fraclin rappelés à l'ordre cette altercation prend fin

Le secrétaire entretien le comité général des incidents créés volontairement par le Directeur de la Compagnie du Gaz, dans le personnel syndiqué Le secrétaire se tiendra à la disposition des syndicats du Gaz pour les démarches à faire pour faire cesser cet état de chose.

Il en est de même pour les syndiqués de la Compagnie des Tramways qui chaque jour sont victimes du Directeur et de ses sous ordres qui cherchent à fusiller nos camarades où la grève croyant par cela détruire le fond syndical.

Un ordre du jour de protestations contre les conséquences funestes pour les Travailleurs de l'Etat de la loi Militaire du 21 mars 1909 sera présenté aux syndicats intéressés.

Une discussion s'engage à propos des oeuvres corporatifs des camarades Typographes et Employés de Commerce, ces derniers ne jouissant plus pleinement par suite d'insuffisance de fonds rendus tant de services non seulement à leurs corporations mais aussi aux autres qu'il serait utile d'étudier les moyens propres à maintenir ou assurer tant au moins la vie d'un seul. Aucune solution n'étant trouvée la question sera tranchée par les syndicats intéressés.

Le camarade Guérin des Cordonniers informe le Comité qu'une conférence sera faite par un délégué du Congrès des cuirs et peaux le samedi suivant.

La séance est levée à 10 h 1/2

Le secrétaire

Dudjeon

Comité général - séance du 16 nov. 1909

La séance est ouverte à 8 hres 1/2 sous la Présidence du Camarade Grumberger et Cottin et Pérot assesseurs.
Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.
Lecture de la correspondance.
Lettre du S/ comité de grève générale déclarant ne pas vouloir prendre part aux dépenses occasionnées par le méchant Pérot, étant donné que le titre du S/ comité ne figurait pas sur les affiches.
Blanchard répond que dans la pensée le S/ comité de grève générale n'avait pas plus à participer dans ces frais d'un aucun syndicat et qu'il considérait d'abstention du S/ comité s'étendant comme celles de Syndicats.
toutes les organisations adhérentes à la B. d. l étaient donc représentées au Meeting, et toute la Bourse du Travail a participé à l'égal des autres organisations politiques et philosophiques aux frais occasionnés par cette manifestation
Lettre de la Coopérative de la Montagne demandant un ouvrier Sabotier.
Lettre du Ministère du Travail annonçant l'envoi de livres de Statistiques.
Lettre de Cumlante du Syndicat des Infirmiers demandant à la Bourse ses concours pécuniaire et sa collaboration à la création d'un journal corporatif
De Funville concernant un camarade Espagnol injustement jugé
Lecture d'un ordre du jour émanant des organisations ouvrières de l'Etat protestant contre le recrutement de S/off des usines Manufacture et établissements de l'Etat.
Lettre du Préfet nommant le Secrétaire de la Bourse membre de la Commission de révision d'un statut du cahier des charges de la Compie des Tramways
Le Redon demandant des renseignements pour la création d'une coopérative de Consommation.
de l'Union Métallurgique demandant que la question de la suppression des pourboires et que son application au Concierge de la Bourse soit portée à l'ordre du jour du prochain Comité g.al
Une longue discussion s'engage sur cette proposition, Mais le camarade Cottin rappelle que dans la lettre de l'Union Métallurgique ~~on~~ demande seulement que l'insertion de cette question au prochain comité g.al et non la discussion aujourd'hui
Blanchard entretient le Comité général de la pénurie de travail à Nantes et plus particulièrement aux Chantiers de la Loire
Il reste chargé de faire le cas échéant les démarches nécessaires à faire remédier à cet état de chose.
La séance est levée à 11 hres
Le Secretaire de séance

Bergigeon

Comité général du 16 novembre 1909 (14 Oct.)

La séance est ouverte à 8 hres 1/2 sous la présidence de Camarade Duyzieux Briand et Allé assesseurs.
Blanchart tient avant la lecture du procès verbal à parler du Camarade Fontenau il rappelle sa vie de militant, sa misère et demande au comité de voter l'achat d'une couronne pour son ancien secrétaire adjoint. adopté
Lecture du procès verbal adopté sans observation
La lecture de la correspondance est également adoptée
Blanchart demande qu'il soit mandaté pour protester contre les agissements ~~au~~ de la police aux réunions des Chambres Salle Chanton. des agents il en a la preuve assistant cachés grâce au concours malhonnête de Chanton qui en a fait publiquement l'aveu, aux réunions du Syndicat.
Il demande en outre la mise à l'index de la Salle Chanton.
Mandat est donné à Blanchart de protester près de qui de droit contre cette violation de la loi 1884. Une affiche sera apposée sur les murs extérieurs de la Bourse rappelant la mise à l'index de la Salle Chanton.
Blanchart annonce au comité général que le conseil d'Administration de l'Imprimerie ouvrière a décidé l'émission 1200 obligations de 100 f^s à 4 %. Cottin fait l'Exposé de la situation de l'Imprimerie qui est en très bonne voie, explique le produit de ces obligations est destiné à l'achat d'un matériel de Lithographie.
Le Comité général décide de prendre ces obligations et d'en faire le versement au fur et à mesure du possible.
La séance est levée à 11 hres 1/2
Le Secrétaire adj.
Cottin

Comité général séance du 21 décembre 1909

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence du camarade Mariot assesseurs Gilard et Durattier.
Etaient représentés: les Syndicats des Scieurs à la Mécanique, Tailleurs de pierre. Cabaes, Typographes. Employés de Commerce, Instituteurs, Relieurs. Tapissiers, Lithographes, Menuisiers, Cailleurs d'Habits, Maçons, Camionneurs, Serruriers, Chapeliers, Ebénistes, Manœuvres des P.L.L. Cordonniers Modeleurs, Machines-Outils, Carrossiers, Coiffeurs, Ouvriers d'Usines, Dessinateurs, Ajusteurs-Tourneurs, Marbriers, Granitiers, Gaz, Charpentiers, Sculpteurs, Fournitures Militaires, Couvreurs, Couseurs, Tailleurs de pierres blanches, Platiers, Gantiers, Boulangers, Artistes Musiciens, Mécaniciens et Chauffeurs Etat et Orléans.
Le procès verbal de la précédente séance est adopté.
Blanchart donne lecture d'une lettre de Commissionnaire de Madame Rambaud femme du Trésorier de la Bourse du Travail et invite

les camarades a assister aux obsèques.
Lecture est ensuite donnée de la correspondance
Le Secretaire fait part ensuite d'un don de 2 volumes que Monsieur le docteur Leduc a offert à la bibliothèque de la Bourse, Ces deux volumes qui seront solidement reliés font une monographie du Département du Nord.
Des remerciements seront envoyés au docteur Leduc.
Les Métallurgistes demandent de supprimer les étrennes et pourboires du concierge et d'augmenter si possible ses appointements
Une discussion à la quelle prennent part de nombreux camarades se termine par le vote suivant:
La demande de suppression d'étrennes et pourboires au Concierge est repoussée par 17 mains contre 13 et 4 abstentions,
Les appointements du Concierge sur proposition du Secretaire seront augmentés de 10 f.s par mois à partir du 1.er Janvier 1910.
Coopérative Syndicale - A la demande de nombreux camarades Blanchart fait part d'une de la tentative de formation d'une coopérative syndicale de consommation, l'Idée est approuvée à l'unanimité moins deux voix
Une commission composée des quatre camarades, Coffin, Mercier, Coltin et Blanchart sera chargée de faire la propagande nécessaire près des organisations ouvrières.
Inscrits Maritimes - Le Secretaire rend compte de la tournée qu'il fait dans le bas de la Loire en faveur des Inscrits Maritimes des Ponts et Chaussées qui sont en butte aux vexations des Ingenieurs, les Inscrits ont l'intention de faire le nécessaire pour sauvegarder leur Dignité et leurs intérêts.
Constructions Maritimes - Blanchart dit ensuite qu'étant allé à Paris il avait fait des démarches pour essayer de faire donner aux chantiers de la Loire la construction de navires de l'Etat.
Il lui fut répondu à l'administration ne croirait supporter que les chantiers de la Loire contrairement à ce qu'ils avaient promis construirait à St Nazaire l'atelier de Guerbine qui devait être construit à Nantes.
Dans ces conditions Blanchart craint bien que peu à peu l'atelier d'ajustage de Nantes aille s'installer à St Nazaire.
Par contre au cours de ses démarches un bon espoir lui a été donné de l'amenagement à Nantes d'un atelier de construction de matériel pour le chemin de fer de l'Etat.
En raison ~~raison~~ de l'attitude d'Hervé au sujet des Réquisitions, le Secrétaire du Syndicat des Employés demande que son nom soit affiché à la Bourse,
Il est décidé que chaque Syndicat ayant son autonomie, le Syndicat des employés de Commerce fera ce qu'il croit devoir faire à ce sujet.
La séance est levée à 10 ¼

Le Secrétaire
Coltin

Comité général du 18 Janvier 1910

La séance est ouverte à 8 h ½ sous la présidence du Camarade Moreau d'Indret assesseurs Huchet et Banchaud des Cauneurs-Zinguerus
Lecture est donnée du précédent procès-verbal qui est adopté.
Correspondance; Communication de l'assurance ouvrière demandant que la Bourse s'assure pour 25 000 fr afin de participer aux assemblées générales. les renseignements seront pris et si l'augmentation n'est pas trop forte, l'acceptation aura lieu.
Lettre du Conseil des Prud'hommes de Paris, du Syndicat des Inscrits des Ponts et Chaussées, du Syndicat d'Indret, de la C. G. T. sur les retraites ouvrières, de Charles Albert sur les opprimés d'Espagne, de Richeneau au nom d'un groupe de pères de famille syndiqués demandant que la Bourse du travail prenne en tutelle les enfants que les Syndicats voudraient grouper pour les éduquer. Blanchart donne ensuite lecture des Statuts du groupe qui a pour nom groupe des enfants prolétariens.
Moreau donne lecture d'un ordre du jour émanant de la Métallurgie protestant contre le système des retraites proposé par le Sénat et soutenu par le Gouvernement. cet ordre du jour est renvoyé à la discussion des retraites
Elections des fonctionnaires de la Bourse du travail. Blanchart est élu secrétaire par 42 voix et 5 abstentions, Cottin élu par 41 voix Augigeau 4, 1 abstention; Rambaud élu Trésorier par 43 voix 4 abstentions.

Cestay est élu concierge à mains levées.
Sont élus membres de la Cne de Contrôle les camarades Fort, Signol et Monier
Coffin demande s'il est exact que les syndicats de la Métallurgie n'en forment plus et qu'ils s'engagent à émettre le même vote.
Cottin répond que chaque syndicat a voté comme il lui a plu.
Coffin veut répondre. Cottin demande qu'avant que Coffin réponde il soit statué sur son cas, parce qu'il estime qu'il est patron après discussion l'incident est clos.
Les Mineurs de Montrevault ont demandé que le secrétariat de la Bourse aille leur faire une réunion, si l'appel de ces camarades est renouvelé le secrétaire se tiendra à leur disposition pour la réunion demandée.
Le comité de défense des opprimés Espagnols et la C. G. T. ayant demandé de participer aux frais d'organisations de meetings qui se tiendront en Janvier, le Comité général sur la proposition de Blanchart vote la somme de 50 fr pour celui de la C. G. T.
Lecture du Bilan de ~~la Bourse~~ 1909 qui accuse un boni de 121 fr.
Le camarade Cottin dépose l'ordre du jour suivant qui est adopté sans discussion.
« Le comité général de la Bourse du travail
« Considérant que tous les travailleurs dès qu'ils
« sont incapables de travailler doivent avoir
« leur existence assurée par la société à laquelle
« ils ont donné leurs aptitudes, leurs forces et leur
« santé; proteste contre la limite d'âge à 65 ans
« qui serait une retraite pour les morts, car 95 %

« des ouvriers n'atteignent pas cette limite.
« Considérant que les versements prévus pour
« ces retraites; seront en totalité payés par les
« ouvriers, proteste contre le système de la
« capitalisation, projet soutenu par tous les
« bourgeois pour écraser plus facilement encore
« les prolétaires en se servant des capitaux
« versés par eux pour favoriser quelques
« spéculateurs du commerce et de l'Industrie
« Le comité général partisan d'une retraite
« équitable pour tous les travailleurs invalides
« quelque soit leur âge en se basant sur le
« système de la répartition. S'engagent à tenir
« tenir ce système par tous les moyens
« Meetings. manifestation etc.

Signé Cattin.

on passe ensuite à la question des groupes les Enfants prolétariens. le Comité décide ~~pour lecture~~ fait droit à la demande du camarade Michenaud en acceptant que le siège du groupe soit à la Bourse du travail. Sur la proposition du camarade Blanchard une somme de 50 fr est allouée à ce groupe - En outre le secrétaire autant que possible sera organisera pour les jeudis des promenades récréatives et éducatives pour les enfants.

Le camarade Bredaux proteste contre les allégations portés au précédent comité général contre Rivo.

Landrian maintient ses dires. Richard donne le compte rendu d'une enquête qu'il a fait lui même avec d'autres camarades et qui confirment les paroles du Camarade Landrian.

Blanchard et Rictard demande que le Syndicat des Employés de Commerce se prononcent d'ailleurs c'est une décision prise au dernier comité général, soit seul juge de la question.

Richard au contraire demande que l'affaire reste devant le comité.

Celui-ci laisse le Syndicat des employés libre de ses actions.

Bigot demande qu'aucune affiche politique ne soit affichée à la Bourse.

Comité général séance du 15 février 1910

La séance est ouverte à 8 Hres 1/2 sous la présidence de Card, Guerin et Gautron assesseurs;

Etaient présents: Mariot et Sanson des Ajusteurs Bétry et Commerais des Camionneurs; Métayer et Gâteau des Charpentiers Hauchet et Bouchaud des Couvreurs Zinguerons; Card et Hardy des chaudronniers, Guerin et Thiery des Cordonniers Pavy des Chapeliers, Monier et Gautron des Cuisiniers Pâtissiers; Legal des Dessinateurs; Richard et Landrian des Employés de Commerce; Lardiery des Graveurs; Delbommaire des Calochiers; Meulembery des Electriciens; Caumont des Instituteurs Giguland des Terrassiers Jubiste; Secher et Garnet des Menuisiers en Bt; Péré des Ebénistes Richard et André des Modeleurs; Marsac des Machines. Outils; Moreau d'Indret; Rambaud des ouvriers en voitures; Layarde des ouvriers d'Usines Signol et Barbrac des Peintres; Augizeau des Plâtriers; Delage Lepin et Camart des Sculpteurs; Jurlaud des Tailleurs de pierres blanches

Perreau des Serruriers; Grimberger des Faulleurs d'Habits; Fildrot & Durassier des Tabacs; Cottin et Paré des Typographes Barré des Marbriers; Piscine et Lebrun des Coiffeurs; Etourneau du Gaz; Le Lord Fontenau et Villejoin des Chaussiers.

Blanchard donne lecture de la précédente séance lequel est adopté sans observation.

Le secrétaire renseigne le comité général sur l'utilité qu'il y aurait pour l'assurance ouvrière en augmentant de 12 à 15 la prime d'assurance de la Bourse du Travail qui par suite de cette augmentation aurait droit d'être représentée aux Assemblée générale. Le comité vote l'augmentation.

Correspondance - Lettre de Fauvère demandant si l'on pourrait recevoir à Nantes les enfants de la dite Bourse qui feront une excursion en Mai - du Ministre du Commerce relative à l'Exposition de Bruxelles; de Marck pour une conférence sur les retraites ouvrières - de la Bourse de St Nazaire sur la situation syndicale - de la Rochelle pour la vente de ses calendriers sur la propagande - de la Rochelle sur la grève du port - du Syndicat des Employés de Banque pour la propagande de son journal, d'un vieillard de St Jacques pour remerciements des démarches faites par le secrétaire pour obtenir la gratuité de son testament philosophique. La Bourse prendra à sa charge l'achat de papier timbré - de la peinture Rouennaise demandant une souscription de la Coopération d'entraide demandant

à tenir ses réunions à la Bourse du Travail adopté

Blanchard rend compte du succès obtenu par les promenades éducatives des enfants Solidaristes Secher demande que les enfants de ce groupe soient réellement fils et filles de Syndiqués

Marrac et Blanchard estiment au contraire que ce serait de bonne propagande d'accepter les enfants de tous ceux qui voudraient bien les envoyer.

Moreau proteste contre un article imputé à Chartrain sur le compte rendu de la conférence de Marck. Richard demande qu'une délégation soit nommée pour demander à Chartrain s'il est l'auteur de l'article, Moreau, Renard Marrac sont désignés pour faire partie de cette délégation.

Secher demande si la presse est autorisée à assister aux réunions de la Bourse, Moreau demande au contraire que les réunions aient toute la publicité possible.

Paon demande que le comité de vigilance soit convoqué pour préparer les élections prud'homales.

Secher demande quel est le rôle du Comité de Vigilance, Blanchard donne les explications.

Affaire Perron a la suite d'indélicatesse par Perron vis à vis de son syndicat, la section des Bourses sera avisé de la radiation de Perron.

La séance est levée à 10 h ½

Le secrétaire adjoint

Cottin

Comité de Vigilance et général
du 15 Mars 1910

La séance est ouverte à 8 hres 1/2 sous la présidence du camarade Martac, Moreau et Ebiery assesseurs étaient présents: Cottin des Typographes, Moreau d'Indret, Ebiery des Corroyeurs Martac des Machines-Outils, Lardière des Granitiers, Prod'homme des Menuisiers, Lecler Helen et Hautin du Syndicat national des Chemins de fer, Rambaud des arts en voiture Leroux Louis des Boulangers, Batard, Comerais et Bety des Camionneurs; Hardy des Chaudronniers, Artaud et Metayer des Charpentiers; Rocherieux et Leclère des Maçons, Poneau des Serruriers, Lebonnaire des Galochiers, Ribrac des Corroyeurs, Mariot et Sanson des Apprêteurs; Abelain et Grivoire des Coiffeurs, Cassin des Serruriers, Meulemberg des Electriciens, Chevrenil des Marbriers Brazil d'Angizeau des Matriers. Jossic et Jutaud des Tailleurs de pierres blanches Foy des Forains; Post des Tailleurs de pierres blanches: Hauchet des Cuisiniers-Employeurs, Lavigne du Carrossage Voiture, Le Bastiac des Peintres Guerin des Confiseurs, Thouveau du Gaz, Legal des Bottonateurs, Lelore des Terrassiers Hubert Gigaud Bocquillard des Machines-Outils Mornier des Carpiers-Tailleurs Marseille des Tailleurs de pierre blanche Praud des Bourreliers. Selliers, Ridard des garçons de Café, Breyeon des Instituteurs Lelarge des Sculpteurs. Grastin des Couvreurs sur bois, Landrian des Lithographes Sallé des Typographes, Bredeloup des Corroyeurs Mezière des Tapissiers en bois, Lebrec Berthon Lagarde des ouvriers d'Usines. Prunier Ablé et Paon des Chapeliers, Guillaud des Scieurs mécaniques, Gelard de Tabacs Richard et Piron des Employés de Commerce Le secrétaire avise les délégués que les élections générales en Industrie et Commerce vont avoir lieu, il donne lecture de lettres de diverses organisations syndicales présentant des ~~Syndics~~ candidats en appuyant de candidatures.

Candidats de la section du Commerce: Landrian Avertey, Richard et Gouraud des Voyageurs ces candidatures sont adoptées à l'unanimité

1re Catégorie Candidats

Gibillard	1 Voix	
Angizeau	36 d°	Elu
Mot	11 d°	
Lelarge	37 d°	Elu
Abstentions	3	

2e Catégorie - Candidats:

Redor	34 voix	Elu
Plantard	42 voix	Elu
Lemontier	1 d°	
Grastin	4 d°	
Chevalier	11 d°	

3e Catégorie Candidats:

Mariot	Elu à mains levées
Martac	d°

4e Catégorie Candidats

Brunellière	9 voix	
Costy	40 dº	Elu
Lafarde	37 dº	Elu

5e catégorie Candidats

Paon	38	Elu
Ribrac	30	Elu
Flandrin	13	
Abstentions	6	

6e Catégorie Candidats

Abelé	élu a mains levées
Lebray	dº

Un camarade des chemins de fer de l'Etat demande qu'une lettre officielle soit envoyée à qui de droit si on veut accepter comme électeurs pour Sommes les travailleurs de la Compagnie, le necessaire sera fait

Comité général - Blanchart dépose qu'ayant envoyé la somme représentant 10500 timbres à la C. G. T. il s'en a reçu que 2.000 par suite d'une erreur et que le solde sera envoyé prochainement.

Il fait ensuite l'historique des tentatives successives et abaissées faites par le Syndicat d'Indret Moreau répond qu'il ne connait pas la situation Mariot dit qu'il est étonné que le délégué du Syndicat d'Indret ignore même le nombre de syndiqués du Syndicat qu'il représente à la Bourse, il est entendu que Moreau écrira pour demander des explications au Syndicat d'Indret et le prier de se mettre en regle avec la décision de la conférence des Bourses.

La séance est levée à 10 h 1/2

Le secrétaire adjoint

Cattois

Comité général du 19 avril 1910

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence du Camarade Richard assistés des camarades Tanton et Pineau

Le camarade Lafarde informe que le comité ~~général~~ de vigilance que pour des raisons particulières il se désiste de la candidature qu'il avait antérieurement acceptée aux élections prud'homales. Les Boulangers déclarent trouver des candidats dans leur organisation. le camarade Blanchart s'entendra avec le Syndicat de Boulangers

Comité de Vigilance -

Le secrétaire donne lecture du procès verbal.

Lettre d'Indret concernant le chiffre de la cotisation par syndiqué - Blanchart fournis les explications demandées - Sur la protestation du Camarade Richard - le Comité décide que tous les Syndicats paieront le pris uniforme de 0.05 par Syndiqué et qu'en échange de leur versement ils recevront en plus du reçu un nombre de timbres confédéraux correspondant - Sur la demande de Blanchart le camarade Moreau délégué du Syndicat d'Indret écrira à ces camarades pour leur faire connaitre la décision du Comité général.

Lettre du Dr Laclarbe proposant de donner ses soins aux syndiqués -

Blanchart fait l'historique de la grève des Mocens - Leclère parle également de cette grève -

Lettre d'Indret demandant si les syndicats feraient à l'occasion du 1er Mai une excursion

à la Montagne si oui le Syndicat d'Issoire participerait aux frais de délégation d'un camarade de la C. G. T. Moreau donne lecture d'une lettre semblable émanant du même Syndicat - Blanchard dit qu'une section est déjà organisée pour les enfants prolétariens et qu'alors il serait naturel de laisser aux Syndicats le soin de choisir entre la Montagne et la fête des enfants prolétariens mais à la condition de faire appel à un orateur de la C. G. T. pour la réunion du matin - adopté -

Cassin demande si les parents des enfants prolétariens sont tous syndiqués, il lui est répondu par un camarade du bureau du groupe -

Blanchard dit qu'il a été obligé de convoquer le courantin par suite de nombreuses abstentions dans l'envoi de lettres - le Comité ratifie la décision prise par le secrétaire. le Comité décide également que les courantins ne resteront jamais plus de 2 ans au service de la Bourse et cela dans leur intérêt d'avoir à se caser en atelier -

La séance est levée à 11 hres 1/2

Le secrétaire de séance

Dufigeau

Comité général

Séance du 17 Mai 1910

La séance est ouverte à 10 hres 1/2 sous la présidence du Camarade Betz des Cimentiers et Cicaire et Pacon assesseurs -

Blanchard demande de former les bureaux de vote pour les élections prud'homales

Le comité décide que le secrétaire de la Bourse du travail se tiendra en contact avec les Syndicats pour la formation de ces bureaux.

Il est également décidé que le Syndicat du Gaz désignera un camarade pour remplacer le camarade Lagarde démissionnaire au cas où les camarades Boulangers n'auraient point de candidats. - à ce sujet le Camarade Bruchard de Chaudronniers qui avait accepté la candidature au conseil de Prud'hommes la retire pour des raisons particulières ayant trait à la Coopération dont le Comité de Vigilance ne peut recommander aucun camarade de la métallurgie non ultérieurement désigné

Comité général -

Le secrétaire donne lecture du procès verbal lequel est adopté sans observations Blanchard donne ensuite lecture de la correspondance du mois écoulé, puis rend compte de la Grève des Maçons et des difficultés de ce conflit - Il cite l'intervention de la Municipalité et rappelle que la Ville participant d'une grande partie

des chantiers avait provoqué l'arbitrage
avec discussion des patrons sur le principe
d'un contrat collectif - qui d'ailleurs
avait été accepté - Tout le bâtiment
devant être appelé à discuter les bases
de ce contrat collectif des délégués seront
en conséquence ultérieurement désignés
à cet effet.
Le Camarade Lecher demande quelques
renseignements sur le fonctionnement
des élections prud'homales - Blanchard
donne ces renseignements.
Le délégué des Sculpteurs déclare que
son Syndicat n'ayant point été amené
à se prononcer sur le contrat collectif
l'a déclaré néanmoins partisan.
Le Camarade Card au nom des Cpon-
deurs réclame contre l'oubli
qui il qualifie de volontaire de la réclame
de la Ruche Bantaire et de l'Economie
sur les cartes d'invitations à la Distri
bution des prix aux élèves des cours profes-
sionnels - Blanchard répond que
la Cie des Cours professionnels est autonome
et qu'en tout cas toute organisation ayant
son siège à la Bourse ne doit en
réalité faire de la réclame que
pour les coopératives de réclamant
de l'Union Syndicaliste.
après intervention du Camarade
Castier - il est décidé que la
commission des cours reste autonome
pour la propagande
La séance est levée à 10 ½
Le Secrétaire
Cottin

Comité général du 28 Juin 1910

La séance est ouverte à 8 heures ½ sous la présidence
du camarade Mariot assesseurs Marcan et Perreau
Etaient présents:
Ulliac Lamton et Mariot des ajusteurs, Mercier
des compteurs d'Habits, Duchet des couvreurs. Juignet
Thierry des Cordonniers, Abelain des Coiffeurs,
Durand et Leyall des Dessinateurs, Pirou
et Landrian des Employés de Commerce, Merlem-
bey des Electriciens, Perreau et Etourneau des
Gaziers, Cuillais des Galochiers, Breyon et
Camaret des Instituteurs, Jubileau des Typographes
Colliard des Maçons, Lecher des Menuisiers en
Bâtiment, Olivier des Ebénistes, Richard des
Modeleurs, Baril des Marbriers, Marsac et
Bocquillard des Machines outils, Moreau Duchet
Camart des Sculpteurs, Guillemy et Linet
des Teinturiers mécaniques, Hautin du Syndicat
National des Chemins de fer, Chenet et Lupré
des Tramways, Fort des Tailleurs d'Habits, Fort
des Tailleurs de pierres blanches, Lunatsier et
Gilard des Ecobues, Tallé, Carnier et Bourgeois
des Typographes, Bredeux des Tanneurs Corroyeurs.
Le Secrétaire donne lecture de la correspondance et du
procès verbal de la dernière séance qui est adopté
sans observations, Le camarade Cottin donne
~~sur des motifs personnels~~ sa Démission de Secré-
taire adjoint de la Bourse du travail, parce qu'il
n'est plus délégué de son Syndicat au Comité général
Le comité général remet l'élection du Secrétaire adjoint
à la prochaine séance du Comité général.
Blanchard donne des renseignements sur les élections
prud'homales, il fait aussi l'historique du Conflit

tandis par le Marquis de Juigné entre les pêcheurs de Pottoy et lui. Blanchart est chargé par le comité de se tenir à la disposition du Syndicat des pêcheurs, le comité décide également l'impression de 2000 brochures de la consultation juridique concernant la propriété du lac de grand Lieu.
Blanchart donne lecture d'une lettre du Syndicat des peintre donnant les noms des membres de leur bureau mais non leur adresse cette lettre ne porte aucune signature
Il est décidé que le comité général traitera la question des peintres à la prochaine séance.
Le camarade Lérat des sculpteurs accuse d'avoir chez lui le siège social du Syndicat jaune du Gaz disant dans la salle demandé d'être entendu la parole lui étant donnée Lérat dit que si il donné sa salle au Syndicat jaune du Gaz il ignorait que ce Syndicat était jaune mais que dès qu'il en a été prévenu il a adressé une lettre dont il donne lecture de la copie au secrétaire de cette organisation en lui motivant d'aller ailleurs tenir leur réunions.
Sous le bénéfice de cette même pièce par Lérat la mise à l'index de son café est levée.
La séance est levée à 10 h½
Le Secrétaire adj. de séance
Angiboux

Comité général Séance du 19 Juillet 1910

La séance est ouverte à 8 heures ½ sous la présidence du camarade Bétry des Camionneurs et Huchet et Thiery assesseurs.
Etaient présents: Chenef ~~Debray~~ Jallay et Dupré des Emballeurs. Perreau et Cattin des Serruriers, Lebonnaire et Veillais des Galochiers, Moreau d'Indret, Fort et Grumberger des Tailleurs d'Habits, Landrian et Piron des Employés de Commerce, Livet et Guillaux des Scieurs mécaniques Cattin, Perreau et Grelepois des Serruriers, Rambaud des ouvriers en voitures, Cattin Emile des places et Marchés, Gilard et Lecrastier des Tabacs, Mariot Alcide et Samson des Couvreurs-Asphalteurs, Leclerc des Menuisiers en Bâtiment Tallé et Cormier des Typographes, Richard des Madeleine, Giguenaud des Coiffeurs, Hetaine des Coiffeurs, Daricot des Granitiers, Baril des Marbriers, Perreau et Etourneau des Gaziers, Fort et Jurland des Tailleurs de pierres blanches, Angibeaux des Platriers, Bétry des Camionneurs, Huchet des Couvreurs-Zinqueurs, Thiery des Cartonniers,
Lecture de la correspondance et du procès verbal qui est adopté sans observations.
L'élection du secrétaire adjoint donne les résultats suivants Angibeaux 19 voix Cattin 14 Angibeaux est élu secrétaire adjoint.
Le camarade Perreau est élu par acclamation membre de la commission de contrôle.
Sur interpellation le camarade Blanchart affirme que Lérat donne asile dans une salle de son café au Syndicat jaune du Gaz, pour le mieux prouver il a d'ailleurs remis à un camarade délégué des sculpteurs un livret du Syndicat jaune dans lequel

un Hotel porte que le siège social est place du cirque café Lerat.
Le camarade Lerat présent dans la salle demande à être entendu, la parole lui étant donnée, Lerat tout en plaidant les circonstances atténuantes déclare ne plus vouloir avoir chez lui aucun siège social de Syndicat, il remet au secrétaire pour mieux affirmer sa déclaration la copie d'une lettre qu'il a adressée au secrétaire du Syndicat jaune l'invitant à chercher une autre salle pour les réunions de son Syndicat
Le camarade Etourneau et le camarade Leclet posent les reproches adressés à Lerat -
après une discussion à la quelle prennent part plusieurs ~~Syndi~~ délégués, sur la proposition du camarade Etourneau, la levée de l'ordre du café Lerat est levée à la majorité moins 2 voix.
Blanchart et Guillaux préviennent le comité général des agissements du nommé Roger se disant tôlier mécanique et Boulanger mais qui en réalité profite de son bavardage Syndicaliste pour en faire.
Au nom du Syndicat comité de grève générale Morcau demande au Comité général d'organiser un meeting contre Lirbi
Cattin des Metallurgistes donne lecture d'un rapport concernant le camarade Menard, ce rapport étant favorable à Menard, le comité en prend acte.
Blanchart fournit des explications sur les agissements de Lricoire contre la coopérative de cuissons.
En attendant la décision de la chambre syndicale du comité général ~~de Lric~~ prononce l'exclusion de Lricoire au Comité général
Lecture est faite du questionnaire de la C. G. T. relative aux questions devant figurer au Congrès de Lenlante. Une commission composée des camarades Cattin, Fort, Hinchet Perreau Lecher, Augizeau et Blanchart est chargé de saisir les questions qui devront être présentés au Comité d'organisation du Congrès par la Bourse du Travail de Nantes.
Le Secrétaire au nom du Syndicat des Employés de Commerce fait connaître la gongatorie des Directeurs du Tabac pareil à l'égard des jeunes filles se présentant à lui pour solliciter un emploi.
Le ~~conseil~~ comité décide que ce jour ou le prochain pourrait être établi au gré du public du langage de ce tôle intérieur, une manifestation serait aussitôt organisée contre ce magasin -
Hinchet entretien le comité de la situation des peintres qui reste toujours la même, il est décidé qu'aucune décision ne sera prise à leur égard avant la réunion du Bâtiment -
Lecture d'une lettre du Syndicat des Plâtriers donnant leur démission, la démission étant accepté le secrétaire est chargé de leur faire connaître.
Augizeau annonce que un second Syndicat de Plâtriers ayant de sa formation donné son adhésion à la Fédération nationale du Bâtiment Demande son adhésion à la Bourse du travail, il en est ainsi décidé -
La séance est levée à 10 h. 1/2
Le Secrétaire adj.
Augizeau

Comité général
Séance du 16 Août 1910

La séance est ouverte à 8 heures 40 sous la Présidence du camarade Merlemberg et des camarades Card et Secher assesseurs.
Le secrétaire donne lecture du procès verbal et de la correspondance. Adopté sans observation.
Lettre du camarade Monier donnant sa Démission de membre de la commission de contrôle, cette Démission est motivée par l'impossibilité pour le camarade Monier d'assister aux réunions de la Commission qui ont lieu aux heures de son travail.
Une lettre du Syndicat des Peintres donnant leur adhésion à la Bourse du Travail.
Blanchart demande au comité général de se prononcer sur les quatre questions qu'il devra voir porter à l'ordre du jour du congrès de Toulouse. et sur donne lecture de celles choisies par la Commission désignée à cet effet.
Plusieurs délégués demandent que la Commission rapporte sur chacune de ces questions, ou bien qu'une nouvelle commission soit nommée pour ce travail, Cattin demande au contraire que ce soit le Comité lui même qui se prononce sur ces questions et sa Demande que la discussion soit immédiatement ouverte sur la 1re.
Il en est ainsi décidé.
Sur la 1re Question Ch. propagande pour la journée de 8 heures il est décidé que le délégué votera pour, avec l'amendement du Camarade Card qui demande à la C.G.T. de soutenir énergiquement les Syndicats qui en grève réclament une diminution d'heures de travail

Sur les retraites ouvrières le Délégué devra voter contre le projet du gouvernement et combattre le système de capitalisation et la limite d'âge fixé dans la loi.
Sur le contrat collectif le comité se prononce contre toute imposition gouvernementale.
Sur les accidents de travail le comité s'en rapporte au rapport du camarade Guillemot.
Perreau demande que la Commission qui avait été chargé de choisir les questions à figurer au congrès de Toulouse soit maintenue et s'occupe au nom de la Bourse du Travail de Nîmes adopté.
Moreau dit qu'à ce sujet un comité a été formé auquel la Fédération Socialiste a donné son adhésion ainsi que plusieurs membres de la jeunesse républicaine ces derniers en leur nom personnel, Des réunions de quartier doivent être organisées pour mieux préparer la manifestation qui se fera au meilleur moment pour les résultats à obtenir.
Moreau proteste contre le camarade Chartrain qui à l'occasion de la conférence Luchêne a dénaturé ses paroles et l'a présenté aux lecteurs de son journal comme anarchiste, Demande que à l'avenir Chartrain soit exclu de la Bourse du Travail en qualité de journaliste, Mariot proteste énergiquement contre la proposition de Moreau et reproche aux camarades anarchistes de se mettre en colère ~~parce que on les conteste~~ quand on leur donne la qualité d'anarchistes.
De nombreux délégués prennent part à la Discussion et finalement la proposition Moreau est acceptée
Blanchart renseigne le Comité sur l'affaire Lecoin contre le Matin de Paris.
La séance est levée à 10 heures 1/2
Amyzeau

Comité général
Séance du 28 septembre 1910

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence du camarade Cassin des Marchands des places et Marchés et Richard et Morgan assesseurs.
Etaient présents: Augizeau des Platiers, Lepinier
Rambaud des ouvriers en voitures, Cassin des Marchands des places et forêts, Moreau d'Endret, Richard des Modeleurs Mécaniciens Fort des Tailleurs d'habits, Betuf des Camionneurs
Card des Chaudronniers, Hamelin et Gravereau Musset des peintres, Herchet des Couvreurs-Zinguerurs, Chevreul des Marbriers, Jurland et Fort des tailleurs de pierres blanchisseurs, Etourneau et Favreau du Gaz, Durrard des Dessinateurs, Lavigne de l'habillement et campement, Mercier des Compeurs-tailleurs, Landrian des Employés de Commerce, Illiac et Hamot des ajusteurs tamson
tourneurs, Lagarde, Bertoux et Lebreck des ouvriers d'Usines, Camard et Lebris des Sculpteurs, Bezie et Lainé des P. L. L. Lemazures et Cillard des Tabacs, Lebray et Chenet des Transports, Tivet et Guillaux des Scieurs mécaniques, Legac, Bosch et Renard des Machines outils, Helain et Favreau des Cafeurs, Lebonnaire et Jallais des Gallochis Labris et Secher des Menuisiers en Bts Bredoux des Laveurs-Corroyeurs, Perreau Gyselais et Cassin des Serruriers, Jallé, Bonyer et Cornier des Typographes, Thierry des Cartonniers, Marin des manœuvres et Ferrailleurs.
Le Secrétaire avant de passer à la lecture du procès verbal donne lecture ~~de la correspondance~~ d'une lettre du camarade Chartrain demandant à être entendu par le comité général au sujet de l'ordre du jour le concernant voté au dernier comité général, le comité accepte d'entendre Chartrain ce
camarade est invité à prendre la parole, sur la demande d'un délégué, le camarade Moreau parle le premier, il reproche à Chartrain de faire des comptes-rendus de conférences faites à la Bourse du travail avec partialité, et d'accoler le mot anarchiste à des camarades qui ne le font pas, et de ce fait les désigner à leurs patrons.
Herchet dit qu'il n'y a pas que Moreau à protester contre les comptes-rendus de Chartrain mais le Bâtiment aussi.
Chartrain réplique en disant que le mot d'anarchiste n'a jamais trouvé que des noms qu'il a lui même trouvé tait dans le libertaire, temps nouveau ou autre feuilles de publicité à tendance anarchiste. qu'il syndiqué depuis de nombreuses années et ce qui prouve ~~mieux que~~ bien qu'il est profondément syndicaliste, il c'est qu'il aurait pu depuis 4 ans qu'il est rédacteur s'éviter de parler des organisations syndicales mais que cela n'indique pas qu'il n'ait la liberté de défendre la méthode qui lui est chère, et c'est ainsi que partisan des contrats collectifs, contrairement au dernier conférencier, il avait commenté en ce sens les idées du camarade Pouchère.
La discussion à la quelle prennent part de nombreux délégués prend fin par l'adoption de l'ordre du jour suivant présenté par le camarade Durrard:
L'avenir les organisations qui organiseront des conférences à la Bourse du travail décideront elles mêmes de la présence de la presse dans leurs réunions —

Le secrétaire donne lecture du procès verbal qui est adopté sans observation.
Correspondance : lettre de renseignements demandant des renseignements sur la création de syndicats agricoles, lettre du Syndicat National du Gaz invitant le secrétaire à assister au congrès de cette organisation qui se tiendra à Nantes, lettre de Passay remerciant le secrétaire de son intervention dans le conflit du Syndicat et du propriétaire de Grandlieu sous lettres d'Indret relatives au prix des timbres confédéraux, lettre de Pontoise demandant des secours pour le bâtiment en grève, lettre des camionneurs invitant le secrétaire à leur banquet de propagande, lettre des Maçons donnant pouvoir au secrétaire de défendre leurs intérêt à la Commission arbitrale, lettre de Blois demandant des renseignements sur la jurisprudence des syndicats ouvriers, lettre de la C.G.T. relative à la Conférence des Bourses,
Blanchart demande au comité si il croit à l'urgence de la tenue des conférences des Bourses à l'issue des Congrès nationaux,
Il estime que ces conférences tant se font dans de mauvaises conditions étant donné que ceux qui y assistent sont déjà fatigués par 6 journées pleines de discussions et de discours. Le comité pensant de même le délégué devra demander que ces conférences soient organisées en raison de leur besoin.
Huchet dit que le Bâtiment a l'intention de se faire représenter au congrès de Toulouse et demande en conséquence si la Bourse accepterait

d'en prendre la délégation à sa charge, sur cette demande d'un délégué le secrétaire répond que les délégué qui seront désignés par la Bourse n'auront nécessairement qu'une seule voix. Le comité consulté décide l'envoi d'un seul délégué et passe à l'élection par appel nominal des syndicats. Les candidats présentés sont Jurgizean Huchet et Blanchart Cassin
ont obtenus Blanchart 26 voix
Cassin 4
Jurgizean 2
Huchet 1
Blanchart est désigné pour représenter la Bourse au Congrès ainsi qu'à la Conférence des Bourses
Le secrétaire transmet les regrets de Ribrac de quitter ses fonctions de délégué au Comité général, sa démission est motivée par la suite d'un changement de situation, mais si celle ci changeait à nouveau par un retour à l'ancienne il se ferait un devoir de reprendre la place qu'il a occupé durant de longues années.
Le camarade Chevenant est nommé membre de la commission de contrôle.
Cormier demande que les secrétaires de syndicats fassent connaître à la Commission des mœurs les noms et adresses des professeurs et délégués.
Blanchart fait la même demande en ce qui concerne les tarifs de chaque profession qui devraient être à la Bourse du travail ainsi qu'au Sud Ouest
Lecher se plaint que le piano de la Bourse ait été prêté au grand air qui lui n'a pas voulu accorder les enfants prolétariens.
Blanchart répond que le piano appartient à la Cie des cours et non à la Bourse et que si il a été prêté au grand air c'est qu'il devait en être les enfants prolétariens qui d'ailleurs s'en servait

jusqu'à ce moment, auraient eu aujourd'hui vacances de 10 cons de Chant.

Un camarade se plaint de n'avoir trouvé samedi soir personne à la Bourse du travail.

Blanchart répond à ce camarade en faisant l'éloge de Cottet.

La séance est levée à 10 hres 1/2

Auzizeau

Comité général

Séance du 18 Octobre 1910

La séance est ouverte à 8 heures 40 sous la présidence du camarade ~~Cassin des Marchands et Forains et des camarades Rich~~ Giquaud et des camarades Couraucé et Maillard assesseurs.

Etaient présents: Ulpiac, Mariot et Samson des ajusteurs, Prunet des Bourreliers, Carmenais et Betz des Carrossiers, Mercier des couleurs d'Habits, Lelong des Chaussiers, Bouchaud, Guibert et Huchet des couvreurs-Zingueurs, Ebiery des Cordonniers, Gautron et Costy des Cuisiniers Pâtissiers, Beautis et Abelain des Coiffeurs, Richard, Piron et Landriau des Employés de Commerce Favreau et Etourneau des Gaziers, Veillais des Galochiers, Potier de l'habillement et Campement militaires, Couraucé des Instituteurs, Maillard, Colliau et Lemplé des Maçons, Focker des Menuisiers, Richard des Mouleurs, E. Cassin des Marchands et Forains, Legac et Basch des Machines-Outils, Pauret des Mineurs, Rambaud des cuviers en cuivres, Lagarde des Cuviers d'Usines, Chevreau des Peintres, Auzizeau des Platriers, Bazié des P.E.E. Lepris et Camart des Sculpteurs, Grelpois, Perreau et Cassin des Serruriers, Cormier et Lallé des Typographes, Grimberger des Tailleurs d'Habits, Jurland, Marel et Fort des Tailleurs de pierres blanches, Gilard et Demazures des Tabacs, Quicumand et Pillereau des Manœuvres et Emballeurs, Lavarian, Le Breck et Berthe des Lithographes.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations,

Lecture de la correspondance,

Lettre du Syndicat des Maçons désignant le Camarade Blanchart pour les représenter au Congrès de Toulouse

du Syndicat des Coiffeurs pour intervention près de l'Inspecteur en chef à propos d'abus de pouvoir d'un chef d'atelier.

De la Maison Remington pour offre de placement de machines à écrire

du Syndicat des Inscrits des Ponts et Chaussées demandant différents types de Statuts de Syndicats.

de l'Union syndicale des ouvriers du Bâtiment de Blois demandant des renseignements.

de la coopérative de Consommation la "Semeuse" de Pellerin à propos de la tombola du groupe des enfants prolétariens,

de Bastia. Envoi de cotisations

d'Indret demandant Blanchart pour la réunion du 19.

Blanchart renseigne le comité sur les agissements de Ericaire ancien gérant des salons de coiffure, qui jusqu'ici a refusé non seulement la conciliation, mais a même fait tout ce qu'il pouvait pour faire tomber les salons de Coiffure ~~d'Etat même~~ et réclamait une somme de 175 fr. qui ne lui était pas due

Sur une proposition de Blanchart le comité vote une somme de cent francs à titre de prêt pour les

aider la coopérative de cuissure à Sorbier de la situation qui lui a été faite par le renvoyat Escoire,
Une somme de cent francs est également votée en faveur du groupe des enfants prolétariens à l'unanimité des membres présents le comité décide d'inscrire à l'ordre du jour du prochain comité le compte rendu du mandat du délégué au congrès de Lunéville,
Blanchart donne quelques renseignements sur la grève de Cholet, au cas où il serait demandé par ces grévistes Blanchart est autorisé à se mettre à leur disposition
Huchet demande que le compte financier de la Caisse du Chômage soit donné tous les mois
Collineau propose que les comptes soient donnés trimestriellement -
Landrian propose que chaque mois les recettes et dépenses soient données verbalement et remis tous les 3 mois aux délégués adopté
Une somme de 50 francs est votée pour les cheminots cette somme sera formatié amicale à la Fédération des chauffeurs et Mécaniciens et au Syndicat National au cas où il n'y aurait point de caisse unique pour les victimes de la grève.
Betsy se plaint que les séances du comité général commencent beaucoup trop tard -
Le comité décide qu'à l'avenir les séances seront ouvertes à 8 hres ¼ quelque soit le nombre de délégués présents dans la salle.
La séance est levée à 10 heures
le secrétaire adj.
Augizeau

Comité général

Séance du 15 novembre 1913

La séance est ouverte à 8 hres 20 sous la présidence du Camarade Chaveneau et des camarades Hamelin et Musset assesseurs.
Etaient présents: Marot et Samson des ajusteurs; Cormeaux et Betsy des Camionneurs, Mercier des Couseurs tailleurs, Metzger des Charpentiers, Lebon des chaisiers, Bouchaud, Guibert et Huchet des Couvreurs Zinguerurs, Thiery et Guérin des cordonniers, Cesty des Cuisiniers et Pâtissiers, Legalle des Dessinateurs, Abelain et Le Liberac des Coiffeurs, Gaudin et Alliot des Cockers, Etourneau des Cozjets, Rivière et Lardière des Cravatiers, Godrin et Lebaudanger des Colochiers, Breyeon des Instituteurs, Subileau des Typographes, Maillard des Maçons, Violain, Faveau et Guyonnard des manœuvres et Terrassiers, Evrard des Mineurs, Richard des Madeleines Mécaniciens, Chevrel et Cassien Emile Emile des Marchands Forains, Rambaud des ouvriers en Voitures, Musset, Hamelin et Chaveneau des Peintres, Lefrier et Augizeau des Potiers, Cuillerier et Livet des Scieurs mécaniques, Crelerois et Eugène Cassin des Serruriers, Sallé et Bayer des Typographes, Grimberger des Tailleurs d'habits, Turlaud et Port des Tailleurs de pierres Marbres, Verhazures et Gilard des Tabacs, Bredary et Filleadeau des Tanneurs Corroyeurs, Lerennes des Vanniers,
Le procès verbal de la dernière séance est adopté sans observation le secrétaire passe à la lecture de la Correspondance: lettre de la coopérative de Angers. Remise à Frobus de carnet de tombola en faveur des enfants prolétariens, ces carnets n'ayant pu être placés sont retournés avec la somme de 10 frs pour

d'oeuvre, lettre du Camarade Jenin de Nevers informant le Secretaire de son passage à Nantes lettre de l'office d'assurance sociale, du Syndicat des nationaux des chemins de fer demandant des renseignements sur un ordre du jour paru dans la presse de l'administration de la "vie ouvrière" faisant connaitre les conditions d'abonnement, des Inscrits des ponts et Chaussées, du Syndicat des Cotiers sur les revendications qu'il se propose de présenter à l'Ingénieur en chef, du Syndicat des Pêcheurs de Passay pour renseignements sur la poudrerie de Nantes, de la C.G.T. sur le nombre de timbre nécessaires pour l'année 1911, de Quinton pour demande de renseignements, de la Bourse du travail d'Orléans demandant le chiffre de la Subn municipale et les conditions de logement et d'éclairage de la Bourse Bourse,

Sur la proposition de Betz le comité décide de prendre un abonnement à la "vie ouvrière" Blanchart délégué au Congrès et à la Conférence de Toulouse rend compte de son mandat le comité approuve les votes du délégué.

Une somme de 50 fcs est votée pour les cheminots et la même somme pour les Tisserands de Cholet

Sur la propositions du camarade Cottin une réunion suivie si possible d'une manifestation sera organisée contre la cherté des vivres pour le Dimanche 27 courant, les Secrétaires de Syndicat seront priés par une circulaire de convoquer les adhérents à ces organisations respectives. Une Commission composée des camarades Cottin, Menard Huchet Bouyer et Blanchart est chargée de la rédaction d'une affiche pour cette manifestation.

La séance est levée à 11 heures 1/4

Le Secrétaire

Auffroy

Vivre et Penser

Comité général

Séance du 21 Décembre 1910

La séance est ouverte à 8 heures 1/4 sous la présidence du Camarade Menard et de Camarades Cottin et Perreau assesseurs.

Etaient présents: ~~Maires des assesseurs~~ Marquet et Lamton des Scieurs, Baudouin des Bourreliers, Lelorc des Chaissiers, Huchet et Blanchard des Couvreurs-Zingueurs Hardy et Card des chaudronniers, Cisiery et Guerin des Cordonniers. Cesty des cuisiniers Delain et Ledirascch des Cafetiers. Legall et Ouvrard des dessinateurs, Allio des Coiffeurs, Landrian, Richard et Peron des Employés de Commerce, Chaumeau Favreau et Michelin du Gaz, Boulery et Doucet des Graniers, Lavigne de l'Habillement et Campement militaires, Landrian des Lithographes, Templé et Colliau des Maçons Pilladeau et Giquiaud des Manoeuvres Fabien Evrard et Leches des des Menuisiers en Bt Cottin des Marchands forains, Legac et Menard des Machines outils, Rambaud des ouvriers en Voitures, Berteau des ouvriers d'Usines, Chauveau et Hamelin des Peintres en Bt Leblanc et Lazon des Platriers, Chauvet de P.T.T. Lepin et Cornart des Sculpteurs, Livet et Guillard des Scieurs mécaniques, Perreau, Cottin et Grellepois des Serruriers. Lallé et Cornier des Lithographes.

Jurlaud et Port des tailleurs d'habits de pierres blanches, Gilard - Betmazunes et Saint des Ebats - Berennes des Vanniers.
La lecture du procès verbal est acceptée après rectifications du camarade Blanc des plâtriers porté a tort comme absent à la séance du précédent Comité général.
La correspondance comprend une lettre du Camarade Renard de Evelazé demandant au camarade Blanchard de se rendre si possible utile au camarade Simon du Syndicat des Instituteurs d'Angers. du Syndicat des pêcheurs de Pattay relative a des procès dressé contre des syndiqués pour entrave à la navigation sur la rivière l'acheneau, du Secrétaire du Syndicat des Cauroens Jaunayens invitant le secrétaire a assister à une réunion, de l'office Sociale d'assurance des Inscrits des ports et chaussées s'excusant de n'avoir pu prendre part à la manifestation organisée contre la cherté des vivres, de la Librairie des Prayés faisant ses offres pour l'achat de l'appendice du Dictionnaire Lachatre. d'Indret annonçant l'envoi des les Cotisations, des Employés de Commerce versant 20 fr comme secours aux inscrits syndiqués, de la B. d. l. de la Vallée annonçant le passage des camarade Tiphaud, et Benard, des Ouvriers de Lorient sur leur désir de créer une coopérative d'imprimerie du Bureau de Bienfaisance envoyant le secrétaire aux distributions de secours. du Sorans. Batteresse sur l'accaparement du Bétail dans les régions montées, d'Blancons demandant des renseignements sur les prix de blés et des farines de la C. G. L. relative à l'affaire Durand.

de Blain a propos d'une réunion à faire dans le courant de Janvier.
Une réunion suivie de manifestation est décidée pour le Dimanche 8 Janvier, sur la proposition du camarade Blanchard la Bourse demandera au camarade Jouhaux d'y faire une conférence.
Deux affiches seront apposées sur les murs de Nantes la première aura pour but de faire connaître à la population dans ses grandes lignes le verdict de Rennes, la seconde de convoquer les syndiqués et le public à la conférence de Jouhaux.
Les camarades Castin, Renard, Ferreau Landrain Augizeau et Blanchard sont chargé de la rédaction de ces affiches.
Après une longue discussion à la quelle prenne part plusieurs camarades et notamment Renard et Richard le comité décide que ni emblème pancarte ou Drapeaux ne figureront à la manifestation.

La séance est levée à 12 h 3/4
Le secrétaire
Le Fizeur

Dernière séance

Comité général
Séance du 18 Janvier 1911

La séance est ouverte à 8 h 1/4 sous la présidence du Camarade Guillain et des Camarades Lanier et Delay assesseurs.
Le procès verbal de la séance précédente est accepté sans observations de camarades portés à tort comme absents à la Dernière séance

Le secrétaire donne lecture d'une très longue correspondance en réponse à la circulaire de la Bourse du travail relative aux élections des fonctionnaires de la Bourse. Les élections ont lieu à l'appel nominal par syndicat pour le secrétaire. Syndicat représenté 16, absent 18
ont obtenus:
Blanchart 53 voix
Augizeau 2 dc
abstention 1 dc Blanchart est élu secrétaire
Secrétaire adjoint ont obtenus:
Augizeau 39 voix ~~Cattin~~
Cattin 7 voix
Huchet 4 voix
Cattin E. 1 – Huchet 4
Augizeau est élu secrétaire adjoint.
Elections du trésorier, ont obtenus:
Rambaud 37 voix
Cattin 7
Ménard 9
Landriau 1
Rambaud est élu trésorier
Ménard est élu par acclamation membre du conseil d'administration.
Cesty est également élu par acclamation concierge de la Bourse.
Perreau demande, en ~~le placement~~ plaçant au point de vue économie, la suppression du traitement du trésorier, Blanchart répond que la responsabilité du trésorier est précisément réelle par le fait d'être appointé, et que d'ailleurs, cette suppression n'amènerait aucune économie, car la municipalité diminuerait d'autant la subventions.
Etourneau combat également la proposition de Perreau ~~est~~ qui est rejetée —
Cattin donne lecture d'un article du journal le Phare concernant la ~~retraite~~ résolution De Bonzon ~~Dumonteil~~ ne voulant plus être avocat conseil de la C.G.T. où les militants sont comme toujours dans ce journal traités d'anarchistes et de sectaires.
Blanchart dit que l'article en question a été reproduit par toute la presse Bourgeoise mais qu'il y a quelque chose de plus grave à reprocher au Phare, c'est l'article intitulé: l'Histoire du Grève et portant la signature de Rochebleu même, paru dans le n° du 8 Janvier où il attaque violemment l'Imprimerie ouvrière et son personnel, et c'est tentant pour cela qu'il demande au comité général d'engager tous les syndiqués à boycotter le Phare —
Ménard demande demande que la mise à l'index soit porté à la connaissance du public par voie d'affichés.
Le comité décide que la mise à l'index sera porté à la connaissance des syndicats par une circulaire et au public par le collage de papillons.
Etourneau à titre de vœux et d'indications qui pourraient être utile pour l'année prochaine, demande que les élections des fonctionnaires n'aient lieu que tous les 3 ans. Adopté comme vœux.
Sur la demande de la Fédération des cuirs et du Syndicat des Cordonniers, le secrétaire est autorisé à faire aux frais de la Bourse une tournée de propagande dans les centres de cordonnerie de la région.
Perreau demande que l'agitation pour la libération de Durand ne s'atténue pas, à titre

d'indications demande s'il ne serait pas notible d'organiser des réunions de quartiers ~~par~~ il n'a ~~n'aurait pas~~ pas de préférence pour le choix d'actions, mais insiste pour qu'il soit fait quelque chose en faveur de l'affaire qui doit occuper les militants jusqu'à sa complète solution.

Leblanc demande des explications sur le nombre d'officiers qui a trouvé plus restreint que précédemment. Blanchart répond qu'en effet, il y a eu confusion dans la Commande ~~=~~. Blanchart donne lecture d'une lettre du Syndicat des Emmeneurs-Ajusteurs destinée à être lue au comité général, cette lettre expose la situation du Syndicat des Emmeneurs-Ajusteurs qui lui a été faite par rapport à une décision du Congrès de Toulouse-Blanchart fait l'historique du procès Varnat & Cie-vost entrepreneur de chargements et de déchargements de navires, pour entrave à la liberté du travail et demande au Comité général de prendre à sa charge une part des frais de ce procès, adopté-

Lecture des dépenses et Recettes de décembre 1910
L'année se termine avec un déficit de 91.15

La séance est levée à 10 heures

~~Le secrétaire adjoint~~
Auzizeau

Etaient présents:
Mariot et Samson des ajusteurs, Batard et Betsy des camionneurs, Mercier des cuirs d'Habits, Banchard et Herchet des Cuivreurs-Zinqueurs, Hardat des chaudronniers, Thierry et Guerin des couvreurs Faon et Prunier des Etapeliers, Lodoire Boutié et Cetty des cuisiniers.

Abelain et Ledireach des Coiffeurs, Legall des Bottinateurs, Guesdon, Gaudin et Allot des Lockert, Landrian et Piron des Employés de commerce, Meulenbey des Electriciens, Devay et Hermes des Ferblantiers-Boitiers, Etourneau des Gaziers, Doucet et Lartière des Canalisateurs, Teillais et Caudron des Galochiers, Potier de l'Habillement et Ameublement, Brejon des Instituteurs, Débris des Lithographes, Templé et Durand des Maçons, Jouan des Manoeuvres, Déchet des Menuisiers, Legac et Ménard des Machines-outils, Cattin Emile des Marchands forains, Lemarié, Tourel et Emerial des ajusteurs Moreau d'Indret, Rambaud des ouvriers en Voitures, Berthon et Layarde des Ouvriers d'Usines, Hamelin des Peintres, Lepriez, Leblanc et Auvigeau des Plâtriers, David et Travers des P.T.T. Delage, Lepris et Camart des Sculpteurs, Guillon des Sciens à la Mécanique Grelpois, Perreau et Cattin des Serruriers, Baugand et Chenet des Tranchoirs, Sallé et Bauyer des Typographes Fort et Jurlaud des Tailleurs de pierres, Grimberyer des Tailleurs d'Habits, Gilard et Demazures des Tabacs, Perennes des Vannier. Cantant Eyeuties Chevreau des peintres.

La séance est levée à 10 heures

Le secrétaire adj.
Auzizeau

Comité général

Séance du 15 février 1911 à 8 hres 1/2

La séance est ouverte sous la présidence du camarade Savarian.

Le camarade Blanchart donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations

Lecture de la correspondance. Lettre de la Chambre syndicale des Inscrits Maritimes des Ponts et chaussées donnant mandat à Blanchart de se joindre à la Délégation du Syndicat chargée de la Défense de leurs revendications du Ministère du commerce et de l'industrie relative à l'exposition universelle de Turin, lettres et télégrammes de Basse-Indre relative à la titulaire du Directeur des Forges d'abaisser les Salaires et de supprimer des emplois.

d'Indret demandant des tuyaux confédéraux de la C.G.T. rendidquant les itinéraires des conférenciers désignés pour la propagande en faveur de Durand.

d'un camarade demandant des renseignements sur l'inspection du travail.

De Toulouse un appel à la Solidarité pour la grève des Typographes.

De la Pallice annonçant la tenue du Congrès des Dockers de l'Océan; des Relieurs-Rabatteurs donnant les noms & adresses des camarades du Bureau et délégués au Comité général du Ministère de la Marine annonçant un supplément de 1000 fr. en faveur du Syndicat des Inscrits de Nantes.

des Couleurs d'Habit invitant le Secrétaire à assister à la conférence du camarade secrétaire de la fédération de l'habillement.

Blanchart fait connaître au Comité général que si les pavillons concernant le Share n'ont point encore apposés sur les navires, c'est parce que l'on a voulu attendre la solution du procès en cours.

Blanchart donne des renseignements sur le mouvements des camarades métallurgistes de Basse-Indre, la grève a été décidée grâce à l'union des intéressés — puis renseigne également le comité sur la sortie des camarades Mouleurs de la Cie Fives.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un délégué de la Bourse à la section des Bourses. 2 candidats sont en présence, les camarades Carel et Séné

le camarade Carel est élu par 21 voix contre 13 au camarade Séné

Le camarade Cassin revient sur la lecture d'une lettre des ajusteurs-tourneurs faite au dernier comité et demande qu'elle décision prendra le comité général au cas où la Fédération des Mécaniciens persisterait à rester hors la C.G.T.

Le camarade Jaquet répond à cassin en faisant l'historique de la question - Mariot dit qu'absolument partisan d'union et d'entente, les mécaniciens se refusent à l'obéissance passive d'ordres inférieurs & ne se laisseront mener par personne.

Cassin dit qu'il n'est pas de parti pris, mais qu'il s'agit de savoir si la Bourse conservera un syndicat non confédéré le jour un syndicat de la même profession serait constitué à Nantes, qu'en tout cas il se réserve de demander antérieurement au comité général un délai pour permettre aux ajusteurs de prendre une décision - Mariot proteste énergiquement et dit que son syndicat ayant toujours fait son devoir ne quittera pas la Bourse du travail toute autre critique dit il sort de l'entr'aide

⁂

Péneau dit que l'entre-aide est une coopérative ouverte ~~aux~~ à toutes les opinions et non un groupe politique, Séché demande à Mariot ses renseignements sur les motifs qui ~~ont~~ empêche la Fédération des ~~métaux~~ mécaniciens d'adhérer aux métaux, Mariot - la Fédération des métaux ne donne pas aux mécaniciens les avantages qu'ils trouvent dans leur organisation.
Péneau - si la cotisation des métaux est moins élevée aux métaux c'est qu'elle est en rapport avec les salaires des manœuvres métallurgistes.
Ménard ajoute qu'il y a également des caisses de chômage et de maladie dans plusieurs syndicats des métaux.
Jacquet demande aux métallurgistes qu'elle décision ils comptent prendre.
Cassin répond qu'ils vont créer un syndicat d'ajusteurs. Le Secrétaire quitte la salle, appelé par les Membres
Le président Lavariaud demande s'ils font des précédents de recettes et que par ce fait ils peuvent adhérer aux métaux.
Ménard dit que ce n'est qu'une question de bas égoïsme qui a conduit les mécaniciens à se retirer des métaux.
Le président - le comité est suffisamment éclairé et pourra revenir à la question lors de la création d'un nouveau syndicat.
Durand dit que le Share est à l'index et que l'on recoit tous les canards à la Bourse
Ménard demande que l'on affiche l'index à à la Bourse
Un camarade dit que Lerat ne se tient pas dans les décisions qu'il avait prises.
Etaient présents à la séance: Mariot et Jacquet et Lamton des ajusteurs, Carmerais et Baty des carrossiers Mercier des emballeurs d'habits, Hauchet et Blanchard des cuivreurs-ferblantiers, Hardy des chaudronniers, Thiery et Vétu des cartonniers, Ladaire et Cestat des Cuisiniers-Salaisiers, Abelain des Coiffeurs, Péron et Lantrian des Employés de commerce, Benay des Ferblantiers-Boutiers, Pohu et Sorcher des Tôlyeurs, Favreau des Gaziers, Lavet des Granitiers. des garçons de café, Taillais et Gorton des Galochiers, Lartigue de l'habillement et Campement, Durand des Maçons. Secher des Menuisiers, Cassin Emile des Marchands Forains, Launay, Legac et Ménard des Machines-outils, Rambaud des ouvriers en voitures, Hamelin des Peintres, Lepavier des plâtriers, David et Bezie des P.T.T. Deschamps des Relieurs-Cartonniers, Lepris et Lamart des Sculpteurs, Livet des Scieurs mécaniques. Cassin, Péneau, et Grelepois des Serruriers, Courel et Guegnen des Rivreurs. Jurland, Harel et Fort des Tailleurs de pierres blanches. Bernazeaux et Gilard des Tabacs, Deremmes des Vanniers, Sallé et Bouyer des Typographes, Selor des chauffeurs.
La séance est levée à 10 h 3/4

Le Secrétaire de séance
Sallé

Comité général extraordinaire
Séance du mardi 7 Mars

La séance est ouverte à 8 heures 1/4 sous la présidence de Chauris et des camarades Péneau et Leblanc assesseurs.
Blanchard donne lecture de la lettre du Syndicat des Typographes, ajoute ensuite qu'étant donné la gravité des questions à résoudre, il est de son devoir de convoquer extraordinairement le comité.
Rambaud, étant donné le grand nombre de camarades

présents dans la salle demandent que seuls les délégués au comité général restent dans la salle et invite les non délégués à monter dans la tribune. Le président est prié de faire cette invitation, mais néanmoins beaucoup d'auditeurs restent dans la salle. Richard demande qu'avant d'ouvrir le débat le Comité fixe le nombre d'orateurs pour et contre et ~~fait la proposition~~ propose 2 orateurs pour et 2 orateurs contre, cette proposition dit-il a pour but de mettre de l'ordre dans la discussion et de pas l'éterniser inutilement. Bamper demande au contraire qu'il ne soit pas pris de décision semblable et que chaque camarade ait la liberté de prendre la parole.

Richard reprend la ~~parole~~ parole et demande au président de mettre la proposition aux voix. La proposition Richard est adoptée, mais cela ~~ne change rien chaque camarade restant à la place qu'il occupait~~. Les camarades Bamper et Cavillard sont désignés pour être entendus au nom du personnel et du Syndicat des Typographes.

Le camarade Bamper prend la parole, se déclare en principe partisan de l'extension de la Lithographie à la Coopérative, mais ne la croit possible qu'après avoir donné l'outillage et l'hygiène aux camarades typos employés à la Coopérative, il montre la toiture du local dans un état tel qu'il faudra bientôt un parapluie pour abriter les camarades typos, l'hiver la pluie tombe sur des ouvriers et ~~l'hiver~~ l'été ceux-ci accablés de chaleur, puis se plaint de l'outillage, et fait le procès du travail aux pièces, parlant des frais nécessaires à l'installation de la Lithographie il les croient inévitables par les chambres syndicales, d'une nécessité pour la Coopérative de procéder à cette installation sans avoir recours à des capitalistes, ces paroles soulèvent des protestations. Bamper cède la parole à Cavillard qui lit en le commentant un long mémoire. Devis sur les frais et conséquences de l'adjonction de la Lithographie dans un local qui d'après lui est déjà insuffisant pour la typographie, de la lecture et des commentaires de la lecture de ce rapport Cavillard conclu à l'impossibilité d'adjoindre la Lithographie à l'Imprimerie. Cette lecture ayant soulevé beaucoup d'interruptions le camarade Cottin est demandé à la Tribune pour fournir des explications sur l'exploitation de l'Imprimerie.

Cottin proteste contre le rapport fantaisiste fait par Cavillard, à l'entendre il semblerait qu'il n'y a plus rien comme outillage à l'imprimerie, il n'en est heureusement pas ainsi. Cottin fait remarquer que si le matériel de typographie est incomplet, si également les camarades ouvriers font gémir cela tient précisément au développement de l'Imprimerie qui a vu doubler son chiffre d'affaires en 4 années soit une augmentation de 45.000 ~~en~~ c'est également pour cela que l'adjonction de la Lithographie s'impose, puis Cottin fait l'énumération de l'outillage nécessaire à l'installation de la Lithographie,

Renard demande si le défaut du matériel est la seule cause du peu de rendement des camarades travaillant aux pièces. Brasseur répond affirmativement.

Cottin répond à Brasseur que lorsqu'il est entré à l'Imprimerie le local était pratiquement le même et qu'il y avait moins de matériel ~~de~~ qu'aujourd'hui, que en tous cas les bordereaux de salaires n'ont pas diminués,

Lavarian dit que Cavillard n'est vrai-

plus à tout essayer, le matériel indispensable comme lui comme nécessaire à l'exécution de la Lithographie à l'Imprimerie n'existe même pas au complet dans les plus importantes maisons de Paris c'est ainsi qu'il parle de bronzettes de machines à tailler et d'un personnel nombreux ainsi que des feuilles à mouiller tout cela absolument inutile à tout l'installation de la Lithographie réclamée par le conseil d'administration.

Lavarian donne des renseignements techniques sur l'outillage nécessaire pour faire le travail de la clientèle de l'Imprimerie, 2 ouvriers seront suffisants et que ces 2 ouvriers Lithographes feront le travail de 6 typos, c'est pourquoi il ne nie pas le chômage actuellement pour mais chômage tant de même que l'exécution de la Litho amènera, mais pendant faire la Lithographie le Directeur aura visité augmenté la clientèle et étant donné que le travail de lithographie amène toujours avec lui un travail de typographie, les camarades typos ne tarderaient pas à revenir à l'atelier.

qu'en tout cas il s'agit là d'une question de commerce auquel on doit donner satisfaction à la clientèle et chercher à développer la coopérative en cherchant toujours à donner le plus de satisfactions au personnel, Lavarian conclut en disant que 2 Lithographes seront suffisants et leurs présences à l'Imprimerie éviteront les retards apportés dans la livraison des commandes.

Cottin Emile dit que l'on est dans cette affaire divisé en 2 camps et que jusqu'à présent il a plus été question d'affaires que de questions syndicales, pour lui il voudrait que les coopérateurs soient des centre d'éducation, aussi demande-t-il qu'un délégué soit pris dans chaque syndicat pour étudier à fond la question et demande à reporter le vote en attendant un nouveau rapport.

Lauillard répond à Cottin et à Lavarian, il revient sur l'exposé déjà fait, puis proteste contre le conseil d'administration d'avoir demandé des prix aux fournisseurs avant de l'adresser à la Commission technique,

Bouillé, pour répondre au camarade Cottin dit que si les paroles qu'il a prononcé ce soir il ne les aurait pas prononcées au Syndicat des typos, parce que ce fut partie perdue tandis qu'au Comité général il se tient entre copains.

Richard demande la parole pour une motion d'ordre, il rappelle que dès le début de la séance il avait été décidé que les camarades non délégués devraient monter dans la tribune, et que le président n'a pas fait respecter cette décision.

Bouty demande la clôture avec les orateurs inscrits puis proteste contre les paroles de Bouffier qui vient de dire que les délégués du personnel n'avaient pas le faire entendre à l'assemblée générale de l'Imprimerie. Bouty proteste également contre l'affirmation faite par Bouffier que le développement de l'imprimerie est le fait des sacrifices des Typos, il dit que ce fut le contraire au début et non seulement au point de vue moral mais aussi à celui d'argent puisque d'autre Syndicat qui pourtant n'avait aucun espoir d'y voir employer des camarades firent plus d'actions que le Syndicat des Typos. Bouffier reprend la parole

et se plaint que le travail aux pièces existe dans une coopérative, tant que la sus-pression ne sera pas chose faite ~~une~~ l'obstruction sera maintenue contre l'association de la Lithographie.
Blanchart regrette toutes ces divisions entre militants, il rappelle les moments difficiles des premières années de la coopération, puis demande au comité général de se prononcer sur le vote qu'il a fait en son nom à l'assemblée générale en votant l'association de la lithographie il est dit il reste respectueux de la volonté du Comité général qui au mois d'octobre 1909 a voté 2 obligations pour l'achat de matériel de Lithographie.
Le vote donne les résultats suivants: approuvant le vote de Blanchart et pour l'installation de la Lithographie pour 35
abstention 13
Contre 1
Le délégué des menuisiers dit que Blanchart a bien fait de voter pour la lithographie en 1909, mais mal fait en 1910.
ont voté pour les syndicats des auxiliaires bottiers des Camionneurs, des Tailleurs d'habits, Charpentiers, Cordonniers, cuisiniers, Chaisiers, chaudronniers, Chapeliers, Caissiers, Lettmateurs, Employés de Commerce, Frappeurs, Ferblantiers-Bottiers, Gaziers, Graniers, garçons de café, Galactiers, Instituteurs, Lithographes, Marchands de Terrains, Voitures, ouvriers d'Usines, P.T.T. Relieurs, Scieurs Mécaniques, Sculpteurs, Tailleurs d'Habits, Tabacs, Tanneurs-Corroyeurs, Transports, Vanniers-Bourreliers,
~~Contre~~: Abstention: Couvreurs-Zinqueurs, Maçons, Ebénistes, Modeleurs-Mécaniciens, Meuleurs, Machines-Outils, Peintres, Plâtriers, Serruriers, Tailleurs de pierres blanches, Typographes Charpentiers en fer, Tiseurs.
Contre: Menuisiers en Bâtiment.
La séance est levée à Minuit
Le secrétaire
Auzy Jean

Comité général
Séance du 21 Mars 1911

La séance est ouverte à 8 hres 20 sous la présidence du camarade Cattin des Marchands et des camarades Fauré et Richard assesseurs
Le procès verbal de la précédente séance est adopté après une réclamation du camarade cattin à propos de paroles prononcées par le Camarade Mariot concernant l'entente, le procès verbal est rectifié dans ce sens c'est-à-dire que Mariot n'a point entendu faire aucun grief à l'entente,
Correspondance: ~~de la C.~~ Circulaire de lancement du journal "La Bataille, des Ebénistes demandant une salle, d'Endret demandant des timbres confédéraux, de la Fédération des Transports annonçant des journaux, des Engrais chimiques le nouveau tarif de salaires, des Employés de Commerce nommant Suisty délégué au Comité général en remplacement du Camarade Pioux,
Leblanc demande au Comité général de tenter une action au journal syndicaliste "La Bataille.
Landrian demande si ce journal restera seulement sur le terrain syndical ou si il fera de la politique.
Peneau répond que la Bataille sera nettement et seulement syndicaliste.

Moreau propose de prendre 5 actions
Hamelin demande si l'Etat de la caisse le permet.
Blanchart répond que l'avoir de la bourse est en ce moment de 900 francs, Mariot demande que le principe de prendre des actions soit d'abord mis aux voix. Cette proposition est adoptée ~~et donne les résultats suivants~~ à l'unanimité moins une voix.
puis par 19 voix contre 18 le comité décide de prendre 5 actions.
Le camarade Jacquet des ajusteurs-outilleurs monte à la tribune et donne lecture de documents établissant les raisons qui ont motivé la démission de la fédération des mécaniciens de la C.G.T.
Cassin dit que si il a interpellé le syndicat des ajusteurs, c'est précisément au sujet de cette démission de la C.G.T. mais il affirme qu'il n'a aucun parti pris, et que seul le principe le guide en cette affaire, et qu'il est prêt à étudier d'accord avec les ajusteurs les moyens à arriver à l'entente,
~~Cat~~ Ménard parle dans le même sens.
Le camarade Jacquet répond ~~qu'il~~ que ses camarades et lui rendront compte de leur mandat à leur syndicat et qu'il feront connaître les décisions qu'il prendra, au prochain comité général.
Cassin entretien le comité général de la grève des Riveurs et demande au Comité général de leur venir en aide.
Hamelin propose la somme de cent francs cette somme est votée à l'unanimité.
Leblanc dit ~~qu'il~~ que le Camarade Dugizeau en chômage depuis 4 mois est très durement mis à l'index par les patrons, il demande au Comité général de faire q. q. chose en sa faveur tout en disant pourtant que ce sera créer un précédent, mais qu'il y a là une question d'humanité, Cassin tout en déplorant la situation faite à Dugizeau demande à ce que ce précédent ne soit pas créé, mais rien empêche que ces demandes soient faites aux organisations elles-mêmes,
Blanchart fait remarquer que plusieurs Camarades sont dans le même cas, leur avis sera sollicité et en cas d'acceptation leurs noms figureront sur la circulaire.
Heuchet informe le comité qu'une scission s'est produite entre couvreurs et zinguerus à propos du Contrat collectif.
Etaient présents: Mouret et Desmarets des Menuisiers Duffray des Marbriers, Ménard, Legay et Launay des Machines outils, des Fondeurs Rambaud, des Fondeurs Hamelin et Muttet, des Fondeurs d'Usines Layarde et Berteau, des Platriers Dugizeau et Leblanc, des P.T.T. Travers, des Relieurs - Papetiers Deschamps, des Sculpteurs Lefrin, des Dessinateurs Durand, des Serruriers Cassin Perreau et Prolpait, des Rameurs Gueguin, Cornet et Leroy, des Typographes Bourgey et Hallé, des Tailleurs d'Habits Tort, des Tailleurs de pierres blanches Jurland et Tort, des Fondeurs mécanique Guillaux des Vannières Deremmes, des Coiffeurs Favreau et Ledrieux, d'Indret Moreau, des Ajusteurs-Outilleurs Mariot, Jacquet et Samson, des Camionneurs Betsy et Carbonnais, des Couteurs d'Habits Mercier des Charpentiers en fer Dutemple et Pasch.

des cuivreurs - Fraigneau Thierry et Huchet,
des Chaudronniers ~~Huchet,~~ Hardy, des
Cordonniers Thiery et Guérin, des Cuisiniers-
Patissiers Lalaire et Cathy, des Employés de
Commerce Landrian et Pautty, des Peintres Leroy Pierre
Thibonneau et Bethayel, des Ferblantiers-
Boitiers, Hermès et Verbay, des Forgerons Forchet
des Gaziers Favreau et Etourneau, des Galochiers-
Gadron, Leblais et Lebaubanyer, des Instituteurs
Breyeon, des Lithographes Lamariau, des Maçons
Esnard et Durand, des Manœuvres et Terrassiers
Juguet, Manin et Filladeau, des Modeleurs
Richard, des Marchands des Rues et Forains Cassin
Emile.

La séance est levée à 10 h. 3/4
Le Secretaire Augizeau

Comité général Séance du 18 Mars 1911
La séance est ouverte à 8 h. ¼ sous la présidence
des Camarades Cassin des Serruriers, Ménard
et Lavid assesseurs.
En l'absence du secrétaire adjoint le camarade
Ménard est désigné secrétaire de séance
Etaient présents : Mariot, Lamsen et Jacques
des ajusteurs, Bely des camionneurs, Mercier
des Cuivreurs, Paleh des Charpentiers en fer,
Banchaud, Guibert et Huchet des Cuivreurs
Fraigneurs, Thiery des Cordonniers, Costy
des Cuisiniers-Patissiers, Lebriseack et Leblais
des Coiffeurs, Durand des Lessiveteurs,
Landrian des Employés de Commerce, Thibonneau
et Bethegel des Peintres, Paubet des
Forgerons Etourneau et Favreau des Gaziers
Gadron et Leblais des Galochiers. ~~Paubet~~ Potier de l'habillement et Carpenent,
Lubeau et Lamariau des Lithographes, Gimbard, Esnard
et Durand des Maçons, Eugueu des Ebenistes, Sochet
des Menuisiers, Ictor et Cassin Emile des Marchands et
Forains, Menard et Legac des Machines-Outils,
Moreau d'Indret, Rambaud des ouvriers en Voitures,
Leblanc des Plâtriers, Lavid des P.L.L. Guillaux
des Scieurs à la Mécanique, Cassin Eugène et
Peneau des Serruriers, Carnet, Gueguen et Leroy
des Rivreurs, Bauyer, Carmier et Lallé des Ty-
pographes, Fort des Tailleurs de pierres, Lesmayeurs
et Gilard des Tabacs, Sayarte, Bertran et Le Brash
des Ouvriers d'Usines, Filladeau des Manœuvres
et Terrassiers, Hamelin des Peintres
Le secretaire donne lecture du procès verbal de la
dernière séance qui est adopté sans observation,
puis la lecture de la correspondance,
Le Camarade Hamelin entretien le Comité de la
grève des Peintres et demande des secours pour
les grévistes, Leblanc demande des Renseigne-
ments sur la grève de la Roche-Baltin
Blanchard donne les renseignements demandés,
Peneau demande la lecture d'une lettre accusant
un camarade du Bâtiment, Fort demande
si cette lettre a été communiquée à l'organisation
à laquelle appartient l'intéressé, Blanchard
répond qu'il n'a pas eu la communiquer
en pensant de grève, Après discussion le comité
décide de remettre cette lettre à l'organisation
et de convoquer contradictoirement les délégués
du Syndicat des Terrassiers et le camarade
Ménard quelle attitude compte prendre
la B.d.E vis à vis de l'esclavagerie des retraites ou-
vrières, à propos de la circulaire Blanchard

répond qu'il n'en a rien fait, Cattin demande à quel propos le nom du camarade Blanchart figure dans la commission municipale des retraites, Blanchart répond que lui même n'en sait rien et qu'il a appris par les journaux. Cette discussion est remise au prochain comité, Le Camarade Moreau fait l'exposé d'un projet de loi visant les Forains Nomades et Marchands demande à la B. d. T de protester contre cette canaillerie et d'organiser un meeting de protestations à la B. d. T. le camarade Vincent Secrétaire du Syndicat des Marchands et Forains appuie la proposition du Camarade Moreau, il est également décidé que Blanchart prendra son ressenti au meeting. Un ordre du jour de protestations contre le projet de loi est voté à l'unanimité. Huchet demande à Blanchart s'il compte continuer sa Campagne contre la création d'un Syndicat d'industrie du Bâtiment, Blanchart proteste contre de semblables allégations, met quiconque au défi d'affirmer qu'il a causé de cette question en dehors de son Syndicat ou il a le droit de prendre la parole à l'égal des autres membres, que d'ailleurs dans son intervention à ce sujet dans son Syndicat il ne s'appuyait pas de savoir si l'on était partisan ou non, mais demandait que la propagande en faveur du Syndicat d'Industrie se faisait au dessus des syndicats, Séchet explique les circonstances dans les quelles s'est fait la circulaire portant la signature,

Le Blanc demande que Blanchart ne vienne pas dans les Syndicats en contradicteur sur la question du Syndicat d'Industrie, Blanchart proteste à nouveau contre une semblable demande, ajoute que qu'il n'assiste pas aux réunions de Syndicats que lorsqu'il en est prié et qu'il a toujours eu pour habitude depuis qu'il milite de rentrer par la grande porte partout ou il est demandé,

Le comité décide de prendre un abonnement à la Bataille Syndicaliste.

La séance est levée à 11 heures,

Le Secrétaire de séance

Ménard

Comité général - Séance du 16 Mai 1911

La séance est levée ouverte à 8 heures et sous la présidence des Camarades Blayevet des relieurs - Papetiers Lesbonnes et Liret attesteurs,

Etaient présents: Samson, Mariot et Jacquet des Ajusteurs - Fraiseurs, Ménard et Gonichon des Ajusteurs - Fraiseurs Fédérés, Leroy des Boulangers Braud des Bimbeliers - Selliers, Commerais, Batard et Bétry des Carrossiers, Mercier des Cuirs et Peaux Pasch, Vilanie et Lutemple des Charpentiers de navires, Huchet des Fraiseurs - Tourneurs. Hardy des Chaudronniers, Thiery des Cordonniers, Certy des Cuisiniers - Satissiers, Delain Fareau et Ledreach des Coiffeurs, Legall des Bestiaux, Le Rigner Bœuf et Varndt des Dockers. Landrian et Richard des Employés de Commerce, Leroy, Bechayet et Dubromeau des Imprimeurs, Lessoy et Hennès des Terblantiers - Zinciers, Pochet des Fayenciers, Etaumeau et Fareau des Gaziers, Landière des Granitiers, Guerson et Esclair des Galochiers,

Savarian des Lithographes, Esnard des Maçons Juguet des Manœuvres et Terrassiers. Tocher des Menuisiers en Bâtiment, Renette et Turquy des Ebénistes, Richard des Modeleurs, Castin Emile des Marchands et Tarains, Lamay et Martin des Machines-outils, Moreau d'Indret. Rambaud des ouvriers en voitures, Layarde des ouvriers d'Usines, Bourgeau et Lefranc des Platriers, Voyer des P.T.T. Mesdames Cormiers Leconte et Brottet des Margeuses-Relieuses, Lepin et Carnart des Sculpteurs, Linet et Cail des Tourneurs et Fraiseurs Mécaniques, Perreau Grelepois et Castin des serruriers, Cornet des Aveugles, Chenet et Tebray des tramways, Bunyer Cormier et Sallé des Typographes. Durand et Port des Tailleurs de pierres blanches Barré et Duffray des Marbriers, Berenger des Vernisiers.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal qui est adopté sans observations, lecture de la correspondance: lettre de la Roche Sablon accusant réception de la 50 fr pour la grève et demandant à Blanchart d'assister aux reunions des grevistes, lettre de Grand Lieu, de Basse Indre, de Bourgneuf, de St Joachim demandant à Blanchart d'assister à une reunion, des Docks de la Palice de Rennes, des Docks de St Nazaire, de Basse Indre, des Papetiers-Relieurs, d. Indret de Paris, d'Ancenis, de Bessay, de la Federation des Lettmateurs. de Paris, de la C.G.T. de la Montagne, de l'Union metallurgique de Nantes, Blanchart dit que nous avons encore deux grèves à Nantes et que les cotisations de la B. d.T. permettent de leur venir en aide et propose une somme de cent francs pour les camionneurs et la même somme pour les Ebénistes, adopté, sur la proposition de Perreau 100 fr sont également votés pour les grevistes de la Sablice,

Castin demande à poser une question au Président du Syndicat des camionneurs au sujet d'un article ~~de~~ paru dans un journal de Nantes qui prête au camarade Bétry une déclaration injurieuse pour les camarades Revolutionnaires. Une longue discussion à la quelle beaucoup de délégués prennent part s'engage sur cette question, Bétry déclare n'avoir jamais eu l'intention de blesser aucun camarade dans l'interview que lui lui a demandée un journaliste.

Castin demande qu'elle suite a été donnée par le Syndicat des Terrassiers à propos de la lettre de Bordeaux accusant un camarade, Blanchart répond que les Membres du Bureau du Syndicat lui ont déclaré ne pas vouloir donner suite à cette affaire. Le secrétaire du Syndicat de l'entreprise confirme les Déclarations de Blanchart,

Ménard demande à la Bourse de se prononcer sur la présence de 2 Syndicats d'une même profession à la B. d.T.

Mariot proteste et demande au Comité général de bien vouloir se rappeler que le Syndicat des Agriculteurs-Jardiniers a toujours fait son devoir tant au titre de solidarité en cas de grève ou pour toute autre cause, Ménard répond à cela qu'une ville Industrielle comme Nantes ne peut rester sans avoir un Syndicat d'Agriculteurs Corporé,

Morlan demande au Comité général de se prononcer sur le maintien à la B. d.T. du vieux Syndicat des Agriculteurs, Savarian et Blanchart

demandent au C.G. d'admettre avant de se prononcer la venue du camarade de la Fédération des Métaux.
Cattin demande que le comité se prononce immédiatement, étant donné que la question de la Fédération des mécaniciens est absolument solutionnée par son départ de la C.G.T. Renaudet en outre la priorité pour sa proposition.
Etourneau demande que cette question se solutionne par voie de Référendum,
Finalement le comité passe au vote par appel nominal sur la priorité de la proposition Cattin à l'Etourneau
Pour le référendum 19 voix
Contre 24 d°
Abstention 1.
Un second vote a lieu sur l'acceptation du nouveau syndicat des ajusteurs
Pour 30 voix
Contre 7
abs. 5
Un troisième vote a lieu pour l'exclusion du vieux syndicat, Proposition du syndicat)
Pour l'exclusion 18 voix
Contre 20
abstention 4
Landrian proteste contre ce vote qu'il considère comme anti statutaire, demande en outre que sa protestation figure au procès verbal.
Plageolet des Propositions demande que la Bourse du travail organise des réunions de quartier de protestations contre la loi sur les retraites, Cattin dit qu'au dernier C.G. il avait été décidé que les délégués devaient prendre position sur cette question ce soir, tant pis pour ceux qui ne s'en sont pas occupés,
Le comité nomme une commission qui sera chargé d'organiser des réunions et de libeller les affiches, les frais occasionnés pour ces réunions seront à la charge de la B. du T. font partie de cette commission Monat Moreau, Plageolet. Cattin frères, Poncau, Blanchard, Ponan au nom de la Commission de contrôle demande aux Syndicats en retard de leurs cotisations de bien vouloir se mettre en règle avec le Trésorier,
Cattin demande la parole et tient à voyager sa responsabilité au sujet de l'Imprimerie qui avant le départ de Cattin au dire du Conseil d'administration avait de l'argent en caisse, et maintenant a les plus grandes difficultés à pouvoir payer ses effets.
Vailant invité à fournir des renseignements déclare que Cattin avant de partir a encaissé l'Imprimerie de papier et d'encre, Cattin demande à déposer un vœux pour boycotter l'imprimerie Cattin par les syndicats Cattin des Serruriers demande que les frais occasionnés pour la création du syndicat des tuiliers soient réglés par la Bourse, adopté.
La séance est levée à minuit
Le Secrétaire adj.
Augagneur

Du Comité General du 20 Juin 1911

La séance est ouverte à 8h1/4 sous la présidence du Camarade Delaye; Le Pin et Camart assesseurs.
Après la lecture du procès-verbal Jacques proteste contre le procès-verbal qui ne

mentionne pas les declarations qu'il a fait au dernier C.G.

Plusieurs Camarades au sujet des votes demandent à ce que les Camarades qui ne sont pas deligués montent à la tribune. Adopté

Avant de passer à la lecture de la correspondance Blanchart fait une déclaration au sujet des attaques dont il est l'objet et donne sa demission de Secretaire general.

Jacquet parle au sujet de cette démission il parle ensuite de la grève des Ruveins et dit que Cattin était bien pour mener cette grève

Fuchet dit que si l'on dit que Blanchart ..... la campagne, contre le Syndicat d'industrie Blanchart demande à ce qu'il soit nommé 5 membres pour s'occuper de cette affaire.

Cattin 2me donne des explications sur la grève des Ruveins et dit comment qu'il a été demander pour cette grève

Blanchart dit que Cattin a dit au Camarade Neulemberg ne pouvant pas s'en occuper, puisqu'il avait touché de l'argent de la Maison de la Grosse

Cattin, dit qu'il n'a pas dit cela, que Blanchart avait avoir fait ce travail aux frais ...??

Le Blanc dit que s'il a combattu Blanchart c'est qu'il a dit que le Syndicat d'industrie n'était pas mûr

Cattin P. et M. dit que s'il combat Blanchart c'est simplement parce qu'il n'a pas les mêmes idées que lui et qu'il veut la marche en avant marche plus vite.

David. dit qu'Fuchet a bien dit à la poste qu'il ferait tomber Blanchart.

Un delegué pensait dit que dans le Batiment s'il y a une dent contre Blanchart c'est pour le contrat collectif dont il est le père.

On vote à l'appel nominal pour l'acceptation de la demission de Blanchart. — vote non

Agriculteurs unanimes, Boulangers, Camionneurs, Corsetiers d'Habit, Couvreurs Zinguerus, Chauffeurs Vitriers, Cuisiniers Patissiers, Inscrits Maritimes Cantine, Coiffeurs Chauffeurs Mecaniciens Etat, Chapeliers. Dessinateurs Employés des 2 sexes. Electriciens, Forblantiers Batiment Gaziers, Garçons de Café. Galochiers, Habillement Militaire Lithographes. Menuisiers Ebenistes. Ouvriers d'Imprimerie Marbriers, Ouvriers en Voiture, Ouvriers d'Usine, Peintres, Plafonniers, P.T.T., Relieurs, Sculpteurs, Tailleurs d'Habits, Tabacs, Tanneurs Corroyeurs. Tramways, Vanniers,

Votent oui, Frappeurs, Machinistes Outils, Serruriers. Tailleurs Pierre Blancs, Imprimeurs.

Abstentions Cordonniers Chaudronniers, Coiffeurs Maçons, Modeleurs Mecaniciens, Mars et Marchis Moulleurs, Charpentiers Bonnetiers, Reneurs. Metallurgistes Bouguenais, Agriculteurs confederés.

Blanchart dit que malgré le vote il donne sa demission quand même content de s'en aller après le vote et se tient à la disposition du Comité general d'ici que son remplaçant soit nommé.

Saranian demande que toutes les discussions qui doivent avoir lieu au Comité general soient portées à l'o.d.j.

Pouteau demande que tous les votes soient le Syndicat soit prévenu du vote de leurs deligués

Menard dit qu'à ce sujet Jacquet se

chargé de le faire
Cattin Pt Mre dit que Jaquet a envoyé une lettre de délation à son Syndicat.
Blanchart donne lecture d'un ordre du jour au sujet de la démission de Blanchart ainsi conçu. d'une lettre des Marchands des Places et Marchés donnant un blâme à son délégué Cattin pour son vote sur l'exclusion du Syndicat des ajusteurs mécaniciens
Jaquet donne lecture d'un ordre du jour au sujet de la démission de Blanchart ainsi conçu :
« Le Comité Général relativement à la campagne menée contre le Secrétaire général de la Bourse campagne qui force le Camarade à démissionner :
Constate
Que les diffamateurs, mis en demeure de fournir les preuves de leurs attaques, n'ont même pas eu le courage de s'expliquer devant Blanchart n'ayant aucun argument à présenter pour établir une base à leurs calomnies
Déclare
Regretter le départ du camarade Blanchart qui sort de la Bourse du travail avec la sympathie de tous les camarades vraiment conscients de faire de l'organisation syndicale
Et blâme
Les individus auteurs des allégations mensongères dont le but a été de semer le désordre et la division
Décide
De faire le nécessaire pour que la Bourse du travail reste dans le rôle qui lui est dévolu et qu'elle ne soit pas transformée en Chambre politique révolutionnaire et anarchiste. »

Une discussion assez longue s'engage au sujet de cet ordre du jour, plusieurs camarades demandent l'appel nominal adopté.
Votent pour l. o. d. j. Jaquet.
Ajusteurs fédérés, Camionneurs, Coupeurs d'Habits, Couvreurs, Cuisiniers, Inscrits maritimes, Chauffeurs, Etat, Chapeliers, Coiffeurs, Dessinateurs, Employés des 2 Sexes, Electriciens, Ferblantiers-Boitiers, Gaziers, Garçons de Café, Galochiers, Habillements et Ameublements militaires, Lithographes, Ouvriers d'Imprimerie, Marbriers, Ouvriers en Voiture, Ouvriers d'Usines, P. T. T., Sculpteurs, Tailleurs d'Habits, Tabacs, Tramways, Vanniers, Tanneurs-Corroyeurs,
Votent contre :
Ajusteurs confédérés, Cordonniers, Chaudronniers, Dockers, Frappeurs, Maçons, Mouleurs, Machines-Outils, Peintres, Platriers, Relieurs, Serruriers, Tailleurs Pierre Blanche, Typographes, Charpentiers Constructions Navale, Riveurs, Bourguenais Métallurgiste, Abstentions Boulangers, Ebénistes, Modeleurs, Marbriers Pet M, Scieurs à la Mécanique, Tôliers, Bourreliers,
L. o. d. j. est donc adopté par 29 v. contre 17 et 7 abstentions.
Pautet demande que dans les votes fait à l'appel nominal soient envoyés aux organisations.
Ordre de passer à l. o. d. j.
Blanchart demande quand l'on nommera son successeur ; il est décidé que ce sera pour le prochain

Comité Général.

Il est donné lecture de la correspondance à propos de la fermeture syndicaliste demandant à faire ses réunions à la Bourse; adopté

Renaud propose 50 francs pour la fermeture adopté.

Card demande de représenter la Bourse à l'assurance ouvrière, adopté.

sur l'attitude au sujet de la loi des retraites pour le 8 Juillet .....

Cassin dit qu'il est contre la rééligibilité.

plusieurs camarades parlent contre.

La rééligibilité est voté

On vote sur l'application des statuts confédéraux.

Jacquet.

||||-||||-||||-||||-||||-|

26 voix

|||

3 abstentions

Ménard

||||-||||-||||-||||-|||

23 voix

Jacquet dit qu'il regrette de ne pas pouvoir y aller et propose Savarian à sa place

Savarian

||||-||||-||||-||||-||||-|||

28

1 abstention

Ménard

||||-||||-||||-||||-|||

23.

Chavenon parle pour le concierge de chez Sivet qui n'est pas rétribué et demande qu'il soit indemnisé plusieurs camarades demandent qu'il soit alloué une indemnité mensuelle de 20 francs adopté y compris les mois arriérés adopté

Savarian parle pour la grève de Batignolles et demande qu'il soit voté une somme par anticipation. 100 francs sont proposés et adoptés.

Blanchart demande à ce que l'on donne satisfaction aux camarades de la Roche-Ballue malgré qu'ils ne soient pas en règle adopté.

Poutiez demande à ce que l'on mette sa proposition à l'ordre du jour du prochain Comité général. adopté

La séance est levée à 11 heures.

Etaient présents

Ajusteurs Tourneurs fraiseurs: Hamet, Jacquet Samson.

Ajusteurs Tourneurs Conducteurs: Ecolle, Renaud. Gonichon

Boulangers: Lhommeau, Lecaux. Bourreliers: Renaud, Camionneurs: Bethz, Coupeurs d'habits Mercier. Charpentiers de Constructions Navales Pack. Vilaine; Couvreurs-Zingueurs. Bonchard Laurens, Huchet. Chaudronniers, Card. Vardy Chauffeurs Veraniens Bat, Roux, Hervé, Cordonniers Chevrier Chapelier: Pavon. Cuisiniers Patissiers Gautron, Lesty Coiffeurs. Abelain. Le Diriach Favreau - Destinataires: Legall. Ménard Dockers. Varmat Employés des 2 Sexes. Poutiez Landrieau, Richard: Electriciens. Poitiez. Frappeurs: Bechaglel Leroy Ferblantiers-Boitiers: Vernis, Devaux Gaziers: Etourneau. Favreau. Garçons de Café Didart. Galochiers. Godron. Parchemin Veillais Habillement et Couponneur Chapeaux Savigne Inscrits Maritimes Blanchard Maçons Guyard Etnard. Durand. Menuisiers. Ebenistes: Agnesse, Madeleine. Mécaniciens Richard: Marchands Plans et Marbres Cassin Emile, Letord Marbriers. Baril Lithographes. Sublean. Savarian

Machines Outils: Legay Marsac, Launay Ouvriers de l'Arsenal d Indret: Morvan Metallurgistes Bonguenais: Bantin. Ouvriers en Voitures, Rambaud Ouvriers d'Usines. Sargarde, Le Breh. Berteau Peintres. Musset Baron Charenteau Platriers Angizeau. LeBlanc P.T.T. David. Ouvriers d'Imprimerie, Serante, Brosset, Cormier. Preparateurs Pharmacie, Boutin. Reliures Papetiers. Monnier Deschamps Sculpteurs. Delage, Camart, Le Prin. Tireurs à la Mecanique et Corpilleurs, Armand, Cails, Linet Serruriers. Cattin Eugene, Perreau. Tonneliers Debard Typographes: Cormier Bourji. Sallé Tailleurs d'Habits: Fort, Tailleurs Perrin Blanchard Jurland Fort, Hard, Cabaret, Gicard. Vanniers Derennes, Tanneurs. Corroyeurs. Brideau Riveurs. Liroy. Cornet, Guyguen.

Le Secretaire adj. Angizeau

Comité Generale du 18 Juillet 1911

La Séance est ouverte à 8 h. 1/2 sous la présidence du Camarade Perreau Serrurier assesseurs. Cattin des Serruriers, Fort des Tailleurs d'Habits.

Après la lecture du procès-verbal le Camarade Heulemberg, après avoir déclaré son regret de n'avoir pas assisté au dernier Comité Général vient donner l'explication comme quoi le Camarade Cattin Eugène lui a dit que Blanchart avait touché des primes de la Maison de la Brotte, pour services rendus à cette maison par l'abstention de certains travaux

Cattin Eugène répond que au dernier C. G[t]

s'il n'a pas mieux présenté la défense c'est qu'il était très souffrant, mais qu'il est prêt à s'expliquer. il reconnait en effet avoir dit à Heulemberg, que Blanchart a reçu de l'argent de cette maison mais que dans la circonstance il ne faisait que répéter des propos qu'on lui avaient tenus. Sur lesquels il n'attachait pas grande importance, car bien souvent l'on répète des choses apprises de part et d'autre sans en penser plus long, il croyait avoir affaire à un Camarade plus discret dans la personne de Heulemberg il s'est trompé à l'avenir il gardera pour lui ce qu'il pourrait apprendre

Blanchart fait remarquer à Cattin combien son système est mauvais de vouloir garder pour lui ce qu'il peut apprendre car il pourrait ainsi jeter la suspicion sur de bons militants qui seraient à même de pouvoir leur donner foi, il dit que dans la circonstance le devoir de Cattin était de venir le trouver de suite

Durand déclare qu'il connait le dénonciateur qui a tenu des propos à Cattin, il fait ressortir la mentalité de cet individu qui n'était qu'un agent des Jaunes et tendait de jeter la désorganisation dans le Syndicat des dénonciateurs, il regrette que Cattin se soit fié aux allégations d'un tel individu

Cattin en quelques mots dit combien il regrette les paroles mais déclare sincèrement que jamais il n'est rentré dans son intention de se servir de ces propos pour faire de la calomnie contre Blanchart. car il ne se doutait pas qu'ils auraient pu tourner

une telle discussion, sa conscience est bien nette sur ce point.

Blanchart ne croit pas à la déclaration de Cattin car il croit d'après lui que Cattin pensait bien ses dires et qu'il n'a pas fait preuve en la circonstance du camarade conscient de son devoir.

Cattin reprend la parole et dit que ce qu'il peut formellement affirmer c'est que Blanchart lors de la volte des Vosgiens aux Chantiers de Bretagne est allé à Paris au compte de cette maison il estime que ce n'était pas là le rôle d'un secrétaire de Bourse.

Blanchart a pu se rendre à Rouen pour que c'est le Comité Général lui-même qui l'a envoyé en délégation aux deux autres Camarades et que Cattin lui-même a pris part aux votes.

L'incident est clos Cattin donne sa démission d'assesseur et est remplacé par Grumberger des Tailleurs d'Habit.

Jacquet vient ensuite contester la teneur du procès-verbal qui selon lui n'est pas acceptable il fait remarquer que le procès-verbal dit est muet sur les déclarations qu'il a faites au dernier C. il croit nécessaire que le C.G. prenne une sanction pour éviter le retour de pareilles discussions qui ne font que faire perdre du temps.

Audizeau dit qu'il n'y a que depuis que Jacquet vient discuter au C.G. qu'il y a des contestations aux procès-verbaux.

Jacquet répond qu'un procès-verbal doit être rédigé avec impartialité et que si la conscience d'Audizeau le refuse à transcrire les déclarations de certains camarades il croit qu'il n'est plus à sa place. il demande que le procès-verbal soit mis aux voix pour sa part il ne l'accepte pas.

Aux applaudissements de ses amis descend de son bureau en déclarant que prendra la place qui voudra

Jacquet insiste pour que le procès-verbal soit mis aux voix à l'appel nominal

Richard propose d'adopter le procès-verbal avec les modifications présentées par Jacquet adopté

Le président demande au Comité de désigner un secrétaire de séance. Jacquet est désigné.

Pencan dit que le bureau ayant subi les modifications demandé s'il doit continuer à présider la séance.

Le Comité général est d'avis que Pencan n'a pas lieu d'être remplacé

Le secrétaire lit la correspondance.

Lettre de l'Union Métallurgiste: Chaudronniers Charpentiers Constructions Navales, Frappeurs. Fondeurs, Mouleurs, Modeleurs, Riveurs, Serruriers. désignant Cattin Eugène aux fonctions de secrétaire de la Bourse. Lettres des Chauffeurs et Mécaniciens Etat, Charpentiers P.C.E. Lithographes Artistes Musiciens, Peleurs Papetiers. Vanniers, Peblantiers-Bottiers, Ouvriers en Voiture Garçons de Café, Camionneurs, Employés des 2 sexes, Ouvriers d'Imprimerie, Coiffeurs Chapeliers, Inscrits Maritimes Nantes, Ouvriers d'Usine, Cuisiniers Pâtissiers, Fileteurs Pêcheurs Colleurs papiers peints, Dessinateurs portant leur

suffrages à Savarian comme secrétaire de la Bourse. Lettre des Cordonniers, Dockers, Maçons des Scieurs Mécaniques et Couvreurs. Cuisiniers Menuisiers en Bâtiment nommant Ménard au poste de secrétaire de la Bourse. Lettre du Syndicat typographique désignant Bouyer comme candidat au secrétariat de la Bourse. Lettre des Boulangers ne désignant aucun Camarade. Lettre identique des Bâtiments de Bourgneuf.

Peneau dit qu'il a une proposition à faire au Comité concernant les Syndicats en retard de paiement il demande que ces Syndicats n'aient que voix consultative et non délibérative pour ce qui concerne l'élection du secrétaire général de la Bourse.

Savarian croit que la Commission aurait dû les avertir à l'avance comme c'était son devoir

Peneau répond que voilà plusieurs fois que comme membre de la Commission de Contrôle il en a fait part dans plusieurs C. G.x et c'est parce que ces Syndicats font la sourde oreille qu'il croit sa proposition justifiée.

Durand dit que ce n'est pas un jour de vote qu'il faut aborder une pareille discussion

Henry des Tuilleries Parisiennes reconnait que son Syndicat est en retard mais qu'il interviendra auprès de son Bureau pour que sa filiation soit réglée le plus possible, demande à participer au vote de ce soir

Peneau n'a pas vu sur les livres du contrôle les versements faits par le Syndicat des Couvreurs représenté ici

Le délégué de ce Syndicat dit que la corporation a reconstitué le Syndicat et dit qu'il y a certainement oubli. Blanchard expose en quelques mots la situation des Couvreurs qui viennent de reformer leur organisation à la suite d'une grève

Le trésorier déclare que les Couvreurs ont versé le 6 Juillet.

Peneau donne les noms des Syndicats en retard à tous : Tuiliers Chamois-Bâtiments Tuileurs de Papiers Peints, Couvreurs d'Habits. et les Chapeliers.

Chavenon appuie la proposition et d'après les déclarations [illegible] Syndicat des Tuileurs de papiers peints n'existe que pour la forme et demande qu'ils ne participe au vote.

Richard trouve la proposition Peneau un peu sévère et il en fait une autre consistant à aviser les Syndicats de leur situation qu'une sanction sera prise contre eux dans un délai à fixer par le C.G.

Peneau dit qu'au ~~dernier~~ dernier Comité Général il en a déjà été parlé.

Saumont dit que Durand des Syndicats adhérents à une Bourse du Travail ont négligé de payer leurs cotisations depuis 1907 il est du devoir de la Commission de Contrôle de les signaler il ne reconnait pas le droit à des organisations qu'il considère comme des Syndicats jaunes de prendre part au vote. d'autant plus à son avis ils ne sont représentés ici que

très rarement
Mercier dit que comme vieux militant et comme attaché au C. Gl combien il lui serait pénible de ne pas prendre part au vote il ignorait complètement la situation de son Syndicat / les Carreaux d'Habits / vis-à-vis de la Bourse c'est par négligence des trésoriers de son organisation qu'il se voit attribuer un reproche sur lequel il ne comptait pas
il termine en disant qu'il est prêt à régler sa situation de ce soir
Legay fait remarquer à Mercier que si à son Syndicat il existait une Commission de Contrôle comme cela existe dans la majorité des organisations il aurait été au courant de la situation et constaté sur les livres que le trésorier ne payait pas à la Bourse. il ne croit pas à l'erreur présentée par Mercier et se montre partisan de la proposition de Pineau qu'il trouve très logique.
Bonifer croit que l'on manque de renseignements en ce qui concerne les Chapeliers et qu'il serait bon de connaître la valeur de ce Syndicat.
Richard insiste pour sa proposition et demande que les Syndicats ci-dessus désignés prennent part au vote.
Poutis appuie la proposition de Richard
Blanchart fait une troisième proposition qui tend à porter sur les convocations que les Syndicats sont invités à se mettre à jour, de cette façon tous les Syndicats seront donc légalement avertis et ne pourront plus avoir à faire d'

objections si le cas se reproduisait
Le président joint la proposition Blanchart à celle de Richard
Plusieurs délégués disent que les Syndicats des Colleurs de papiers peints n'existe pas et
Bonnemain dit que les peintres sont bien placés pour savoir ce qu'est le Syndicat des Colleurs papiers peints qui est plutôt une colonie où les meneurs se passent à la lunette et n'a rien de semblable avec un Syndicat.
Martin proteste contre ces paroles qui il trouve mal placées, dans la bouche d'un militant pour dénigrer une organisation estimant que les questions de lunette n'ont rien à faire à la Bourse du Travail
Blanchart parlant du Syndicat des Peintres dit que lui-même a été exonéré pendant huit ans de ses cotisations et malgré cela il a toujours été représenté à la Bourse en personne ne lui a contesté le droit de vote il trouve étrange que ce soit un délégué peintre qui proteste en la circonstance.
Augizeau monte à la tribune et déclare que comme trésorier des Plâtriers il n'a reçu aucune circulaire concernant l'élection du trésorier Général de la B. alors que les autres organisations ont été averties.
Blanchart proteste contre cette déclaration qu'il considère comme venant de la part d'Augizeau, il dit que tous les Syndicats ont été touchés par la circulaire et qu'il ne mettra pas en doute la bonne foi de tous les délégués de ce terrain contre la sincérité douteuse d'Augizeau

Le président met aux voix les deux propositions ensemble.

Résultats : propositions Richard 41 voix adoptée
" Perreau 24 "
1 voix nulle

Plusieurs délégués font savoir qu'ils ne pouvaient plus.

Lecher déclare que son syndicat ne paiera les cotisations que lorsque les retardataires auront régularisé leur situation.

Le président déclare le vote acquis et rappelle à l'ordre, Lagarde.

On passe ensuite à l'élection du secrétaire de la Bourse.

Varnot croit que seuls les délégués présents doivent prendre part au vote.

Blanchart combat cette façon de voir estimant qu'il y a des syndicats que leur emploi ne permet pas d'assister au Comité, il en cite plusieurs, il estime que les bulletins envoyés sont valables.

Un délégué des ajusteurs confédérés trouve la candidature Savarian peu compréhensible en ce sens que ce camarade vit depuis longtemps des subsides de son organisation et il croit mal placé pour aller en délégation avec des gérants pour des revendications en leur nom. Celui qui vit aux 4 fers par jour.

Savarian répond qu'il désavoue cette dernière manœuvre et prie le camarade de mieux puiser ses renseignements.

Il est procédé au vote du secrétaire général

Votent pour Cattin les syndicats suivants.

Chaudronniers, Forgerons, Frappeurs, Graniliers (Syndicats) ; Modeleurs, Serruriers, Charpentiers en fer Riveurs, Soudeuses - sont et vaisseaux

Votent pour Renard :

Couvreurs-Zingueurs, Docheurs, Maçons, Manœuvres Terrassiers Cubistes, Menuisiers en Bâtiments, Menuisiers Ebénistes, Mouleurs, Machinistes-Outils, Peintres Plâtriers, Scieurs Mécaniques, Tailleurs d'Pl. Tuyauteurs, Métallurgistes Bassin-Indre, Ajusteurs Confédérés Cordonniers.

Votent pour Savarian

Artistes-Musiciens, Ajusteurs Fraiseurs, Boulangers Auxiliaires-Boutiers, Camionneurs, Coupeurs d'Habits Charpentiers Tailleurs, Chaussures Militaires, Cuisiniers Pâtissiers, Colleurs Papiers Peints, Inscrits Maritimes Section Nantes, Chauffeurs Mécaniciens Etat Chapeliers, Coiffeurs, Dessinateurs, Employés des Deux Electriciens, Ferblantiers-Boutiers, Gaziers, Garçons de Café, Galochiers, Habillement et Campement Militaire, Lithographes, Marchands Plans et Marbres Ouvriers d'Imprimerie, Marbriers, Ouvriers en Voiture, Ouvriers d'Usine, Ouv. et Empl.s d'Artillerie P.E.E. Peintres Papetiers, Sculpteurs, Tailleurs d'Habits Tabacs, Tanneurs-Corroyeurs, Tonneliers, Tramways Vanniers, Métallurgistes Bassin-Indre, Inscrits Maritimes Ponts et Chaussées Bassin-Indre, Syndicat National Chef de Bureaux, Facteurs, Préparateurs en Pharmacie

Vote pour Bourgeois. Typographes

Abstentions, Tailleurs en Bois.

Le résultat du vote est proclamé 71 votants

Bourgeois 1, voix, Cattin 9 voix Renard 16 v.

Savarian 44 v. 1 abstention

Le président déclare Savarian élu secrétaire général de la Bourse.

Blanchart quitte le bureau et Savarian

y prend place
Launay déclare qu'il est du devoir des Syndicats révolutionnaires, de quitter la Bourse et de créer une Maison du Peuple, car il croit que le travail sera difficile pour eux et qu'étant seuls ils feront de meilleure besogne.
Etourneau demande au Comité si l'on doit laisser partir Blanchart dans ces conditions. après les services rendus par lui à la Bourse il croit que l'on pourrait tout au moins lui accorder un congé de quinze jours passés puisque déjà des organisations sont arrivées à obtenir du patronat des congés annuels indemnisés.
Lucbert serait d'avis de consulter Blanchart sur ce point.
Pineau ne partage pas l'avis d'Etourneau il croit que c'est créer un précédent qui pourrait devenir défectueux par la suite car un bon nombre de camarades pourront se trouver dans le même cas.
Sandrieau appuie la proposition d'Etourneau en ce sens c'est qu'un patron qui se sépare d'un employé qui l'a eu longtemps à son service lui accorde le plus souvent une indemnité. Nous autres organisations après-tout il nous ne pouvons agir plus mal qu'un patron. En la circonstance il propose un mois
Etourneau maintient sa proposition disant que l'on ne doit pas se départir du principe
Pineau dit qu'au premier abord il n'avait pas très bien saisi la proposition d'Etourneau il ne va pas contre pour accorder un mois d'indemnité à Blanchart

A ce moment l'Internationale retentit chantée par un grand nombre de délégués.
Une fois le calme rétabli le président propose d'accorder un mois d'indemnité au camarade Blanchart.
Adopté à moins [illegible].
Pouthy monte à la tribune et revient à la proposition qu'il a développée au dernier Comité Général et qui figure à l.o. de la séance. Il ne s'étendra pas plus longuement sur cette question tous les délégués étant maintenant au courant de la dite proposition, mais il y ajoute une petite modification qu'il croit utile à la suite de consultations de plusieurs camarades et tendant à ceci : Il croit qu'il serait préférable de faire les choses plus en grand c.a.d. d'établir à la Bourse un journal mensuel qui donnerait connaissance des réunions des C.S. avec inscription des précédentes et les votes des délégués pour les affaires importantes un numéro serait envoyé à chaque secrétaire de Syndicat et le Journal pourrait être vendu aux militants. ce qui couvrirait un peu les frais que nécessiterait cette innovation et il croit que les camarades s'intéresseraient plus au mouvement qui actuellement et ce serait une propagande qui porterait ses fruits et éviterait toute suspicion en ce qui concerne les votes qui ne seraient plus cachés aux adhérents d'organisations et empêcherait par la suite les votes personnels de certains délégués comme

dla c'est produit antérieurement. Il termine en demandant au Comité d'examiner attentivement sa proposition

Sochon demande à Pontoy si le nom des délégués figureront au journal il croit que cela pourrait créer des ennuis pour certains camarades

Pontoy répond que l'on fera simplement figurer le nom des syndicats, chaque organisation connaissant ses délégués.

Morcau (délégué d'Indres) vient déclarer que la situation actuelle ne peut durer plus longtemps il est évident que les camarades révolutionnaires sont gênés par les camarades réformistes et les réformistes par les révolutionnaires; à son avis quand la désunion existe dans un ménage et que les deux caractères ne s'assortissent plus ensemble le divorce s'impose les gênes deviennent de plus en plus violentes, ici même à la Bourse les éléments révolutionnaires prennent de plus en plus d'extension tant dans la métallurgie où les adhésions sont nombreuses depuis quelques temps, que dans le bâtiment, dans la circonstance il importe donc aux éléments avancés d'avoir à quitter la Bourse pour édifier à bref délai une Maison du Peuple, où ils feront de bonne besogne, de leur côté les syndicats réformistes ne resteront pas inactifs et une fois arrivés au sommet de la victoire les deux tendances se tendront la main et œuvrent ensemble: Vive la révolution sociale

Pontoy insiste pour que l'on discute de suite la proposition.

Janvier dit qu'il préférerait que ce qui s'était syndicaliste révolutionnaire, vint s'établir un terrain d'entente entre les deux tendances ce qu'il ne croit pas impossible car à son avis, on ne tient que la division et il craint que cela affaiblisse le fer du patronat.

Aucun est partisan de la proposition Pontoy, cela éviterait le retour des faits de délations exposés dans un précédent comité, il fait ensuite allusion à certains votes anti-fédéralistes, où l'on traite plutôt la question de personnalité tel le vote du dernier Comité où Jacquet était désigné pour représenter la Bourse.

Perreau dit qu'il vote sans avoir mandat mais croit que cela sera très contesté pour la Bourse.

Savarian croit que cette question a besoin d'être sérieusement étudiée, car il estime que la question financière jouera un grand rôle dans la création de ce journal il demande de rétablir la commission existante qui ne fonctionne plus depuis longtemps où l'on pourrait limiter à 11 le nombre de cette commission qui le composait de 21 membres.

Pontoy répond que l'on pourra toujours définitivement la question au prochain Comité général

Cattin dit que le procès-verbal devra être remis au plus tard, quinze jours après le Comité laissant le temps au camarade chargé de la rédaction de rédiger son

procès-verbal.

Jacquet croit que il importe dans l'occasion que le procès-verbal soit adopté par le C.G.l avant l'insertion constitue ainsi une garantie pour le camarade chargé de la rédaction du procès-verbal et supprimant toute discussion.

Salle et Cattin partagent cet avis.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité moins une voix

Cattin demande à ce que les Syndicats paient en réalité pour le nombre d'adhérents que comporte chaque organisation car certains paient des cotisations inférieures à leur nombre de membres.

Marot demande à ce qu'il soit fait un tableau à la Bourse où chaque Syndicat aura son nombre d'adhérents inscrits, avec en marge le nom des délégués au Comité, cela éviterait des contestations, et en cas de mouvement, on trait aussi sur le nombre des Camarades qui seraient prêts à la lutte

Pineau demande à ce qu'au prochain Comité figure le compte rendu de la Conférence des Bourses. adopté

Egalement Bard donnera compte de son mandat de l'Assurance Ouvrière

Savarioux donne lecture d'une lettre des Argilzeaux remettant sa démission de Secrétaire adjoint de la Bourse U.D.J. du prochain C.G.l pourvoira l'élection d'un Sec. adjoint.

Le président donne lecture d'une lettre d'un Camarade Ouvrier de la Rochelle

Comme ce camarade est présent à la réunion plusieurs délégués demande à ce qu'il fournisse des explications sur sa situation réelle

Le Camarade paraît gêné dans la circonstance qu'il traverse pour fournir les renseignements en pleine réunion

Cattin Eugène explique en quelques mots la situation du collègue et propose de faire une collecte pour lui

Plusieurs délégués se montrent partisans d'allouer une somme fixe

Cattin et Lagarde proposent 50 frs. adopté

La séance est levée à 11 heures.

Sont présents.

Bard Jurlean Fort des Faillens P. Blanche.
Baril Chevreuil des Marbriers
Jaquet des Terrassiers
Decaux, Dumercq, Travers. des Maçons.
Favreau. Chauveau des Gaz
Leroux des Boulangers
Richard Landreau Pontoy des Employés 1re & 2e Sens
Savigne de l'Habillement Compagnons 1re
Debray des Tramways.
Betty, Commerais des Camionneurs.
Auguste, Janin, Duguy. des Menuisiers Ebénistes
Couturand, Lebreux des Fumistes Chaudron 1re
Portier Neulemberg des Electriciens
Martin des Syndicat U.A. de la C.G.T.
Laffi, Perrandeau, Journelon des Couleuses
Corbeau des Pêcheurs de Pallay
Aumeau, Linet, Cails des Scieurs Verriers et Empileurs
Tourpsot, Boutin des Réparateurs Pharmacie
Gestin. Bredoux " Tanneurs. Corroyeurs
Renaud " Inscrits Maritimes Vantes.

Mercier	des	Coupeurs d'Habits
Bernard	"	Emp.[és] Cer. Parts et Blanch.
Gaité, Monnier	"	Relieurs-Papetiers
Lubleau, Savarnois	"	Lithographes
Favreau, Habelin	"	Coiffeurs
Bridault, Landrieu	"	Granitiers
Grastin	"	Couvreurs s/ bois
Liguerel, Lerous	"	Cordonniers
Brottet, Cornuau, Lecomte	"	Ouvriers d'Imprimerie
Thireau, Prand.	"	Bourreliers-Selliers
Legouin, Gaubert	"	Ouvriers d'Usine
Lagarde, Bertaud, Le Buch.	"	Ouvriers d'Usine
Moreau, Le Maguerese	"	Métallurgistes Batts. Inds.
Grumberger, Fork.	"	Emballeurs d'Habits
Perreau, Rion, Cattin 2me	"	Serruriers.
Evrard, Apert, Lecher	"	Menuisiers B.[ât] et M.[ms]
Parchanteau, Godron, Veillais	"	Galochiers
Launay, Marsac, Le Gac.	"	Machines Outils
Bœuf, Le Rigner, Varnat	"	Docheurs
Surgizeau, Le Blanc, Lepazier	"	Platriers
Vertu, Thierry, Guerin	"	Cordonniers
Boutin	"	Métallurgiste Bourg.[ne]
Moreau	"	Tuiliers
Ecolle, Genichon	"	Ajusteurs Confiseurs
Evrard	"	Maçons
Behagel, Archonneau	"	Frappeurs
Lebert, Cattin Emile	"	Marchands P. et M.[s]
Bompar, Salli, Defargle	"	Typographes
Leroy, Cornet, Guéguen	"	Fileurs
Vilain, Paite	"	Charpentiers C.[ons] V.[s]
Richard	"	Modeleurs, Céramiques
Travers, Bezie, David	"	P. E. E.
Bourgnet.		Chaussons Céramiques Sées
Ridard		Garçons de Café

Martin, Card, Hardy	des	Chaudronniers
Hervy	"	Fumistes-Serruriers
Delage, Le Brin, Cannard	"	Sculpteurs.
Arrivard, Legall	"	Dessinateurs
Marioh, Samson, Jaquet	"	Ajusteurs Fraiseurs (Cannes)
Chevreau, Mestre	"	Peintres
Paulet	"	Forgerons
Laurent, Bouchard, Fuchet	"	Couvreurs-Zinguerie
Gilard	"	Tabacs
Devay	"	Ferblantiers-Boîtiers
Delsen, Metayer, Metreau.	"	Charpentiers Couteaux.
Derenne	"	Tanneurs.
Lambard	"	Ouvriers d'Usine

Le Secrétaire de séance
Savarnois

Réunion extraordinaire du Comité Général
— du 8 Août — 1911

La séance est ouverte à 8 h ½

Arneau est nommé Président de séance
Marsac et Juguet. assesseurs.

Savarnois Secrétaire de séance

Le Secrétaire donne lecture de la lettre de l'Union Métallurgiste demandant la convocation d'un Comité Général extraordinaire pour la formation d'un meeting contre la guerre.

Cattin de la Métallurgie donne des explications lit la motion du congrès de Copenhague contre la guerre et espère que tout le monde sera d'accord pour s'unir contre les capitalistes

Perreau demande que l'on fasse le vote de oui ou non le comité général accepte l'idée du meeting.

Mis aux voix il est adopté à l'unanimité.

Une commission de 7 membres pour s'en occuper est proposée et acceptée

LeBlanc, Menard, Cattin 2es, Perreau, Marsot, Marsac, Savarian, sont désignés après vote.

Secher préconise la salle de la Durée.

d'autres désignent une des salles Lyret, Ameson le théâtre de la Renaissance. Menard. la Bourse du travail. C'est ce dernier lieu qui est pris en considération et approuvé.

Après échanges de vue entre délégués la date du 20 Août est acceptée.

Card ne pouvant donner un compte rendu de son mandat de délégué de la Bourse à l'Assurance Ouvrière demande à ce qu'il soit reporté au 6 Gx de Septembre. accepté.

Cattin propose le vote d'un o.d.j protestant contre les emprisonnements des 8 militants et l'interdiction de séjour qui leur est appliquée. Voté à l'unanimité. La rédaction est laissée à la Commission du meeting et devra être communiquée aux journaux syndicalistes.

Huchet dit que des policiers assistent aux réunions des 6 Gx et demande que les délégués leur entrant montrent leurs cartes confédérales. de même pour ceux qui veulent assister à la séance. Accepté en principe.

Le secrétaire lit une lettre du syndicat du Bâtiment demandant que le 6 Gx s'intéresse à Fouquet secrétaire du Bx de Bourgmarais victime du patronat, ainsi qu'à sa compagne et son enfant. Il appuie la proposition et propose de lui allouer une indemnité.

Une somme de 20 frs est acceptée et approuvée.

La séance est levée à 9 h. 1/2

Le secrétaire Savarian

Comité Général du 27 Août 1911

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 sous la présidence du camarade Debray assesseurs Legueyt, Hardy.

Etaient présents : Borchet des forgerons, Debray des traumyrays Huchet Guibert des couvreurs, Bonchenie des chemins de fer Juguet tenassier, Raud bourrelier sellier, Gautret de l'artillerie Hardy chaudronnier, Leblanc Savarian des Lichos, Landreres des Granitiers, Ducroq, Bruyers, Renaré des Bateliers, Potier Habillement et campement militaire, Chayneau peintre, Sallé, Bourjer des Photographes, Bonnier Gautier des papetiers Bredoux tanneurs corroyeurs, Lebrun Chaussures militaires Cattin des Glaces et Marchés, Villaine des charpentiers constructions navales Richard modeleur, Legall dessinateur, Landreau employés Le Diréach des coiffeurs, Vanat des dockers, Larchantoux, Godroy Veillais des galochiers, Laffré, Gourmelon, Renaudeau des boissonniers, Moreau, Le Hagueusse de Basse-Indre Le Gac, Marsac, Launay des machines outils, Frioux, Forcher des Instruments maritimes Pts et Chs, Aguesse, Jamin des ébénistes, Glorieux, Babin des menuisiers, Brard, Fouquet Gonon, Latouillerie, Fumas des jardiniers, Leprovin, Augigeau plâtriers, Lucatière, Brouscol, Cèses des outilleurs en bois, Ordonneau, Bohagel fils des frappeurs, Guegen, Leroy des rivoirs, Le Guével, Le Roux des tonneliers, Vettu, Chieng des instruments.

Rivet. Cassin. Teneau des serruriers, Gomichon. Renaud des ajusteurs Confédéré. Le Fris. Delaye Camart des sculpteurs Grellier des boulangers. Marot. Samson. Jacquet des ajusteurs tourneurs (ajuciers) Etourneau Tapreau des gaziers Le Brech Berteau Lagarde des ouvriers d'usine. Devay des bottiers Rapid des P.T.T. Cornier Leconte Robbert des ouvrières d'imprimerie. Ebtreau Metayer charpentier Hautes Serenne des Vanniers. Rambaud Renaut des ouvriers en voiture Gilard des tabacs. Fort, Grimberger des tailleurs d'habits Mercier des coupeurs tailleurs. Routis des preparateur en pharmacie Meulenberg des électriciens. Bety des camionneurs. Epuard ~~des Raclon~~ Guigard des maçons. Juleaud. Fort. ~~de~~ le Harel des tailleurs de pierre blanche. Routis de métallurgiste de Bouguenais.

La parole est donné au secretaire pour la lecture des 2 reunions precedentes. apres la lecture du 1er procès verbal Teneau de la commission de contrôle declare que les 11 syndicats qui n'etaient pas à jour de leurs cotisations n'ont pas encore payé donc ils ne peuvent pas ~~prendre~~ voté. le tresorier répond qu'il y en a un qui a payé. donc ces 3 syndicats n'auront pas droit au vote.

Cassin 1er et 16e trouve que le procès verbal etait trop long. Jacquet proteste. mais il lui est répondu que ce n'est pas pour le critiquer. au contraire mais que c'est long à lire. il est ensuite voté à l'unanimité.

Le secretaire donne lecture du procès verbal de la 2e reunion extraordinaire qui est adpoté sans observation.

Le secretaire donne lecture des correspondances. Lettre des typographes, Metalurgie de Basse Indre, Fédération feminine universitaire, de Guigard, defense sociale de Marseille. syndicat jardinier. d'Imbert, instituteur, de Fontenay, charpentier en fer de Paris. l'affiliation de la libre pensée. vanniers, dessinateurs de Nantes, d'Imbert d'un chauffeur, de Pierre Sumas delegué C.G.T. syndicat Jourdain serruriers de Cours. ouvriers vannier de Nantes. syndicat chaussures.

Vettu demande la parole au sujet de l'adhésion à la bourse du syndicat de la joaillerie dit que ce syndicat devrait s'affilier au cordonnier de Nantes. il lui est répondu par un camarade cordonnier que c'est du feutre et non de la cordonnerie qu'ils font. Lapavian répond que Bouguenais est dans le même cas vis à vis du batiment et font adhérent à la bourse d'autant plus la joaillerie à donné leur adhésion au cuir et Peaux. l'adhésion est voté en principe à l'unanimité la fédération des cuirs et Peaux devant trancher le différend. est voté à l'unanimité l'adhésion des jardiniers

Cassin des serruriers propose 50 f. pour les vanniers en grève adpoté à l'unanimité.

Lapavian rend compte de son mandat de délégué du congrès des bourses, s'etend sur la bonne entente qui a régner au congrès. et espère que les querelles qui déchirent la bourse à Nantes. soit des révolutionnaires, soit des réformistes cessent et faire place à la bonne harmonie par ce moyen la besogne syndicaliste sera plus laborieuse. (approbation)

Teneau demande à Lavavian qu'elle a été son vote au sujet de la triple obligation. ~~et~~ Lavavian répond qu'il a voté pour.

Cassin ~~est~~ serrurier demande comment sera répatti l'augmentation des cotisations à la C.G.T.

Lapavian lui répond que la bourse supportera l'augmentation sur son budjet.

Lapavian demande au comité que l'on augmente le vignetteur de le porter à 2f. au lieu de 1f. et donne le nombre de vignettes vendu dans ces 2 derniers mois.

Teneau répond que si il y a eu augmentation de vignettes cela tient à la grève des camarades de Bouguenais

l'augmentation est mise au voix qui est adopté à l'unanimité.

Cassin demande qu'à l'avenir tous les syndicats paye à la bourse 5 cent^m par membre ce qui ne fait pas pour les tabacs.

Thuchet approuve la demande de Cassin.

Gilard des tabacs dit qu'il y a un an il en a été question et que le camarade Blanchart lui aurait déclaré qu'il y aurait rien de changer pour eux. mais déclare en rendre compte à ses organisations et donnera réponse au prochain comité.

Marivt déclare qu'une décision a été prise pour les femmes et qu'elle doit être inscrite au procès verbal.

Pineau proteste et n'est pas partisan de diminuer la cotisation des femmes, vu que d'autres syndicats qui viennent d'adhérer à la bourse se sont engagés à payer le sou.

Betty dit que la question est facile à trancher on a qu'à se reporter au procès verbal de l'année dernière d'autant plus il y a plusieurs année que cette décision a été prise.

Etourneau appuie la proposition Betty et dit qu'il y a qu'à se reporter au procès verbal.

Pineau répond que si il y a plusieurs année, depuis il y a eu du changement et ne crois pas que cela figure au procès verbal. ~~Le~~ S.

Lapavian se reporte au procès verbal qui n'insère pas de décision à ce sujet la question d'augmentation du syndicat d'Indret figure mais il y a pas de discussion au sujet du syndicat des tabacs.

Bernard dit que toutes les organisations devraient payé le sou d'autant plus que les nouveaux syndicats de femme le paye.

Cassin (J^e et M^s) Dit que son syndicat n'étant pas fédéré parceque il n'existe pas de Fédération, mais les tabacs qui les sont devrait avoir une carte confédérale donc ils devraient payer le sou pour avoir le timbre apposé sur leurs cartes.

Chapeneau approuve la proposition de Cassin d'autant plus que c'est la caisse syndicale et non le syndiqué qui paye le sou à la bourse.

Thuchet se reporte à l'ordre du jour proposition Marivt pour l'inscription dans la salle du nombre de membre par chaque syndicat.

Pineau dit que les femmes des tabacs gagnent plus que les femmes des usines et par ce fait devrait pas hésiter à payer le sou.

Gilard répond que les femmes ont des charges de famille et a peur que l'augmentation n'est pas pris en considération.

après discussion de plusieurs camarades la proposition du camarade Cassin ~~serrurier~~, qui est que tout syndicat adhérent à la bourse doivent payé 1 sou par mois et par membre est mise au voix qui est adopté à l'unanimité moins 1 voix.

Jacquet demande à partir de qu'elle date on fera payer les cotisations.

Lapavian dit qu'il est très difficile de savoir le membre vu l'impossibilité de contrôler les syndicats.

Lapeau du gaz a été nommé secrétaire adjoint de la Bourse à l'unanimité ~~moins~~ moins une voix.

Lapavian donne l'explication au sujet de la commission exécutive qui dit-il fonctionnait au début et qui serait de grande utilité où quand il y aurait des décisions à prendre où à rédiger des affiches, etc, ce qui faciliterai la tâche du bureau.

Betty appuie la proposition mais trouve que 21 membres est de trop.

Thuchet propose de nommer les 21 membres par syndicat renouvelable tous les 6 mois par moitié.

Lavarian trouve que 22 membres c'est de trop.
~~Bouchet~~. Péneau proteste contre la commission exécutive et ne trouve pas du tout l'utilité et dit que puisqu'elle a déjà existé et qu'elle a cessé de fonctionner d'elle même donc elle serait à rien.
Béraud est de l'avis de Péneau.
Lavarian, cependant si vous avez un journal et fait remarquer que Nantes est à peu près la seule ville qui n'est pas son journal. donc la commission exécutive sera nécessaire pour la rédaction.
Béraud combat en ce sens qu'elle n'est pas utile vu que tous les syndicats n'y participeront pas.
Cassin (P.C. et M.L.) combat la proposition parce qu'il a peur que la commission face des coteries et que c'est toutes les tendances qui doivent prendre des décisions et il existe assez du conseil d'administration et du bureau.
Lavarian dit que s'il y avait des coteries elle existerait aussi bien dans le bureau.
Jacquet s'étonne que Cassin n'a pas de confiance dans la commission exécutive et aurait confiance dans le bureau cependant la dite commission sera toujours responsable devant le comité général.
Un camarade, qu'elle sera le rôle de la commission et demande le règlement pour être fixé.
Lavarian lit le règlement et on passe au vote avant de passer au vote il demande si le syndicat des métallurgistes de Bouguenais existe encore car ils sont venus à la Bourse pour déposer leurs statuts le syndicat étant tombé.
Cassin (serrurier) dit qu'en effet les camarades de Bouguenais sont venus lui apporter leurs cartes mais qu'il n'avait pas vu leurs délégués dont ce camarade ne le savait pas.
Cette voté pour 33, contre 18, abstentions 7.
Béraud propose que l'on nomme à tour de rôle et par lettre alphabétique.
Lebrun dit qu'avant de passer au vote on aurait dû dire s'il fallait 11 membres ou 22.
Bouchet demande la priorité de sa proposition qui est de prendre les délégués par ordre alphabétique des syndicats (adopté) la commission exécutive sera composé de 11 membres et 1 par syndicat et par lettre alphabétique.
Un camarade des ébénistes vient déclarer les tracasseries dont est sujet son secrétaire et donne l'explication sur les poursuites intentées contre lui. demande que le comité général lui vienne en aide.
Le secrétaire (des ébénistes) donne l'explication des faits dont il est poursuivi et lit un article paru dans le journal l'ameublement.
Herbeins de la fédération des métaux qui est présent dans la salle demande à donner quelques explications au sujet de cette affaire et dit que la Bourse du travail étant un lieu public dont l'affichage de la mise à l'Index est malheureusement justiciable et du reste il y a des précédents.
Le comité décide qu'il fera le nécessaire pour le cas du camarade.
Bureau des métallurgistes de Basse-Indre monte à la tribune et donne quelques explications au sujet de la grève et dit que les camarades de Basse-Indre sont très mécontents de la Bourse du travail de Nantes qui dit-il verse les cotisations à la dite Bourse et que depuis 5 semaines qu'ils sont en grève, pas un délégué a été

à Basse-Indre.
Merbeins appuie les dires du camarade Moreau et demande que l'on envoie dimanche un délégué et dit que une grève pareille. Nantes ne s'en est pas occupé.
Lavarian répond aux 2 camarades que à la 1ère demande il y est allé et à dit au camarade Moreau que si il avait besoin de lui, il était à sa disposition et avait qu'à l'avertir si il n'a pas envoyé de délégué c'est que l'on en a jamais demandé et cependant il a été pour les camarades de l'Imprimerie qui font cause commune avec les grévistes par solidarité et que le camarade Moreau aurait bien fait lui en parler et si il n'a pas jugé utile d'y aller c'est qu'il se trouvait les camarades Gautier de St. Nazaire et Merbeins qui y étaient et il croyait pour ne pas faire double emploi n'a pas jugé utile d'y aller.
L'incident étant clos, Bénard est désigné pour aller le dimanche 27 9bre leur faire une conférence.
Bavist demande que sa proposition soit mise au voix, qui est l'affichage dans le bureau du secrétaire du nombre d'adhérent par syndicat.
Bénard appuie la proposition de Bavist qui est adopté à l'unanimité.
Varnat profite de la présence du camarade Moreau de Basse-Indre au sujet des grévistes qui viennent à la papeterie prendre le travail des dockers.
Moreau s'étonne que ce camarade proteste car dit-il voilà cinq semaines que la grève existe et je crois qu'il ne devrait pas par esprit de solidarité trouver drôle qu'ils viennent faire quelques journées à la papeterie d'autant plus que il ne travaille pas au dessous du tarif.
La séance est levée à 11h 45
Le secrétaire adjt Fayeau.

Comité Général du 19 9bre 1911

Séance ouverte à 8h 30. sous la présidence de Jacquet assesseurs Samson, Bouillé.
Le secrétaire donne lecture du procès verbal du dernier C.G. Nicolas demande la parole au sujet d'une lettre qu'il avait envoyé pour que le C.G. en prenne connaissance et qu'elle a passé inaperçue: cela incombe dit-il au secrétaire qui aurait dû la faire remarquer.
Il croit voir une différence pour les syndicats révolutionnaire et qu'on a l'air de laisser son organisation forte de 950 membres de côté par la non-prise en considération de ses syndicats.
Nicolas prend à partie le syndicat des tabacs pour salaires pour échapper son affirmation de différend fait entre les syndicats de la Bourse disant que l'on laisse les Tabacs payer pour la moitié de leur effectif alors qu'on les a forcé à payer le doit mensuel.
Saint proteste et déclare qu'il n'a jamais dit qu'ils étaient 400 chez eux comme il l'a été affirmé. L'auteur de l'affirmation soutient ses paroles d'où cause d'une discussion entre ces deux délégués
Comme conclusions il est rappelé la note du dernier comité général d'où chaque syndicat devra payer pour le nombre exact de ses membres
Lavarian répond au sujet de la lettre d'Indret demandant le changement de date du C.G.
Il ajoute qu'elle a bien été lue à la Séance

séance mais que par la discussion elle a pris naissance pour tous. que malgré cela il en a été fait part à la Commission exécutive (C.E.) si bien que la demande figure à l'o.d.j ce qui doit donner satisfaction à Enclos.

Jacquet croit qu'il est inutile de revenir sur la discussion relativement aux effectifs des syndicats. Il ne faut qu'engager les organisations à se soumettre au vote

Le secrétaire donne l'explication au sujet de la lecture de la correspondance qui dit il demande beaucoup de temps d'accord avec la (C.E.) il prie le C.G. d'accepter la décision c.a.d. de lire succinctement la correspondance adoptée.

Lecture est donné des lettres de Batt.-Indre de la F.G.E. Charpentiers Jonchère, Marins Pêcheurs, Vannes. Plombiers de Lyon, Charpentiers Fauteuil. Bourrelier Bât. Batt.-Indre - Artistes Musiciens. Charpentiers C.ons St., Marins Nantes. Mouleur. d'Alger, Beal (Coiffeur). Habillement Campement Ue. de Vêtements, Indret. Granitier. agriculteurs Fédération Cuirs et Peaux. Marchands-forains. Terrassiers de la Seine, Camionneurs, Cordonnier Jardiniers, Chapeliers, Hauteurs, Tramways. Bât. Indre; Métaux et Travaux. Préparateur Pharmacie, Union Métallurgiste Menuisier Bé. Marins Pêcheurs Nantes, de la F.G.E. par la voie aérienne, Garçons de café F.G.E. départ de la classe. de la Baule, d'Indret, de Brévinier préparateur, du Bâtiment-Indre, Mairie de Nantes. du Rivet. Terrassiers Ouvriers soyeux de St Etienne, des Peintres, des Vannes.

Pendant la lecture de la correspondance il est fait plusieurs observations

Sur un faux camarade. qui a estampé les Bourses de Sofia. Cattin (serrurier) dit que c'est lui qui a fait voter les Sofia mais c'est sur les avis de Lettres de Gantier d'Nazaire et d'Yvetot. Bonne conclusion il est décidé de s'entourer de renseignements plus complets à l'avenir

du Nicolas sur lettre de la F.G.E. à propos du départ de la classe. Il demande que la Bourse s'pourrait en prendre 1.000. Plusieurs délégués annoncent que leurs organisations en font rien

Savarian donne l'état de la bourse et pense que 200 suffiraient. Nicolas se rallie après explication à ce chiffre adopté

Le secrétaire demande au sujet de la lettre de Lyon s'il y a dernier est syndiqué. Morcau en demande la lecture; ce qui est fait.

Morcau déclare que Lyon n'est plus syndiqué; qu'il se dit révolutionnaire mais que c'est plutôt un fou et met en garde les organisations contre lui.

Lamay proteste contre ces paroles. Morcau affirme

Chauveau annonce que Lyon a appartenu au Gaz pendant 3 mois et qu'il n'a jamais versé les cotisations.

Rambaud relate des incidents que Lyon aurait provoqué par ses agissements aux Terrassiers-Indret.

Perreau [illegible] ces faits. La discussion est close sur ce sujet

Cattin sur l'admission des Marchands demande s'ils sont fédérés. ce qui fait être logique avec nos votes admet la conférence des Bourses

Garnier des Marchands répond qu'ils sont fédérés et confédérés. L'admission des Marchands à la Bourse est approuvée

Cattin voudrait que le secrétaire de la Bourse aille au moins 2 fois par semaine à Bât.-Indre

Savarian ne demande pas mieux mais voudrait

que les interessés l'en avertissent ne sachant pas l'heure de leur réunion.

Nicolas dit qu'il y a réunion tous les jours

Saravian s'oppose cette affirmation

Battin estime que le secrétaire doit aller dans qu'on le demande et fait allusion aux Cts Blanchart pour la gêne de Couvion qui s'y rendait presque tous les jours. Batt. Indre a son avis doit être considéré

Marivat croit qu'il serait préférable que les jours soient fixés p. B.I. pour ne pas qu'il y ait confusion.

Saravian répondant à Battin dit que Blanchart n'allait à Couvion et même p. la Grande Chaîne de Batt. Indre que sur rendez-vous pris de part et d'autre. Il tient à la correspondance d'hier en temps

Nicolas prévient Morean de B. Indre que pas nécessaire p.

Saravian demande au C.G. s'il veut que les procès-verbaux de la réunion de la C.E. soient lus. la lecture est demandée

Jacquet voudrait savoir si la C.E. et le C.A. se dans son sein le Conseil d'administration

Le secrétaire répond qu'il n'a consigné que la C.E. et la C.ie de C.

Menard estime que le C.A. est inutile puisque il ne se réunit jamais

Jacquet demande si le Contrôle assiste la C.ie E.

Saravian en voit l'utilité

Nicolas raconte qu'il s'est trouvé dans le bureau du secrétaire et qu'un agent de police est venu demander des renseignements sur un ouvrier voyageur. A son avis aucun renseignement ne devrait être donné sans que l'on soit suffisamment Saravian donne explication sur les renseignements qu'il peut donner à la police. Dans l'espèce c'était pour un ouvrier recherché par sa famille pour une affaire urgente

A l'avenir par décision aucun renseignement ne devra être donné

Saravian sur la C. de C.ie estime qu'elle doit contrôler la C.E. comme toutes les affaires de la Bourse puisqu'elle est instituée pour cela

Menard combat cette façon de voir.

Finalement le Contrôle sera distinct de la C.E.

Le Secrétaire sur la proposition d'Indret pense de même que la C.E. que des séances Generaux pourrait avoir lieu le Dimanche afin de permettre aux syndicats des dehors d'y assister

Battin Del M.ns n'est pas partisan de changer le jour. Il ajoute que son syndicat ne pourrait assister à la réunion le Dimanche

Doutey est de l'avis de Battin

Benetin des préparations Charmain abonde dans le sens de Battin

Marivat croit qu'Indret pourrait s'arranger à ce que son organisation soit représenté par les membres.

Nicolas n'est d'une opinion différente croit que les C.ls pourraient avoir lieu tous au moins pendant 6 mois de l'année le Dimanche l'hiver par exemple

Battin termine combat le Dimanche avec mandat de Batt. Indre dont il est le représentant les camarades lui ayant fait remarquer que les assistances quelquefois aux réunions moins pas régulières

Le statut que demande est approuvé moins 2 voix
La question de la vie chère est abordée
Cattin Ferrier demande des meetings par quartier
Janier pense qu'il faut plus de réunions d'un meeting central et général
Pucher a son avis trouve les réunions de quartier plus susceptibles d'intéresser la masse
Jacques Morcau abonde dans ce sens.
Le Secrétaire parle au point de vue financier dit qu'un meeting central coûte cher. très cher et que pour une somme moindre quatre à cinq réunions de quartier pourraient être organisées plus de camarades et ménagées les gens intéressés
Menard pour les affiches en voudrait un grand nombre
Morcau rappelle qu'il y a une Quinzaine de jours ils se sont trouvés un groupe de camarades sur le marché mais que devant leur petit nombre ils n'ont pas manifesté mais dit que les ménagères sont toutes préparées et qu'elles manifesteront à la première occasion. Il invite les Cp à se réunir le samedi prochain
Le gal pense qu'une étude et une imposition de tarif auraient deux effets ainsi que le faire les réunions le même soir
Leber appuie la proposition et est contre les meetings de quartier
Janier demande de constituer des comités de quartier pour avoir les ménagères
Nicolas dit qu'à Audruicq ils ont manifesté à la Montagne puis à Batt. Audruicq que les prix ont diminués mais que le Dimanche suivant les vendeurs ne sont pas venus. La conclusion est que la manifestation ne donne pas beaucoup de résultat.
Menard demande qu'à la C.E. il soit adjoint d'autres Camarades vu l'importance de la question
Richard croit que nous sommes tous d'accord il voudrait voir un tarif établi et de faire une démarche près la Mairie
Perreau n'est pas partisan d'aller vers la municipalité que c'est plutôt elle qui aurait dû prendre de l'initiative
Saumay pense qu'une manifestation au grand marché serait profitable.
Briard donne des renseignements sur les gros maraîchers qui sont tous des accapareurs
Le Secrétaire pense clore la discussion demande le vote des réunions de quartier et réunion de la C.E. le lendemain adopté
Menard à la C.E demande que les orateurs s'occupent adopté
les quartiers des Ports. Chantenay. Doulon. Barbin Rue Bretagne. sont désignés
Saumay. Jacques. Menard, Marie, Pontoy. Bouchait Janier, Morcau Perreau, Cattin Fils Leber Bouteille
Briard. le Secrétaire sont nommés pour l'organisation des réunions
Le Secrétaire au sujet du journal dit qu'il est impossible de donner suite à cette idée le coût d'impression étant trop élevé. Comme il a été décidé que les résumés des C.G. seraient envoyés aux organisations. et devant la discussion à la C.E. cette dernière prévoit l'achat d'une machine à écrire de 275 f. plus la duplication pour un tout 325 f. et les fait payable en 10 mois.
Cattin Fils Aîné dit qu'il faut 6 mois d'apprentissage et que la fabrication du travail à l'Ouvrier

il revient sur l'envoi des compli rendus des BG aux syndicats et n'en voit pas l'utilité
Cattin trouve croit qu'effectivement cela fera beaucoup à l'Imprimerie
Bouilli pense de même et que c'est un but pour suivi pour faire bosser l'Imprimerie et donne des explications sur les frais
Savarian répond qu'il faut très peu de temps pour apprendre le maniement de cette machine et ne voit pas en quoi cela peut faire tort à l'Imprimerie puisque il y sera exécuté l'ait actuellement par les marchands de machine à écrire
Perrenoud est contre l'achat et qu'elle serait bien débattue tout le monde l'en servait
Savarian se met à la disposition des syndicats qui en auraient besoin
Bettex dit que son syndicat a eu besoin de faire exécuter quelques lettres à la machine à écrire et qu'il serait très impossible à son organisation de les faire imprimer
Car propose que l'Imprimerie fasse l'achat de la machine
Savarian demande la clôture de la discussion donne quelques explications et l'achat mis au vote est adopté à une forte majorité.
Perrenoud demande qu'il n'y ait que le secrétaire qui s'en serve
Le secrétaire est partisan pour intensifier la propagande que la Bourse fasse l'achat de brochure qui est un des meilleurs moyens d'intéresser la masse.
Menard demande qu'il soit laissé à la C.E le soin de prendre les brochures.
Schwarian répond à Sutter que les brochures seront

destinées pour commencer aux organisations dont certains métiers n'ont pas été touchés par le syndicat
Bourquin pense que ces brochures pourraient être vendues à moitié prix par exemple 1 Fr. pour 50 ex à l'ouvrier
Savarian puis Menard n'en sont pas partisans
Le chiffre de 2 F. ou mensuellement est approuvé à l'unanimité
Les brochures seront distribuées gratuitement
Le secrétaire pense qu'une bibliothèque à la Bourse serait utile. Renvoyé à la C.E.
Le secrétaire fait appel au C.G pour soutenir la grève de Bâle. Contre des Galochiers et des Ouvriers d'Imprimerie soutenant le mouvement par solidarité avec les métallurgistes de B.T.
Un camarade est contre le secours aux Ouvriers d'Imprimerie qui n'ont soutenus davantage
Savarian répond que si elle l'ont été elle ne le seront plus les secours que voudrions bien leur accorder la Fédération Catholique chrétienne étant opposée
Cattin trouve est d'avis de soutenir les femmes
50 ou sont votés pour les métallurgistes. 25 ou pour les Ouvriers d'Imprimerie. 25 ou pour les Galochiers un secours de 15 ou est également voté pour la compagne de Jean Lebon Bernasconi victime de la grève de Lohe Balle.
Le secrétaire croit que pour être logique la C. de B^le devrait être prise comme la C.E par ordre alphabétique adopté. La C. de B^le sera composée de 6 membres élus pour un an renouvelable par tiers tous les 4 mois.
Perrenoud propose un c.d.j pour les camarades mutés adopté. La rédaction en est laissé à la C.E.
Wenzenberg voudrait savoir si les fonctionnaires de Vanves se sont solidarisés avec la C. Bourlanos
Richard répond que les conseillers fonctionnaires auraient

le Syt reunis ce soir et que le necessaire a été fait. Il regrette la non-présence de quelques consultes

Hurbet demande à ce que le compte rendu financier paraisse au moins tous les 3 mois et que la carte syndicale soit envoyée pour l'entrée au Comité Général adopté

La séance est levée à 11 h 30

Etaient présents : Hurbet Guibert Fauveau gérants.
Le Pigner Thomas Varnat Dochez Durand Destinaux
Besly Cantenais Lardière Granier Thierry Cordonnier
Le Divenah Coiffier Bouhenic Clt d'Etat Card
Hardy Chaudronnier Bobet Commerais Camionneur
Gallier Boulanger Gonnichon Menard Justeau Coiffeurs
Samson Jacquet Harriet Justeau Potier Menuisiers
Maillard Electricien Poutz. Richard. Emplafés
Devay Ferblantier Bertin. Porcher Forgeron. Ostomel
Le Roy des Trappeurs Parchanton Veillais Godin Galochier
Etourneau Favreau Gaz Potier Habillement Tailleur
Gouron. Briard. Fonderie, Cordonnier Subileau Savonnier
Lethu. Le Gac. Laumay Machines Outils. Durand
Mayen Cattin Emile Blanchard Garnier Marchand
Lecher Balin Menuisier Bé. Janin. Mesnier Bé.
Cattin E. Serrurier et B. Inst. Mde Gentin Leleu Cultivateur Bois
Cornuau Brotier Bon. Imprimeur Berteau Cuvrier
à Vapeur Rambaud Ouvrier Voiture. Chevreau
Peintre Audigeau Lepreux Plâtrier Boutin
Prép. Pharmacien Monnier Gallé Deschamps Patissier
Leroy Gueguen Cornet Rivière Perreau Serrurier Livet
Seiens et Empailleur Lamart Le Pain Chabot Cordonnier
Sainte Riallant Tabac Grumberger Fort Ebéniste Valin
Marée Jardinier. Fort Caillé P.B. Boudoux Peintre Lamour
Debray Dupré Tramways Bompas Hippo Garnier
Moreau Nicolas Andrieu Derume. Vannier

Comité Général du 17 8bre 1911

Séance ouverte à 8h 30

Président Menard des Justeaux 6e. Gonichon 4e 6e Gruber des Boulangers

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance ordinaire
Laumay demande la parole sur le passage où est cité Rivière.
Il montre un reçu du Syndicat des Cubistes donnant acquit à Rivière pour ses comptes lors de son passage comme syndiqué aux terrassiers Cubistes. Il reproche à Rambaud les paroles que Rambaud a prononcé laissant entendre que Rivière n'aurait pas bien tenu la comptabilité de son syndicat. il demande un vote de blâme.
Lavarenne dit que Rambaud l'a prié de le faire excuser étant retenu pour son travail
Jacquet à son avis dit qu'il serait préférable d'entendre le trésorier
Perreau proteste en estime qu'il y a suffisamment de preuve.
Jacquet fait remarquer que ce n'est pas pour prendre la défense de Rambaud mais pour être logique.
Etourneau demande si Rivière est syndiqué
Perreau répond que l'on a pas à voir si Rivière est par syndiqué maintenant que l'accusation porte du temps qu'il était trésorier d'un syndicat. et qu'il est malheureux qu'un trésorier de Bourse accuse un ancien trésorier. il conclut que Rivière doit être lavé de cette accusation.
Jacquet affirme que Rivière n'a rien pris à la caisse.
Laumay après quelques explications maintient son vote de Blâme
Chevreau est partisan d'entendre Rambaud
Le président met la proposition aux voix
Mercier estime qu'il ne faudrait peut-être pas attacher une si grande importance parce que Rambaud a dû répéter ce que d'autres ont déjà dit
Laumay proteste
Ménard dit que dernièrement il y a eu une demande de blâme p/ une affaire qui était préparée

David rappelle qu'il y a eu des accusations plus graves et qu'il n'y a pas eu blâme
Cattin termine demande le vote de blâme immédiat
Le Président met le blâme aux voix. Il est voté à main levée à la majorité. Beaucoup d'abstentions.
Moreau (Indus) donne des explications au sujet des déclarations faites par lui sur Rion à une précédente réunion
Merlenberg annonce qu'il n'a pas voté estimant que pour un vote si grave les deux parties doivent être entendues.
Un camarade signale que Rion est dans la salle et s'en étonne puisque hier soir division seuls les syndiqués ont droit d'assister à la séance.
David appuie la réflexion, à ce moment Rion descend de la tribune pour s'expliquer au bureau. Des délégués se basant que Rion n'est pas syndiqué cause la voix de ce dernier par leurs protestations et devant le tumulte grandissant le Président suspend la séance
Le calme revenant peu à peu la séance est reprise 10 minutes après et l'o.d.j. continué
Savarioux donne lecture des procès-verbaux de la Commission exécutive et de la commission pour l'organisation des meetings contre la vie chère.
Le secrétaire fait remarquer au sujet de l'appel envoyé aux secrétaires des syndicats pour renforcer la C.G. pour les meetings que 16 syndicats seulement étaient représentés sur 75.
Garnier confirme et ne peut comprendre ce peu d'empressement
Cattin s'en étonne également
Lecture de la correspondance est donnée. Lettre des Tabacs. Chapeliers, Métallurgistes, C.G.T. Maçons, Fédération horticole, Bourse C. G. malouins, Ouvrier en Bois, Indus fed. du Bâtiment, Capitaines Mécaniciens Ponts et Chaussées, Préparateur pharmacie, cannonniers, Chaussure Tonnelets, Fond'homme Paris, Métallurgistes Bass. Indus Gaz, Mairie, Préfecture

Le secrétaire invite les délégués de quelques cours à se réunir p. l'examen des nouvelles salles prêtées p. la ville pour les cours professionnels
Savarioux donne le compte rendu de son mandat de la Conférence des Bourses et Fédérations tenue à Paris le 1er/10 pour la vie chère, la guerre, et la répression du gouvernement.
Explication est donnée par lui au sujet du Comité de Défense syndicaliste - D'accord avec Bass. Indus un sous-comité est établi à Nantes. Le Comité Général décide également de prendre à sa charge les frais d'affichage et de timbre et de pose des trams dans les différentes salles de la Bourse
Une circulaire devra être envoyée aux syndicats adhérents les invitant à souscrire pécuniairement.
Cattin s'étend sur les faits scandaleux provoqués par une magistrature à la solde du patronat. Il ajoute que seuls les syndicats qui feront des versements pourront nommer deux délégués pour faire partie des sous-comité. Une circulaire sera envoyée pour la Bourse Savarioux et Favreau sont désignés comme délégués
Cattin dit qu'il y a les électriciens en grève et qu'il faut également leur voter une somme
Le secrétaire donne approximativement l'état de la caisse qui s'élève à 100 frs.
Il propose 25 ou pour le Comité de défense et 25 f. ou pour les électriciens adopté.
Renard demande si les camarades de B.T. condamnés sont au régime du droit commun.
Moreau Indus. croit que oui. Il explique l'attitude du procureur envers les syndiqués. il trouve drôle que les autres camarades de B.T ne soient pas plus nombreux dans la salle d'audience pour leur procès.
Betty donne des explications sur les agissements d'un ancien entrepreneur qui vient de prendre un commerce près de la Bourse. Il estime d'accord avec son syndicat qu'il serait bon que chaque syndiqué le reconnaisse
Cattin fils (L.) rappelle la lettre des Ménagères demandant

Son adhesion a la Bourse

Savarioux te demande si ce syndicat ne fera pas double emploi en raison que des membre font partie de ce syndicat

Plusieurs diligués ne le croient pas. L'adhesion mise aux voix est acceptée à l'unanimité

Il est passé à la nomination d'un diligué à la Bourse en remplacement de Darer qui ne nous représente jamais

Menard propose Lamezgral à tendance révolutionnaire qui présente lors de son passage à Nantes en juillet consentirait à nous représenter

Mariot voudrait à ce que le camarade chargé envoi des comptes rendus Menard n'en voit guère l'utilité (et qui ne fait en aucun cas)

Cattin Emile est de son avis puisque la Voix du Peuple insère les procès-verbaux des réunions

Cattin Eugène fait remarquer que le syndicat qui fait des objections n'est pas considéré Mis aux voix la nomination de Lamezgral est acceptée à l'unanimité

Fourgeat des préparateurs en pharmacie donne des renseignements sur la fermeture des pharmacies à 8 h. le soir

Cattin demande des explications sur le fonctionnement du service de nuit

Mariot voudrait voir le service des pharmacies mieux fait et surtout ouvert la nuit mais avec deux pharmacies.

Le délégué des pharmaciens lui répond que c'est matériellement impossible sauf que lors de la fermeture à 8 h une pharmacie sera ouverte la nuit par quartier et les médicaments délivrés sans supplément de prix. Pour conclure il voudrait que la Bourse vote un ordre du jour invitant les travailleurs à ne pas se faire servir dans les pharmacies après 8 heures

Satisfaction lui est donnée à l'unanimité

Le secrétaire donne les syndicats appelés à faire partie de la C.A. de Lorient - Maçons, Machines-Outils, Menuisiers, Marchands P. et U.s Manœuvre Terrassiers-Cubiste, Marchand-Ferrant

Mercier appelle l'attention des camarades sur les cours de couture pour Dames qu'ils viennent d'instituer et invite les femmes ou compagnes ou sœurs des syndiqués à y assister. Les cours auront lieu le Dimanche matin

Savarioux donne explication pour la prochaine réunion de la C.A. et demande à ce que les syndicats intéressés y assistent.

Cattin P.U.C. annonce l'ouverture des cours préparatoires pour le lendemain et dans les mêmes de 8 à 9 h. du soir.

Menard demande que le Comité G.l convoque à 8 h.

Bouchenin parle au sujet de la réintégration des cheminots et invite les camarades à assister au meeting demande si le comité ne fera pas d'objection parce qu'ils ont invité des membres du parti socialiste et un membre de la ligue des droits de l'homme.

Car rend compte de son mandat de diligué à l'Assemblée Générale s'étant sur la bonne marche lit le rapport qui fut adopté à l'Assemblée générale des actionnaires et fait appel aux camarades pour adhérer ou faire des adhérents à cette coopérative

Personne ne demandant la parole la séance est levée à 10 h 1/2.

La prochaine des diligués suivant est constatée

Quatorze Communes amies - Mariot, Jacques Samson

Communes Collège Prand

Camionneurs Betty

Coupeurs Cailleux - Mercier

Couvreurs-zinguerons Hamelet

Chaudronniers Carré

Cordonniers Thierry

Peintres-Vitriers Lasbleis

Coiffeurs Le Divenah

Electriciens Le Gall

Dockers Le Pignec, Varnat, Baeuf.

Electriciens, Mecklenburg Maillard, Pothier

Frappeurs. Cadronnan, Belugel
Gaz. Hamman, Farnan
Granitiers Belladair Duchein
Galochiers Teillais Godron
Jardiniers Briard, Gamon
Maçons Bonard Durand
Lithographes Savarian
Manœuvres Terrassiers Jugnet
Menuisiers B.t M.ns Secher Babin
Mannequiers Ebenistes Janin Richard
Modeleurs-Mécaniciens, Richard
Marchands P.ts et M.is Cassin Emile
Mouleurs. Travers Durroy
Machinis-Outils. Le Gac-Marsac
Inscrits. Moreau
Serruriers Cassin Eugène, Perreau
Basse-Indre Metallurgistes Cassin Eugène
Outilleurs en Bois Brunel Escalière
Ouvriers Imprimeurs Leconte Cormier, Bouteiller
Peintres Musset
Plâtriers, Gaultier Lefrancois
P.T.T. David
Préparateur Pharmacie. Faufflard
Relieurs-Papetiers. Gaité Monnier
Sculpteurs. Camard, Le Prin
Chemins de fer. Bouchenié
Cuivres Lerat, Guegan Cornet
Tramways. Clément
Typographes Sallé Bouyer, Mignon
Tailleurs d'Habits. Grumbacher
Tailleurs P.B. Fort Finland
Tabacs. Rivalland, Huet
Vanniers Derenne
Apprentis Coupeurs Confidris, Menard, Gonichon

Comité Général du 21 Novembre 1911

Président Briand, assesseurs, Briand, Cormerais
La séance est ouverte à 8h 20.
Le secrétaire fait la lecture du procès-verbal du précédent comité qui est adopté sans observation.
Lecture est également faite du procès-verbal de la commission exécutive. Sont lues. Lettres de Basse-Indre, d'Alger, des Artistes Musiciens-Verrerie Ouvrière, Terrassiers Inhumés, Menuisiers, B.S.E. de Toulouse Camionneurs, B.S. Métallurgiste, Fédération du Bâtiment, Fédération des Cuirs et Peaux, Assurance Ouvrière, Bâtiment d'Angers, de l'ex-secrétaire des Jardiniers, de Lamezgral, d'Indret, des Usagers. Basse-Indre postiers, d'un Camarade des Chantiers de Penhoët-Dialli des Ebenistes. des Inscrits Maritimes, des Galochiers, de la Mairie, d'un syndiqué Galochier, de la C.G.T.
Sur la lecture des lettres il est fait plusieurs observations ou demandé des renseignements.
Pour la lettre des Artistes Musiciens, des camarades désirent que la preuve de ce qui a été avancé par les Dockers leur soit notifiée directement.
Les délégués dockers affirment que leurs dires contre Pujol, ouvreur des journaux faisant partie des Artistes Musiciens sont vrais. Après discussion le Comité Général renvoie le Syndicat des Dockers à correspondre directement avec le Syndicat des Artistes Musiciens.
A la lettre d'un camarade travaillant à Penhoët-Dialli informant qu'un syndicat est en formation et demandant des timbres. Le secrétaire avise le C.G. qu'il n'a rien envoyé, le syndicat n'ayant fait aucune demande d'adhésion à la Bourse.
Il ajoute qu'il leur a écrit en mettant un délégué à leur disposition.
Relativement aux lettres du Syndicat des inscrits relatant les agissements du citoyen Brunellière. Savarian confirme le fait que Brunellière s'est adressé au Bureau de placement jaune pour l'embarquement et que paraît-il une maison de Bordeaux aurait également écrit à Brunellière et que ce dernier l'aurait envoyé chez Bertrand au bureau de placement jaune, alors que Brunellière s'occupait du

Bureau de placement des Inscrits Syndiqués

Jaugey pense que le Comité Général doit prendre une décision contre les agissements de Brunelière

Richard fait remarquer que le délégué des Inscrits présents ne dit rien

Bonneau confirme les faits précités et donne quelques explications supplémentaires

Le secrétaire raconte qu'il est allé avec les inscrits à la Mairie protester contre le retrait de la subvention qui était jusqu'à ces derniers au bureau de placement syndical des inscrits et de la nomination du trop fameux Bertrand, du bureau de placement patronal, au nouveau bureau de placement de la future Maison du Marin. Il ajoute que cet état de choses a été créé par la faute et mollesse des citoyens Brunelière qui faisant partie du comité de patronage n'a pas protesté lors de la décision

Brunelière a du reste été exclu de l'organisation syndicale des Inscrits

Castin dit que Brunelière aurait dû toujours être combattu

Jaugey demande à la Bourse d'intervenir dans cette question

Pouteau est partisan d'une protestation contre le retrait de la subvention aux inscrits

Richard n'est pas de l'avis de Pouteau et du moment que les Inscrits ne font rien nous devons en faire de même

Savarioux donne connaissance des décisions graves prises en réunion si la division de la marine est maintenue

Finalement après discussion il est décidé que lorsque le syndicat des Inscrits voudra faire une protestation la Bourse du Travail se joindra à lui

Savarioux demande au bureau s'il doit lire une lettre donnée au président visant le syndicat des Galochiers et le secrétaire de la Bourse. La protestation est personnelle et le camarade n'est pas délégué au C.G.

Marist demande le renvoi à la Commission exécutive

Perreau répond que l'on vient de créer un précédent en lisant les lettres des Inscrits

Savarioux fait remarquer qu'il y a une différence sensible c'est que les lettres émanaient d'un syndicat et que celle-ci est individuelle. et voit le C.G très mal placé en discutant dans cette voie - En tous les cas il est prêt à la discuter si le C.G le veut.

Lecture est donnée. Genichon des ajusteurs explique qu'un patron Galochier passait ses ouvriers au tarif qu'il avait signé avec le syndicat et que le syndicat en fin de gain a signé un tarif plus réduit malgré cela le syndicat a apposé au bas du tarif la signature du patron.

Savarioux fait remarquer qu'il ne voit pas pourquoi il est attaqué dans cette affaire

Godron dit que le tarif dernier accepté par le syndicat l'a été à l'unanimité après 5 semaines de grève donnant une grande satisfaction aux camarades

Un camarade délégué proteste et dit qu'il que le fait d'avoir apposé la signature est un faux

Godron donne de nouvelles explications et avise que ce patron a protesté que lorsque son nom a été déposé au Syndicat. Il ne voit pas en quoi le patron est lésé puisque il lui est permis de payer ses ouvriers moins cher maintenant

après quelques rumeurs, l'incident est clos.

Savarioux demande que la Bourse prenne l'initiative de faire un meeting contre la répression gouvernementale ainsi que contre les peines draconiennes infligées à nos C.C de Basse Indre

Il aurait lieu dans le courant de Décembre reçu d'accord avec le Comité de défense. Merchein a promis son concours (adopté sans observations).

Relativement au sort du soldat Castin Emile voudrait voir les jeunes soldats adhérer à la jeunesse syndicaliste

Savarioux est de son avis. Il voudrait en plus pour retenir davantage les soldats syndiqués que des livres soient mis à leur disposition. Il signale que le délégué des instituteurs va demander à son organisation que la Bibliothèque du cercle pédagogique mette des livres à notre disposition

Castin Emile lit les statuts de la jeunesse syndicaliste ajoute que

ces femmes camarades ont des difficultés pour trouver des professeurs et demande si dans les syndicats ils n'y enverraient pas.

Savarioux croit qu'il serait préférable que ce soit la Bourse qui s'en occupe au lieu de laisser ces femmes camarades s'en occuper.

Pericat estime que le groupe de la jeunesse s'est fondé pour faire de la propagande que la Bourse l'a aidé et qu'elle doit continuer

Cattin Eug ne voit pas très bien comment la Bourse intervendrait pour le sou du soldat étant donné le nombre des syndicats est grand et que beaucoup de fédérations se chargent du sou du soldat

Jacquet est de son avis, Ménard aussi

Savarioux dit que la question est d'intéresser les femmes gens bénéficiaires du sou du soldat, dans les Bourses par des institutions nouvelles.

Escalier dit que proposé comme monteur n'a vu personne au rendez-vous fini par quelques membres de la jeunesse syndicaliste, depuis on lui a dit que ce groupe n'existait plus.

Jacquet est partisan de voir ce que l'on pourra par la Bourse en tous cas que Noël etc. cela permettra de faire de la propagande antimilitariste plus efficace car dans les syndicats actuellement c'est très difficile

Pouteau demande le renvoi à la commission exécutive pour qu'elle présente un projet. Adopté, une circulaire sera envoyé à chaque syndicat invitant les secrétaires des syndicats ou à défaut un délégué pour une réunion ultérieure à fin de faire à pouvoir donner tous les renseignements à la C.G.

Savarioux rend compte de la division de la C.G. pour propager à la campagne l'idée syndicale et aider à la création de syndicats.

Janier donne un aperçu pour sa corporation des différences de prix, dit que pendant leur grève du travail se faisait à la campagne il conclut dans le sens de la C.G.

Pichon en est partisan lui aussi mais tient à ce que cette propagande soit immédiate

Savarioux demande aux syndicats qui pourraient donner des renseignements de les communiquer. Il cite la Fédération des Cuirs et Peaux qui prendrait à sa charge les frais d'une tournée dans la région. Il croit que cet exemple pourrait être suivi cela permettrait de faire à peu de frais pour la Bourse de la bonne besogne. Cette idée est approuvée à l'unanimité

Le trésorier propose la création d'une Union de Syndicats. Il dit que la Bourse actuelle et les syndicats y adhérents sont sous un règlement municipal mais que rien ne réunit les organisations entre elles

Cattin Eug en est partisan mais qu'entre Syndicats confédérés et sans la tutelle de la Mairie et de la Préfecture

Savarioux répond que c'est entendu mais que pour le fonctionnement de la subvention pour l'instant il n'y faut que il y temps

Cattin Eug estime que si on adhère à l'Union avec la subvention il n'y aura rien de changer.

Savarioux donne approximativement le montant des fonds pour le fonctionnement de la Bourse actuelle

Cattin Eug. dit qu'à la Métallurgie met à l'étude une maison commune et s'il y a des syndicats qui veulent les suivre ils n'ont qu'à y adhérer

Ménard pense que quoique la Bourse soit municipale rien empêche la création d'une Union

Pour clore la discussion le trésorier demande le vote de principe en laissant le soin à la C.G. de préparer les statuts (adopté à l'unanimité).

Un délégué demande des renseignements sur la fermeture des pharmacies à 8 heures et ajoute que bien que l'assurance avait été donné ici que l'indemnité de 2 francs serait supprimée cette indemnité subsiste.

Boutin dit qu'évidemment ces 2 fr de supplément sont restés mais que cela est facultatif il ajoute les camarades après lecture d'une lettre que le pharmacien ne fera pas payer les 2 fr pour une ordonnance sérieuse mais que l'indemnité est restée parce que les gens dérangeaient les pharmaciens pour des médicaments d'usages courants logiquement que les personnes devraient avoir chez elles

Menard il n'en est pas moins vrai que l'indemnité tout entière cela dépendra comment sera fourni le pharmacien

L'incident est déclaré clos.

Richard voudrait savoir et demande au C.G. de se prononcer si la signature "Conseil syndical" est valable au bas d'une circulaire.

Cattin Eug dit que les circulaires envoyées non signées le sont pour ne pas qu'il y ait de représailles

Janier annonce qu'il est délégué du groupement néo-malthusien pour faire de la propagande. Il demande aux syndicats de bien vouloir lui désigner leurs jours de réunion et tenues à leur disposition pour leur faire une causerie sur le néo-malthusianisme

La séance est levée à 11 heures

Le Secrétaire adjoint

Ouvriers gaziers	Jacquet, Marriot
Ajusteurs (suite)	Brolle, Menard, Gonnichon
Boulangers	Leroux, Guellier
Bourreliers-Selliers	Grand
Camionneurs	Communais
Charpentiers	Jouet, Metreau
Charpentiers de bateaux	Mercier
Couvreurs zinguerie	Archer
Cordonniers	Vettier, Thierry
Carrossiers	Cadoire
Coiffeurs	Abelin
Dessinateurs	Le Gall
Dockers	Thomas, Varnat, Le Rigner
Employés	Pautiz, Richard,
Electriciens	Pottier
Ferblantiers Boitiers	Hermier
Fraiseurs	Bichaget, Ondronneau Leroy
Galochiers	Godron Veillard

Lithographes	Saramian
Gaz	Fauvean
Inscrits Nantais	Egonneau
Jardiniers	Grand
Maçons	Durand, Ernard
Serruriers	Jugnet, David, Metayer
Marechaux	Bruneau, Mabilais, Jannet
Menuisiers Ebt	Secher
Menuisiers	Janin
Modeleurs Mecaniciens	Richard
Mecaniciens	Blaquelet, Bertin, Ulrich
Marbriers et Plans	Cattin Emile
Mouleurs	Travers, Durocq, Gillouet
Mariniers Cotiers	Saunois, Marsac, Le Gac
Outilleurs Bois	Escalier, Brunet,
Ouvriers d'Usines	Berteau, Lagarde,
Ouvriers Voiture	Rambaud
Ouvrières Imprimerie	Cormier, Levanté, Bretter
Peintres	Bourdon, Ulusten,
Plâtriers	Pudjeau, Leprun, Gaudy
P.T.T.	Proust, Fraucher
Préparateurs Pharmacie	Bourlin, Fouquet
Papetiers	Deschamps, Monnier, Gaité
Serruriers	Cattin Eug, Perreau
Scieurs Mecaniques	Livet
Sculpteurs	Leprun
Syndicat Ch. de F.	Bouchenu
Tisseurs	Leroy, Cormier
Typographes	Sallé, Bourget
Tailleur d'habits	Grunberger
Tailleur P.B.	Jouland, Fort
Tabacs	Riolland, Huet,
Tonnelier	Le Guivel
Vernissier	Thomas Derenne
Basse Indre Metal	Cattin Eug

Comité Général du 19 Xbre 1911

La séance est ouverte à 8 h. 20 par Varnot Président assesseurs. Le Ringuet, Ouvrard.

La parole est au secrétaire pour la lecture du procès-verbal des précédents Comités ; après la lecture Thomas dit qu'il a donné toutes les indications concernant Prigot au Syndicat des Artistes Musiciens mais que ce Syndicat n'a pas répondu. Le procès verbal est ensuite adopté à l'unanimité

Il est donné lecture du procès-verbal de la Commission Executive (C.E.) Le secrétaire fait appel aux Syndicats qui n'ont pas encore donné le nombre de leurs adhérents

Il est donné connaissance des lettres ci-dessus, Mairie de Nantes pour les cours professionnels, de la Fédération des Travailleurs Municipaux demandant s'il ne serait pas possible de créer un Syndicat des Gaziers catégorie ainsi que de Rennes.
de l'Imprimerie Ouvrière Nantes faisant un appel d'actions (une action est votée) de la Ruche de Sébastien Faure pour souscription, il est passé outre vu l'état de la Caisse de Brunellière demandant l'embauchage de femmes pour une Maison de Bordeaux, de l'Union Syndicale de Meurthe et Moselle demandant renseignements sur boutons d'acier, des renseignements peu favorable sont fournis par trois envois, des Tailleurs d'habits donnant le nombre de leurs cotisants, des Tailleurs de Pierre et des Boulangers même objet, de Merrhein pour le meeting du 24. d'un questionnaire de la C.G.T sur le travail des femmes dans toutes les usines, (une circulaire sera envoyée) à rédiger pour timbres. du Bureau de Renseignements au sujet des chômeurs. de la section des Machines-Outils demandant un blâme contre Lambard.

Des circulaires même texte de l'affiche sont approuvés elles seront imprimés et distribuées

Au sujet de la lettre de Brunellière un délégué demande s'il y a lieu un délégué des inscrits est présent. Ogonneau proteste contre les agissements de Brunellière mais ne peut affirmer le recrutement des femmes par ce dernier pr la maison de Bordeaux

Luchet regrette le fait qui se passe et voit un but politique dedans qu'on ne devrait pas faire attention aux lettres

Savarian répond qu'il était de notre devoir de prendre en considération la protestation des Syndicat des Inscrits au Super de leur bureau de placement et de la suppression de l'subventions

Savarian et Bastin sont délégués pour la fête de la Solidarité du Bassin Inscrit

La discussion revient sur le vote de blâme demandé par les Machines Outils contre le trésorier

Lambard proteste sur la teneur de la lettre en disant qu'il n'était pas en état d'ivresse et qu'il était 7 h. 3/4 lorsqu'il est arrivé

Lamay dit que cela fait deux fois que Lambard manque au contrôle, depuis qu'il est délégué, et que le trésorier est incapable de remplir ses fonctions que c'est le secrétaire qui fait son travail qui du reste est très bien mais affirme qu'il était 9 heures lorsque il a rencontré Lambard près la place Graslin

Lambard, fol Luis très fâché de démenti Lamay car il n'était que 7 h. 3/4 et que fol a rencontré plusieurs camarades au coin de la Rue de Flandres je m'élève contre les allégations laissant supposer que Blanchard fait Savarian fait mon travail

Luchet relate qu'il a demandé à différentes reprises et cela depuis longtemps le compte-rendu financier mais que cela n'a jamais été fait si bien que nous n'avons aucun renseignements.

Perreau appuie les dires de Lamay que ce n'est pas lui qui fait ses comptes

Savarian tient à rétablir les faits. c'est en main que le livre de caisse et qui ne peut être tenu étant donné la marche de la Bourse que par le secrétaire, mais affirme qu'à aucun moment il n'a fait la comptabilité de la Bourse

Lambard dit qu'on l'a forcé à ne pas inscrire le mois écoulé sur les livres et par ce fait n'avait pas besoin d'être là ajoute que les livres sont toujours tenus à jour sauf la

disposition du contrôle mais que celui-ci ne les regarde jamais
Perceau proteste et rappelle qu'il y a peu de temps il a parlé de retards de quelques syndicats et que ferionnement il les avait vu sur le grand livre
Lamay maintient le blâme
Rambaud s'associe au blâme.
Cattin Eug. demande au président de mettre le trésorier à l'ordre vu son attitude dans le Comité afin qu'il ait de la tête de la tête des Camarades.
Le vote de blâme est principe est mis aux voix
Rambaud accepte mais seulement parce qu'il n'était pas présent et non sur la question de l'insigne
Cattin Em. trouve ces discussions inutiles ridicules on n'a l'air de singer les bonzes „demande que Rambaud soit remplacé puisqu'il n'est pas capable
Un délégué dit également que le trésorier n'a qu'à s'en aller puisqu'il ne fait pas l'affaire.
Rambaud répond qu'il ne s'en ira pas
Coutet est de l'avis de Cattin mais tout en étant pour le remplacement de suite il n'en est pas partisan d'autant plus que le bureau sera nommé au prochain comité, là les syndicats verront ce qu'ils auront à faire; mais ne peut comprendre comment l'on agite la question d'insigne
Hurbet demande le vote de blâme par appel nominal accepté
12 voix se prononce pour le blâme il y a 12 abstentions
25 ps sont votés pour le Comité de défense syndicaliste.
Favreau donne des renseignements au sujet du Comité de défense et dit qu'une proposition émanant de Cauvron défendu par Gautier de St Nazaire a été prise en considération concernant la continuation de ce Comité de défense syndicaliste qui continuerait à fonctionner après le conflit de Basse-Indre complètement terminé et que le fond de caisse pourrait servir alimenté par les syndicats qui voudraient bien y adhérer par ce moyen si un cas grave surgissait tout serait prêt
Cattin Eug. en jacques rappelle la division de la formation d'un Comité
Favreau dit qu'il n'y a rien eu de décidé définitivement les Bourses de St Nazaire et de Nantes avec les Camarades de B.I. et d'Indret étaient jusqu'à ce jour chargés du fonctionnement du Comité
La discussion s'engage sur la continuation du Comité de défense syndicaliste départemental. Après échange de vues décidée est prise en considération et un vœu est émis que Nantes en soit le siège.
Favreau rend compte de la réunion des secrétaires de syndicats relatives à la fermeté syndicaliste et le bon du soldat. Il annonce que une vingtaine d'organisations étaient représentées. La discussion a été confuse cependant une majorité c'est déclaré pour que ce soit la Bourse qui s'occupe de ces différentes œuvres. ainsi que de l'élévation de la cotisation à la Bourse
Le Gac s'il s'est abstenu sur l'augmentation de la cotisation soit 10 centimes au lieu de 0.05 déclare que c'est en raison des difficultés qu'il y aurait pour faire rentrer cette élévation
Favreau il faudra bien que tôt ou tard l'augmentation soit envisagée
Janvier a voté l'augmentation mais après étude et consultation de son syndicat il est contre.
Le Secrétaire donne son avis que pour l'augmentation de la cotisation de 1 cent. et 2 cent. 300 fr. pr 1 cent. 600 fr pour 2 centimes. Il croit qu'avec cette somme satisfaction serait donnée pour la marche des cours prochains
Cattin Pte et marchis. A la réunion des secrétaires il n'en est rien sorti il a constaté que les cours professionnels s'occupent presque exclusivement de la question métier et que les jeunes gens qui suivent les cours sont accaparés par les patrons pour en faire des contremaîtres et oublient ainsi le syndicat on devrait donc laisser les cours de côté et ne s'occuper que du groupe des enfants prolétariens et la fermeté syndicaliste
Il cite les patronages en exemple qui nous intéressent

la jeunesse avec les Sports et ont ainsi de nombreux adhérents : comme conclusions se rallie à ce que ce soir les syndicats qui s'occupent du Sou du Soldat ; pour la jeunesse syndicaliste qui a un programme, vu qu'il n'y aurait pas d'entente avec les différentes tendances il ne voit pas d'inconvénient à ce que ceux qui ne sont pas de cette opinion forme un groupe mais fait une proposition dans ce sens que les syndicats qui voudront bien verser s'en occupent,

Savarian n'est pas partisan de plusieurs groupements en explique que si la fusion avait pu se faire entre les divers groupes existant une unité d'action aurait pu en sortir bien plus profitable pour l'idée syndicale. Il ajoute qu'il a toujours été dans sa pensée qu'une autonomie assez large serait faite aux groupes fusionnés.

Gonichon partage l'avis de Savarian

Pluchet parle des fonds au cas où la jeunesse ne fonctionnerait plus

Vettu également

Castin Per Us ne comprend pas cette discussion la jeunesse existe et fonctionne surtout depuis qu'un Camarade donne spécialement des cours.

Vettu avait entendu dire que cela ne marchait pas mais que son désir voudrait voir le groupe florissant

Escalière dit que les cours de la jeunesse sont suivis en tant que sport il y a 30 élèves mais a constaté que les cours de culture syndicaliste il n'y a presque personne, il fait un appel aux Camarades pour faire des causeries pendant les parties de Sport

Castin Per Us fait une proposition que l'on convoque tous les syndicats encore une fois pour leur demander s'ils veulent s'intéresser aux jeunes gens.

Une circulaire dans ce sens sera envoyée à chaque syndicat.

Le secrétaire explique au sujet de la formation de l'Union des Syndicats de Nantes qu'il n'a pu voir Gautier de St Nazaire mais que pour ne pas retarder cette création les statuts soient imprimés statuts provisoires bien entendus envoyés à chaque organisation qui pourrait discuter dessus sur la teneur et le vote définitif au Comité Général de Février.

Castin Eug. fait remarquer que pour l'Union des syndicats seuls doivent la discuter les syndicats confédérés

Le secrétaire est de cet avis et il est impossible de faire autrement toutefois étant donné l'état actuel il pourrait se faire que des délais soient accordés à divers syndicats pour rallier leur fédération

Gonichon dit que ce n'est pas le cas à la Bourse

Savarian bien au contraire cela existe en fait plusieurs fois demande pour clore la discussion que les statuts soient envoyés et que le vote ait lieu en Février. adopté à l'unanimité).

Le secrétaire dit qu'il a été appelé à la Mairie au sujet de la réunion du Comité intersyndical sur le sujet de St Bris Le Maire lui a raconté qu'il avait été mis en demeure d'envoyer un commissaire pour cette dite réunion mais qu'il s'y est refusé. la Préfecture en a donc expédié un.

Le Maire lui a fait [illegible]

Savarian demande au Comité Général si un groupement autre qu'un syndicat a le droit de faire un appel et réunion à la Bourse sans l'avis du Comité Général ou à défaut de la Commission Exécutive

Lamaud proteste contre cette demande et cite Brunelière et le Gai qui sont venus ici prendre la parole en ce dans un but politique.

Savarian répond que ces citoyens sont venus mais sur appel du syndicat des chemins de fer et même avec avis du Comité Général

Poncau pour la réunion qui a eu lieu il n'y avait pas d'autres endroits mieux choisi que la Bourse surtout que le Bris est syndiqué et on a fait que défendre les idées de ce Camarade

Jamier approuve ces paroles tout en ayant l'air de critiquer

Le secrétaire.

Savarioux proteste et dit qu'il n'a pas à entrer dans le but de la réunion que ce n'est pas plus pour celle-ci ou d'autres à venir mais qu'il faudrait que le comité général tranche la question de façon que si un jour ou l'autre il arrivait des histoires que l'on sache où s'adresser s'il y a responsabilité

Bastin Eug. proteste contre le groupement qui a organisé la réunion sans avertir le Comité Général et voudrait que le titre de cette organisation soit changé parce que tous les syndicats n'y sont pas représentés

Hubert laisse entendre que Bastin Eug a bien été content à un moment de trouver ce Comité intersyndical

Moreau qui a pris la parole dans le meeting spécial ne comprend pas Bastin critiquant la réunion et ce fait pas mal de la fraîcheur du Commissaire s'étend ensuite sur la liberté d'idée et que chacun soit la tendance chacun est libre de faire des réunions

Le secrétaire répète qu'il n'a pas à avoir la question d'idée mais répond que l'organisme seul un syndicat peut faire une réunion à la Bourse et sous sa responsabilité et ajoute que le Comité Intersyndical bien que composé de syndiqués n'est et ne peut pas être responsable

Hubert voit dans cette discussion l'utilité de plus en plus grande d'une Union de syndicats sur le règlement de la Bourse

Bastin P. et Mme explique que la réunion a été faite parce que le Bris devait passer en Conseil de guerre les jours suivants c'est pour cela que le Comité intersyndical a pris l'initiative du meeting.

Question, on ne peut pas empêcher le comité interssyndical de faire des réunions vu qu'il y a des délégués de tous les syndicats qui en sont partisans

Un délégué. mais ces camarades n'ont aucun mandat de leurs syndicats

Savarioux c'est justement pour cela que ce comité ne peut être rendu responsable

Moreau pour clore la discussion dit qu'à l'avenir toute réunion devra être faite sous l'égide d'un syndicat ou du Comité Général - Mis aux voix la proposition est adoptée

Bastin Eug a mandat par la Métallurgie de signaler les agissements en sourdine des ajusteurs (amicus) qui par leur secrétaire ont écrit aux Forgerons confédérés de lâcher l'Union Métallurgique pour venir avec eux ainsi que le Secrétaire fédéral des Mécaniciens, Compar. Il proteste contre ces manœuvres et dit que si cela continue il demandera l'exclusion des syndicats des ajusteurs (amicus) de la Bourse.

Renaud appuie les dires de Bastin et comme Jacquet d'y répondre

Jacquet monte à la tribune et bien que non préparé à cette attaque tient à protester contre les sous-dessous agissements en sourdine. Il tient à rétablir les faits. Tout consiste en une entrevue qu'il a eu avec le Secrétaire des Forgerons qui lui a demandé l'adhésion de Compar et qu'avant il y avait eu simplement projet de contrat avec le syndicat des Forgerons c'est tout mais sans déclaration sur qui que ce soit - Compar a répondu mais pas dans les termes que Bastin laisse entendre. Il rappelle un vote de Bastin un vote les concernant où il s'est retiré et invite Bastin à venir visiter les livres voir s'il y a eu de vilaines manœuvres

Le Secrétaire cité que bien avant l'entrevue de Jacquet et des Forgerons ces derniers étaient venus le trouver en avant manifester le désir de se retirer de l'Union parce qu'ils ne trouvaient pas défendu leurs intérêts. Jacquet confirme ce qu'il a fait entrevoir tous les désavantages de ne plus être confédérés et en a aussi démontré de la libération et croit que les Forgerons voulaient se retirer parce qu'ils pensaient être syndicat des Forgerons et non une section

Bastin Eug dit qu'en effet leur libération n'est pas très nette mais que pour le recrutement syndical l'autonomie est

restii malgré la fusion des divers Syndicats de la Métallurgie
Sauf qu'à l'exclusion des ajusteurs amicn il a voté pour mais
le contre l'ajusta emporté et s'est soumis simplement à la
majorité parti de l'autonomie complète que ce syndicat avait
avant le départ de chez eux

Jacquet est partisan de la liberté de toute forte et rappelle que
lors de la propagande faite par les ajusteurs confédérés son syndicat
n'a rien dit

Cattin Emg. proteste par les faits que les ajusteurs non confédérés
étaient de soutirer de chez eux des confédérés.

Péneau quand l'on fait de la propagande sur les chantiers
l'on se heurte à des difficultés parce que Jacquet dit partout
qu'à l'Union Métallurgiste les sections n'ont pas l'auto-
nomie pour couper court à ce bruit cité des votes où les divers
sections de la Métallurgie n'ont pas voté de même.

Leroy ajoute que lorsque une corporation veut faire réunion
elle est libre

Launay on peut constater que le syndicat des ajusteurs amicn fait
de la propagande anti syndicaliste il n'y a qu'à se reporter
au compte rendu de leur fête dans le Petit Phare.

Gonichon rappelle une conversation qu'il a eu avec Jacquet
ce dernier lui ayant affirmé qu'il était partisan de la C.G.T.

Jacquet en tant qu'opinion personnelle oui et je suis libre
d'emettre en dehors de mon syndicat ~~tel~~ mais si mon
syndicat n'est pas confédéré ce n'est pas ma faute et du reste
en a fait l'explication à un Comité Général

Les Dessinateurs, Coiffeurs, Cuisiniers et Dockers sont priés de
nommer un délégué pour la Commission Exécutive

Personne ne demandant la parole la séance est levée
à 11 heures

Le Secrétaire adjoint

Sont contrôlés présents

Ajusteurs amicn : Samson Jacquet, Mariot
Ajusteurs confédérés Daniel, Gonichon

Boulangers	Grelier
Bamisseurs	Carmenais
Charpentiers C.ons P.les	Yoret, Villaine
Coiffeurs	Allain, Le Diréach
Cordonniers	Veltz
Cuisiniers-Ingénieurs	Hubert. Guibert. Laurent
Cuisiniers Parisiens	Sadoine
Dessinateurs	Ouvrard
Docker	Thomas, Le Prieur, Varnier
Employés 2 sexes	Pontif
Electriciens	Potier
Feuillantiers Boitiers	Devay. Hennis
Fondeurs	Poucher
Frappeur	Leroy Perrin Ordronneau
Galochier	Parchanteau, Godeau, Veillais
Gazier	Favreau
Granitiers	Bellavoir
Habillements civils	Lavigne
Inscrits Marits	Egonneau, Thurion
Emplt. Ouv. Pt et Bh eis	Bernard, Giffard
Jardinier	Yonnet, Jacquet, Briand
Lithographe.	Lavarenne
Machinis. Outils.	Launay, Marsac, Le Gac
Maçons	Renard
Manoeuvres Terrassiers	Malard
Marchands Pl. et Us	Rattière, Cattin Emile
Maréchaux	Guinet Ducourneau
Menuisiers Bâtiments	Glorieux
Menuisiers Ebénistes	Janier
Modeleurs Mécaniciens	Richard André
Mouleurs.	Durocq. Billard
Outilleurs en Bois	Brouzet, Escalière, Chatelain
Ouv. d'Imprimerie	Brossard
Ouv. d'Usine	Barbeau, Lagarde

Cuv. en Voitures	Rambaud
P. T. T.	Proud. Frenchet
Peintres	Chavenneau,
Plâtriers	Gondry.
Préparateurs Pharmacie	Bâcheler, Boutin
Papetiers Relieurs	Gaité Deschamps
Rivets	Cornet, Guignon, Le Corf
Serrurier	Castin Eug. Perreau
Sculpteurs	Le Prin, Camard.
Tabacs	Huet.
Tailleurs Pierre Marbre	Fort. Jurland
Tanneurs Corroyeurs	Bredoux
Tonneliers	Le Guirel
Typographes	Salle
Métallurgiste Basse Indre	Moreau (de Nantes) Castin Eug.
Arsenal d'Indret	Moreau (de Nantes)
Mensagers	Upthiar, Flageolet

Comité général du 16 Janvier 1912

Séance ouverte à 8 h 1/4

Président Leroy frappe, assesseurs Thomas Thérnier

La parole est au secrétaire pour la lecture du procès-verbal du précédent comité. Escalière dit qu'il avait été décidé d'envoyer des circulaires aux syndicats concernant la Jeunesse syndicaliste il lui est répondu que le nécessaire a été fait. Le procès verbal est ensuite adopté

Lapavian donne lecture de la correspondance du comité de défense pour le retour d'Armoult, la commission exécutive propose au comité général de prendre vos propres gestes image Epinal (adopté) Ministère du travail Lapavian rappelle l'intention des syndicats aux sujets des 6 bouquins qui sont très intéressants concernant les accidents de travail des ajusteurs confédérés, des (capitaines St-Et et Chin) Typographes, donnant le nombre de leurs membres. Encyclopédie du mouvement syndicaliste, la commission a décidé de souscrire pour 1 exemplaire 10'00 (adopté) chauffeurs mécaniciens P. O. appel de Montigny. grève des ouvrières d'Esders la commission exécutive a proposé 20'00 pour soutenir ces camarades (adopté par le c. g.) Marins Pêcheurs. Basse-Indre, dépêche pour les couvreurs, le secrétaire proteste qu'il n'en a pas été avisé à temps mais déclare l'incident clos, de Lassay. Juguet réclame la commission de contrôle pour les syndicats qui ne sont pas à jour, il est donné suite à sa réclamation, de Châteaubriant. Lapavian dit avoir été sur la demande de ces camarades qui l'avait fait demandé et leur a fait préparer une réunion pour le dimanche suivant mais elle n'a pu avoir lieu, à profiter de son passage pour voir les typos de Châteaubriant il a assisté à leur réunion et a engagé les camarades à adhérer à la bourse de Nantes en attendant la formation d'une union local, dit qu'il est passé par Blain où il y a un syndicat du bâtiment et pense que ces camarades adhéreront à la bourse. Lapavian demande à reporter la discussion plus loin lors de la discussion sur l'union départementale. Lapavian dit également avoir fait préparé une réunion pour des camarades verriers de la voie de Châteaubriant, mais les affiches ont été apposé la nuit pour le lendemain par ce fait il en est venu que une trentaine. Juguet dit avoir vu 5 de ces camarades et qu'ils sont très intéressants et ce sont même dérangé pour venir mettre leurs cartes à jour et fait remarquer qu'il y a des difficultés à trouver une salle vu la mentalité que les gars du pays donnent aux camarades cheminots. Lapavian dit qu'un syndicat du bâtiment existe à Châteaubriant et qu'il pourrait

y ayoir entente pour que les tenassiers forment une section, ayec le batiment si celui-ci adhère à la fédération et à la Bourse. Lettre de Faussie Risaille
Lapariau fait remarqué que ceux qui ayaient demandé des timbres ont été balancé. d'Indret. de la Chapellerie des ouvriers Arsenaux. des chemins de Fer. de la Montagne des travailleurs d'Indret, des chemins de fer. des empl^és des 2 sexes de la C.g.T. de Passay.
Pour la discussion sur l'union ~~départementale~~ des syndicats Lapariau dit ayoir trouvé Gautier de St Nazaire et lui en a parlé qui justement ayait l'intention de le proposer à la Bourse de Nantes et à écrit une lettre à ce sujet à ce il en est donné lecture. il en a été questions à la commission exécutive et a été d'avis de former une union départementale au lieu de localité et demande une réunion pour le 4 Février et propose de nommer 6 membres pour s'entendre ayec les camarades de St Nazaire.
Launay demande que l'union soit composé que de syndicat confédéré.
Lambon répond qu'il fait partie de la bourse et c'est pour celà qu'il s'en occupe.
Boucheit est de l'avis de Lapariau pour qu'elle soit départementale mais voudrait une union locale vu les décisions que l'on peut prendre.
Lavaud celà viendra dans la discussion départementale.
Bessac demande de donner l'explication de l'union locale et qu'elle en sera les ayantages.
Lapariau c'est justement de nommer une commission dès ce soir qui vous en rendra compte.
Jacquet si j'ai bien compris la question, il sera pris des décisions aux noms de l'union, mais cependant le C. g. prendra toujours également ces décisions.
Etourneau demande si il y aura obligations aux syndicats d'adhérer à l'union pour être confédéré.
Lapariau répond que oui.
Rapily dit être que 8 membres dans son syndicat vu la petite quantité de ce métier, mais tout de ~~même~~ mis en demeure de ce ~~se~~ confédéré, et s'étonne que l'on parle si on doit être confédéré, il est répondu que c'est à côté de la question.
Etourneau repose sa proposition.
Leneau à Paris il y a une union de syndicat qui porte le nom d'union des syndicats de la Seine.
Etourneau répond que celà entraine des divisions dans les syndicats et connait des 2 syndicats qui ont eu des difficultés à rapport à l'union.
Lapariau demande si il y a utilité à ce que St Nazaire et Nantes se réunissent pour localisé la propagande et cite des cas, ainsi j'admet que Nantes à besoin d'un conférencier qu'il fait venir de Paris, après la dite conférence s'en retourne, et quelques jours après St Nazaire en a besoin également pour les mêmes motifs est ce qu'il aurait pas été préférable si il y ayait union que ce conférencier fasse la tournée dans la région au lieu de revenir 2 fois et par ce moyen celà diminuerait les frais. Fait une proposition de nommer 6 membres pour s'aboucher ayec St Nazaire pour discuter la discussion, fait remarqué également que la même propositions sera voté proposé par Gautier à St Nazaire ce soir
Bouchet dit pas ayoir de statuts de la bourse il y a seulement qu'un réglement de Lavaden.
Etourneau est de l'ayis de Lapariau, mais que ce soit départemental, il lui est répondu que c'est celà que l'on demande.

Saprian cité Nantes. St Nazaire. Paimbœuf. Chateaubriant
Ancenis qui pourraient se réunir ce qui faciliterai la
propagande. Paon nous discutons dans le vide et demande
de nommer la commission (adopté à l'unanimité)
Est désigné pour faire partie de la commission qui sera
réuni le 4 Février. Cassin Eugène Launay. Jannin.
Thuliac. Péneau. Varnat, Forestier. Rapily. le secrétaire
et secrétaire adjoint de la bourse. (adopté à l'unanimité.)
Sur une lecture d'une Lettre des artistes musiciens répondant
aux dockers sur Pujol des artistes disant que il a fait
son devoir en temps que syndiqué à son syndicat
et d'après les renseignts pris. Pujol n'a jamais recruté
des jaunes sur le quai d'autant plus qu'il est
l'employé des patrons dockers. Varnat dit en ce qui
concerne Pujol c'est un fait acquis et il a pris la
succession de Clément et c'est lui qui est chargé
de recruter des gens de campagne et se charge d'aller
trouvé les entrepreneurs en leur imposant ces hommes
qu'il fait travailler à des prix inférieurs aux barifs
et au détriment de nos camarades qui sont obligés
de quitter le travail pour leur faire la place.
Thuillier dit de soumettre le cas de son syndicat
au sujet de Pujol et donne lecture de la décision
prise dans son syndicat. Thomas pour affirmer
que Pujol est employé pour recruter les jaunes c'est
lui le secrétaire des patrons.
Le Rigner a porté ses explications aux dockers et
il propose que le Comité général désigne 6 membres
pour confirmer les dires du syndicat des dockers.
Meulemberg dit de se rapporter aux camarades dockers
est désigné pour faire partie de l'enquête. Laborie
Meulemberg. Jacquet. Jannin. Pons. Bépagel. le
secrétaire de la bourse assistera et sera chargé de
la rédaction du procès Verbal.

est proposé pour être délégué à l'Imprimerie ouvrière
les camarades Le Gac et Fayreau mais Legac se désiste
en faveur de Fayreau.
Jacquet demande à attendre le résultat des élections
vu que ce soit un fonctionnaire de la Bourse. Conclusion
est désigné à l'unanimité Fayreau.
Ayant de procédé à l'élection il y a 2 vœux de
proposé. un par Etourneau demandant que les
fonctionnaires soient élu pour 3 ans. l'autre des
Ebénistes à ce qu'il soit nommé pour 3 ans non
rééligible mais renommé tous les ans.
Seiber demande à Etourneau de s'expliquer pourquoi
il a eu l'idée de proposé le vœu pour 3 ans.
Etourneau donne l'explication qui est d'après lui
que le secrétaire de la bourse demande une
certaine expérience et il peut arriver que l'on le
change tous les ans ce qui peut être désagréable
pour le fonctionnement de la bourse. au cas que
ce camarade ne remplit pas son mandat on
peut le débarquer par un vote de blame.
Seiber répond le camarade Blanchart a été
~~réélu~~ élu tous les ans à pu quoique celà apprendre
une certaine expérience puisqu'il a été réélu pendant
13 ans et trouve illogique que celà soit pour
3 ans. Etourneau je crois que tu n'as pas
bien compris car il est possible que le secrétaire ne
soit pas nommé et vu les fonctions qu'il aura
eu à la Bourse il ne pourra plus trouvé du travail.
Cassin (9e et Me) rejoint à la proposition Jannin
et Péneau et est de leur avis dit que souvent
ces camarades en faisant les fonctions un certain
nombre d'année ils peuvent se croire indispensable
et même les syndiqués voient dans lui un
camarade incapable à remplacé tant que pour

trouvé du travail je crois que les camarades aurait pas trop de difficulté à lui en procurer.
Saparian rapelle la discussion au Comité général au sujet de cette affaire là et qui a été discuté au congrès des bourses et la rééligibilité a été voté à l'unanimité moins 2 voix.
Chesnais n'est pas de l'avis de Cassin à ce qui concerne le manque d'ouvrage pour lui le secrétaire de la bourse quand il démissionne il ne peut trouvé de travail.
Cassin (Eugène) a combattu le mandat pour 3 ans et demande le statu quo.
Launay on a parlé que sur un vote de blame ou d'blanque un fonctionnaire qui remplit pas son mandat dit que le comité général a voté un blâme à un fonctionnaire et il est cependant resté à son poste.
Couty demande que l'on vote sur le statu quo vu la grande majorité qui en est partisan.
Etourneau demande la priorité pour son vote et que il soit mis aux voix.
Vettu le demande pour 3 ans réligible.
Une forte discussion s'engage entre plusieurs camarades à ce sujet et il est impossible d'insérer les désirata des camarades.
Le statu quo est mis aux voix pour 49 contre 15 abstentions 1
On voté pour, les syndicats Ajusteurs-Fondeurs (anciens) Ajusteurs Fondeurs (confédérés) Artistes musiciens, Boulangers Chapeliers, Camionneurs, Charpentiers hauteurs, Chauffeurs mécaniciens (P.O.) Coiffeurs Cordonniers. Couteurs habillement, Cuisiniers Pâtissiers, Dockers. Electriciens, Employés des deux Sexes, Ferblantiers boitiers Forgerons, Frappeurs, Graniteurs, Habillement-militaire Instituteurs, Jardiniers, Lithographes, Machines-Outils, Marchands Glaces et Mlés) Maréchaux-Ferrants. Mécaniciens Batiment, Métallurgistes Basse-Indre, Modeleurs Mécaniciens, Mouleurs, Ouv. Empl. d'Artillerie, Ouvrières d'Imprimerie, Ouvriers d'Usines, Ouvriers en Voiture Ouvriers des P.T.T. Peintres, Préparateurs en pharmacie Relieurs-Papetiers, Rivieurs, Serruriers, Scieurs mécaniques et Coupilleurs, Sculpteurs, Syndicat National Chemins de Fer, tabacs, Tailleurs d'Habits, Vanneurs-corroyeurs. Tramways. Travailleurs de l'Arsenal d'Indret.
Ont voté contre le statu quo Couvreurs Zinqueurs, Dessinateurs Galochiers, Gaziers, Inscrits Ouv. et Empl. Ponts et Chés) Inscrits Nantes, Inscrits Basse-Indre, Maçons, Manoeuvres Terrassiers-Ebénistes, Menuisiers Ebénistes, Outilleurs en bois Pêcheurs de Passay, Plâtriers, Tailleurs de Pierre blanche, Vanniers, Abstentions Typographes.
Il est passé à l'élection pour le secrétaire de la bourse ~~on a voté pour~~ résultat du vote Saparian 48 voix Jannier 11 voix abstentions 9
Saparian est élu secrétaire Ont voté pour Saparian Ajusteurs Fondeurs (anciens) ~~Ajusteurs~~ Artistes Musiciens, Boulangers Bourreliers-Selliers, Chapeliers, Camionneurs, Charpentiers Hauteurs Chauffeurs-Mécaniciens, Etat, Chauffeurs-Mécaniciens P.O. Coiffeurs, Couteurs habillement, Cuisiniers-Pâtissiers, Dessinateurs Dockers, Electriciens, Employés des 2 sexes, Ferblantiers-Boitiers Galochiers, Gaziers, Garçons de Café, Graniteurs, habillement militaire, Inscrits Ouv. et Empl. Ponts et Chés, Inscrits Nantes Inscrits Basse-Indre, Instituteurs, Jardiniers Lithographes Marchands Glaces et Mlés) Maréchaux-Ferrants, Métallurgistes Basse-Indre, Ouv. Empl. d'Artillerie, Ouvrières d'Imprimerie Ouvriers d'Usines Ouvriers en voiture Ouvriers des P.T.T. Pêcheurs de Passay, Peintres, préparateurs en pharmacie, Relieurs-Papetiers, Scieurs mécaniques et tampilleurs, Sculpteurs, Syndicat National Chemin de fer, Tabacs, Tailleurs d'habits, Vanneurs corroyeurs

Transports. Vanniers.
Ont voté ~~Ajusteurs~~ pour Jannier, Cordonniers. Couvreurs
Zinqueurs. ~~Forgerons. Etc~~ Maçons, Manœuvres - Terrassiers
Ebénistes, Menuisiers bâtiment, Menuisiers Ebénistes,
Outilleurs en bois. Mâtiers. tailleurs de pierre blanche.
travailleurs de l'Arsenal d Indret. Typographes,
se sont abstenus. Ajusteurs - tourneurs (confédérés) Chaudronniers
Forgerons. Frappeurs. Machines - Outils. Modeleurs mécaniciens
Mouleurs. Peigneurs. Serruriers
ayant de passer à l'élection du trésorier. Lapavias demande
en les discussions qui ont eu lieu au précédent Comité
général à savoir si le secrétaire aura le petit livre en
sa possession et pourra délivrer des timbres ainsi que
payé les factures qui se présenteront ainsi que le
viaticum. car dit-il à la bourse ce n'est pas précisément
un trésorier, mais un comptable car jusqu'à présent
c'est de la comptabilité que le trésorier fait.
Etourneau demande le statu quo pour le trésorier
Gonnichon demande ~~qu'on passe~~ à ce que l'on donne
des explications sur Rambaud par la commission de
contrôle.
Pineau. le trésorier est responsable de l'argent en caisse
donc il est juste qu'il doit déposé de la caisse.
ainsi qu'il se trouve un déficit et que le trésorier
n'est pas la caisse il faudra quand même qu'il
comble ce déficit.
Launay c'est le secrétaire qui fait le travail.
Lapavias je n'ai jamais fait le travail du trésorier
j'ai simplement tenu le petit livre comme je viens
de vous l'indiquer. c'est le trésorier qui fait les
comptes.
Plusieurs ~~personnes~~ Camarades prennent la parole
ensemble et il est impossible d'insérer.
Rambaud, personne ne tient ma comptabilité
et personne d'autre que moi n'a écrit sur mes
grands livres auxquels du reste on n'a jamais
rien eu à me reprocher.
Le Gac dit que l'on va chercher en dehors de la
question et que Lapavias demande si le futur
trésorier sera comme par le passé.
Cassius Eugène. c'est à savoir si c'est de la personnalité
que l'on fait on a l'air de dire qu'il faut un expert
comptable au lieu d'un trésorier et que le camarade
Pineau sera pas capable je crois que le camarade
sera aussi compétent que Rambaud.
Samson demande si le trésorier sera payé après les
élections.
Etourneau redemande le statu quo.
Cassius dit que le trésorier qui sera nommé sera
libre d'emporte la caisse chez lui d'autant plus qu'il
en sera responsable.
Le statu quo mis aux voix est voté à l'unanimité
moins 3 voix.
Le Gac a eu comité il avait été question de supprimer
la paye du trésorier, mais Blanchart avait dit que
si on la supprimait, la municipalité le supprimerait.
On passe au vote pour le trésorier Au
1er tour. ~~Au vote pour~~ Résultat du vote Rambaud 28 voix. ~~Lan~~ Pineau 30 voix
abstentions 10. Ballotage.
Ont voté pour Rambaud les syndicats: Ajusteurs Tourneurs
(mixtes) ~~Confédérés~~. Artistes musiciens, Bourreliers - Selliers.
Chapeliers, Camionneurs, Charpentiers - Hauteurs, Chauffeurs
Mécaniciens Etat. Chauffeurs Mécaniciens (P.O.) Coupeurs
habillement. Cuisiniers - Pâtissiers, Empts des 2 sexes) Ferblantiers
boitiers, Garçons de café, Graniteurs, Inscrits Ouv. et Empl. Ponts et
Chaussées. Inscrits Nantes, Inscrits Basse - Indre. Marchands
places et 16es. Ouv. Empl. d'Artillerie. ~~Ouvriers~~ Ouvriers d'Usines
Ouvriers en voiture, Ouvriers des P.C.C. Pêcheurs de Pornay

Préparateurs en pharmacie. Scieurs Mécaniques et Coupeurs
Tailleurs d'Habits, Emballeurs, Vanniers.
Ont voté pour Péneau les syndicats Ajusteurs Fonneurs
(confédérés) boulangers, Chaudronniers, Cordonniers
Cuiveurs - Zinqueurs, Dockers. Electriciens, Forgerons, Frappeurs
Galochiers, Jardiniers, Machines - Outils, Maçons
Manœuvres - terrassiers - tubistes. Menuisiers bâtiment.
Menuisiers Ebénistes. Métallurgistes Basse - Indre. Modeleurs
Mécaniciens. Mouleurs. Outilleurs en bois. Platiers. Peintres
Rijeurs Serruriers. Sculpteurs. Syndicat National des
chemins de fer. Tailleurs de Pierre blanche, Tanneurs
corroyeurs. Travailleurs de l'Arsenal d'Indret. Typographes
Se sont abstenus ... Les syndicats des Coiffeurs, Dessinateurs
Gaziers, Habillement militaire, Instituteurs, Lithographes
Maréchaux - Ferrants. Ouvrières d'Imprimerie, Relieurs
Papetiers, Tabacs.
Il est passé à un 2e tour.
A Rambaud 31 voix, Péneau 31 voix, abstentions 6
Ont voté pour Rambaud les syndicats des Ajusteurs ~~Confédérés~~ unitaires
Artistes Musiciens, Bourreliers - Selliers. Chapeliers. Camionneurs
Charpentiers Hauteurs, Chauffeurs mécaniciens Etat, Chauffeurs
mécaniciens (P.O.) Coiffeurs. Couleurs habillement, Cuisiniers -
patissiers Dessinateurs. Empc des 2 Sexes, Ferblantiers - boitiers
Garçons de café, Graniteurs. Habillement militaire. Inscrits
Ouv. et Empl. Ponts et Chaussées. Inscrits Nantes. Inscrits
Basse - Indre. Marchands Glaces et Mcie. Ouv. Empl. d'Artillerie
Ouvriers d'Usines, Ouvriers en voiture. Ouvriers des P.C.C.
Pêcheurs de Passay. Préparateurs en pharmacie. ~~Ajusteurs~~
Scieurs mécaniques et Coupeurs. Tailleurs d'Habits. Tramways
Vanniers.
Ont voté pour Péneau Les syndicats des Ajusteurs
confédérés. boulangers, Chaudronniers. Cordonniers Cuiveurs -
Zinqueurs Dockers Electriciens. Forgerons Frappeurs. Galochiers
Jardiniers Machines Outils Maçons - Manœuvres terrassiers tubistes
Maréchaux Ferrants. Menuisiers bâtiment Menuisier
Ebénistes. Métallurgistes Basse - Indre. Modeleurs mécaniciens
Mouleurs. Outilleurs en Bois. Platiers. Peintres Rijeurs.
Serruriers Sculpteurs Syndicat National des chemins de Fer
tailleurs pierre blanche. Tanneurs - Corroyeurs. Travailleurs
de l'arsenal d'Indret Typographes.
Se sont abstenus les syndicats des Gaziers. Instituteurs
Lithographes. Ouvrières d'Imprimerie. Relieurs - Papetiers
Tabacs.
Une forte discussion s'engage entre camarades après le
2e tour ainsi que pour les trésoriers.
Cassin demande une motion d'ordre à ce que tous
les camarades qui prennent la parole montent à la tribune.
Bouchérit demande également une motion d'ordre.
Un camarade demande à ce que le président lève la
séance 5 minutes pour que les camarades se concerte
entre eux. Il lui est répondu par plusieurs camarades
qu'il ne faut pas de comité secret et la discussion
s'engage toujours entre camarades.
Péneau monte à la tribune et vient déclarer que comme
candidat il demande un 3ème vote et dit être candidat
syndicaliste révolutionnaire.
Mecklenberg après le 2ème vote c'est le plus ancien
Janvier demande qu'il n'y a pas de vote parceque il
y a pas de mandat des syndicats.
Cassin 3e et Mie demande un 3ème vote.
Plusieurs camarades montent à la tribune et discute
sur divergences de vues.
Chesnais on peut voté il y a des syndicats qui ont un
mandat élastique.
Le Gac les syndicats qui ont voté par lettre c'est
ceux qui ne viennent pas à la bourse.
Cassin demande de tirer au sort au cas où il y
aurait le même nombre de voix.

Ladoire demande à ce que l'on informe les syndicats qui n'ont pas pris part au vote.
Lapavian demande si c'est légique que il soit fait un tirage au sort : et pense que l'élection devrait être porté au comité Suivant.
plusieurs camarades crie non, celà doit se faire ce soir
Huchet demande de récapituler les 3 votes, il lui est répondu que c'est impossible vu le mandat des Syndicats.
Mercier demande à se conformer aux statuts de la bourse du travail.
Cassin 1er et 11es le comité général doit prendre les discussions que le comité voudra.
Leclerc dit que ce serait honteux de voir le trésorier jeté dans la rue en citant Rambaud et que les personnes se montrerait aux doigts en disant que c'est le trésorier de la bourse.
Plusieurs camarades protestent sur ces déclarations et les camarades discutent entre eux.
le 3ème vote est mis aux voix et est adopté.
Rambaud 30 voix Péneau 21 abstentions 7.
Péneau est élu trésorier
Ont voté pour Rambaud les syndicats des Ajusteurs-tourneurs (anciens) Artistes-Musiciens. Bourreliers selliers. Chapeliers Camionneurs Charpentiers Hauteurs Chauffeurs Mécaniciens Etat Chauffeurs Mécaniciens P.O. Coiffeurs Coupeurs habillement Cuisiniers-Patissiers. Dessinateurs Empl. des 2 sexes Ferblantiers boitiers. Garçons de café Granitiers. Habillement Militaire Inscrits Cap. et Empl. Ponts et Chaussées. Inscrits Nantes. Inscrits Basse-Indre. Ouv. Empl. d'Artillerie, Ouvriers d'Usines. Ouvriers en voiture. Ouvriers des P.T.T. Pêcheurs de Lassay Préparateurs en Pharmacie, Scieurs Mécaniques et Soupeilleurs Tailleurs d'Habits, Tramways. Vanniers.

Ont voté pour Péneau les syndicats des Ajusteurs tourneurs confédérés. Boulangers. Chaudronniers. Cordonniers. Coupeurs-Zinqueurs. Dockers. Electriciens. Forgerons Frappeurs. Gaziers. Jardiniers. Meaching-Outils. Maçons Manoeuvres-Terrassiers. Tubistes. Maréchaux-Ferrants Menuisiers batiment Menuisiers Ebénistes. Metallurgistes Basse-Indre. Modeleurs Mécaniciens. Mouleurs. Outilleurs en Bois. Peintres Peintres. Riveurs. Serruriers. Sculpteurs Syndicat National Chemin de Fer. Tailleurs de Pierre Blanche. Tanneurs Corroyeurs. Travailleurs de l'Arsenal d'Indret. Typographes.
se sont abstenus. les syndicats des Gaziers. Instituteurs Lithographes. Marchands Glaces et Marchés. Ouvrières d'Imprimerie. Reliures-Papetiers. Tabacs.
Les camarades Fayreau secrétaire-adjoint et Cesty concierge ~~ont voté à main~~ ont été élus à l'unanimité. Etaient présents.
~~Marcot~~ Ajusteurs-tourneurs anciens. Marot Lauton. Jacquet.
Ajusteurs-tourneurs confédérés Gonichon. Daniel
Artistes-Musiciens Busser.
Boulangers Grelier.
Bourrelier-Sellier Raud
Chapeliers Laon
Camionneurs Bétty. Commerais
Charpentier Hauteur Bétreau
Chaudronnier Martin Paul. Card
Chemin de fer P.O. Baucaud L.
Coiffeur Fayreau Abelain. Viréalch.
Cordonniers Vettu. Thierry.
Couperus Tailleurs. Mercier
Coupeurs Zinqueurs. Huchet Laurent. Guibert
Cuisiniers Patissiers Ladoire
Dessinateur Le Gall.
Dockers Thomas. Le Rigner. Varnat

Electriciens	Heulembeng . Pithiez
Empiers des 2 sexes.	Jouty Chesneau
Ferblantiers - boitiers	Hermies Seyay.
Forgerons	Forchet.
Frappeurs	Leroy Fisac Bihagel. Moreau
Galochiers	Larchantour Godroy
Gaziers	Etourneau Fayeau.
Graniteurs	Duchesne Pidault.
Habillement et Campement de troupe	Potiée
Instituteurs	Bessac Heureux
Jardiniers	Brard
Lithographe	Piété, Bergeneau, Layarias
Machines Outils	Launay Le Gac
Macons	Pézier Euard
Serruriers tuliste	Juguet Betayer
Glaces et Miers	Cassin Emile
Maréchaux	Ducouneau Janiyet
Menuisiers	Lecher . Glorieux Babin
Ebénistes	Aguesse Javier
Basse - Indre	Cassin Eugène
Modeleurs Mécaniciens	Richard
Mouleurs	Billaud Lucroy
Outilleur en Bois	Rapilly . Escalière . Brunel
Ouvrières d'Imprimerie	Lecomte, Cornier Brosset
Ouvriers d'Usines	Lagarde. Berteau
Ouvriers en voiture	Blanbaud
P. C. C.	Frenchet
Platriers	Augiseau Gendy
peintres	Bourdin
Préparateur en pharmacie	Bontin
Relieurs Papetiers	Gaité Mornier Deschamps
Rifleurs	Guéguen
Serruriers	Leneau Cassin Eugène Perron
Scieurs mécaniques tapilleurs	Lejet

Sculpteurs	Le Pris . Canard.
National des Chins de fer	Boucherie
Tabacs	Riallant Huet.
Tailleurs d'Habit	Grimberger
Tailleurs de pierres	Fort. Jurland
Tanneurs - convoyeurs	pas de substitut Harriot
Tramways	Chenet.
Tricot	Elliac
Typographes	Thignon Lallé
Voiture	Pereume

Séance terminé à 11h 1/2.

Le secrétaire adjoint Fayeau

Comité Général du 27 Février 1912

Séance ouverte à 8 heures 1/4 sous la présidence de Bertaud des Lithographes, Cassin Emile des Plans et Marchis Butischi des Gaz.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal du dernier Comité Général

Lecher proteste sur le passage citant ses paroles visant l'ancien trésorier après d'après lui n'ont pas été reportés fidèlement

Fayeau répond que s'il a inséré c'est que cela a été prononcé

Cassin Emile trouve le procès-verbal trop long

Juguet est d'un avis contraire. Il estime nécessaire l'enregistrement des déclarations prononcées en séance de façon à pouvoir s'y reporter le cas échéant

Le procès-verbal est ensuite adopté.

Lecture de la correspondance est ensuite donnée. Lettre des Sous-agents P.T.T. pour apposer plusieurs affiches sur les murs de Nantes, du Batiment profitant du passage à Nantes du Camarade Faye pour faire un meeting en faveur de Rennes. La C.G. a approuvé et le meeting a eu lieu de la Mairie de Nantes fil. cours/

d'Yvetot de la C.G.T. parlant en faveur de l'Union des Syndicats de Châteaubriant, fait les terrassiers de Paul Antoine avocat se mettant gratuitement à la disposition des Camarades. Le dimanche matin de Lamazeau délégué de Nantes à la section des Bourses rendant compte d'un vote des Artistes Musiciens - Il est donné un compte rendu de la discussion de l'incident Artiste Musicien - D'après les déclarations de Pupol dont il a été pris acte les Docteurs ont déclaré l'incident clos. De St Vincent des Landes concernant les Terrassiers, des Employés des 2 sexes nommant leur délégués au C.G.C. D'un patron de Challans fait la constitution d'un Syndicat de Châteaubriant de la la section typographique faisant connaître que l'Assemblée ne s'est pas prononcée pour l'affiliation à la Bourse mais qu'il n'y a pas lieu de désespérer. de la Fédération du Batiment. en faveur d'une tournée dans le département

Fort C.P. dit qu'à St Vincent des Landes tous les militants sont partis - Savarieau répond que demain il y en aura peut-être et que l'on ne doit pas perdre de vue cette région

Lettre du docteur Guillon : Savarieau explique qu'il s'est rendu d'accord avec la C.C. au rendez-vous de ce docteur et que ce dernier lui a demandé de rédiger des brochures explicatives sur les accidents dans le genre de celles qui l'a déjà fait imprimer dans le couvert de la Bourse. aucune réclame ne figurera dans la demande au C.C. de les accepter, Adopté

Lettre des Pêcheurs de St André demandant des timbres, des Cahiers pour avoir le tarif des conserves, la Fédération de l'Alimentation. (d'Indret pour timbres).

Le secrétaire avise que la Fédération fait une tournée dans toute la région Ouest et qu'avec la C.C. il a été pris l'initiative de faire plusieurs meetings à Nantes pour si possible essayer d'organiser les ouvriers et ouvrières des Usines Alimentaires que les syndicats de l'Alimentation ne sont majoritaires mais qu'il est indispensable que la Bourse prenne à sa charge les frais de circulaires, affiches et affichages. (Adopté à l'unanimité)

Lettre des Produits Chimiques pour l'adhésion des Ouvriers d'Usines du Syndicat du Gaz invitant le secrétaire de la Bourse à leur fixer un Comité de défense sociale pour Rousset avisant qu'ils envoient 500 cartes postales "De la Bataille Syndicaliste" un appel est fait en faveur de ce journal. de plus 2 actions de 5 Frs ou sous-actions. Du Comité de défense sociale de Paris pour 50 affiches seront demandées des Ouvriers Mécaniciens désignant leur délégués au C.C. de la Bourse du travail de Reims au sujet des Prud'hommes du Syndicat National des Chemins de fer Groupe Etat désignant ses délégués au C.C. des Inscrits Part Mrs avisant que l'augmentation qui doit être proposé à la Bourse a été acceptée ainsi que celle de leur Fédération, des Vanniers de Journaux d'Amiens demandant prix, des Charpentiers Mrs Mrs faisant connaître leurs délégués au C.C. de Quartier de St Vazaire relative à l'Union des Syndicats, du Syndicat des Fraiseurs nommant leur délégués au C.C. des Travailleurs Municipaux de Rennes concernant Syndicat de Nantes, de la coopérative Syndicaliste l'Entr'aide. faisant savoir que son nom a été mis dans la circulaire relative à l'édification d'une Maison commune sans l'aviser.

Gattin Mrs ajoute que cette lettre a été écrite simplement pour éclairer les Syndicats.

Richard (2es de Cs) demande s'il n'a pas été fait de démarche officieuse près de la Ménagère par l'Entr'aide pour fusionner.

Gattin Emile n'en a jamais eu connaissance puis Pierre au déclare que ce doit être Bouilli des Instituteurs qui aurait fait cette déclaration

Gattin Eugène demande éclaircissement au sujet de la lettre car il voit qu'il est visé. Il dit que ce n'est pas lui seul qui a refusé le concours de l'Entr'aide pour la Maison Commune mais bien la Métallurgie dont il est le secrétaire

Janier donne quelques explications au sujet de la discussion qui eut lieu à savoir si les syndicats voulaient coopérateurs ou coopérateurs avec l'Entr'aide

Gattin Emile, il n'y a pas eu entente cela intéresse pourtant les Syndicats

Gattin Eugène, il a été envoyé deux circulaires une de la Métallurgie et une autre posant plusieurs questions avec ou sans l'Entr'aide. pour cette dernière la discussion a duré

trois heures et lorsqu'il a redigé la circulaire il l'a montré aux camarades qu'ils l'ont trouvé explicites absolument sur la discussion

Richard des Employés parle du fonctionnement de la coopérative de la Ménagère qui est montée sur les mêmes bases syndicalistes que l'Entr'aide et dit que la seule chose qui a amené la division est l'unification de salaire c'est pourquoi les camarades nous ont quitté

Un délégué fait remarquer que la Ménagère ne fait rien pour les syndicats question secours tandis que l'Entr'aide le fait.

Marsac. J'assistais à la réunion de formation et je tiens à faire remarquer que c'est lors de la discussion de l'unification des salaires qui avait obtenu la majorité que la minorité s'est retirée en disant qu'il n'y avait plus rien à faire d'un

Castrin Emile. c'est un point d'histoire très intéressant à la réunion que tint Marsac. Landrieux était président. Paon assesseur Guérin y a relaté que la ville de Nantes était assez opposée pour former deux coopératives d'où la Ménagère et l'Entr'aide

Jeneau les deux coopératives ont du reste été admises au Congrès de l'Nazaire

Bethy demande qu'est ce qui présente la circulaire.

Jeneau. les organisations représentées à la réunion ont décidé d'envoyer une circulaire suivant la discussion aux syndicats pour avoir leurs observations.

Une discussion s'engage entre plusieurs camarades.

Castrin Emile donne l'explication pourquoi la Métallurgie a refusé l'Entraide ou les divisions dans les coopératives.

Castrin Emile explique la différence des coopératives en prenant comme exemple les journaux l'Humanité et la Bataille syndicaliste

L'incident est clos

Un abonnement au travailleur espérantiste est souscrit. Castrin Emile demande aux délégués de faire de la propagande dans les syndicats pour ce journal

Le Comité Intersyndical demande au C.G.T. de faire l'affichage de la Bourse qui dit il n'est pas bien fait pour les entreprises. il a remarqué que certains quartiers étaient dépourvus d'affiches.

Savarian, il ne faudrait pas que cela fonctionne d'une façon normale pendant quelques temps et que par la suite on y mette moins d'activité, il fait remarquer que le plus souvent il y a très peu d'affiches placardées étant donné les frais que cela nécessite et 50 ou 100 affiches dans Nantes ne paraissent pas beaucoup.

Secher est de l'avis du secrétaire et a peur que l'ardeur des camarades se relâchent par la suite

Gonichon répond qu'ils prennent l'engagement d'un meilleur affichage et toute la responsabilité de leur semaine. Le Comité C.G.T. accepte la proposition

Richard donne des explications sur la grève des Employés de la succursale des Paris-France à Lyon. Il explique la genèse du conflit et propose à la Bourse de voter un secours aux grévistes persuadés qu'il aura une répercussion à Nantes où il y a une succursale. il ajoute que le Syndicat a fait plusieurs envois de secours et affectés dans la ville à tous frais des affiches.

Savarian appuie la proposition Richard.

Pucher dit qu'il n'y a qu'à boycotter le Paris. Nantes

Secher les explications sont suffisantes. Il propose 50 frs. adopté

Le Secrétaire appelle l'attention du C.G.T. sur la grève des Jardiniers revendiquant pour une augmentation de salaire et diminution d'heure. 150 camarades sont en conflit et le Syndicat assez jeune a besoin d'encouragement. ~~100 frs~~

Brard donne des explications sur la grève

100 frs sont votés

La demande d'admission du Syndicat des Employés d'Epicerie est examinée. Savarian explique que les camarades sont actuellement avec les Employés de Commerce mais qu'ils sont autonomes et ont fait leur demande d'adhésion à la Fédération de l'Alimentation. Le Syndicat est accepté à l'unanimité

Le Syndicat des chemins de fer Groupe P.O demande également son admission à la Bourse.

Boucherie du groupe Etat parle en faveur de l'admission d'autonomie des retraits existant et les intérêts n'étant pas du tout les mêmes. Aucune objection n'étant formulée le Syndicat est admis à l'unanimité.

Le Secrétaire donne lecture du Bilan de l'année 1911
Les recettes se sont élevées à 7922.60 - 3577.55 de cotisations, 4310.00 de subvention et 34.05 en dépôt d'un Syndicat dissous - les dépenses sont montées à 7764.20 : l'encaisse au 31 décembre était de 158.40 : Aucune observation n'étant faite le bilan est adopté

Il est donné ensuite le compte rendu de la commission pour l'Union locale et départementale. La lecture du rapport est faite

Boucherie Je crois que nous en sommes tous partisans mais il y a du travail à faire pour l'adoption dans les organisations il conclut comme le rapport en faveur de la Commission de propagande.

Savarioux appuie

Cattin Emile demande comment St Vazaire fonctionne

Le Secrétaire, Ils paient 0.20 de cotisations par membres et par mois Ils ont pu obtenir un immeuble très vaste au Syndicats et coopérative sont logés à très bon compte. ils ont l'avenir à eux effet des bons de pain ce qui a été possible à St Nazaire ne l'est guère à Nantes

Jacquet estime qu'une Union peut paraître Savarioux répond que non.

Savarioux repose la question s'il est possible de créer l'Union

Boucherie fait remarquer qu'il n'y a rien de changé pour l'instant puisque d'une façon d'étonnée nous laissons de la subvention

Renaud, la question de la subvention pour être tranchée indirectement c'est-à-dire qu'elle devait touchée pour la Bourse. La cotisation devait augmentée de 0.05 ce qui ferait 0,10 de cotisation mensuelle et par membre.

Bessac tient à avertir le B.F. que pour les instituteurs l'augmentation leur portera un coup fatal. les camarades habitant la campagne ne pouvant supporter cette minime élévation

Renaud confirme le pessimisme de Bessac par les conversations qu'il a eu avec des instituteurs

Garnier voit de la difficulté dans son Syndicat pour faire adopter la proposition va le peu qui leur reste lorsqu'il ont versé la cotisation fédérale

Savarioux c'est justement le rôle de la commission d'aller expliquer dans les Syndicats les avantages et le bénéfice qu'en tireraient les organisations par la diminution de leurs frais.

Jamin rappelle ce qui arrive lors d'une propagande générale un délégué vient à Nantes un autre à St Nazaire alors s'il y avait entente nous aurions déjà une énorme économie sans qu'un délégué suffirait ce qui nous permettrait de faire une propagande plus intime

Cadoret pense que le projet sera funeste à certaines organisations.

Bretischi il faut que les délégués en parlent à leurs Syndicats respectifs

Savarioux c'est entendu

Rucher ajoute devons toujours nous préoccuper que du jour au lendemain nous pouvons être mis à la porte de la Bourse prenons donc nos précautions

Cattin Eugène s'étonne que l'on se heurte à l'augmentation l'utilité de l'Union est incontestable et puisque les militants en sont partisans que ces camarades fassent le nécessaire dans leur groupement et qu'une conférence qui accepte pour l'Union soit formée avec 2 bons Commissions une pour l'Union une pour la Bourse et que l'on se délibère au plus vite de la tutelle municipale.

Jamin propose le vote immédiat et le taux de la cotisation

Savarioux c'est impossible, la solution ne peut être que faite à un prochain comité fédéral

Bastin Emile, est d'avis d'envoyer le rapport à chaque syndicat
Renaud, la commission s'est engagée avec M. Vazeille pour la
fixation du tarif des syndicats du Département qui aura
lieu en Mai
Savanier propose d'adopter le B. G. d'Avril chaque syndicat
aura donc le temps d'étudier le projet
Jacquet demande pourquoi on élimine les syndicats non confé-
déré et cite M. Thimon qui a dans son sein des syndicats non confédérés
& dont avis il y a bien trop de division parmi les syndiqués on oublie
trop le patronat
Renaud quand ces syndicats auront rempli l'obligation ils rentreront
dans l'Union
Jacquet les syndicats non confédérés versent leur cotisation à la
Bourse et même à la C. G. T.
Bastin Eugène répond que le rapport a entièrement cela
Savanier cite l'Union des syndicats de la Seine et la Bourse
du travail de Paris qui est administrée par la commission nommée
par l'Union. Il est persuadé que certains syndicats pourraient
très bien se confédérer en faisant un peu de propagande.
Jacquet mais il faudra des fonctionnaires à part ceux qui
seront à l'Union ne pourront pas être à la Bourse
Renaud ne voit aucune objection à ce que les fonctionnaires de
l'Union soient ceux de la Bourse
Comme conclusions il est décidé que le rapport sera envoyé
à toutes les organisations et que la commission d'études
sera à la disposition des syndicats. (adopté à l'unanimité
Bastin Eugène lit une lettre de l'avocat Antoine relative à
des honoraires dus pour la défense des grévistes de Batte. Toute
le secrétaire est chargé d'aller trouver Me Antoine et de s'entendre avec lui
Janvier parle du néo-malthusianisme, qu'il a délégué à l'heure
doit venir dans la région et demande au B. G. s'il ne pourrait pas
être fait quelque chose à ce sujet
Jacquet quoique se trouve à l'heure très intéressante ne peut y
souscrire estimant les charges des syndicats assez lourdes

Bourlier tient-il pendant un point de vue de la ville de faire à la
Bourse une réunion
Le secrétaire rappelle la décision que le B. G. ou les syndicats peuvent
disposer de la Bourse
Renaud c'est pourquoi l'on demande l'appui du B. G.
Jacquet répète que c'est intéressant mais cela ressort plutôt de
groupes spéciaux
Il est accepté à l'unanimité moins 1 voix de donner la salle
Jacquet demande que la Bourse soit représentée aux obsèques du
camarade Corbeau Secrétaire du Syndicat du Parfum
Le secrétaire porte les condoléances à la famille. Une couronne sera offerte adopté
La séance est levée à 11 h. 1/4

Les présents sont confédérés de

Jacquet, Mariot, Samson. Apres	Ajusteurs (annexe
Viard, Daniel, Gonichon	Ajusteurs Confédérés
Bourrier, Husser	Artistes. Musiciens
Grellier	Boulangers
Belay, Lommerais	Cannonniers
Thelain, Dricah	Coiffeurs
Jetty, Thierry	Cordonniers
Hubert, Moreillon, Machefaux	Couvreurs - Zinguerus
Lavoine	Cuisiniers
Le Gall	Dessinateurs
Le Rigner, Thomas, Varnier	Dorbers
Poffiez	Electriciens
Richard	Employés de Commerce
Hermis	Ferblantiers - Boitiers
Foucher	Fondeurs
Morcau G. Schaegel	Frappeurs
Godron, Veillais	Galochiers
Charrier, Bretiche, Favreau,	Gaz
Brard, Fougner	Jardiniers
Bessac.	Instituteurs
Bertaud, Savarian	Lithographes

Marsac. Launay
Crispolen, Bezier Renard
Castin Emile
Garnier, Cremonesem
Glorieux, Babin Secher
Chenay, Janier
Castin Eugène
Richard André
Billaud
Brunel, Escalier, Ravilly.
Brotte, Leconte
Berteau, Lorer
Ramband
Foucher
Lepruir, Audigeau
Boutin
L. Brard, Jules Gaité
Leroy
Castin Eugène Leneau Perion
Olivier, Liset, Guillon
Lamour
Bouchenie, Bourard
Morgon, Boussin
Grumbenger, Fort
Jurland, Fort
Chaupland, Brulon
Giérin
Sallé
Ulliac

Le Secretaire adj.

Machines. Outils
Marins
Mares et Marchis
Marichaux
Menuisiers B.ts et M.ns
Menuisiers Ebenistes
Metallurgistes Basse Indre
Mouleurs. Mecaniciens
Monleurs
Outilleurs en Bois
Ouvriers d'Imprimerie
Ouvriers d'Usines
Ouvriers en Voitures
P. T. T.
Platriers
Preparateurs Pharmacie
Reliures Papetiers
Rivieurs
Serruriers
Sciens Mecaniques et Tonneliers
Sculpteurs
Syndicat Chemin de fer Etat P.O
Tailleurs d'habits
Tailleurs Pierre
Tanneurs-Corroyeurs
Tonnelier
Typographes
Vitriers

Comité Général du 19 Mars 1912

Seance ouverte à 8 heures ½ sous la presidence de Bellavoine, assesseurs. Duchesne, Launay

Le procès verbal de la dernier reunion est lue et adopté sans observation. Lecture est donné de celui de la commission executive

Lecture de la correspondance. Lettre de Guillon instituteur demandant les salaires payés dans différentes industries, de l'Alimentation concernant les meetings de cette corporation de la Federation des Tonneaux relative à l'adhesion du Syndicat des tonneliers. adherents à la Bourse et d'une demande de renseignements des Employés Garçons M.ds de Vin non-adherents à la Bourse.; d'Indret travail et Basse Indre Metallurgistes demande un echange de timbre; de l'Equipement Militaire demande les noms de leurs délégués à la Bourse des P.T.T. sur l'Union départementale. de Guibert architecte pour la opine de Concarneau. du Ministère du Travail enquete sur le travail des Employés d'Antoine sur le paiement d'honoraires non remplis de la opine de Basse Indre: La lecture de cette lettre souleve une protestation générale les honoraires etant trouvés et reconnus excessifs. Castin Eugène dit qu'il a vu les camarades de Basse Indre qui estiment que les 500 francs qu'ils ont déjà versés sont suffisants. Le secretaire est chargé de faire connaitre à Mlle Antoine la protestation du C. G. et de la façon dont sa lettre a été accueillie. Lettre de la C. G. T pour le Congrès du Havre demandant aux Bourses et aux Syndicats et aux Federations de fournir 4 questions pour le Congrès. Le Comité Général s'en occupera au prochain C. G. la Commission executive est chargé de la preparation de ces questions

Castin Eug fait observer que les Syndicats sont autonomes et peuvent presenter les questions qui les interesse

25 francs sont votés pour le Congrès des Enfants Prolétariens

Les Syndicats sont priés de faire bon accueil aux carnets de billets de tombola et de faire connaitre aux Syndiqués les fêtes qui auront lieu le Dimanche et le Lundi de Pâques.

La discussion est portée ensuite sur la question portée à l'o. l. j.

Allocation au Secrétaire adj. Le Secrétaire gl fait connaître que la Commission exécutive a présenté au B.G la proposition d'une allocation au secrétaire-adjoint en raison du travail plus considérable auquel ce Camarade est astreint

Castin Emile fait remarquer que le travail du secrétaire adjoint pourrait être simplifié en diminuant de longueur les procès-verbaux et en adjoignant un Camarade

Fauveau, il n'est guère possible d'y adjoindre un Camarade en raison que tous ceux qui prennent des notes pour confectionner le procès-verbal et estime quant à la longueur les discussions étant toujours très longues il est bien obligé d'insister pour éviter des protestations et qu'il est utile d'autre part que ce qui a été dit figure pour pouvoir s'y reporter le cas échéant

Daniel dit que le secrétaire adjoint actuel a refusé toute allocation mais que la Commission Exécutive a trouvé qu'il était logique qu'il soit rémunéré

Castin Eugène est contre toute allocation fait un parallèle avec les Secrétaires de Syndicats non-rétribués

Mariot. c'est moi l'auteur de la proposition et j'estime que le secrétaire adjoint doit être rétribué ayant autant de travail que le trésorier qui lui est adjoint

Bretschi est de l'avis de Castin mais ajoute que si Fauveau a des dépenses il est de toute logique qu'il soit remboursé

Pereau Sur l'allocation qui m'est remise je défalque mes frais et j'abandonne le reste à la propagande par la brochure

Mariot le secrétaire adjoint fera ce qu'il voudra

En fin de discussion à la majorité l'allocation est repoussée

Il est parti ensuite du 1er Mai

Castin Eugène fait remarquer que beaucoup de délégués votent pour l'organisation de meetings mais les syndiqués de leur organisation

Rucher croit que dans le bâtiment les Camarades tiennent nombreux cette année à fêter le 1er Mai

Lavarenne parle de l'ampleur que prendra tout particulièrement cette année le 1er Mai en raison de la campagne d'agitation qui doit se poursuivre en faveur de la semaine anglaise. Des réunions de quartier devront être envisagées par la suite

Brard dit que l'on a déjà parlé de cette question ainsi que la formation de comités de quartier

Le Secrétaire cette question est à étudier car plus cela ira plus il y aura de la difficulté à faire venir dans un meeting central les Camarades habitant la banlieue

Pour le 1er Mai il sera fait comme les années précédentes un conférencier sera demandé à la B.G.T.

Secher fait une proposition que lorsqu'une corporation se mettra en grève entre le comité Général ou la Commission exécutive alloue une somme aux grévistes suivant l'importance du conflit et du nombre de grévistes et proportionnelle à la somme en caisse

Pereau demande à ce que la somme soit versée après 8 jours au minimum de grève et par la commission exécutive qui aura plein pouvoir Adopté à l'unanimité

Sur proposition Pereau appuyé par le secrétaire 2 Cf. se sont votés pour les grévistes Chauffeurs de Taxi-autos de Paris - Font 8 P parle des Tailleurs de Pierre de Paris également en lutte. en ce jour ce temps qu'ils sont en lutte il n'est pas donné suite à sa demande

Le Docteur de Silveira ayant demandé à [illegible] au B.G en faveur d'une conférence sur l'Ecole et la Paix par miss Pickstein de Boston est introduit. Il fait un appel à la classe ouvrière pour qu'elle assiste nombreuse à cette conférence dont il expose le but

Le secrétaire remercie le Docteur de Silveira et lui promet que nombreux seront les travailleurs à cette réunion

La séance est levée à 10 heures

La présence des Camarades dont les noms suivent est constatée

Mariot Lamson, Jauquet — Syndicats Communaux unis
Daniel, Gomichon — Syndicats Confédérés
Cyclier — Boulangers

Commerais
Foret
Thierry
Mercier
Morillon, Rucher
Varnat Thonnors
Richeux
Devaux
Schaegel
Gaston, Veillais
Charrier, Bretechè, Favreau.
Duchêne, Bellavoir
Brard Jean
Bertaud Savarian
Massat, Lamoury
Tousaint, Bezier Bernard
Lasson Emile
Duconneau,
Babin Lecher Florieux
Thevenay
Lassin Eugène
Travers, Pillard
Brandel
Lagarde Berteau
Audigeau Lefevre
Brard Louis Gaité Joseph
Griegnon Victorine Lefoy
Perreau bassin Aug
Guillaux, Olivier, Livet
Lamart, le Prin
Dassin
Fort
Charrian, Bretaux
Ulfar

Camionneurs
Charpentiers Cie N.es
Cordonniers
Coupeurs Habillements
Couvreurs. Zinguerus
Dockers
Destinateurs
Ferblantiers. Boitiers
Frappeurs
Galochiers
Gaziers
Granitiers
Jardiniers
Lithographes
Machinistes. Outils
Maçons
Mds Plans et Marchis
Marchands
Menuisiers Bts
Menuisiers Ebenistes
Metallurgistes B.F.
Mouleurs
Outilleurs Bois
Ouvriers d'Usine
Platriers
Papetiers
Peintres
Serruriers
Sculpteurs Mres en Coyaillers
Sculpteurs
Chemin de fer P.O
Tailleurs Pierre
Tonneliers. Cerclages
Travailleurs d'Indust.

Salle

Typographes

Comité Général du 16 Avril 1912.

La séance est ouverte à 8 heures ½ sous la présidence de Gainet assesseurs Mabilais, Lecher.

Le procès-verbal du dernier C.G. est adopté

Lecture est donnée des lettres suivantes: Des Pêcheurs de Basse-Indre du Comité de défense: Savarian explique qu'il a envoyé à chaque syndicat des carnets de tombola de faire à ce que les organisateurs les placent ceci en raison de l'omission du prix du Billet. il espère que les syndicats feront bon accueil à l'envoi surtout que ce manque est pour secourir les victimes de faits syndicalistes. Lettre de la C.G.T. concernant le meeting du 1er Mai. il a été répondu, et que la Bourse prenait les frais de délégation à la charge; de Bd'Alimentation, de Basse-Indre Metallurgistes. des Chemins de fer P.O. de Nancy ameublement appel pour grève: du Ministère du Travail: des Destinateurs, des Camionneurs, de la C.G.T. (section des Bourses) pour l'augmentation des cotisations pour pouvoir faire une propagande efficace pour la diminution des heures de travail par le principe de la semaine anglaise = l'augmentation est de 15 à 20 %. Voté à l'unanimité)

1000 Voix du Peuple seront demandées pour le 1er Mai. Elles seront vendues si possible. adopté

A la suite Jacquet demande si nous pourrons les avoir longtemps avant.

Fort C.P. proteste contre cette demande parce que ce Camarade n'est pas confidence et qu'il ne devrait pas s'occuper de cela

Jacquet répond que quoique non confidence cela ne l'empêche de lire la V.I.P.

Lettre de Mr Antoine abandonnant ses honoraires dûs par

le Syndicat des Métallurgistes de B.J.

50 francs sont votés pour le Syndicat des Boulangers de Saint Nazaire pour soutenir les victimes du patronat du fait de la suppression du travail de nuit.

L'ordre du jour appelle l'Union ~~locale~~ départementale

Fort C.P. Lemmay. Jamais discutent en ce sens que l'on aurait dû discuter l'union locale avant la départementale

Savarioux dit que les deux questions sont liées

Perrau sous les syndicats ont été dûment avertis et les syndicats ont dû mandatés pour ce soir leurs délégués

Castin Eug. la discussion pourrait venir pour savoir si la augmentation sera de 0.05 0.10 ou 0.15

Savarioux l'augmentation a été prise de 0.05 et la discussion a porté sur ce point dans les syndicats.

Favreau du Gaz dit que son organisation a voté 0.20 et s'abstient pour les 0.05.

les Employés de Commerce et Usiniers B^ts n'étaient pas assez nombreux à leurs réunions: mais ne voient pas qu'ils soient contre les P.T.T. n'étant qu'une section du Syndicat National n'a pas eu de réponse du siège central.

Les Charpentiers ne se sont pas réunis

Boucheix propose de reporter définitivement la question au prochain C.G. beaucoup de syndicats ne s'étant réunis

Savarioux s'oppose à ce renvoi attendu que depuis 5 mois la question se discute.

Marsac croit qu'il n'y a pas à faire l'Union locale avec ceux qu'elle accepte.

Marquer demande si la Cotisation de la Bourse sera la même

Savarioux répond que non

Fort C.P. trouve drôle qu'un syndicat ne faisant pas partie de la C.G.T. occupe de l'Union

Marquer répond que la question figure à l'o.d.j du C.G et qu'il a le droit d'y intervenir en tant que délégué et qu'il ne peut que son syndicat s'adhérera pas à l'union

Savarioux ~~les~~ des syndicats non-confédérés doivent-ils payer par aux votes: Il est répondu non.

Marquer la question ne devrait pas se poser l'on est assez intelligent pour s'abstenir de leur vote.

Il est passé au vote

Votent pour 24 abstentions 28 absents 11 =

appartenant l'Union: les Camionneurs, Chauffeurs Militaires Coiffeurs, Couvreurs-zinguerus, Dessinateurs, Dockers, Galochiers. Inscrits P. et T.^is Jardiniers, Lithographes, Machinistes. Cuirs. Maçons, Maréchaux Ferrants, Serruriers Emboutis, Menuisiers Bâtiments, Outilleurs en Bois, Platriers, Peintres, Relieurs, Sapeurs Sculpteurs, Chemin de fer P.O. Tailleurs Pierre Blanche, Tonneliers, Tramways.

Abstenus. Agriculteurs-Couvreurs, Boulangers, Charpentiers Hautes Charpentiers B.^ts V.^les Chaudronniers, Employés 2 sexes, Terblantiers Batiers, Forgerons, Graisseurs, Gaziers, Granitiers, Habillements Militaire, Instituteurs, Menuisiers B.^ts Metallurgistes B.J., Modeleurs-Mécaniciens, Mouleurs, Ouvriers d'Usines, Ouvriers des P.T.T. Préparateurs Pharmacie, Rivets, Serruriers, Tuiliers Mécaniques. Tonneliers. Chemin de fer Etat. Tabacs. Industriels Typographes, Epiciers,

Absents. Artistes-musiciens, Cordonniers, Cuisiniers. Patissiers Electriciens, Garçons de Café, Inscrits Nantes, Inscrits B.J., Ouvrières d'Imprimerie, Ouvriers en Voiture; Tailleurs d'Habits, Ouvrier Employé d'Artillerie.

Non-confédérés n'ayant pas pris part aux votes

Agriculteurs-Couvreurs (annexe) Bourrelets. Selliers, Capitaines. Mécaniciens Ponts et Chaussées, Chapeliers, Chauffeurs. Mécaniciens P.O. et Etat, Cuiliers Papier Peint, Couperus. Habillement, Marbriers Pêcheurs de Passay, Tanneurs. Terrassiers, Vanniers.

Perrau demande à ce que les 24 syndicats forment des mandatés devant l'Union locale

Castin voudrait avoir les statuts de suite la Métallurgie se réunissant sous peu.

Lemmay dit avoir voté si les Marbriers-Cutils parce qu'il avait

Toujours est-il que la Métallurgie avait voté le principe
Explications ont lieu entre Castin Eug et Lamouy,
Janin donne l'Union et les adhésions se rendront par la suite
Savarioux est de cet avis et que les statuts soit élaborés définitivement
pour les présenter dans une prochaine réunion
Bouchier cela ne peut se discuter dans une réunion de B.G. puis-
qu'il y a des non-confédérés
Bouchier fait une proposition laissant jusqu'au 1er Mai
latitude aux syndicats d'adhérer à l'Union et d'organiser
une réunion spéciale des organisations adhérentes
A l'unanimité moins 2 voix il en est ainsi adopté et le
1er Mardi de Mai fixé pour la réunion
Savarioux dit que la C.C. n'a pu s'occuper de présenter des
questions à porter à l'O.d.J du Congrès du Havre. la réunion
étant tombé le lendemain de Pâques et les Camarades étant pressés
leur faire examen.
Après quelques paroles de Castin Eug. la discussion est renvoyée au
prochain B.G.
Faveau Gaz. pour Castin invitions les Camarades à se rendre
nombreux à B.G. le 1er Mai l'après-midi.
Les secrétaires de Syndicats sont priés de convoquer leurs
membres à chômer le 1er Mai.
Savarioux demande à ce que l'on fasse imprimer des Ca-
pillons concernant la semaine anglaise adoptée G. en tous
votes).
Le secrétaire rend compte qu'il y a actuellement plusieurs grèves
les mouleurs de chez Ballan, les artilleurs en Bois, les ajusteurs-
mécaniciens de chez Genebois. La C.C. fera le nécessaire pour les secours
Pour cette dernière grève le secrétaire fait entrevoir la fausse
situation des grévistes la plupart mosgaïs, d'autres syndiqués aux
ajusteurs-tourneurs (anciens) et dit qu'il est très embarassé pour inviter
les camarades à se syndiquer. Une entente devrait se faire
entre les 2 organisations.
Jacquet regrette lui aussi cette division au point de vue
syndical. Il donne des explications sur le conflit Genebois.
L'historique de la grève des artilleurs est fait. Le conflit est général
Il n'y a que 14 camarades en cause, mais c'est l'unanimité
des ouvriers de la ville. Aucune défection.
Betty parle des ouvriers employés à la réparation d'anciens
bateaux, et des revendications toutes particulières qu'ont ces
Camarades. Actuellement ils sont adhérents aux Cantonniers,
mais sont complètement autonomes. Il demande
à ce qu'ils soient admis à la Bourse en tant que syndicat
Savarioux, la discussion est ouverte à la C.C. qui a conclu
au rejet de la demande étant donné que seuls les cantonniers
de ce service sont syndiqués et qu'ils font partie du
syndicat des Cantonniers. Le jour où le personnel
sans distinction sera organisé à ce moment-là il y
aura lieu de voir s'il peut former un syndicat d'industrie
Castin fait remarquer que avec l'Union des syndicats
les syndicats d'industries aux sections n'auront qu'une
voix et que l'on ne peut prendre maintenant une autre
décision
Betty demande malgré ces explications à ce que les
Jardiniers soient représentés au C.G.
Perreau. c'est à vous de laisser une place pour
un délégué des Jardiniers dans ceux que vous nommez
pour votre syndicat au C.G.
Betty se rallie à cette proposition
Jacquet se plaint des allées et venues qu'il y a dans la
grande salle le dimanche matin ce qui gêne ceux qui
sont réunis. Les réunions pourraient être changées à leur
avis
Perreau. Il est impossible de remédier à cet état de choses
vu les dispositions de la Bourse et le grand nombre de syndi-
cats adhérents
Le Jeune se plaint du stationnement de Camarades dans le
bureau de placement préjudiciable à ce service

Personne ne demandant la parole la séance est levée à 10 heures 1/2

Sont présents :

Mariot, Jacquet	ajusteurs ouvriers
Gonichon, Daniel	ajusteurs confidéris
Grelier	Boulangers
Betsy, Commerais	Cannisonneurs
Hetreau	Charpentiers Hauteurs
Jacqer Mahé	Charpentiers Bastinchins Navals
Bettig Louis	Chaussons Militaires
Le Diriach	Coiffeurs
Morillon (Duchet excusé	Couvreurs zinguerons
Richeux	Dessinateurs
Thomas,	Docteurs
Chereau	Employés 2 sexes
Devaux	Ferblantiers - Boitiers
Ongebaud, Porcher	Fondeurs
Moreau G.	Fraiseurs
Cerillais, Godron	Galochiers
Chevrieux, Fareau (excusé Rutschi)	Gaziers
Bellavoir, Duchêne	Graniteurs
Potier	Habillement Cnes Militaires
Menerm	Instituteurs
Briand Jean	Jardiniers
Jubileau Bon Bertaud, Savarieau	Lithographes
Launay	Machines. Outils
Bezier, Renaud	Maçons
Retière	Mareurs et Manchis
Rentel, Ganivet Mabilais	Maréchaux
Babin, Pecher	Menuisiers B.t. Mines
Manier	Mens Chemistes
Cattin Eug	Mitrailleurs B.T.
Durocq, Travers, Billard	Monteurs
Chevilly, Brunel, Escalier	Outilleurs Bois

Lagarde, Berteau,	Ouvriers d'Usines
Frenchet	P.T.T.
Auvigeau,	Platriers
Bourdet	Peintres
Bouvier	Préparateurs Pharmacie
Gailly fils, Brard Louis.	Relieurs. Papetiers
Guegnen	Riveurs
Renaud, Cattin Emp. Pédron	Serruriers
Liret, Guillon excusés	Scieurs Tonneliers.
Lamare, Le Prin	Sculpteurs.
Boucherie, Bouvard	Chemins de fer Etat
Doussin	Chemins de fer P.O
Riallant, Huet	Tabacs.
Fort, Jutard	Tailleurs. Pierre Blanche.
Chevrieux	Tanneurs. Corroyeurs.
Duffi, Bourgan.	Tramways
Bouyer	Typographes
Uliac	Tuiliers
Houdmon, Ammonin,	Employés Epicerie

Soit 50 Syndicats représentés

Le Secrétaire adjoint.

Procès verbal du Comité Général. du

— 21 Mai 1912 —

La séance est ouverte à 8 heures 1/ sous la présidence du camarade Escalier. assesseurs Richard. Rouxel.

Le procès verbal de la dernière réunion est lu

Escalier dit qu'il avait été question d'envoyer une circulaire aux Syndicats adhérents à l'Union. Le Secrétaire répond que cela a été fait et que même une réunion a eu lieu

Le procès verbal est ensuite adopté.

Lettres de la B.G.G. remboursant le viaticum versé pendant le 1er trimestre 1912, de l'Alimentation remerciant pour la part active que la

Bourse dans l'organisation des meetings. de Guillen délégué pour le 1er/5 de Basse-Indre pour le meeting du 1er Mai. - des Tramways au sujet des billets de tombola du b. d. D. des Scieurs Coupilleurs adhérents à l Union des Mécaniciens Capitaines P et Bte envoyant 6 fr pour les Mouleurs. du Comité de Défense de la F. T. donnant son bilan. de Gautier de St Nazaire au sujet d'un Camarade accidenté. d'Indret pour des timbres. des Métallurgistes de Nantes nommant leurs délégués à l Union, de Commerzal délégué de Nantes à la section des Bourses, des Métallurgistes Basse-Indre sur l'Union et envoyant leur adhésion du groupe intersyndical demandant le concours financier de la Bourse pour mener une campagne en faveur de Rouxel et des Camarades internés pour faits syndicaux et révolutionnaires. Le b. b propose 25 cts après compte rendu de l'état de la caisse Lo.t ces bons notés. - Lettre des mouleurs remerciant la Bourse des 100 fr versés pr leur grève
Lecture du bilan de l'Ouvrière est donné : La perte s'élève pour l'exercice 1911 à 6.062f 05.

Jaureau s'étend sur la discussion de l'AG des actionnaires de l'U.O. Le déficit proviendrait par des travaux exécutés à la coopérative dont les prix n'ont pas été relevés malgré l'augmentation des salaires du personnel. par le départ de l'ex-gérant qui a emporté vers lui presque tous les bons travaux laissant un très mince bénéfice, et aussi du personnel qui ne faisait pas tout son devoir de coopérateur
Bourgeois dit qu'il y a autre chose à parler de la marche de l'Imp. et déclare que le personnel travaille plus dur que chez les patrons
Richard (Emballeur) dit que la situation est mauvaise mais il faudrait que pour l'avenir le déficit disparaisse pour pouvoir nommer confiance à ceux qui ont souscrit des actions.
Perneau pense que le déficit vient et du départ de l'ex-gérant et de l'ancien comptable dont certains comptes sont très erronés. parle de la dette Fontenoux qui ne figurait pas sur les anciens bilans et qui cette année y est inscrite
Savarieau dit que la dette Fontenoux a toujours figuré mais qu'elle était comprise dans la somme globale des créditeurs divers.
Livet et Guillon des Scieurs Mécaniques auraient que leur Syndicat a demandé une avance sur les actions souscrites et qu'on ne leur a pas répondu
Perneau assure que la réponse a été faite mais qu'il n'a pu être donné satisfaction
La discussion est close sur ce sujet. et continue sur les questions à porter au Congrès du Mans.
La Commission Exécutive présente : 1° de la coopération au point de vue syndical 2° Délimitation des Fédérations. 3° Diminution des heures de travail par l'application de la Semaine anglaise. 4° Apprentissage. 5° Accidents de travail.
Le Secrétaire fait un exposé aux divers projets déposés par Rocher Jacquet et différents camarades. Les questions proposées sont acceptés
Il est parlé ensuite de la Jeunesse Syndicaliste.
Le secrétaire parle de cette jeunesse qui malheureusement va périclitant les organisations ne s'en occupant pas et n'ayant pour la plupart non-versés les fonds. Souscrits
Castin Eug dit que les Syndicats n'ont pas été consultés ce qui est regrettable
Guillon demande si réellement cette de la Jeunesse sont syndiqués car le Cj Olivier qui en fait partie n'a pas payé ses cotisations depuis de longs mois malgré avis de son Syndicat
Savarieau croit que ce groupe fonctionnera que lorsqu'il sera sous l'égide de l'Union
Comme conclusion une convocation sera envoyée à tous les Syndicats pour le Vendredi 31 Mai ainsi qu'au secrétaire de la Jeunesse
Le secrétaire parle de la grève des Phosphatiers - plus de 500 ouvriers y ont pris part mais comme ils n'étaient pas syndiqués du fait du manque d'organisation la reprise a été votée au bout de 7 Jours - Il croit cependant que l'idée syndicale a pénétré et que nombreux seront ceux qui se feront inscrire au Syndicat des Ouvriers d'Alsaciens. Il cite que dans ce conflit les Patrons ont essayé de recruter des ouvriers à la campagne. Le Syndicat des Ouvriers d'Ussac n'étant pas très fortuné. Savarieau demande à ce que la Bourse

prenne à sa charge les frais d'affiches pour un appel à tous les Ouvriers et Ouvrières des Produits Chimiques. Adopté à l'unanimité

Il profite de la circonstance pour demander aux camarades syndiqués de faire toute la propagande désirable auprès de leurs camarades ainsi qu'à ceux des Chemins de fer de Chantenay et de la gare maritime qui ne sont pas syndiqués : Approuvé

Savarieau entretient le Comité Général des entrefilets de journaux dits républicains concernant l'inspecteur du travail et demandant son déplacement au sujet de la visite de l'inspecteur dans une Imprimerie - Il dit s'être entretenu avec le Directeur Mr Veil et a protesté au nom du Synd. de l'Imprimerie. Mr Veil a déclaré que partout l'on était excité de l'Inspecteur qui était trop exigeant dans ses fonctions. Savarieau dit avoir encore protesté sur ces allégations

Betty déclare que Guisthau leur a dit qu'il ferait son possible pour déplacer l'Inspecteur Mr Auffret parce qu'il avait été très dur vis Mr Grandjouan. De la réprobation.

Une campagne est constatée aussi par la Municipalité contre l'inspection du travail parce que celui-ci a fait une mise en demeure à l'Abattoir

Richard confirme les dires de Savarieau et proteste contre la faute de pouvoir du maire et demande le vote d'un O. d. j à envoyer aux journaux et au Ministère

Pouty est pris à partie par des camarades lui demandant d'intervenir le Maire. Pouty répond qu'en tant que Conseiller il fera ce qu'il lui plaira mais qu'ici au C.G il n'a pas à rendre de compte et que il trouve le C.G mal placé de suivre la proposition qui a été faite.

Savarieau propose un o. d. j de protestation à envoyer au ministère Cassin Comité croit que des affiches seraient nécessaires car les journaux n'insèrent rien

Lemoing proteste contre l'envoi de l'o. d. j au ministère

Moreau (P. d'U.) n'est pas de cet avis et fait remarquer que l'o. d. j. est dans l'intérêt de l'Inspecteur qui fait son devoir vis à vis des travailleurs. Le Secrétaire appuie Moreau.

Jacquet serait partisan de demander aux inspecteurs si l'affichage ne pourrait pas leur porter préjudice

Savarieau retrace une partie de la discussion avec Mr Veil - et dit que l'on va s'efforcer à amener l'inspecteur à être un agent d'une maison allemande pour la vente des machines

Betty et Guisthau nous l'a déclaré

Finalement il est décidé d'envoyer un o. d. j de protestation au ministère et de faire des affiches après avis des intéressés.

Adopté à l'unanimité

Renaud porte à la connaissance des délégués l'appel fait par la Fédération des Coopératives de Bretagne pour les inviter à placer leurs fonds l'intérêt est de 3 1/2 p %

Hucher parle de la grève du Bâtiment qui dit-il englobe 3 sections les plâtriers n'ayant pas jugé de se solidariser avec leurs camarades

Le secrétaire demande au C.G de verser la somme qui est allouée ordinairement si il y a conflit dans plus de 8 jours

Adopté.

Legac interpelle le syndicat du gaz au sujet des élections municipales à savoir si c'est le syndicat qui a permis à son secrétaire de se parer de son titre. Il dit que c'est contraire aux congrès confédéraux

Favreau répond que Bourneau étant sollicité par son comité électoral pour se présenter comme candidat aux élections municipales à jugé qu'il accepterait que si son syndicat l'autorisait une réunion du Conseil a eu lieu je leur ai fait savoir que c'était illogique et qu'il mêlait la politique dans le syndicat

Brelischi. Je fais partie du Conseil syndical et me suis opposé à ce que Bourneau se serve de son titre de secrétaire ; les camarades en ont décidé autrement... Une Assemblée générale extraordinaire du syndicat a eu lieu dans le but d'approuver le vote du Conseil syndical. 80 gaziers s'y sont rendus et après explications du secrétaire ont approuvé. Je me suis abstenu d'y aller la réunion ayant bien un caractère politique et

l'on y était allé on nous aurait accusé de faire de la division dans le syndicat comme cela a déjà été dit

Un blâme est proposé

Moreau appuie disant que c'est antistatutaire et que si l'on pratiquait dans cette voie l'on pourrait voir également des camarades faire de la propagande antistatutaire en se servant du syndicalisme.

Le secrétaire fait la proposition d'envoyer un blâme au syndicat protestant de son vote permettant à son secrétaire de se servir de son titre dans une élection municipale ce qui est contraire aux statuts confédéraux. Adopté à l'unanimité moins 2 voix

Marie des Chauffeurs Alcanicien Etat est dans le même cas. bien que son organisation ne soit pas confédérée comme le fait remarquer Savarian le même ordre du jour de blâme est voté. Le C.G. estimant que à la Bourse du travail il ne doit pas être fait de politique.

Bredoux parle de Richard qui c'est servi de son titre de Conseiller Prud'homme et ajoute qu'il est dans le même cas.

Richard laisse au C.G. le soin de décider s'il a contrevenu aux statuts

Laurent ce n'est pas la même chose que pour un mandat politique

Savarian estime qu'il n'est pas plus logique de se servir de son titre de conseiller prud'homme que de secrétaire de syndicat et émet le vœu qu'à l'avenir engagement soit pris par les candidats au Prud'homme présentés par la Bourse de ne pas se servir de leur titre dans les élections politiques. Adopté après discussion à l'unanimité.

Gonichon présente le o. d. j suivant. Le C.G réuni en séance le 21 Mai 1912. proteste encore une fois contre la répression féroce qu'un gouvernement de réaction exerce contre la classe ouvrière dans la personne de ses meilleurs militants qui ont le courage de s'élever pour traduire tout haut les colères et les espoirs des travailleurs en état permanent de légitime révolte contre l'ordre bourgeois établi

Affirme tous les vaillants camarades emprisonnés dans les prisons de la République pour délits de paroles et de grève et qu'il va mener une énergique campagne en faveur de l'amnistie.

Proteste en outre avec indignation contre le crime odieux perpétré par le tzar assassin sur la personne des 700 grévistes de la Léna souhaite pour l'humanité qu'un tel bandit soit en disparaissant d'un seul coup tous les crimes commis par lui

Envoi au courageux soldat Rousset toute son admiration et l'assure que la classe ouvrière ne l'abandonnera pas et qu'elle saura le montrer bientôt.

La 2e partie de cet o. d. j. étant une attaque violente contre le C.G Pouthy Savarian dit que la 1ère partie est acceptable mais que la 2e ne peut pas regarder le C.G

Pouthy justement vexé s'étonne que lui qui n'ait fait que contrevenir aux statuts soit puni à partie.

Gonichon répond que c'est parce qu'il est délégué au C.G et qu'il s'est associé aux Bourgeois

Castin est de l'avis de Savarian que la 2e partie ne regarde en rien le C.G où il n'en voit que de politique

Bretschi appuie

Gonichon retire la 2e partie de son o. d. j. et celui-ci représenté est voté à l'unanimité

Grugeon demande la parole et dit que des délégués l'ont accusé d'être un "Mouton" que voilà 3 mois qu'il est ici il demande que ceux qui l'accusent de fournir des preuves

Jouan. Hubert. Savarian entretiennent le C.G de l'incident qui est douloureux mais affirment qu'à aucun moment il n'a été proféré un nom

Thomas enseigne le C.G sur les faits et gestes d'un individu durant les grèves

Laurent il ne faudrait pas que les camarades viennent à se suspecter les uns les autres

Moreau dit ne pas attacher une grande importance à

et que des individus tarés s'introduisent dans nos réunions pour savoir ce qu'il s'y fait puisque tout ce que nous faisons est pour que le soir lui

L'incident est déclaré clos

Personne ne demandant la parole la séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire adjoint

Sont présents

Ajusteurs-Tourneurs mécaniciens	Jacquet Marius Lamure
Ajusteurs " outilleurs	Viand, Gonichon Daniel
	Gelin
Boulangers	Betty, Commerais
Cannisonniers	Prud'homme,
Charpentiers Lauteur	Jouet
Charpentiers C.m. V.e	Carré, Landry.
Chaudronniers	Paigné
Charrons-Militaires	Favreau. Lebreton
Coiffeurs	Thierry
Cordonniers	Ruche
Coureurs-Limonaiers	Richou
Dessinateurs	Thomas
Ebénistes.	Pottier
Electriciens	Pouzy, Richard
Employés de bureau	Roudmont
Epiciers	Ulver, Godron, Veillais
Galochiers	Bretischi, Favreau
Gaziers	Lavigne
Habillement Militaire	Brard Jean
Jardiniers	Lubineau, Savarian, Bertaud
Lithographes	Launay, Massac, Legac
Machines Outils	Renard
Maçons	Cattin L. Moreau
Marchands de Vins	Precourneau
Marchands-Terrassiers	Thorieux
Menuisiers B.t	

Menuisiers Ebénistes	Blobler. Chaumeau
Métallurgistes B.T.	Cattin Eugène
Modeleurs-Mécaniciens	Richard
Mouleurs	Dureux, Trouvers
Outilleurs Bois	Rouilly, Escalini, Brouard
Ouvriers d'Imprimerie	Boutier. Lucatti.
Ouvriers d'Usine	Lagarde, Bertaux, Lorier
Préparateurs Pharmacie	Boutin
Relieurs-Cartiers	Gaité, Brard Louis
Rivreurs	Lizon, Guignon. Le Moigne
Serruriers	Cattin Eug. Péron, Perreau
Tuiliers Mécaniques Couvreurs	Livet, Guillon
Sculpteurs	Camart. Le Prin
Plâtriers	Angizeau
Tailleurs d'Habits	Grumberger
Tailleurs P. B.	Jouland. Fort
Tanneurs Corroyeurs.	Bredam. Charrion
Tonneliers d'Indret.	Uliac
Tramways.	Chenet. Bongan
Typographes	Lallé, Mercier, Bonjean

Comité Général du 11 Juin 1912

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 sous la présidence de Guillon assesseur Angizeau, Livet,

Lecture du procès-verbal de la dernière séance est faite Bretischi fait remarquer que le Comité syndical du Gaz avait décidé que Trouvreau ne prendrait pas le titre de secrétaire du Gaz dans l'élection municipale. Le procès-verbal est ensuite adopté.

Lettres de Lamoreux. du Ministère du Travail de la Fédération de la Chapellerie, de la C.G.T. des Peintres de Basse-Indre, le bilan du salon coopératif de coiffure de 1911. Il est fait appel aux camarades pour s'y faire inscrire. Lettre de l'Union du Rhône pour brochures d'accidents de travail. Savarian remarque

d'en prendre quelques unes rien n'est décidé ; de la Fédération du Bâtiment demandant une salle pour un Congrès régional. de Jouhaux remerciant les Vaticis-Bâcheurs à la Fédération des Teinturiers et Apprêts, de Lorient Travailleurs de C. Arsenal concernant les principaux articles ; Des Marchands faisant connaître leur changement de Bureau, de la C.G.T.

Demande d'admission des Garçons de Magasin Lorient, ce Syndicat étant affilié à la Fédération des Employés est admis à l'unanimité.

Lecture est donné d'une lettre Impersonnel de l'Imprimerie Ouvrière cette lettre porte à une mauvaise interprétation. Favreau délégué de la Bourse ayant l'air d'être attaqué, après explications il est bien précisé que c'est des Gérants Parisiens qu'il est question.

Bessac parle de fétichisme et qu'il n'y a qu'à déclarer la situation

Daniel voudrait bien savoir où il y a du fétichisme et dit que si Bessac était venu à la dernière réunion il ne parlerait pas comme ça

Bompar dit que le gérant voulait supprimer des Camarades pour les remplacer par des femmes.

Savarioux répond que Bompar se trompe qu'il a bien été parlé de mettre des femmes aux machines mais pas dans le sens intégral que cette proposition n'a même pas été envisagée, que d'autre part une combinaison avait été entrevue entre le gérant et le président du Syndicat Typo. et celle-ci même non soumise au Conseil d'Administration était discutable et l'on parlait pas moins de retirer le label de l'Imprimerie. Depuis le Conseil s'est réuni et un accord est intervenu.

Daniel dit qu'il a assisté à 2 réunions et que les Typos sont toujours restés critiques. Il pense que si ces Camarades ne veulent pas y apporter une collaboration plus étroite il est impossible de continuer et qu'il serait préférable que l'Imprimerie croule

Bessac parle des Syndicats qui ne donnent pas leurs travaux à l'Ouvrière la mauvaise marche vient peut-être de là

Renaud est persuadé que cela vient de Poitiers

Battin Emile estime que dans cette coopérative il n'y a pas fait beaucoup de coopération

Guillou répond que les Camarades arrivent en retard. Il lui est répondu que cela n'existe plus

Renaud est partisan d'une coopérative communiste. mais il faudrait que les Camarades fassent leur devoir typos

Battin Emile approuve.

Conclusion La discussion est déclarée Le délégué devra s'inspirer de la discussion à l'A. G. des actionnaires.

Lecture est donné d'une lettre des Camelots du roi invitant la Bourse à assister à leur réunion. Plusieurs Camarades y sont venus et y ont pris la parole

Launay monte à la tribune parle au sujet des meetings organisés pour Bourse et fait remarquer que la Bourse a voté une somme mais que peu de Camarades y assistent il fait un reproche direct au Secrétaire de la Bourse de ne pas y avoir assisté

Savarioux répond que d'abord les réunions étaient organisées par le Comité Intersyndical que l'on a bien demandé l'appui seulement financier à la Bourse., Gonichon dit que Launay parle en son nom personnel, Savarioux répond que il s'est trouvé interrogé plusieurs soirs et que les autres ils étaient pris par d'autres réunions - Le Secrétaire voudrait savoir par la même occasion quand commence son travail et quand il finit.

Launay crée une si forte discussion par ses paroles que la plupart des délégués protestent. Le Président demande à revenir à l'o.d.j.

Le Secrétaire a avancé le Comité Général en raison du Meeting du 18 Mai organisé par la C.G.T sur les retraites Ouvrières, la loi Millerand, la semaine anglaise. 50 fois ont été votés p.r la C.G.T. Le C.G. approuve

Des faits particuliers seront faits le cas échéant

Des statuts de la Jeunesse Syndicaliste organisée sont distribués et à la disposition des Syndicats

Le secrétaire raconte qu'un délégué de l'Attmarne Ouvrier est parti à Vanves - Cette coopérative marche très bien et tout laisse prévoir un bénéfice de 20.000f. Il demande à ce que la Bourse soit représentée à l'A.G des actionnaires du 30 juin car il y a intérêt à ce que les syndicats soient représentés une manière de faisant jouer pour que la coopération englobe tous

Bard est désigné

Bertau dit qu'à son syndicat jamais il en a été parlé qu'il s'est rendu à la Fédération des coopératives et qu'on ne l'a pas renseigné.

Saravian donne des détails sur la marche ascendante de la coopérative

Bard ajoute que c'est Bicêtre en Vertais et aussi maintenant Saravian qui s'en occupe.

Le secrétaire avise que le syndicat des Bourreliers-Selliers s'est fait savoir que les archives ont été déposés à la Bourse ainsi qu'une somme de 84.20 . tout acte.

Personne ne demandant la parole

la séance est levée à 10 heures 3/4

Le secrétaire adjt

Etaient présents Samson, Jacquet, Daniel, Gonichon, Viard
Gelin
Pommerais
Verhaeghe, Jouet, Malré Jacquet
Metayer
Hardy, Bard
Doustin
De Diriach
Thierry, Guerin
Lamour-Zuiglaers
Dettinsteens
Thomas
Merlenberg
Hennin

Apprêteurs Amidonniers
Apprêteurs bonnetiers
Boulangers
Cannonniers
Charpentiers Cm Vres
Charpentiers Hautins
Chaudronniers
Chemins de fer P.O
Coiffeurs
Cordonniers
Fraiseurs
Richeux, Le Gallo
Dorleur
Electriciens
Ferblantiers-Boitiers

Fondeurs
Frappeurs
Galochiers
Gaz.
Graniticis
Instituteurs
Jardiniers
Machinis-Outils
Maçons
Glaces et Marchis
Maréchaux
Menuisiers Bx
Menuisiers Ebenistes
Mouleurs.
Outilleurs Bois
Ouvriers Imprimeurs
Ouvriers d'Usines
Plâtriers
Relieurs-Papetiers
Rivieurs
Scieurs-Mécaniques
Sculpteurs
Tailleurs Pierre
Tonneliers
Typos
Tuiliers
Serruriers

Porcher
Moreau G.
Abner, Veillais
Charrier. Bretechi, Favreau
Bellavoir
Menerin Bertau
Orard
Laumonz, Marsac.
Bezier
Cattin Emile Rottier
Mabilais, Ducommun, Hemtil
Babin,
Chauveau G, Chobler
Travers, Billaud
Escalier
Viaud
Lorch, Bertau
Augustin
Brard. Louis, Garti fils
Guegan
Guillon, Livet
Le Prin,
Fort, Jurland
Bougan
Baupet Sallé
Illiac
Perreau

Comité général du 16 Juillet 1912
Trois-Merbeaux

Séance ouverte à 9 h. 1/2 sous la présidence de Marot
Assesseurs Lamour, Sallé.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté

Lettre de Basse-Indre, Imprimeurs Ouvriers, des Typographes

de l'Union des Syndicats de St Nazaire, de Gantier f. les Invités
Une réunion a eu lieu pour Remonter le Syndicat un permanent temporairement a été désigné. Lettre des Cheminots de fer P.O. des Ponts et Chaussées Ouvriers, du Ministère du Travail f. l'élection au Conseil supérieur du Travail de la Fédération des Textiles et Appels concernant les Verriers-Bateliers, de la C.G.T. des grainetiers, des Ouvriers Municipaux, de la Bourse du Travail d'Angers de l'a Mairie de Nantes. de l'Union syndicale des locataires de l'Union des Bouches-du-Rhône concernant les brochures éditées par elle sur les Accidents de Travail - La secrétaire Confédérale demande, Appel à la solidarité des Métallurgistes
Gonichon. Demande si la Bourse pourrait venir en aide financièrement au syndicat des locataires
Launay s'étonne que la Commission de Contrôle ne se soit pas réuni
Savarian n'a pas convoqué par oubli mais prie la Commission de se réunir immédiatement si elle le Secrétaire approuve
Thomas demande à discuter sur la circulaire de la C.G.T.
Le Roy fait appel aux syndicats pour aider moralement et financièrement les ouvriers en grève
Le Gac fait un exposé de la grève et accuse les patrons de sabotage
Marion voudrait voir des listes de souscriptions faites dans les ateliers
Faneau rend compte de son mandat à l'Imprimerie Ouvrière. il dit que le gérant ayant démissionné Bompis l'a remplacé et qu'il s'est abstenu sur vote à l'Assemblée générale des actionnaires les avis étant très partagés et ne voulant pas froisser les tendances qui se manifestaient il ajouta du reste qu'il n'avait pas de mandat
Richard Employé demande s'il est vrai que Bompis a accepté la place de Directeur au même prix qu'il avait comme compositeur. Il est répondu que oui
Launay au nom du Contrôle dit que la Commission après vérification des comptes reconnus exacts estime que la Bourse ne peut faire aucune dépense.
Savarian expose la situation des syndicats non confédérés et croit qu'il faudra que l'Union sera obligé de prendre à sa charge les frais de machine à écrire etc.
Jarguet dit que la cotisation de la Bourse doit rester autonome et demande pourquoi l'augmentation de la cotisation ne reste pas qu'à l'Union
Richard pour la machine à écrire le tout des frais engagés par tous les syndicats faisant partie du bonnet Général il faut donc que l'Union locale participe dans ces dépenses mais il faut que la question soit bien tranchée Sur demande de Bouchut il est répondu que les 2 bonnets de l'Union et Bourse se sont réunis
Launay est de l'avis de Richard en qu'il y ait 2 Commissions de Contrôle
Pencau se demande s'il est logique qu'il reste trésorier de la Bourse en que son syndicat a adhéré à l'Union pour lui il est dans l'obligation de démissionner
Jarguet estime que le secrétaire de la Bourse ne peut être secrétaire de l'Union et pose cette question à Savarian.
Celui-ci répond qu'entant que confédéré il est libre de faire ce qu'il voudra.
Richard trouve la question de Jarguet mal placé pour venir empêcher Savarian de poser sa candidature attendu que la municipalité laisse libre les organisations de nommer leurs fonctionnaires
Gonichon fait remarquer que les journaux qui sont l'organe de la Mairie ont laissé entendre après le départ de Blanchon que si l'élément révolutionnaire partait la fermeture de la Bourse s'imposait.
Dans sa déclaration Gonichon ayant l'air de faire des griefs à Savarian, Richard voit une attaque directe

contre le secrétaire et est persuadé que Gonichon a lancé des paroles qu'il ne croit pas.

Gonichon dit que c'est une constatation mais qu'il n'a pas voulu faire entendre que Savanon était lié à la Municipalité et déclare qu'au contraire il a beaucoup de sympathie pour lui

Lozay, à son avis les syndicats seraient assez forts pour se passer de subventions.

Cattin 2e délégué de la Commission y était de ceux qui combattait la subvention et constate qu'il n'y a rien de changé c'est simplement une augmentation de cotisation

Lamaze est de cet avis

Savanon tous les syndicats faisant partie de l'Union sont confédérés et pense que c'est un bon résultat ~~de les voir~~ qu'ils adhèrent et est persuadé que le travail sera facilité par la suite

Betty demande à Cattin s'il avait réellement l'intention de tuer les syndicats

Cattin répond que c'est un mot mais dit n'avoir jamais vu dans l'Union avoir un syndicat qui a le Maire comme président d'honneur. il continue en disant que la subvention n'appartient pas à l'Union locale et que les non-confédérés n'ont qu'à prendre nettement position

Pouty dit que Cattin a voulu dire que tous les syndicats veulent participer aux discussions et qu'il n'y a qu'à laisser à la Bourse deux centimes

Peneau proteste

Lamaze revient sur une déclaration s'il y aura deux cartes

Savanon estime qu'au Comité général de la Bourse il n'y aura rien à discuter puisque toute la discussion porte toujours sur les méthodes confédérales. Il cite les villes qui ont des Unions locales et sans les syndicats et même l'Union se reconstituer dans les Bourses du Travail

Moreau, pense que les non-confédérés feront mettre les syndicats de l'Union à la porte.

Pouty est de l'avis de Moreau.

Cattin trouve que c'est une division de parti dans l'Union

Savanon croit que la majorité des syndicats est contre la cotisation à la Bourse.

Pouty répond que l'on ne peut toucher à l'autonomie des syndicats

Bouchet on n'a qu'à savoir si un fonctionnaire de la Bourse peut-être fonctionnaire de l'Union

Peneau n'est pas de l'avis de Bouchet et revient qu'il ne peut être fonctionnaire de la Bourse puisque son syndicat n'y adhère pas

Richard pense que la proposition Pouty est que la propagande revienne aux non-confédérés qui ne versent que cinq centimes tandis que les syndicats confédérés versent 15 centimes

Pouty répond qu'on n'a pas bien compris ce que ils ont voulu dire Moreau et lui

Pour conclure Bouchet présente un ordre du jour

Richard demande si la subvention est assez forte pour payer les fonctionnaires

Savanon répond que oui

Ordre du jour Bouchet ainsi conçu: ~~est adopté~~

Le Comité général de la Bourse donne mandat au secrétariat de mettre à l'ordre du jour du C. C. du mois d'Août la suppression de la cotisation de la Bourse (voté à l'unanimité.)

Car rend compte de son mandat de l'assurance Ouvrière bénéficiés se tous clos à 20 ans pour l'exercice 1911. Il engage les camarades à s'y assurer

Le secrétaire annonce que le Comité Intersyndical ne veut plus faire l'affichage

Lamaze propose que le syndicat des Dockers s'en

charge parce qu'ils ont beaucoup de facilités pour l'exécution de ce travail cela emploierait les chômeurs.

Cassin n'est pas de cet avis et pense qu'il est impossible de donner le monopole à une organisation car il y a des chômeurs dans toutes

Thomas dit que c'est pour rendre service qu'ils veulent bien l'on charger mais que si on n'y voit de l'objection il n'insistera pas

L'affichage par la Syndicat des Dockers est approuvé

Personne ne demandant la parole la séance est levée à 10 heures 1/2.

pour mémoire

Ajusteurs. Mécaniciens outilleurs	Jacquet. Marion
Ajusteurs conducteurs	Gonnillon
Bijoutiers	Betty
Bronziers	Card
Cordonniers	Thierry
Couteurs-zinqueurs	Richard, Morillon, Thuber
Dockers	Thomas
Employés de Commerce	Richard, Pouzy
Gaziers	Billard-oir
Habillement et Confection Tailleurs	Fanceau Cotier
Lithographes	Savarian
Machines-Outils	Lelay. Launay. Massac
Manœuvres Terrassiers	Pérou
Marchands Plâtre et Marbre	Moreau
Menuisiers Bât.	Seher, Babin
Menuisiers Ebénistes	Chobler
Métallurgistes Basse Indre	Cassin
Ouvriers à Usines	Cazaute, Berteau
Rivreurs	Le Roy, Le Moigne, Gregnen
Scieurs Mouvigneurs	Guillou, Livet
Sculpteurs	Camart
Tailleurs Bois	Bouvet,
Tonneliers	Perreau

Syndicat N.l. Chemins de fer Etat	Boucherie Bouvard
Tailleurs divers	Fon.
Tramways	Bougan
Travailleurs Arsenal Indus	Ulliac
Typographes	Sallé

Le Secrétaire

Comité Général du 20 Août 1912
Procès Verbal

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 soir sous la Présidence du Camarade Jacquet

Assesseur : Grelier

Le Secrétaire de la B. d. T. fait la lecture du procès verbal de la dernière séance. Il est adopté après rectifications demandée par le Camarade Péneau observant qu'il avait dit d'ajourner la discussion sur la démission au prochain Comité

Il est donné lecture des Correspondances ;

Lettres des P.T.T. Chauffeurs mécaniciens Etat, dont le délégué donne sa démission rapport à ce que le Comité Général avait envoyé une lettre de protestation à son Secrétaire au sujet de son mandat politique.

Lettres : de la Mairie de Nantes ; des Ministères du Travail, des Canneurs Corroyeurs envoyant leur démission de la Bourse du travail.

Savarian demande que le Comité Général approuve leur démission, faisant remarquer qu'ils n'ont pas payé leurs Cotisations depuis le commencement de l'année.

Jacquet dit qu'un groupe de militants est décidé à en monter un autre et de se confédérer

Cassin demande à ce que la Bourse envoie une lettre aux Canneurs-corroyeurs leurs rappelant leurs

dottes vis. à vis de la Bourse.

Lettre des P. C. C., lettre proposant un candidat au Conseil supérieur du Travail et demandant que la Bourse de Nantes vote pour ce candidat. Le Comité décide de ne pas s'en occuper.

La correspondance est ensuite adoptée.

Boucherit donne l'explication sur l'ordre du jour qu'il a proposé au précédent Comité. Il fait remarquer que s'il l'a proposé, c'est qu'au dernier comité les délégues n'avaient pas un mandat ferme pour le voter. Il dit qu'il y a eu beaucoup de difficultés pour faire augmenter la cotisation afin de former l'Union, et qu'il ne serait pas possible de demander aux organisations un autre effort.

Pour lui, il estime qu'il serait utile que l'on supprimât la cotisation à la Bourse ; d'autant plus que les frais de propagande seraient diminués. Son budjet serait pour payer les frais de gestion, et les frais de propagande seraient reportés au compte de l'Union locale.

Jacquet trouve que Boucherit n'est pas entièrement hostile à la suppression de la cotisation à la Bourse, mais du fait de la suppression, il n'y aurait pas besoin de fonctionnaire, puisqu'il n'y aurait plus de comité. Il trouve que Savariau a été un peu loin à la formation de l'Union car pour lui il s'est créé beaucoup de difficultés qu'il lui sera peut-être impossible de surmonter.

Chesnaie dit être mandaté par son Syndicat pour ne pas retirer le sou de la Bourse d'autant que les membres de son Syndicat ont compris qu'il y aurait un sou pour la Bourse et un sou pour l'Union locale, et qu'ils ne pourront pas ~~voter~~ payer cotisation supplémentaire.

Favreau dit également avoir mandat de son syndicat de ne pas supprimer le sou de la Bourse mais cependant qu'il se ralliera à la décision de la majorité.

Jacquet dit que la plupart des camarades sont anti-subventionnistes et que lui même en est un, cependant il trouve que pour l'instant il est impossible de se passer de la subvention.

Mariot estime que les camarades n'osent pas faire connaître toute leur pensée ; il fait l'exposé des débuts de la fondation de la Bourse du Travail ; il dit qu'auparavant les syndicats étaient en Union et qu'ils n'avaient pas de locaux ; il arrivait souvent qu'il ne pouvaient se réunir car au dernier moment on leur supprimait la salle, et qu'ils ont été dans l'obligation d'accepter d'une Municipalité à tendance assez large la subvention pour former la Bourse du Travail. Malgré cela, Mariot est bien de l'avis de ceux qui pensent que l'on doit se passer de subventions quand on peut le faire, mais il constate qu'aujourd'hui cela est absolument impossible, et que si l'on nous mettait à la porte, les organisations en supporteraient les conséquences.

Savariau fait remarquer que le règlement municipal qui était de la Mairie Sarradin a été donné pour les Syndicats légalement constitués, mais qu'il est muet au sujet de la cotisation.

Chesnaie dit que les Syndicats qui voudront la subvention pourront demander à supprimer la subvention à l'Union locale.

Huchet demande si le vote va se faire par appel nominal ; il fait remarquer que le Bâtiment n'a pas reçu de convocation pour le Comité Général.

Cassin faisant partie de la Commission dit qu'il ne croyait pas que les Syndicats n'adhésant pas à l'Union verseraient le sou à la Bourse et profiteraient de la propagande de l'Union, mais

par contre l'Union profiterait des locaux de la Bourse, c'est pour cela qu'il a mandat de s'abstenir.

Savariau, dit que d'après le réglement municipal les syndicats jaunes auraient le droit de se réunir à la Bourse.

Boucherit dit qu'il serait de mauvaise politique de supprimer la subvention, et en supposant par exemple que les Syndicats jaunes prennent de l'extension et deviennent plus forts que ceux de l'Union, ils pourraient profiter de la subvention en s'implantant à la Bourse. Donc, pour l'Union départementale on pourrait mettre la cotisation à trois centimes, et il resterait deux centimes pour la cotisation à la Bourse.

Savariau fait remarquer que pour l'Union départementale on ne pourra pas verser moins de un sou pour assurer la propagande.

Cassin trouve que l'on ne doit pas discuter sur les dix centimes, parce que c'est voté à l'Union locale, le Comité de la Bourse n'a pas à discuter la question. Il trouve drôle que Boucherit, l'auteur de la suppression de la cotisation vienne demander à remettre la cotisation à deux centimes.

Savariau estime que la question des dépenses de la Bourse serait la question administrative, et ne voit pas bien les syndicats n'adhérant pas à l'Union faisant de la propagande parallèlement avec l'Union.

Daniel dit que l'on est au Comité général pour discuter la suppression de la cotisation.

Jacquet demande que l'on règle la discussion administrative avant de passer au vote.

Savariau dit qu'il est préférable de garder la Bourse au lieu d'envoyer les syndicats dans les cafés, et peut-être, dans un temps indéterminé il pourra se faire que l'on soit chez soi.

Jacquet trouve, sur la question administrative, qu'il est étrange que le secrétaire de l'Union soit le secrétaire de la Bourse et estime la situation illogique.

Mariot dit: Si les cotisations à la Bourse existent ce sont eux qui les ont versées, car ce n'est pas inséré dans les réglements et il revient sur sa discussion déjà citée au sujet des locaux.

Daniel répond à Mariot que l'Union locale profitera des locaux et les non-adhérents à l'Union bénéficieront de la propagande, et trouve drôle qu'un syndicaliste ait l'air de dire que l'on ne doit rien faire.

Péneau et Mariot s'engagent dans une discussion politique entre eux.

Le délégué des sculpteurs dit que les réglements ne prévoient pas le Sou de la Bourse, mais simplement que les Syndicats légalement constitués, l'Union est légalement constituée. Donc, on a le droit de se réunir à la Bourse.

Savariau fait remarquer qu'il y a cependant du travail de fait, puisque l'on a pu former l'Union Locale.

Cassin: le Secrétaire de l'Union locale ne peut pas être celui de la Bourse du Travail et demande simplement à profiter du local; il fait une proposition: à savoir si le Comité de la Bourse peut autoriser le Secrétaire à porter sa candidature à l'Union locale.

Savariau répond: "Pourquoi cela ne peut-il pas se faire, qu'importe pour le secrétaire qu'il soit payé par tel ou tel patron?"

Cassin dit que c'est la division d'après les décisions prises dans les Comités.

Mariot dit qu'il est impossible que le même camarade soit fonctionnaire de l'Union et du Comité.

Péneau déclare qu'il ne peut pas être trésorier de la Bourse puisque son Syndicat n'y adhère pas.
Favreau fait la même déclaration, mais il se réserve après le vote, car son syndicat doit se rallier à la majorité tout en votant le sou à la Bourse.
Savariau n'acceptera pas les fonctions de Secrétaire à rester au bureau. Pour lui sa place est à faire de la propagande, et dans ce cas il n'aurait plus qu'à se retirer.
Boucherit demande à transiger étant données les déclarations des fonctionnaires, et demande de voter si l'on est partisan de la cotisation à la Bourse ou non.
Huchet revient sur sa déclaration en disant qu'il n'a pas été convoqué, de même que les délégués du Bâtiment, et demande par appel nominal afin de savoir s'il peut voter pour les délégués du bâtiment absents. On lui fait remarquer que le Comité général est toujours le 3ème mardi de chaque mois, et qu'en plus de cela il a dû voir les délégués du Bâtiment puisqu'il sait qu'ils n'ont pas reçu leurs convocations. Ces camarades étaient donc avertis.
Séchet dit qu'il faut passer au vote et ne pas tenir compte de la proposition Huchet.
On passe au vote pour la suppression de la cotisation. Le résultat du vote donne pour la suppression 16 voix, pour le maintien 9. Abstentions 18.
Ont voté pour la suppression de la Cotisation:
Les syndicats des Ajusteurs-Tourneurs confédérés, Boulangers, Cordonniers, Couvreurs-Zingueurs, Dockers, Galochiers, Lithographes, Menuisiers Bâtiment, Menuisiers-Ebénistes, Métallurgistes Basse-Indre, Mouleurs, Ouvriers d'Imprimerie, Papetiers-Relieurs, Sculpteurs, Travailleurs de l'Arsenal d'Indret, Vendeurs de Journaux.
Ont voté pour le maintien de la cotisation:
Camionneurs, Charpentiers-Hauteurs, Cuisiniers-pâtissiers, Dessinateurs, Gaziers, Ouvriers en voiture, Syndicat national des Chemins de Fer Etat, Tramways.
Se sont abstenus, Chaudronniers, Electriciens, Forgerons, Garçons de café, Granitiers, Habillement militaire, Machines-outils, Manœuvres terrassiers tubistes, Maréchaux-Ferrants, Modeleurs mécaniciens, Outilleurs en bois, Ouvriers d'Usine, Riveurs, Serruriers, Scieurs mécaniques et Coupilleurs, Tabacs, Typographes, Chemins de fer P.O.
Vu le vote une discussion s'engage sur sa validité.
Cassin demande à réunir la Métallurgie parce que les délégués ont plein pouvoir pour prendre des décisions.
Savariau lui répond qu'il y a déjà eu une discussion soulevée par la Métallurgie disant qu'il y avait un cabinet noir et que pour éviter cette réflexion il est contre la suspension du Comité et la réunion des membres de la Métallurgie. Les délégués de la Métallurgie protestent.
Le délégué des sculpteurs demande à ce que ce soit repoussé au prochain comité pour éviter toute discussion.
Cassin demande que le vote ne soit pas repoussé et c'est pourquoi il demande à réunir la métallurgie, ses délégués ayant pleins pouvoirs.
Mise aux voix, avis contraire, passe à la majorité
On passe au deuxième tour. Résultat pour la suppression 24, pour le maintien 11. Abstentions 6.
Ont voté pour la suppression: Ajusteurs tourneurs confédérés, Chaudronniers, Cordonniers, Couvreurs-Zingueurs, Dockers, Forgerons, Galochiers, Granitiers, Lithographes, Machines Outils, Maréchaux Ferrants, Menuisiers Bâtiments, Menuisiers ébénistes, Métallurgistes Basse-Indre, Modeleurs Mécaniciens, Mouleurs, Outilleurs en bois, Ouvrières d'Imprimerie,

Relieurs-Papetiers, Riveurs, Serruriers, Sculpteurs, Travailleurs de l'Arsenal d'Indret, Typographes, Vendeurs de Journaux. Ont voté pour le maintien : Ajusteurs terrassiers anciens, Camionneurs, Charpentiers-Hauteurs, Cuisiniers Pâtissiers, Dessinateurs, Electriciens, Gaziers, Habillement Militaire. Ouvriers en voiture, Syndicat National chemins de fer Etat. Tramways. Se sont abstenus : Boulangers, Manœuvres Terrassiers tubistes, Ouvriers d'usine, Scieurs mécaniques Tonneliers, Tabacs, Chemins de Fer P. O.

Conclusion : La suppression de la Cotisation à la Bourse est voté

Jacquet demande quel sera le rôle du Comité d'après le vote acquis.

Savariau propose que le Comité Général de la Bourse n'ait plus lieu de se réunir parce qu'il n'y aura rien à discuter.

Pavreau déclare qu'il est démissionnaire des fonctions de Secretaire-Adjoint parce que son syndicat d'après le vote ne versera plus de cotisations à la Bourse.

Il est fait une proposition demandant que l'on renvoie au prochain Comité Général la discussion sur la transformation du C. G. et la situation des fonctionnaires. Voté par 8 voix contre 2.

Betty demande où se procurer des timbres. Il lui est répondu que ceux que son syndicat a touchés sont de l'Union

Le Secrétaire

Comité Général du 9 Septembre 1912

Procès Verbal

La séance est ouverte à 20 h. 30. sous la Présidence du Camarade Chauvet.

Assesseurs Bouyer et Ubliac

Le Procès-verbal de la séance du mois d'Août est adopté

Il est donné lecture de la Correspondance

Savariau annonce qu'il a envoyé une circulaire aux Syndicats pour leur faire savoir que la cotisation de l'Union Locale était portée, à partir du Mois d'Octobre à 0f. 1ç pour les hommes et 0f. 07ç pour les femmes, et que les syndicats ne devaient pas prendre de timbres d'avance en ce moment.

Sécher demande si l'on a pris un point de repaire pour les mois augmentés

Savariau dit qu'il n'y a pas de point de repaire, mais qu'à l'Union on sait combien il est pris de timbres par mois par chaque Syndicat et qu'il n'y que très peu d'organisations qui prennent des timbres d'avance. Il dit qu'il a fait un appel pour les Camarades Rodde et Thomas, et annonce que le camarade Rodde est mis en liberté provisoire afin qu'il puisse assister aux derniers moments de sa Compagne. Il dit que Cassin et lui ont fait une active propagande auprès des pêcheurs qui commencent à se grouper, mais que le Syndicat des Inscrits des Ponts et Chaussées est en train de disparaître du fait de la pression des Chefs qui frappent les militants de cette organisation et font mille tracasseries aux syndiqués ; il pense que Gauthier et Rivelli relèveront ce syndicat.

Legac dit que s'il en est ainsi, la faute est aux travailleurs des Ponts et Chaussés, s'il étaient tous syndiqués cela ne se produirait pas.

Savariau annonce qu'il a fait appel aux Maréchaux-Ferrants pour dimanche, ce syndicat ne donnant plus signe de vie depuis sa dernière grève.

Le Syndicat des ouvriers en Voiture s'étant reformé, il est admis à l'Union.

Il est donné lecture d'une circulaire de l'Union départementale d'Ille-et-Vilaine invitant les Syndicats et les Unions à un Congrès à Fougères.

Cassin donne des explications sur la situation faite aux camarades fougerais. Il dit que les grands patrons fougerais veulent anéantir les petits patrons et que atteindre ce résultat ils déclareront le lock-out afin d'anéantir en même temps le mouvement syndical et la coopération, et que pour parer à cette éventualité il a été décidé au Congrès de l'Union départementale d'Ille-et-Vilaine de faire un Congrès où toutes les organisations de l'Ouest seraient invitées afin de prendre des mesures contre le lock-out.

Moiriat dit que cela ne regarde pas les syndiqués si les grands patrons veulent anéantir les petits patrons.

Cassin voudrait voir toutes les organisations assistés à ce congrès. Il dit qu'il faut discuter à ce sujet et que les délégués fassent quelque chose dans leurs syndicats respectifs, car les syndiqués ont l'air de rester indifférents; et qu'il faudrait que les délégués qui iront à Fougères puissent porter l'assurance aux Camarades fougerais que tous les travailleurs sont avec eux et les assurer de leur solidarité.

Legac estime que lorsque les patrons fougerais connaîtront le résultat du Congrès, ils reculeront.

Sécher est de l'avis de Cassin et qu'il est nécessaire de prendre une bonne décision et de donner un mandat à notre délégué.

Chenaie trouve que c'est précipiter les choses, et que les syndicats n'auront pas le temps de se réunir

Cassin répond que les Syndicats restent indifférents, qu'il a envoyé une circulaire convoquant les secrétaires, mais que très peu se sont dérangés

Palussière demande que lorsqu'il sera envoyé une circulaire convoquant les Secrétaires, les délégués à l'Union locale puissent la recevoir assez tôt pour qu'ils puissent renseigner les camarades qui demandent des renseignements

Savariau dit que c'est l'Union dépt.le d'Ille-et-Vilaine qui a envoyé une circulaire et que Cassin a convoqué les secrétaires des Syndicats et que ceux-ci auraient pu venir en plus grand nombre, mais qu'en principe il faut prendre une décision ce soir.

Chesnet remarque que Cassin demande un mandat ferme et Savariau un mandat de principe; nous ne pourrons, dit-il, engager nos syndicats.

Cassin dit que chacun se retranche derrière l'autonomie des syndicats. Il voudrait que l'on aille à Fougères avec un mandat et que l'on dise aux camarades fougerais qu'il y a à Nantes 40 syndicats groupant 5.000 travailleurs qui leur viendront en aide.

Jacquet assure au nom de la Métallurgie que son syndicat leur viendra en aide, et que les délégués n'engagent pas leurs syndicats en donnant un mandat au délégué de l'Union locale.

Tarnat dit que les dockers feront leur possible

Cassin dit que les délégués de l'Union locale représentant les Syndicats doivent avoir la confiance.

Sécher pensait que c'était une discussion et que des camarades proposeraient leur point de vue; mais dit que nous n'avons pas à savoir si les gros patrons ruineront les petits, la question est de savoir ce que nous ferons pour nos camarades lock-outés.

Chesnet dit que l'on a qu'à donner mandat au délégué de les assurer que nous leur viendrons en aide.

Jacquet demande que l'on mette des timbres de Solidarité en circulation, afin de constituer un fonds de Caisse.

Cassin se déclare satisfait à la vue de l'unanimité témoignée par le Comité pour la défense des camarades de Fougères

Le Président demande aux délégués si l'on soutiendra les camarades en lutte. L'affirmative est adoptée.

Pour la nomination du délégué au Congrès, plusieurs camarades disent qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer deux délégués, et que puisque le Cne Cassin assistera au Congrès au nom de l'Union Dépale, il pourrait bien représenter l'Union Locale de Nantes, et donner l'argent économisé aux camarades en lutte.

Savariau donne lecture d'une circulaire de la C. G. T. au sujet d'une loi réglementant les Cliniques ouvrières et convoquant à un congrès. Il dit que si nous ne faisons pas une campagne contre le vote de la Chambre des Députés les cliniques ouvrières seront anéanties; il demande si l'Union locale doit s'occuper de la question et doit se faire représenter ou si l'on doit laisser ce soin à la Clinique.

Bétry demande que l'on nomme une commission qui s'entendrait avec l'administration de la clinique pour les frais de délégation.

Savariau dit que l'Union locale devrait payer les frais.

Noiriat demande que l'Union et la Clinique paient les frais.

Cassin dit que les bénéfices sont pour la Maison Commune et non pour les frais de délégations. Il est de l'avis de Bétry et dit que nous ne serons jamais trop pour discuter cette question et que si nous laissions mettre la main sur les cliniques, nous serions dupés, avec la loi sur les Accidents du Travail.

Savariau estime que cela est du ressort de l'Union locale et que nous devons prendre position.

Séchet est d'avis que nous devons défendre l'œuvre que l'Union locale a fondée parce que la loi en question vise encore les Syndicats.

Savariau dit qu'il s'agit de savoir si l'on s'entend avec la Clinique.

Cassin dit qu'il est urgent de nommer une Commission afin de discuter ce point.

Sallé demande si l'Union locale a nommé un délégué pour la représenter à la Clinique.

Varnat répond qu'il n'y en a jamais eu de nommé.

Savariau dit que c'est lui qui représente l'Union, mais que si l'on en veut nommer un autre, on peut le faire.

David observe que Sallé a raison de demander que l'on nomme un délégué.

Savariau est nommé délégué.

On nomme ensuite la Commission qui sera composée des camarades Favreau, Chauvet, Séchet, Jacquet, Ubliac

Savariau fait connaître les résultats de la Clinique.

Cassin dit qu'il avait convoqué une réunion des Secrétaires de Syndicat afin de les entretenir du conflit qui existe à St Nazaire et qu'il a mis des timbres de Solidarité en circulation pour venir en aide aux camarades grévistes.

Palussière demande qu'à l'avenir on envoie une circulaire aux délégués de l'Union lorsque les Secrétaires de Syndicats seront convoqués. Sa demande est acceptée.

Cassin demande s'il y a des camarades qui désirent prendre des timbres de Solidarité, car il en a à leur disposition.

Lemaistre est nommé trésorier de l'Union en remplacement du Cne Babin.

Le délégué de la Jeunesse Syndicaliste demande que l'U. L. organise une réunion à l'occasion du départ de la classe. Legac fait remarquer que nous avons fait des meetings, mais que les jeunes gens se sont abstenus.

Héry dit que si la Jeunesse Syndicaliste veut organiser des meetings, elle doit le faire à ses frais.

La demande de la Jeunesse Syndte est repoussée.

La séance est levée à 22 hres 45.

Etaient présents :

Bonnin, du Syndicat de l'Alimentation; Ceillais des Galochiers; Prumet, des Employés des deux sexes; Chenaie, des Tramways; Favreau, du Gaz; Morillon du Bâtiment; Chauvet, des Tailleurs d'habits; Jacques Cassin, de la Métallurgie; Guillaume, Bastard, des Electriciens; Ubliac, d'Indret; Héry, de Nonneau; Varnat, Le Joncourt, des Dockers; Palussière, Bouyer, Sallé, des Typographes de Nantes; Rochet, Moiriat de l'Imprimerie; Raffin des Coiffeurs; Berteau des Ouvriers d'Usine; Béty, des Camionneurs; Sécher, Bouilles des Menuisiers; Semaître des Ebénistes; Binion, des Sculpteurs; Le Berre, Le Rouzic, de la Jeunesse Syndte

Sallé,
Secrétaire adjoint

Comité Général du 10 Octobre 1912.
Procès Verbal
Réunion de l'Union locale pour l'Acceptation des Statuts.

La séance est ouverte à 20 hres 30 sous la Présidence du Camarade Daniel;

Assesseurs : Sallé, Billaud,

Savariau donne lecture des noms des Syndicats qui ont adhéré à l'Union locale.

Huchet dit qu'il prend note au sujet de l'adhésion des peintres à l'Union locale et qu'il se réserve de la discuter en temps opportun.

Savariau fait la lecture des statuts, ~~des statuts~~

Les statuts sont ensuite discutés article par article. Savariau dit qu'il a convoqué tous les syndicats en dernier avertissement afin qu'il n'y ait pas confusion.

Péneau dit que cependant le contraire avait été décidé.

Bretesché dit que ceux qui ne sont pas confédérés ne prendront pas part au vote.

Jaunier au nom du Syndicat des Ebénistes a des observations à faire au sujet de l'article 4 du réglement intérieur. Plusieurs camarades lui font remarquer qu'il sera écouté lorsque l'on sera arrivé au tour du dit article, d'autant plus que l'on a décidé de discuter les statuts avant le réglement intérieur.

Article 1er — Adopté sans observations.

Article 2. — Cassin demande que l'on change un mot, qui est relatif au fonctionnement de l'Union locale au lieu de Bourse du Travail. L'article est adopté avec la modification.

Article 3. Savariau demande un changement aux statuts au sujet du Syndicat des Tailleurs d'habits qui se trouverait dans une situation spéciale. — Un camarade des Chemins de fer parle de la situation de leurs syndicats en ce qui concerne leur autonomie.

Huchet dit que les tailleurs exploitent leurs subordonnés.

Savariau répond que la C. G. T. admet cependant dans son sein l'industrie de l'habillement dont font partie les tailleurs.

Fort des Tailleurs dit que bien qu'étant soi-disant patrons, tous les droits nous sont retirés, et si nous employons quelques ouvriers ou ouvrières, nous avons affaire nous-mêmes à des Patrons.

Péneau dit qu'il ne faut rien changer aux Statuts car, d'après lui, les tailleurs sont des exploités, et en cas de grève se demande quelle serait l'attitude du C. G. vis à vis des ouvrières ou ouvriers travaillant

au compte de failleurs qui seraient déjà syndiqués.
Huchet est de l'avis de Péneau.
Péneau dit que la fédération de l'habillement a pris dans son sein les tailleurs afin de veiller sur cette corporation exploitant les ouvriers.
Cassin est de l'avis de Péneau et dit qu'à la Bourse il ne devrait y avoir que des exploités.
Article 3 adopté sans changement.
Articles 4 et 5 adoptés sans observations.
Article 6. Huchet dit que chaque section à son autonomie sur la question technique, et que chacune d'elle devrait avoir voix délibérative.
Cassin étant l'auteur de la proposition dit que les sections auront voix consultative, d'autant plus qu'il n'est discuté que des intérêts généraux.
Huchet soutient sa proposition
Savariau fait remarquer que dans leurs fédérations, les syndicats n'ayant qu'une voix, adopter la proposition Huchet serait contraire à la C.G.T. Bretesché cite le cas des Chemins de fer P.O. et Etat, qui n'auront cependant qu'une voix, et ne voit pas bien pourquoi les sections du bâtiment ne s'y conformeraient pas.
Cassin pose une question dans le but de savoir si le Bâtiment est un syndicat d'industrie; il est répondu que oui; en ce cas il n'y a qu'à se reporter aux statuts.
Huchet accepte les statuts.
Thomas demande que les Camionneurs fusionnent avec les Ports et Docks.
Cassin dit que Thomas fait erreur; l'on n'a pas à discuter où les syndicats veulent adhérer, car l'Union n'a rien à voir sur ce point.
Savariau demande que pour le moment le Syndicat des Ouvrières d'Imprimerie soit considéré comme ayant voix délibérative, d'ici le congrès du Havre qui doit trancher la question de leur admission, car autrement il pourrait se faire que l'on contestât leur mandat, et qu'ils ne pourraient discuter de leurs intérêts. Malgré cela il se rallie aux Statuts à l'Union locale. Accepté.
Article 6, est ensuite adopté.
Articles 7, 8, 9 10, et 11 sont adoptés sans observations.
Article 12. Etourneau demande à revenir sur la discussion, au sujet d'un article du service intérieurs; il demande également si les fonctionnaires sont pris parmi les membres du Comité Gal. Il lui est répondu que c'est parmi les Syndiqués.
Article 13. Adopté. (Commission de contrôle)
Articles 14, 15, 16, 17. Adoptés sans observations
L'ensemble des Articles des Statuts de l'Union Locale est voté à l'unanimité, moins une voix.
Réglement intérieur. Articles 1, 2, 3 adoptés sans observations
Article 4. Jaunier, du Syndicat des Ebénistes proteste contre cet article en disant que c'est introduire un réglement draconien au sein de l'Union locale.
Savariau répond que le délai accordé par cet article est suffisant, mais qu'il laisse aux camarades le soin de juger si ledit article est à reviser ou à supprimer.
Péneau cite le cas des fonctionnaires de la Bourse qui ne pourraient pas être réélus, d'autant plus que c'est retirer l'autonomie aux syndicats de nommer leurs militants qui sont cependant obligés de quitter leur métier parce qu'étant mis souvent à l'index par les patrons. Thomas, Huchet, Launay, Leroy sont de l'avis de Péneau. Cassin ayant fait partie de la Commission dit ne pas être partisan de l'article. Après quelques observations de divers camarades, l'article quatre est supprimé à l'unanimité.

Article 5. Bretesché dit d'ajouter les mots « par leurs organisations ». Adopté.

Article 6. Brard dit que si un camarade brigue un mandat politique, il se trouve dans le même cas que celui qui le détient. Etourneau demande que l'on laisse le soin aux syndicats de juger s'ils acceptent dans leur sein des camarades faisant de la politique, et il estime que cela ne peut en rien regarder l'Union locale. Huchet trouve Etourneau mal venu à parler politique. Etourneau répond que le Comité s'octroie un droit qui ne lui appartient pas.

Brard dit que l'Union doit se conformer aux décisions de la C. G. T. Le délégué des sculpteurs dit que l'on n'a pas le droit de s'occuper de l'autonomie des Syndicats.

Etourneau répond que la C. G. T. n'enlève pas l'autonomie aux Syndicats. Cassin observe que nous sommes d'accord avec la C. G. T.; il y a eu des camarades qui ont été élus députés tout en faisant partie de la C. G. T, mais que depuis qu'ils détiennent un mandat politique, ils ne prennent plus part aux discussions de la C. G. T. Pour conclure, Savariau dit qu'il ne faut pas mêler la question politique avec la question économique. Adopté à l'unanimité.

Articles 7; 8; 9; 10; 11; 12; 13; 14; 15; 16; 17; 18; 19; 20; 21; 22; 23; adoptés sans observations.

Article 24. Il est demandé que le mot « subvention » soit retiré. Adopté.

Article 25. Adopté.

Article 26. Cassin demande que tout fonctionnaire de l'Union locale ne puisse pas représenter d'organisation syndicale, étant donné qu'il pourrait être en contradiction vis-à-vis de l'Union et du Syndicat qu'il représenterait. Voté à l'unanimité moins 2 voix.

Articles 27, 28, 29 adoptés sans observations.

L'ensemble des statuts est voté à l'unanimité moins 2 voix.

Il est donné lecture d'une lettre des marchands de journaux demandant leur admission à l'Union locale.

Cassin dit qu'il faut être logique, et que d'après les statuts on ne peut les admettre que lorsqu'ils sont confédérés. Un camarade Mde de journaux fait l'exposé de son métier, et dit se considérer comme un travailleur exploité comme les ouvriers et s'étonne que l'on fasse des difficultés pour l'accepter. Cassin répond que les marchands de journaux sont libres d'adhérer à la Bourse, mais qu'on ne les acceptera à l'Union que lorsqu'ils seront confédérés.

Savariau cite le cas des Ouvriers d'Imprimerie de Marseille qui n'ont pas de fédération; ils sont en suspens, mais ils ont voix à la C. G. T.

Launay est de l'avis de Savariau; il dit qu'il faut admettre les vendeurs de journaux et que ceux-ci font très bien de demander leur adhésion. Voté à l'unanimité moins une voix, l'adhésion des Mds de journaux.

Savariau dit qu'il s'est entendu avec Gautier pour le Congrès de l'Union Dépt. qui aura lieu le 13 8bre prochain. Adopté.

Il est porté pour le Congrès du Havre, quatre questions.

Huchet dit que c'est la Bourse du Travail et non l'Union locale qui sera représentée.

Péneau dit que le Comité Général avait décidé d'envoyer les questions.

Savariau répond que c'est au nom de l'Union locale qu'il les a envoyées.

1ère Question — Diminution des heures de travail et Semaine Anglaise (adopté)

2ème " Retraites ouvrières; présenté par Cassin (adopté)

3ème Question. Alcoolisme. présenté par Savariau. (adopté)

4ème Question. Les Accidents du Travail (adopté)

Cassin monte à la tribune et entretient le Comité de la grève des Riveurs et il fait

appel à toutes les organisations. Il dit aussi que l'Ecole professionnelle outrepasse son droit en faisant ~~effet~~ des travaux pour des industriels. Le Syndicat de la Métallurgie protestera contre cette exploitation. Il est demandé qu'également l'Union Locale s'associe à cette protestation.

D'après la décision prise antérieurement au sujet des grèves ayant dépassé un délai de 8 jours, il est voté une somme de 100 francs pour les grévieurs.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

Le Secrétaire de séance
Garreau.

Comité de l'Union Locale

Séance du 12 Novembre 1912.

Procès-Verbal

Président Cassin; Assesseurs Launay, Charrier.

Lecture est donnée du procès-verbal du dernier Comité Savariau demande une rectification du procès-verbal en disant qu'il n'a pas pris part au vote du Congrès des Bourses ni approuvé ces décisions. Le procès verbal est ensuite adopté.

Correspondance: Lettre des Typos de Châteaubriant au sujet du Congrès de l'Union D^le qui a eu lieu à St. Nazaire. Deuxième lettre du même Syndicat demandant des renseignements pour adhérer à l'Union Locale de Nantes. Troisième lettre du même syndicat demandant définitivement son adhésion à l'Union L^e de Nantes. Mise aux voix, l'adhésion du dit Syndicat est votée à l'unanimité.

Lettre de la Fédération des préparateurs en pharmacie annonçant la dissolution du Syndicat de Nantes.

Lettre du Syndicat des Charbonniers de St. Malo, concernant leur grève, et remerciant les camarades pour la collecte faite à leur profit aux Congrès de l'Union départementale et de la C. G. T.

Savariau rappelle à leur devoir les organisations qui ne sont pas abonnées à la Voix du Peuple.

Savariau demande si un camarade veut bien recevoir à son domicile, les affiches pour les syndicats, de crainte qu'elles soient détournées de leur chemin si elles étaient adressées à la Bourse. Il est décidé que l'Imprimerie Ouvrière les recevra.

Lettres du Syndicat des ouvriers de Blain, des Artistes musiciens, Syndicats de St. Nazaire, des Travailleurs d'Indret; C. G. T, contre la guerre.

Remerciements des Granitiers-Réunis, pour la somme de 25 francs que l'Union Locale leur a versée pour les aider dans leur conflit; Union des Charbonniers et Dockers de St-Nazaire; Fédération de l'Habillement. Savariau fait remarquer que l'Article des statuts évince les appiéceurs et tailleurs parce qu'ils sont exploiteurs d'ouvriers; d'après Dumas, cela est inique qu'on les refuse et le camarade demandera probablement à être entendu par le Comité de l'Union. Savariau demande ce qu'il faut répondre.

Cassin lit l'Article 3 de l'Union Locale et dit que ce sujet a été discuté.

Flort dit que quinze syndiqués faisant partie du Syndicat des Tailleurs sont des exploiteurs. Pour qu'ils soient admis, ils n'ont qu'à ne pas exploiter.

Savariau dit que s'ils sont refusés, la question se posera devant le Comité Confédéral.

Chesnais dit que si le Cde Dumas demande à être entendu, il n'y a qu'à l'attendre. On statuera ensuite.

Savariau fait observer que les tailleurs appiéceurs sont forcément des exploiteurs.

Daniel dit que puisqu'ils exploitent, on ne doit pas les accepter. Dans la Métallurgie, il y a des petits patrons et du fait qu'ils sont patrons ils sont évincés du Syndicat.

Péneau est de l'avis de Daniel, il demande quelle sera l'attitude des tailleurs en cas de grève, vis-à-vis de leurs ouvriers et ouvrières.

Savariau donne des explications sur la thèse du camarade Dumas.

Chesnais dit que le seul moyen qui permettra de supprimer l'exploitation des leurs ouvriers ou ouvrières par les tailleurs, est d'amener ceux-ci à la bourse.

Savariau cite le cas d'un membre de sa famille qui a essayé de travailler seul, mais qu'il n'a plus eu de travail parce que ne pouvant plus livrer son ouvrage assez vite et qu'il a été obligé d'exploiter de nouveau.

Rochet dit n'être pas au courant en ce qui concerne les appiéceurs et tailleurs. Il est d'avis que l'on attende le Cde Dumas pour résoudre cette question et qui si son intervention ne sert à rien, sa venue aidera quand même à la propagande syndicale; il s'agit pour le moment de maintenir les statuts tels qu'ils sont. Adopté à l'unanimité.

Lettre de la Jeunesse Syndicaliste demandant à adhérer à l'Union et à assister à titre consultatif aux Comités de l'Union. Bétry dit qu'il existe déjà une Jeunesse Syndte, et qu'il n'est pas d'avis que l'on en admette une autre.

Savariau dit que personne ne s'étant occupé de la Jeunesse, cette organisation était tombée.

Cassin dit avoir fondé la Jeunesse Syndte sous l'égide du Syndicat des Métaux, qu'il y a eu cent adhérents, et que l'entrée à cette organisation est ouverte à tous les jeunes des autres corporations.

Daniel dit que si l'ancienne Jeunesse Syndte est tombée, c'est du fait de deux ou trois camarades, personne ne s'en occupait.

Bétry dit que le Syndicat des Métaux aurait dû s'occuper de l'ancienne jeunesse dès le début.

Péneau observe que si la Jeunesse n'a pu vivre, c'est comme le disait Daniel, personne ne s'en occupait. Il demande que les fonds de l'ancienne organisation soient versés à la Jeunesse Syndte des Métaux.

Cassin demande que l'on vote au sujet de savoir si la Jeunesse doit assister au Comité de l'Union en ayant voix consultative. Adopté à l'unanimité.

Cassin demande à Péneau revient sur sa

demande afin que l'argent en sa possession soit versé à la Jeunesse des Métaux.

Rochet dit qu'il n'y a pas lieu de s'éterniser sur une question de 20 fr. et demande que cela soit mis aux voix. Voté à l'unanimité. L'argent sera versé à la Jeunesse Syndt des Métaux.

Lettre de St Malo demandant aux organisations de venir en aide aux syndicats de la dite ville pour la vitalité de leur Maison du Peuple. On propose une somme de 25 fr. 00. Voté à l'unanimité.

Lettre de la C. G. T. contre la guerre.

Jaumier demande que l'on fasse un meeting et une manifestation. Il lui est répondu que là n'est pas la question.

Savariaud dit qu'il doit y avoir une conférence le 24 9bre et demande à l'Union locale ce qu'il faudra faire et s'il y a lieu d'envoyer un délégué à la conférence. Cassin dit que la question est grave et que le délégué doit savoir ce qu'il doit faire. C'est aux organisations à donner le mandat.

Savariaud dit qu'il a été difficile déjà de trancher cette question et qu'il n'a pas su voter par le fait qu'il ne connaissait pas l'opinion des syndicats sur ce sujet. — Un camarade demande que l'on dise ce qu'il faut faire, car s'il y avait des affiches de mobilisation d'apposées, l'on devrait se grouper. Savariaud répond qu'il ne faut pas s'illusionner; il faut s'efforcer d'éviter la guerre, mais si elle était déclarée il ne serait peut-être guère possible de s'y opposer.

Meulemberg est d'avis que l'on doit faire le sacrifice d'envoyer un délégué et qu'on a le devoir de protester contre la guerre. Après discussion, il est voté à l'unanimité l'envoi d'un délégué. Savariaud est désigné pour assister à ce congrès.

Savariaud fait distribuer un bulletin donnant le compte de l'Union locale depuis sa fondation; il en est donné lecture et le compte rendu de la situation financière est adopté.

Lettre de l'Union départementale concernant le droit d'entrée qui est fixé à 3 fr. 00 par organisation.

Savariaud demande que l'Union locale paie pour les Syndicats y adhérant leur droit d'entrée à l'Union départementale. (Adopté.)

Savariaud préviennent les organisations qu'il n'aient pas à prendre un grand nombre de timbres d'avance, car cela compliquerait les comptes. Péneau demande qu'il soit envoyé une circulaire à ce sujet, aux organisations. (Adopté.)

Ordre du jour. — Augmentation de la cotisation. Il est donné lecture des lettres des organisations au sujet du vote de l'augmentation de la Cotisation. Ricalland dit être mandaté pour demander la demi-cotisation pour les femmes et déclare qu'ils sont 8 fo membres.

Rochet appuie la proposition qui a déjà été adoptée à l'Union dépt. Péneau fait une déclaration au sujet des syndiqués d'Indret; il dit que ceux-ci sont mal placés pour ne pas voter le 5ou, car ils bénéficient de la propagande faite par l'Union locale.

Cassin demande qu'il soit passé au vote sur la question de l'Augmentation, et que la discussion vienne ensuite. Houdmont dit que son organisation est contre l'augmentation, et que si elle est votée, il se verra obligé de se retirer de l'Union. Chemain dit que la meilleure propagande se fait dans les syndicats, et non à la Bourse. On passe au vote. Résultat. Pour l'augmention, 18 voix, contre 11, abstentions 2; nul 1; manquants 9. — Ont voté pour l'augmentation: les syndicats du Batiment, des Boulangers, Chemins de fer P. O. et Etat, Cantonniers, Charpentiers-Hauteurs, Dessinateurs, Gaziers,

Imprimerie, Inscrits Nantes, Maréchaux, Métallurgistes de Nantes, Métallurgistes Basse-Indre, Menuisiers-Ebénistes, Ouvriers Employés d'Artillerie, Cabacs, Garçons de Café, Typographes de Châteaubriant. — Ont voté contre : les Syndicats des Coiffeurs, Dockers, Cuisiniers-Patissiers, Employés des deux Sexes, Employés de l'Alimentation, Electriciens Galbchiers, ouvriers empts du Campement, Cramways, Typographes Nantes, Travailleurs Arsenal d'Indret. — Se sont abstenus, les syndicats Menuisiers du Bâtiment, Ouvriers d'Usine.

Houdmont dit qu'il fait des réserves sur le vote.

Daniell demande si toutes les organisations ont été averties, il est répondu oui. Le même camarade dit qu'il est regrettable qu'elles n'assistent pas toutes à la réunion.

Péneau propose que l'augmentation soit perçue à dates de Juillet 1913. — Jaunier est contre la proposition.

Meulemberg et Chesnais appuient la prop.tion Péneau.

Péneau demande qu'elle soit mise aux voix. Adoptée à une forte Majorité. — Chesnais dit que le Cde Nicolas a dit au Congrès qu'il allait probablement se retirer de l'Union locale pour en former une autre dans sa localité, étant donné qu'il en voit la possibilité.

Farreau dit que Nicolas fait preuve de mauvais vouloir, et qu'il n'avait pas le droit de faire une telle déclaration au Congrès, ~~quant à lui~~ n'étant pas mandaté pour cela. Quant à lui, quoique non partisan de l'Union locale, il ne s'en retirerait pas.

Cassin, au nom de l'Union dépte demande que l'on laisse Indret payer moins, parce que le but de l'augmention à verser à l'Union locale est pour payer un permanent, et qu'en somme Indret ne profitera pas du local; il cite comme exemple, l'Union de St Nazaire qui a des syndicats au dehors qui ne paient pas la même cotisation que ceux de la ville.

Péneau n'est pas de cet avis, car, dit-il, Indret profite de la même propagande faite à Nantes. Houdmont dit que l'on pourra réfléchir d'ici le mois de Juillet 1913. — Cassin dit que pour conserver les syndicats du dehors, il faut les admettre à 0.10.

Conclusion : la discussion est close, d'autant plus que la décision ne sera applicable qu'en Juillet 1913.

On passe à la nomination d'un trésorier. Le Syndt des Dockers présente le Cde Bœuf à cette fonction. Jaunier dit qu'il n'appartient pas au Syndt des Dockers de présenter un des siens, parce que ce syndicat est contre l'augtion de la cotisation. — Savariau dit que le Syndt n'est pas contre, mais qu'il a demandé que l'exécution de la décision soit reportée à Juillet. En fait, ce syndicat a obtenu satisfaction. Le Cde Bœuf est nommé trésorier à l'unanimité.

Il est décidé de faire imprimer 10.000 passe-partout contre la guerre, les organisations en recevront, et il en sera distribué dans les rues. (adopté).

Farreau coiffeur, dit que lorsqu'on a parlé du Salon de Coiffeure, il a été fait erreurs en ce qui concerne l'égalité des salaires et dit que le gérant touche le même prix, mais qu'il lui est alloué 15 francs pour les frais que son emploi lui occasionne. — Péneau remarque que du fait que le gérant touche 15 fr. de plus, il n'y a pas égalité de salaire.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 hres 3/4.

Le Secrétaire-Adjoint

Farreau

Comité Général.

du 23 Décembre 1912.

Procès-Verbal

La séance est ouverte à 20 h^res 30, sous la Présidence du Camarade Jaunier.

Assesseurs: Chesnais, Berthaud

Le Secrétaire fait la lecture des procès-verbaux des Comités généraux ayant eu lieu dans le courant du mois. Savariau demande une rectification au sujet d'Endret afin que le vote qui a été fait à mains levées et adopté figure au dit procès verbal. — Les procès-verbaux sont ensuite adoptés.

Chesnais demande à s'expliquer au sujet des affiches concernant les tramways, affiches faites, dit-il par la réclame.

Bouyer trouve l'explication incomplète et dit que des syndicats se servant également de réclame imposent malgré cela, que le travail soit fait à l'Imprimerie Ouvrière, et les organisations paient le supplément.

Launay s'élève contre l'Imprimerie Ouv^re. Cottin, qui, ancien gérant de l'Imp^rie a protesté contre l'insertion dans les journaux que son imprimerie avait fermé le 16. A son avis, il aurait dû engager ses ouvriers à chômer le 16. — Chesnais proteste contre les paroles dites, ~~en dis~~ prétendant que des membres de son organisation avaient dit que les manifestants devaient venir arrêter les tramways, et qu'alors une délégation avait été trouver le directeur en disant qu'ils ne pouvaient pas assurer le service et de ce fait auraient chômé. Plusieurs camarades assurent que la déclaration a été faite et que c'est Dezaunay lui-même qui l'a faite, au moment où il sortait.

Bouyer s'élève contre les organisations qui ne vont pas à l'Imprimerie Ouvrière. Savariau demande au Comité que l'Union locale prenne deux actions de l'Imprimerie, dont une qui sera payée de suite, et l'autre dès qu'il sera possible. Voté à l'unanimité

Jaunier fait appel aux organisations, afin qu'elles fassent faire leur travail à l'Imp^rie Ouvrière.

Bretesché dit qu'au Syndicat du Gaz, il s'est servi de réclame et qu'il a imposé à Decré l'Imp^rie Ouv. Celui-ci n'étant pas d'accord sur les prix, le syndicat a versé la différence. Sécher fait à peu près les mêmes explications.

Chesnais dit que si les tramways ne vont pas à l'Imprimerie Ouv^re, c'est de la faute aux Typographes, lors d'une discussion à un comité, au sujet de l'Imprimerie.

Péneau relève les paroles de Chesnais parce que le Comité n'a pas mandat de discuter sur l'Imprimerie; elle a seulement son délégué.

Lecture de la Correspondance. Lettre de la C. G. T. au sujet d'un faux camarade qui va taper les secrétaires d'organisations, prétextant qu'il est victime du patronat. Savariau fait remarquer qu'il n'envoie personne de sa part, et qu'au cas où il le ferait, il donnerait un mot et signerait. — Lettre C. G. T. donnant explications sur le vote du trésorier-adjoint de la C. G. T. concernant l'envoi des „Voix du Peuple".

Cassin dit que les Voix du Peuple ne doivent pas être perdues, c'est aux organisations d'en prendre. Il est décidé que l'Union locale les payera.

Lettres de Châteaubriant. Appel des travailleurs agricoles du Midi; d'Endret; des Employés des deux sexes. — Savariau a envoyé un questionnaire aux organisations afin de savoir combien il y a de travailleurs dans leurs corporations. — Lettre d'une passagère de la Maison Sauvignet indiquant l'exploitation honteuse pratiquée dans cette maison.

David dit que chez Sauvignet il y a eu du mécontentement et il est résulté de ce fait un semblant de révolte.

Savariau demande au Comité que l'on envoie au nom de l'Union locale une lettre de remerciements au Conseil d'Administration de la Ruche Nantaise pour le prêt de la cour de la Ruche pour le Meeting du 16. Adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour. Savariau dit que pour Nantes il y a eu près de 7.000 chômeurs pour protester contre la guerre.

Rochet dit qu'il faut faire des réunions de quartier et d'en profiter pour faire connaître les brutalités de la police lors de la Manifestation du 16. — Jaunier propose de faire des affiches signées par les militants; là, dit-il, on verrait le courage des militants.

Rochet serait de cet avis, si cela était possible.

Péneau dit qu'il faut répondre à la brutalité par la brutalité. Rochet ne croit guère possible d'appliquer cette manière de faire, étant donnée la force de l'armée et de la police. Il demande que le Comité de défense fasse établir des certificats pour les camarades qui ont été victimes d'actes de brutalité.

Daniel demande que l'on fonde une Maison Commune, et que l'on organise un meeting central, étant donné les agissements de la Municipalité qui ordonna la fermeture de la Bourse les 15 et 16 Xbre.

Savariau propose que l'on fasse un journal plutôt qu'une affiche, cela coûterait plus cher, mais à peine l'affiche serait-elle apposée sur les murs qu'elle serait lacérée, tandis qu'un journal serait plus lu, et qu'il en resterait quelque chose.

Thomas dit que les journaux ont reproduit le vote qui avait été fait au Comité général concernant la grève de 24 heures, et s'étonne que cela ait été répété, ce qui prouverait qu'il y aurait un mouchard parmi nous. David dit qu'il aurait bien pu se glisser quelqu'un ce soir-là, car le contrôle des cartes n'a pas été bien exigé.

Péneau, au sujet des mouchards, dit que lorsqu'il a été arrêté, il a vu un syndiqué aux typos, qui est Chartrain, parmi la police, et c'était lui qui donnait les renseignements et qu'il servait de secrétaire, car lorsque on lui a demandé son nom, Chartrain a répondu au commissaire qu'il l'avait. Péneau conclut en demandant que Chartrain soit évincé du Syndicat des Typographes. Launay appuie les dires de Péneau. Rochet demande que l'Union locale invite le syndicat des Typos et le mette en demeure de rayer Chartrain du Syndicat des Typos. Cassin appuie la proposition de Rochet. — Péneau et Launay se proposent de donner des renseignements au Syndicat des Typos. Savariau dit que la mise en demeure serait peut-être aller trop loin. Proposition Rochet votée à l'unanimité des voix.

On revient à la question de l'affiche. Plusieurs camarades proposent l'affiche. Cassin est contre pour plusieurs raisons; d'abord parce qu'elle sera lacérée aussitôt apposée sur les murs, et de ce fait elle ne sera pas lue, ce qui occasionnera une une dépense inutile; en plus les camarades signataires de l'affiche seraient emprisonnés et il fait remarquer que ce n'est pas en prison que l'on fait de la propagande. Launay dit qu'il avait posé une affiche concernant la guerre, et qu'elle avait lue par plus de 500 travailleurs. Rochet dit que si elle a été lue, c'est qu'à ce moment la situation était critique et que les camarades s'y intéressaient vu la gravité de l'heure; mais que maintenant l'apaisement est venu, elle ne serait peut-être pas lue; c'est pourquoi il croit que le journal ferait plus d'effet. Bonnin dit que le journal est tout trouvé, il nomme « le Semeur ».

Péneau dit que les organisations syndicales ne

doivent pas servir de tremplin à ceux qui veulent décrocher la timbale. Rochet dit que s'il a pensé au journal, c'est que dans sa pensée en plaçant le premier numéro, il serait peut-être possible de continuer à le faire paraître.

David proteste contre les dires de Péneau concernant "le Semeur" qui n'est pas le Journal que Péneau a bien voulu dire.

Savariau demande une motion d'ordre, et dit que le Comité général doit seulement s'occuper si la Bourse du Travail doit faire paraître un Journal.

Bonnin déclare que la majorité des Socialistes syndiqués est qu'il boycotera le Journal de la Bourse.

Rochet dit avoir voyagé, et que Clermont-Ferrand avait 1.000 syndiqués, et cependant avait son Bulletin de la Bourse du Travail. Savariau demande que la même Commission qui a été nommée pour le meeting se réunisse pour l'élaboration du Journal. Mise aux voix, le Journal est adopté à l'unanimité. (Journal provisoire).

David dit que si ce journal devait continuer à paraître, il faudrait le mettre à l'étude, et en décider au Comité Gal. Pour le Journal, réunion de la Commission le Jeudi à 8 hres. Le meeting aura lieu dans la première dizaine de Janvier.

David invite les camarades à assister samedi prochain au meeting de protestation contre la guerre, qui aura lieu à Toulon salle Pelletier.

Clinique. Savariau cite St-Nazaire qui a fondé sa clinique, et qui, le premier mois, a réalisé un bénéfice de 400 fr., et il pense qu'à Nantes, centre plus important, la clinique ferait vivre la Bourse.

Thomas dit que la question clinique est urgente, et que les dockers assuraient 40 à 50 blessés par mois, la Métallurgie encore plus. Daniel propose d'envoyer une circulaire aux organisations et de nommer une commission d'études. Savariau dit qu'il est inutile d'avertir les organisations puisqu'elles sont pour la fondation d'une clinique, et maintenant personne ne doit être entiché de la Bourse. Mise aux voix, la Clinique fondée en dehors de la Bourse du Travail, est adoptée à l'unanimité.

Rochet demande que l'on nomme la Commission.

Thomas propose que l'on garde les bénéfices de la Clinique pour édifier une Maison Commune. Savariau dit qu'il faut discuter en même temps les deux questions. Après mise aux voix, l'édification de la Clinique, est adoptée. Adoptée également la réserve des bénéfices pour la fondation d'une Maison Commune.

Rochet demande que des camarades de bonne volonté veuillent bien donner leurs noms. Ce sont les camarades Bonjet, Rochet, Porcher, Thomas, Cassin, Péneau, Launay, Boucherie, Gablin, David, Jaunier, Daniel, Bétz, qui se réuniront le 5 Janvier à 20 heures.

Savariau dit que l'affaire Varnat a été solutionnée à l'avantage de ce camarade, et dès que l'on sera en possession de son dossier on le communiquera à la Presse Syndicaliste et à la voix du Peuple.

Savariau dit que la manifestation a fait des victimes. Le Comité vote 15 fr. à leur bénéfice, et espère que le Comité de Défense s'en occupera. Il est voté pour les travailleurs agricoles en grève la somme de 10 frs.

Savariau dit que le Trésorier ne pouvant accepter de continuer ses fonctions, vu le changement de situation, annonce qu'il sera fait appel dans les organisations pour en présenter. Savreau dit également qu'il ne peut continuer, vu les nouvelles fonctions à l'Union dép.le demande qu'il soit pourvu à son remplacement pour le prochain Comité.

Personne ne demandant la parole, la séance

est levée à 23 heures

Le Secrétaire Adjoint,

Favreau

Etaient présents : Pinson de l'Alimentation, Vallée, Maillard, des Charpentiers. Boucherie des Chemins de fer, Bétz des Camionneurs ; Légal, Richeux des Dessinateurs ; Thomas, Le Corze des Dockers ; Frumet, Employés des deux sexes ; Porcher, des Forgerons ; Ceillais, des Galochiers ; Favreau, Bretesché, des Gaziers ; Rochet des Imprimeurs ; Pelé d'Indret ; Fouquet, Gablin des Jardiniers ; Cassin, Péneau, Launay, des Métallurgistes ; Daniel des Metallurgistes de Basse-Indre ; Glorieux, Babin des Menuisiers du Bâtiment ; Chaureau, Jaunier des menuisiers Ebenistes ; Legac, Machines-Outils ; Heurtel des Maréchaux ; Berthaud, Ouvriers d'Usine ; David des P.T.T. ; Le Prin, des Sculpteurs ; Doret, Morin des Terrassiers ; Dupé, Chesnais des Tramways, Bouyer, Sallé, des typographes.

Comité Général

Procès Verbal de la Séance du 14 Janvier 1913.

La Séance est ouverte à 20 hres 15, sous la Présidence du Camarade Vallée

Assesseurs Pelé et Doussain,

Sallé est nommé Secrétaire de Séance.

Lecture des procès-verbaux. Ils sont approuvés

Savariau fait ensuite la lecture de la Correspondance et demande que l'on renouvelle l'abonnement aux "Documents du Progrès", et comme il doit y avoir une conférence le 24 c^t, organisée par ce groupement, il demande aussi si l'Union peut y adhérer officiellement. — Péneau demande si l'on ne pourrait pas faire cette conférence le samedi soir. — Il est décidé de renouveler l'abonnement et de prendre part à la Conférence. — Savariau demande quels sont les Camarades qui parleront au Meeting de demain soir. — Cassin prendra la parole au nom de l'Union départementale.

Savariau dit à Cassin qu'il devrait parler de la crise sardinière. — Cassin entretient le comité de cette crise qui jette 50.000 travailleurs sur le pavé, et de fait il y aura des bras de plus qui viendront avilir les prix des salaires sur le marché du Travail. Il dit qu'il faudra faire appel à tous les ouvriers qui sont touchés par cette crise. — Savariau demande que l'Union fasse de l'agitation d'accord avec les Syndicats qui sont touchés. — Houdmont dit qu'il faudrait prendre des mesures afin d'essayer de créer une coopérative de production sur la côte. — Savariau lui répond que cela est impossible, étant donné le nombre restreint des syndiqués de l'industrie sardinière.

Savariau donne des renseignements sur la situation financière de l'Union. — Il rend compte de la vente du journal "le Réveil Syndicaliste", et dit qu'il y a encore beaucoup d'exemplaires à vendre. Launay fait observer que les syndicats pourraient bien en prendre un certain nombre à leur charge. — Un camarade demande comment on les vend. — Savariau dit que les syndicats devraient en prendre mensuellement un certain nombre, et qu'il faut en vendre un minimum suffisant d'exemplaires afin d'assurer la vitalité de ce journal, très utile à tous les points de vue.

Un camarade dit que tous les syndicats n'ont pu prendre de décisions à cet égard, le temps leur ayant fait défaut pour se réunir. — Launay dit que tous les syndicats ont eu le temps nécessaire pour en parler. — Bouyer propose de faire des abonnements.

Un camarade sculpteur dit que si les Syndicats prennent des exemplaires du "Réveil Synd.te", les camarades ne pourront pas s'abonner. - Péneau demande la suspension du journal parce qu'il y a beaucoup de travail à accomplir actuellement pour la Clinique et pour la propagande syndicale, car où toutes les réunions nous ne voyons que les militants. - Le camarade Bretesché dit qu'il ne faut pas suspendre le journal, il pense que celui-ci se vendra, car ce n'est pas, dit-il, en trois semaines que tous les syndicats se sont tenus réunis, et de ce fait tous les syndiqués n'ont pu en avoir connaissance.

Cassin a pensé que le Journal devait vivre par l'Union locale ; mais d'après la cotisation trop faible, il ne peut vivre ; ce camarade est de l'avis de Péneau qu'il faut attendre et travailler à l'édification de la Maison Com.ne et de la Clinique. - Savariau dit que nous pourrions demander aux Syndicats s'ils peuvent faire des efforts, car de plus en plus nous aurons besoin de ce Journal, et propose de remettre la discussion.

Daniel dit que si l'on renvoie la question du journal, cela équivaut à sa disparition ; il assure qu'il est nécessaire que l'on fasse de la propagande pour la vitalité de ce Journal. - Rochet propose d'envoyer une circulaire aux syndicats, demandant ce qu'ils pensent faire à ce sujet, et de faire diligence. La circulaire est adoptée.

Clinique Ouvrière. Cassin annonce que la commission a fait du travail, et s'étonne que les syndicats n'aient pas répondu à l'appel lancé pour prendre des actions. - Le camarade David, de P. C. C. dit qu'il faut prendre en note les noms des camarades présents, et toucher les syndicats qui ne sont pas représentés ce soir, en envoyant des circulaires, et d'envoyer des camarades faire de la propagande dans ces organisations, et dit que par ces moyens tous les camarades des syndicats pourront prendre une décision.

Savariau est de l'avis du Cde David, et il fera ce qui est nécessaire. - Il donne ensuite lecture d'une lettre de la Coopérative l'Entr'aide qui se propose de venir en aide à l'Union pour la création de la Clinique.

Péneau dit que la Commission de la Clinique a repoussé la proposition et qu'il ne faut plus en parler.

Houdmont demande que l'on fasse un appel à toutes les Coopératives. - Babin dit que l'on a repoussé la demande de l'Entr'aide et qu'il n'y a plus lieu de faire appel aux autres coopératives. - Cassin déclare que la Commission n'a pas évincé les coopératives, mais à son point de vue elles peuvent bien être obligataires.

Houdemont propose alors que l'on fasse appel aux Coopératives, soit comme prêteuses ou obligataires.

Péneau dit que l'Entr-aide avait proposé son concours uniquement pour activer les travaux de la Maison Commune et de la Clinique et déclare qu'il faut approuver la Commission.

On procède ensuite au vote pour les élections du Trésorier et du Secrétaire adjoint de l'Union.

Cassin demande que Savariau relise la lettre de la Métallurgie qui dit que le trésorier de l'Union ne peut être le trésorier de la Bourse, et que l'on précise le vote. - Le camarade Foret présenté par la Métallurgie est élu Trésorier. Le camarade Sallé est élu Secrétaire adjoint.

Houdmont annonce au Comité qu'un camarade de l'Alimentation a appelé le patron Salouette au Conseil des Prud'hommes, et que ce patron a déclaré le Conseil incompétent. Le Juge de paix ayant donné raison au camarade, le patron Salouette rappelle, le Syndicat patronal

de l'Epicerie l'ayant ainsi décidé, parce qu'il faut aux patrons un précédent afin de pouvoir briser l'effort de nos camarades de l'alimentation. Alors Houdmont demande que l'Union prenne à sa charge les frais du jugement que ce camarade va soutenir. Bretesché dit que le Comité de défense peut lui venir en aide. Savariau dit qu'il faut faire quelque chose pour ce camarade. Cassin observe qu'au Comité de défense, ce cas n'a pas été prévu, qu'il y a eu une affaire analogue, l'affaire Varnat et que c'est l'Union qui a pris les frais à sa charge, il déclare que si les camarades le veulent, il en parlera au Comité de défense. Savariau estime que l'Union et le Comité de défense pourraient bien prendre cette affaire en mains.

La Séance est levée à 22 hres 30.

Le Secrétaire
Sallé.

Comité Général

Procès verbal de la Séance du 21 Janvier 1913.

~.~.~.~.~

La Séance est ouverte à 20 hres 15 sous la Présidence du Camarade Devais, des Ferblantiers-Boîtiers Assesseurs : Chomas des Dockers et Bonnin de l'alimentation.

Le camarade Savariau donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté.

Ordre du Jour. Annexe de la Bourse du Travail. Le secrétaire dit que sur la demande du Cde Chomas, et étant donné la quantité de travailleurs qui sont appelés à se porter du côté des usines de Chantenay, il serait nécessaire de faire des démarches auprès de la municipalité pour obtenir le local de la Poissonnerie, abandonné depuis des années. Chomas demande de louer ou de négocier avec la municipalité. Chesnais demande au Cde Savariau de préciser. Savariau demande si la Bourse du travail veut faire les démarches auprès de la municipalité en lui demandant qu'elle nous offre gracieusement un local pour servir d'annexe à la Bourse. Daniel dit que l'on n'a pas à demander la gracieuseté, parce que la municipalité nous prêtant un local pourrait faire comme pour la Bourse du Travail, et fermer les portes quand elle le voudrait. Savariau dit qu'il faut peser le pour et le contre avant de décider. Jacquet dit qu'il trouve drôle qu'à chaque fois que l'on parle de la municipalité il se trouve qu'il y ait des camarades hostiles, et que les mêmes acceptent de se réunir dans les locaux municipaux de Nantes. Péneau est de l'avis de Daniel de ne rien demander à la Municipalité et il fait remarquer qu'en ce moment l'on fait tous ses efforts

pour se libérer de cette tutelle. - Huchet dit qu'au Bâtiment, ils avaient songé à créer une annexe sur les Ponts. - Thomas réclame celle de Chantenay d'abord, trouvant qu'elle serait d'une très grande utilité pour les milliers de travailleurs habitant ce quartier. - Boucherie est partisan des deux annexes et dit que sur les Ponts une annexe serait très utile ; il avait visé une maison abandonnée depuis des années dans l'Anc.ne Raffinerie de l'Ouest, qui doit appartenir à la Ville. Launay appuie les deux questions tout en mettant en garde les camarades au sujet du subventionnisme. Jacquet demande que l'on renvoie la question à l'Union l.e. Savariau répond que l'Union ne peut en assumer la charge. - Rochet dit que les Syndicats ne sont pas prêts de se passer de la tutelle municipale et ajoute que l'Union locale n'a rien à voir à cette question, mais que dans les circonstances présentes l'on doit se servir de tous les moyens à notre portée. - Cassin déclare qu'il ne croyait pas qu'au Comité Général de la Bourse, il pût y avoir des discussions qui retomberaient sur l'Union locale. Il croit que l'on ferait mieux en étant plus méthodiques, qu'en essayant de tout entreprendre sans jamais aboutir à rien.

Boucherie dit qu'il est du ressort du Comité général de s'occuper de cette question nécessaire pour assurer la vitalité des Syndicats. Savariau demande que l'on nomme une délégation pour s'occuper des démarches à faire. Cassin dit que la Commission administrative de la Bourse est toute désignée. - Jacquet dit qu'il veut bien, mais qu'il faudrait que l'on paie le temps que les camarades pourraient perdre en faisant les démarches. Le Président met aux voix sur la question que la Commission Adm.ve de la Bourse ait à s'occuper des annexes.

On passe à la nomination des fonctionnaires de la Bourse du Travail. Savariau donne lecture de la correspondance à ce sujet. Lettres des Chauffeurs-Mécaniciens Etat, des Ferblantiers-Boitiers, des Typographes, des Employés de l'Epicerie, des Employés des deux sexes, des Garçons de Café. Le vote pour l'élection du Secrétaire se fait par appel nominal. Il y a 71 syndicats inscrits. Savariau obtient 24 voix contre 22 abstentions et 9 absents au 1er tour. - Au douzième tour Savariau obtient 23 voix contre 23 abstentions et 9 absents. Les camarades abstentionnistes déclarent qu'ils se sont abstenus pour la plupart parce qu'ils estiment que le Secrétaire de l'Union locale ne doit pas être le secrétaire de la Bourse du Travail.

Ont voté pour Savariau : 1er Tour : Les syndicats des Ajusteurs anciens, des Camionneurs, des Chauffeurs-mécaniciens Etat, des Cordonniers, des cuisiniers-Pâtissiers, des Electriciens, des Employés des deux sexes, des Ferblantiers-Boitiers, Garçons de Café, des Granitiers, des Lithographes, Mds des Places et Marchés, des Ouvrières d'Imprimerie, des Ouvriers d'Usine, des ouvriers en voiture, des Ouvriers des Postes et Tél. Tels, des Relieurs-Papetiers, des Sculpteurs, des Chemins de fer Etat, Tailleurs d'habits, Vanniers, Employés d'alimentation, des Chemins de fer P. O. et du Gaz. Bresteches faisant rectifier le vote en votant pour Savariau, Favreau n'ayant pas de mandat, s'étant abstenu.

Ont voté pour Savariau, au 2ème Tour : Ajusteurs-Anciens, Chauffeurs-Etat, Cuisiniers-Pâtissiers, Electriciens, Employés 2 sexes, Ferblantiers-Boitiers, Garçons de Café, Granitiers, Lithographes, Mds des Places et Marchés, Ouvrières d'Impsie, Ouvriers d'Usine, Ouvriers en voitures, Ouvriers des P. C. C., Relieurs-Papiers,

Sculpteurs, Chemins de fer Etat, Tailleurs d'habits, Vanniers, Employés d'alimentation, Chemins de Fer P. O, Gaz.
Se sont abstenus au 1er tour, les Syndicats des Ajusteurs Confédérés, Charpentiers Hre, Charpentiers Cons Navales, Chaudronniers, Chaussures Mres, Couvreurs-Zingueurs, Dockers, Forgerons, Habillement Camp. Mre, Jardiniers, Machines-Outils, Maçons, Menuisiers Ebénistes, Métallurgie B. Indre, Mouleurs, Outilleurs-Bois, Riveurs, Serruriers, Tailleurs P. B., Tramways, Typographes. Les mêmes syndicats se sont abstenus au 2ème tours plus le Syndicat des Camionneurs. Etaient absents: Artistes-Musiciens, Boulangers, Capitaines P. et C, Chapeliers, Chauffeurs Mens P. O, Coiffeurs, Cordonniers d'habits, Dessinateurs, Frappeurs, Galochiers, Inscrits Nantes, Inscrits P. C, Inscrits de Basse-Indre, Terrassiers, Marbriers, Maréchaux, Menuisiers Bâtiment, Modeleurs Mens, Ouvriers Empls d'Artillerie, Pêcheurs de Passay, Plâtriers, Tabacs, Tonneliers, Vendeurs de Journaux, Voiliers-Bâcheurs.
Nomination du Trésorier. Il n'a pas été présenté de candidat. Péneau dit qu'il n'y a rien à faire, et par conséquent, qu'il n'y a pas besoin de trésorier.
Jacquet dit que plus tard il peut y avoir du travail à accomplir et que l'on doit en nommer un. Une discussion très longue s'engage où prennent la parole la plupart des délégués, mais sans résultat. Le président met aux voix pour décider si l'on doit ou non, élire un trésorier. La majorité se prononce contre l'élection d'un trésorier.
Nomination d'un Secrétaire-adjoint. Beaucoup de délégués étant encore engagés dans la discussion précédente subventionnistes et anti-subventionnistes, demandent que l'on nomme un trésorier. Le président dit que la nomination d'un trésorier a été repoussée et que si l'on veut, on doit passer à la nomination du secrétaire adjoint. Comme il n'y a pas de candidats, le camarade Rochet propose le Cde Boucherie des Chemins de fer, Cassin et Boucherie demandent que l'on procède au vote par appel nominal, l'on passe au vote. Le Cde Boucherie obtient 21 voix contre 24 abstentions et 26 absents. — Boucherie déclare que n'ayant pas obtenu la majorité absolue et n'ayant pas ainsi la confiance des camarades, il ne peut accepter le mandat. La discussion recommence. Jacquet voudrait obtenir une explication des camdes qui se sont abstenus. Cassin déclare qu'il ne faudrait pas recommencer les discussions qui ont déjà tant fait perdre de temps aux cours des comités généraux, et que les camarades ont voté selon leurs mandats, car ils avaient demandé simplement aux camarades partisans des subventions de leur laisser la jouissance des locaux et qu'en retour les subventionnistes profiteraient de la propagande de l'Union Lle, et que les 21 syndicats qui se sont prononcés pour les fonctionnaires pouraient très bien les choisir parmi eux. Palussière des Typos. dit que son syndicat s'est abstenu parce que les fonctionnaires présentés ne lui convenaient pas. Savariau répond qu'il n'y avait aucun fonctionnaire de désigné. Boucherie ne comprend pas l'attitude des syndicats qui s'abstiennent et il leur demande d'être logiques avec eux-mêmes, que ce sont des chinoiseries, car lorsqu'on profite de quelque chose, on doit en assumer la responsabilité. Savariau dit qu'il y aura encore de bien plus grandes chicanes au mois de Juin, et que l'on verra les syndicats anti-subventionnistes faire des lois pour accaparer les salles, comme l'ont fait déjà certains d'entre eux dernièrement à propos de clefs. Faure des Tailleurs de pierre dit que l'affaire a été tranchée, et qu'il est anti-subventionniste, mais qu'il veut profiter des

salles. Huchet proteste contre les paroles de Savariau en disant qu'il ne faut pas mettre les syndicats en cause pour le fait des personnalités. Bretesché du Gaz dit que puisque l'on ne veut pas nommer de fonctionnaires, la Municipalité n'aura pas à nous mettre à la porte, attendu que nous nous y mettons nous-mêmes. Cassin ne voudrait pas que les syndiqués croient que les Syndicats de la Métallurgie se sont abstenus dans le but de faire de l'obstruction systématique; qu'au contraire il est le premier à demander à ses collègues de ne pas prendre par au vote. Les métallurgistes approuvent. — Chesnais dit que les syndicats qui sont contre la Bourse ne devraient pas assister au Comité Général et ne devraient pas prendre part à la discussion. Daniel déclare, au nom de son syndicat, qu'il n'assistera plus au Comité Gal de la Bourse du Travail, et il demande que le Cde Boucherie accepte les fonctions de secrétaire-adjt. Le Président déclare que vu la discussion, il n'est pas possible d'élire un secrétaire-adjoint aujourd'hui, et qu'on le fera à un prochain comité général.

On passe à la nomination du Concierge. Le Cde Cesty étant présenté, il obtient 24 voix contre 2 abstentions. Les autres syndicats n'ont pas pris part au vote.

Ont voté pour le Secrétaire-Adjoint, les Syndicats des Ajusteurs-anciens, Camionneurs, Cordonniers, Cuisiniers-Pâtissiers, Electriciens, Employés de deux sexes, Ferblantiers boîtiers, Gaz, Graniticrs, Lithographes, Mds des Places et Marchés, Ouvrières d'Imprimerie, Ouvriers d'Usine, Ouvriers en voiture, Ouvriers des P.T.T., Relieurs-Papetiers, Sculpteurs, Chemins de fer Etat, Tailleurs d'habits, Tramways, Employés d'Alimentation, soit 21 voix,

Ont voté pour le Concierge: les Syndicats des Camionneurs, Chauffeurs-Etat, Cordonniers, Cuisiniers-Pâtissiers, Dockers, Employés des deux Sexes, Ferblantiers-Boîtiers, Gaz, Garçons de café, Graniticrs, Lithographes, Jardiniers, Ouvrières d'Imprimerie, Ouvriers d'Usine, Ouvriers en voiture, Ouvriers des P.T.T., Relieurs-Papetiers, Sculpteurs, Chemins de fer Etat, Tailleurs d'habits, Tramways, Vanniers, Employés d'Alimentation, Chemins de fer P.O., soit 24 voix.

Le Président lève la séance à 22 hres 1/2

Le secrétaire de séance

Cassin

Comité Général
Procès Verbal
de la séance du 18 février 1913.

~.~.~.~

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la Présidence du Camarade Varnat ;
Assesseurs : les Cdes Billy et Thomas.
Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est adopté.
Savariau fait la lecture de la Correspondance, puis il dit qu'il avait donné sa démission, mais qu'étant donné le vote émis à la dernière réunion du Comité de la Bourse, il la retire,
Il donne aussi lecture d'une circulaire de l'Imprimerie ouvrière. Personne ne demandant la parole, le gérant de l'Imprimerie Ouvre la prend pour demander que Cassin lui donne des explications et dise pour quelles raisons il a lacéré les affiches les affiches apposées sur les murs des salles de la Bourse par les soins de l'Imprimerie. Il dit que Cassin n'avait pas le droit d'agir ainsi parce que ces affiches avaient pour but de prévenir les organisations, lorsque celles-ci auraient à employer de la réclame sur leurs imprimés, qu'elles aient à obliger les commerçants à faire faire ces imprimés à l'Imprimerie Ouvrière.

Cassin répond qu'il n'a pas lacéré les affiches comme a l'air de le dire Bouyer, et qu'il a fait cela dans un moment de colère, parce que les typos ne voulaient pas boycotter leurs patrons, qu'il a simplement déchiré le bas de l'affiche dans le but de soutenir les organisations. Bouyer fait remarquer à Cassin que si celui-ci a lacéré les affiches, c'était uniquement parce qu'une section section de la Métallurgie avait une tombola en cours, et qu'elle n'avait pas fait faire ses billets à l'Imprimerie, mais que lorsqu'il s'était agi d'un autre syndicat, Cassin avait été avec les camarades pour l'interpeller. Bouyer ajoute que le syndicat des typos n'est pas l'Imprimerie ouvrière, que cette imprimerie appartient à tous les syndicats et que leur devoir est de faire vivre cette œuvre plutôt que de faire travailler les patrons qui plus ou moins respectent les tarifs syndicaux.

Cassin demande où l'on veut en venir. Il dit qu'il n'a jamais voulu nuire à l'Imprimerie Ouvre, qu'il a lacéré les affiches peut-être à cause de la section des mouleurs, et qu'il avait pris sa défense, mais qu'il n'a pas à savoir ce que font les autres syndicats qui ont des secrétaires. Bouyer dit que Cassin n'avait pas à défendre une société de secours mutuels et qu'il n'était pas dans son rôle de syndicaliste.

Daniel demande la parole pour dire qu'il est du devoir des organisations de faire faire leurs imprimés à l'Imprimerie Ouvrière.

On passe ensuite à l'ordre du jour.

Savariau annonce que la conférence des Documents du progrès aura lieu mardi 25 février. Le sujet traité sera « Ce que les peuples peuvent apprendre les uns des autres ». Savariau demande si les camarades sont partisans que l'on fasse des passe partout pour cette conférence. Adopté.

Savariau annonce que "La Voix du Peuple" édite un numéro spécial à l'occasion du Conseil de révision et demande si l'on peut en prendre cinq cents exemplaires. Daniel dit qu'il faut qu'ils soient tous distribués et qu'il ne doit pas en rester dans le bureau.

Les camarades du Bâtiment voulant faire

des réunions de propagande par quartier demande à l'Union qu'elle fasse faire des tracts et des affiches. Il est décidé que tous les syndicats du Bâtiment doivent agir ensemble, et que la propagande doit être faite pour toutes les corporations du Bâtiment.

Péneau demande que l'Union réunisse tous les secrétaires de ces syndicats en vue de les faire fusionner dans le syndicat du Bâtiment et de payer tous les frais de propagande. Cassin dit qu'il est partisan du syndicat d'industrie. Il a assisté à une réunion du bâtiment et déclare que les camarades qui en font déjà partie, ne sont pas des chauds partisans de l'Union ; qu'il faut commencer comme dans la Métallurgie par faire des sections et leur laisser leur autonomie pendant un certain temps et leur faire constater la nécessité d'un groupement unique. Savariau dit qu'il faudrait savoir combien il faut d'argent et qu'on ne devrait pas trop grever l'Union. Cassin dit qu'il faut réunir tous les secrétaires du Bâtiment afin de savoir ce que leurs syndicats peuvent faire. Savariau propose qu'il faudrait au moins 50 à 75 fs. Daniel dit que cela n'ira pas loin. Les frais de propagande sont adoptés. L'Union fera le nécessaire.

On passe à l'admission des Tailleurs d'habits. D'après les explications du camarade Dumas, la Commission exécutive a, en principe, admis le syndicat. Savariau donne des explications sur le travail à domicile, et dit que les camarades tailleurs n'auront pas le droit de prendre plus de deux personnes pour travailler avec eux. Fort dit qu'il y a des tailleurs qui exploitent et se basent à faire de bonnes semaines, et pour prévenir le chômage, ils exploitent leurs ouvrières.

Savariau dit que ceux que critique Fort, ne font plus partie du Syndicat. Daniel dit qu'il faut l'admettre puisque dans la Fédération il y en a 75 p% qui sont dans le même cas. Le syndicat des tailleurs est admis. Le syndicat des Voiliers-bâcheurs est aussi admis. Savariau donne le compte rendu sur la situation financière de l'Union.

Pour la Clinique, Savariau dit qu'il faut faire des statuts à la machine à écrire. Bretesché demande si l'on ne va pas les faire approuver par les syndicats. Savariau observe que l'on n'a pas de temps à perdre. Bretesché dit qu'il serait préférable que les syndicats prennent connaissance des statuts. Thomas dit qu'il y a une commission de nommée qui doit faire le nécessaire. Bretesché répond à Thomas et proteste en disant que les syndicats ont le droit de statuer sur les statuts. - Savariau donne les noms des organisations qui ont répondu et pris des actions. Il demande que l'Union prenne 20 actions. Les 20 actions sont adoptées.

Journal. Savariau donne le compte rendu de la vente des journaux « Le Réveil Syndicaliste ». Fort dit que le bâtiment n'en a jamais eu et que cependant il a été voté 10 fr. qui ont été versés à l'Union. Savariau dit que le Bâtiment n'a jamais rien versé pour le journal. Il donne les noms des syndicats qui en ont pris des exemplaires et demande ce que l'on doit faire à ce sujet. Daniel se demande ce que nous faisons ce soir à discuter devant des banquettes vides ; il dit que l'on ne doit pas renvoyer la question du journal et que l'on doit persévérer pour le faire prendre. - Rochet est de l'avis de Daniel, et se demande ce que l'on fait dans les syndicats, et dit qu'il faut que nous fassions

quelque chose, que nos adversaires nous guettent.

Savariau dit que l'on devrait faire exécuter le journal sous un format plus petit, afin de payer moins cher.

Bouyer est d'avis qu'on devrait faire appel aux Coopératives. Sallé est de l'avis de Bouyer, puisque l'Imprimerie Ouv.ère fait bien son annonce au "Semeur". Il est décidé d'en faire imprimer 2000 et de faire des démarches auprès des Coopératives.

Cassin demande la parole pour savoir la réponse du syndicat des Cyppos au sujet de Chartrain. Sallé répond que le camarade Cassin est très bien au courant, puisque le lendemain de la réunion des Cyppos, il savait ce qu'il en était resulté. Cassin répond: oui, mais que c'est pour les cdes de l'Union qu'il demande cela. Palussière donne tous les renseignements sur la décision du syndicat des Cyppos et dit que son syndicat a passé outre et continué la discussion de son ordre du jour, et il déclare qu'il y a d'autres mouchards plus à craindre que celui-là.

Péneau dit que l'on aurait dû convoquer les intéressés. Sallé répond que Bouyer et lui ont fait tout leur possible pour décider le syndicat à les entendre, mais qu'il a passé outre.

Etaient présents: Doussain, des Chemins de fer P. O.; Gablin, des Jardiniers; Vallée, des Charpentiers; Verdon des Forgerons; Maillard, des Graniticiens; Choblet, des Ebénistes; Billy, des Fournitures Militaires; Babin, des Menuisiers; Richeux, des Dessinateurs; Fort, du Bâtiment; Péneau, des Serruriers; Bonnin, de l'Alimentation; Pelé, d'Indret; Briand et Ceillais des Galochiers. Berteau et Lagarde, des ouvriers d'Usine; Bretesché, du Gaz; Thomas et Varnat, des Dockers; Albert Barreau, des Voiliers. B.ds; Cassin, des Métallurgistes; Chevrel et Rochet de l'Imprimerie; Daniel, des Métal.ux de Basse Indre; Bouyer, Palussière et Sallé, des Cyppos; Bétry des Camionneurs. - La séance est levée à 22 h. ½.

Le Secrétaire
Sallé

Comité Général
Procès Verbal
de la Séance du 11 Nov. 1912.

La séance est ouverte à 20 h. ½ sous la Présidence du Cen Maillard; Assesseurs: Batard et Guillaume. Le Procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé. Le secrétaire donne lecture de la Correspondance. Personne ne demandant la parole, Savariau demande à l'Union d'admettre le Syndicat des Chauffeurs-Mécaniciens qui vient de se reformer.

On aborde ensuite la question de la loi des 3 ans. Un camarade dit qu'il faudrait que chacun mette du sien pour combattre cette loi; il ajoute que les bourgeois n'ont pas le droit de nous diriger, que nous devons protester energiquement. - Daniel dit qu'il faut faire un grand meeting, parce que nous savons ce que veulent les bourgeois. Cassin demande que l'on fasse circuler des listes de protestation, où chacun mettra son nom et son adresse. Maillard est de l'avis de Cassin. Péneau est aussi de cet avis, mais que l'on doit organiser un Meeting monstre, apposer des affiches à la ville et à la campagne, surtout à la campagne où il y a de la besogne à faire auprès de nos camarades campagnards et leur montrer que nous ne sommes pas les énergumènes que disent les journaux. Savariau dit que l'on fait en ce moment des réunions de quartiers, et que l'on peut très bien traiter cette question. Péneau dit qu'il vaudrait mieux faire un meeting monstre, parce que la question de la loi des 3 ans traitée dans les réunions de quartier pourrait nuire aux organisations qui font celles-ci pour amener des camarades dans leurs rangs. David demande si la C. G. T. a édité des cartes postales. Savariau déclare qu'il y a des ordres du jour envoyés dans toute la France.

Cassin dit qu'il faudrait prévoir sa demande de listes de protestations, avec la signature des camarades. David dit qu'il faut envisager ce moyen, et qu'il devrait être national. Savariau dit que cela se fait à Paris, et se fera partout. Boucherie demande que ces pétitions soient toutes pareilles et que l'on doit les faire imprimer au nom de l'Union. Cette proposition est Adoptée. Daniel est de l'avis de Péneau pourque l'on organise un Meeting central, et quoi qu'il arrive on doit le faire, ainsi qu'une grande manifestation, parce que le sujet intéresse tout le monde. - David croit que cette réunion ne fera pas grand chose, parce que nous serons peut-être en nombre insuffisant, comme le 16 Xbre. Daniel et Thomas lui répondent qu'il ne faut rien faire, alors. Boucherie dit que tous les journaux bourgeois nous ont critiqué à l'occasion de la manifestation du 16 Xbre. Péneau répond aux camarades qui disent que nous avons fait un fiasco le 16 Xbre, que nous aurions été au moins 15.000 si nous avions pu faire notre meeting à la Duchesse-Anne, et déclare que si nous ne sommes que 4.000 notre meeting aura quand même une portée, seulement si les militants ont peur, il n'y a certainement rien à faire; il ajoute qu'il faut faire des affiches et des tracts pour la campagne.
Rochet dit qu'il nous faudrait une salle pour ce meeting. Cassin dit que nous devrions faire comme l'on a fait à Paris, nous pourrions aller à Roche-Maurice. Savariau dit qu'il faut faire ce meeting dimanche, et que nous n'avons pas de temps à perdre.
Péneau pense qu'il pourra trouver un pré, mais que le paysan demandera peut-être une petite indemnité. Il est décidé de louer ce champ, et de faire faire un reçu. Savariau dit qu'il a peur que ce ne soit trop loin pour avoir du monde. Thomas est d'avis qu'il faut organiser le meeting pour l'après midi, et que si l'on n'essaie rien, on ne fera certainement rien. Il est décidé que nous ferons ce meeting dimanche prochain, après-midi; nous ferons des affiches et des tracts. Péneau demande ce qu'il faudra faire si nous n'avons pas de terrain. Il est décidé que nous demanderons à la Coopve la Ruche Vannetaise qu'elle nous prête sa cour.
Savariau demande quels seront les camarades qui iront apposer les affiches à la campagne. Plusieurs camarades s'engagent à le faire.
Pour la Clinique, Savariau donne les noms des syndicats qui ont souscrit des actions; et il pense qu'elle sera ouverte à la fin du mois présent.
Savariau demande s'il y a des syndicats qui prendront des journaux. Puis il donne des explications sur la grève des garçons de café, et des grèves en cours.
Cassin dit qu'il réunit le Conseil d'administration de l'Union Départementale afin d'établir la solidarité entre les syndicats, il engage les syndicats à agir dans ce but. - Savariau donne la situation financière de l'Union. Péneau dit qu'à l'avenir, les actions ne devraient pas figurer au bilan.
Savariau dit qu'il faudra les mettre sur le bilan trimestriel, que c'est de l'Avoir à l'Union.
L'ordre du jour est épuisé. Daniel demande la parole au sujet des Procès-Verbaux qui devraient être imprimés tous les mois, mais que depuis longtemps, il n'en est plus question. - Savariau dit qu'il n'a pas le temps de les faire, mais à présent, ils passeront dans le journal "Le Reveil".
La séance est levée à 22 hres 30

Le secrétaire
Sallé

Etaient présents: Maillard, du Sl. des Granitiers,

Ribrac, des Mouleurs; Berteau, Lagarde, des Ouviers d'Usine, Rethier, Denis des Sculpteurs; Houdmon, Bonnin de l'alimentation; Guillaume, Bâtard, des Electriciens; Varnat, Thomas, des Dockers; Bétty, des Camionneurs; Paillard, Vallée des Charpentiers; Péneau, Cassin, Saunay, de la Métallurgie; Rochet, Chevrel, Deschamps, Moiriat, Dutté, de l'Imprimerie; Doux, des Terrassiers; Bouyer, Sallé des Typographes Nantes et Châteaubriant; Godron des Galochiers; Fort, du Bâtiment; David, Thierry, Hillion des Cordonniers; Ulliac, Pelée d'Indret; Daniel, Métallurgistes Basse-Indre; Brouxel, des Outilleurs; Babin, des Menuisiers; Boucherie, Bouvard, des Chemins de fer Etat; Richeux, des Dessinateurs; Bougaud, des Tramways.

Comité Général

Séance du 8 Avril 1913.

Procès-Verbal

Séance ouverte à 20 hres 15, sous la Présidence Labat, Assesseurs: Le Brieron et Teillet.

Le Procès-verbal de la séance de mars est adopté après lecture; puis il est donné lecture de la Correspondance.

Savariau donne des explications sur le rapport financier de l'Union; il renseigne les délégués sur la dépense de 125 f, 15 qui figure au bilan pour achat de matériel des Soupes communistes, cette somme étant la quote-part de l'Union des syndicats de Nantes pour l'achat de 7 marmites, St Nazaire ayant participé aussi à cet achat, ainsi que l'Union départementale. Il annonce que le Camarade de Lorient pourra avoir des gamelles, des cuillers et des fourchettes à bon marché, ce qui complétera notre matériel des Soupes communistes. Il donne lecture d'une offre pour le Cinéma, à son point de vue, il pense que ce serait une question à étudier; il annonce que plusieurs coopératives font des bénéfices avec des cinemas; nous pourrions donner des séances récréatives, cela nous permettrait d'intensifier la propagande syndle.

Chesnais demande à Savariau s'il n'a pas une lettre du Syndicat des Tramways. Savariau donne lecture de cette lettre. - Chesnais demande la parole et donne lecture d'une lettre de Chanson, restaurateur, adressée au Syndt des Tramways. Il donne des explications sur ce qui a été fait par son syndicat qui avait été appelé par le Maire, sur la demande de Chanson; il dit que son syndicat a levé l'index en demandant à Chanson de renvoyer les deux sociétés jaunes qui ont leur siège chez lui; ce dernier accepta, quoique ce renvoi lui occasionna une grande perte dans son commerce.

Chesnais dit que "son syndicat a levé l'index, ce n'est qu'au point de vue commerce, qu'au point de vue syndical, cela regardait l'Union. - Daniel dit que l'on n'a rien à voir à l'Union des Syndicats, du moment que ce n'est qu'au point de vue commerce, que Chanson a tout intérêt à ce que l'Index soit levé, mais qu'il fasse ce que bon lui semblera, cela ne nous regarde pas.

Savariau relate comment l'index avait été voté par la Bourse du Travail à l'époque où cette mesure s'imposait, mais qu'à présent cela regarde l'Union locale si l'on doit lever l'index.

Legac dit que Chanson est un drôle de monsieur" qu'au moment des fêtes de l'Aviation, il avait engagé des femmes à raison de 3 f par jour, mais qu'il ne les a soldées que 2 frs. - David dit que si Chanson consent à perdre une certaine somme en renvoyant les Jaunes, c'est qu'il espère que son commerce reprendra comme au temps où il n'était pas à l'index. - Cassin dit que c'est de la mauvaise après dîner, que c'est l'Union des Syndt"

qui a voté l'Index, et que c'est à elle qu'il appartient de le lever, et non au Synd.t des Tramways. Le Camarade Rialland des Tabacs déclare que son Syndicat a toujours respecté l'index et qu'il le respectera encore. Chesnais demande si c'est un blâme que l'on veut infliger aux Tramways, et que s'il en est ainsi, il fait des réserves. Plusieurs délégués disent qu'il n'y a pas de blâme. Cassin dit qu'il y a une question de principe en cause et que le Syndicat ne devait pas écouter le Maire, que c'était à l'Union qu'il devait demander des renseignements. - Chesnais dit qu'ils n'ont pas écouté le Maire. - Savariau demande si l'Union maintient l'index, et dit au Président de mettre aux voix. - L'Index est maintenu à l'unanimité, moins la voix du délégué des tramways.

Savariau donne ensuite lecture d'une lettre du Groupe des Enfants prolétariens, lettre annonçant une grande fête pour le mois d'août, et faisant appel aux organisations syndicales pour venir en aide audit groupe pour organiser cette fête, Elle fait aussi appel aux camarades pour qu'ils prennent des enfants qui viendront à Nantes prêter leur concours.

Daniel demande la parole au sujet de ces groupements d'éducation pour les enfants, il fait un chaleureux appel aux camarades afin qu'ils prennent des enfants qui séjourneront à Nantes, puis il demande si l'Union locale ne pourrait pas venir en aide au groupe pour la fête.

Savariau propose de verser une somme de 50 frs, cette proposition est adoptée.

On aborde la question du 1er Mai.

Savariau dit qu'il faudra faire imprimer des tracts et des affiches, et faire une demande pour avoir un orateur de la C. G. T. - Adopté.

Savariau dit que pour l'orateur, l'on pourrait s'entendre avec St-Nazaire, et que cela reviendrait moins cher aux deux Unions. - Il est décidé que la réunion aura lieu à la Bourse. - Thomas dit que des camarades lui ont demandé si l'on chômait le lendemain, il dit qu'il faudra le spécifier.

Savariau annonce qu'il y a des carnets d'abonnement pour le "Réveil Syndicaliste Nantais", et déclare que tous les camarades du Comité doivent en prendre au moins un, pour faire des abonnés. Thomas demande les noms des organisations qui ont pris des journaux. Savariau donne les noms et le nombre pris par les organisations.

Daniel demande la parole au sujet de la Commission du journal, et dit qu'elle devrait se réunir au moins huit jours à l'avance, et non comme la dernière fois, cette commission s'étant réunie la veille de faire paraître le journal, et encore tous les membres n'étaient pas ~~présents~~ convoqués. - Savariau dit qu'il ne se souvenait plus des noms des camarades qui la composaient, et demande les noms des camarades dont nommés membres de la Commission du Journal : Daniel, Péneau, Cassin Thomas, Launay, Gabelin, Boucherie, Rochet, Savariau Bouyer et Dallé.

Savariau dit qu'à la réunion de l'Union Départle il a été envisagé la question de faire venir Quillent, à propos de la loi sur les accidents du travail, il demande au Comité général de participer dans les frais. Il y a une campagne à entreprendre au sujet des Chantiers qui ne veulent plus payer le médecin pour les blessés des yeux, depuis que le Dr Meignen exerce et soigne beaucoup de blessés. Daniel dit que la protestation peut se faire par des tracts. Savariau dit que l'on peut faire des tracts afin de dévoiler les agissements des Chantiers.

Thomas dit que les camarades blessés peuvent et doivent exiger que leur médecin soit payé par les Chantiers, et non par eux-mêmes; qu'il ne doit pas y avoir eu de jugement rendu où il était dit que l'accidenté dût payer son médecin. - Savariau pense que la Clinique marchera très bien. - Daniel dit que la Métallurgie pourra organiser des réunions pour les accidentés, mais que tout le monde pourra assister à ces réunions. - Cassin est de cet avis, et dit qu'il faudra faire des tracts et des affiches.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance demande si quelqu'un désire prendre la parole.

Daniel dit qu'il veut revenir sur la question des procès verbaux qui devaient paraître dans "Le Réveil"; qu'il a vu les épreuves et qu'il n'est pas satisfait de ces comptes-rendus, car à son point de vue, il estime qu'il faut avoir assisté aux réunions pour y comprendre quelque chose, et qu'il veut donner au Syndicat de Basse-Indre le procès-verbal de chaque séance.

Savariau dit qu'il lui donnera ces procès-verbaux.

Cassin, au nom de l'Union départementale, demande que les organisations qui auraient des questions à mettre à l'ordre du jour du Congrès, les fassent parvenir de suite à cause de la réunion.

Savariau demande des explications au sujet du vote de blâme du syndicat du Bâtiment et regrette que l'auteur de cette proposition soit absent, mais il demande au délégué présent de s'expliquer.

Morillon dit qu'il n'y a pas eu de blâme voté à son syndicat, mais qu'il n'y a eu qu'un blâme de déposé. - Savariau assure qu'il a bien été voté, qu'il a vu le procès-verbal de la séance.

Morillon dit que le blâme n'a pas été voté.

Daniel demande pour quelles raisons il y a eu un blâme. Savariau dit que c'est au sujet de trouver des salles pour les réunions du bâtiment; ce blâme était contre les permanents à la Bourse, où il était dit qu'ils ne faisaient rien et n'avaient pas même trouvé le temps pour chercher des salles. Il déclare que le camarade, auteur de la proposition du blâme, serait mieux à sa place hors du syndicat, qu'il est plutôt nuisible à l'organisation du Bâtiment, et qu'il est cause que le syndicat tombe au lieu qu'il ne grandisse. - Péneau trouve drôle que les camarades intéressés à la réussite de ces réunions, n'aient pas donné l'exemple en assistant aux réunions.

Cassin demande la parole. Il dit qu'il a vu Fort, et qu'il regrette que celui-ci ne soit pas présent, il ajoute qu'il est de l'avis de Savariau, qu'il ne voudrait plus le voir au Bâtiment.

Savariau par de Lafattre qui a fait des travaux à la Clinique; il raconte la façon d'agir de cet individu qui s'est fait payer le temps passé par lui à la Clinique en coup de main, alors qu'il n'avait pas été demandé.

La séance est levée à 22 h. 45

Le secrétaire, Sallé-

Etaient présents: Varnat, Goncourt, Thomas, des Docteurs; Rialland, des Tabacs; Pelée, d'Indret; Daniel, des Mét.ux de Basse Indre; Chesnaie, Dupré, Bougaud, des Tramways; Péneau, Launay, Cassin, de la Métal.ie; Gablin, des Jardiniers; Frumet, des Emp.és des deux sexes; Bonnin, de l'Alimentation; Héry, des garçons m.ds de vins; Le Priers, Labat, des Gaziers; Morillon, du Batiment; Malinge des Peintres; Hillion, Thierry, des Cordonniers; Guillou, des Voiliers-Bâcheurs; Berteau, Lagarde, des Ouv.ers d'Usine; Doussin, des Chemins de Fer P.O.; Moiriat, Deschamps de l'Imp.ie; Heurtel des Maréchaux; Billy, Cts.res M.ns; Legac, des Machines-Outils; Teillais des Galochiers; Béty, des Camionneurs; Legall, des Dessinateurs; Vallée des Charpentiers-Hauteur;

Porchet, des Forgerons; Doucet des Chauffeurs; Bouyer Palussière, Sallé des Typographes. Nantes et Châteaubriant Maillard, des Charpentiers; Doret, des Cerassiers; Le Dirick des Coiffeurs; Denis, des sculpteurs.

Comité Général

Séance du Mardi 13 Mai 1913.

Procès-verbal

Séance présidée par le Camarade Rochet.
Assesseurs: Cassin et Coussaint.
Le procès verbal de la réunion du 8 avril est approuvé après lecture.

Le Secrétaire de la Bourse donne lecture de la correspondance. — La C. G. C, éditant une brochure contre les 3 ans, invite les Unions à en distribuer. Un camarade propose que l'on en prenne plusieurs milles. Savariau dit qu'il n'y a pas beaucoup d'argent en caisse, qu'il y aurait plutôt un déficit. Daniel dit que l'on est bridé de ce côté et que pourtant la propagande par la brochure est intéressante; mais que cependant il faudrait faire quelque chose contre les 3 ans, que dans nous nous avons vu que la C. G. C. organisait des meetings.

Savariau propose d'acheter 1.000 brochures.
Bonnin demande la parole et s'oppose à l'achat des brochures, il soulève des incidents. — Il est décidé de ne pas répondre à ses interruptions. — L'achat des brochures est adopté.

Savariau donne lecture d'une circulaire des « Petits Bonshommes » demandant des abonnés. — Peneau engage les camarades à faire lire à leurs enfants ces « Petits Bonshommes ». Rochet dit qu'il faudrait en faire venir et les distribuer. Savariau n'est pas de l'avis de Rochet, il vaut mieux faire des abonnements pour faire vivre ce journal. Il est décidé que l'Union prendra un abonnement.

Savariau dit qu'il n'est pas content de la commission de contrôle, que les camarades ne sont pas exacts. Il croit que tous les camarades ont eu connaissance des réunions de propagande de l'Union. Pour les Ferblantiers-boitiers, il pense que ceux-ci ont régularisé leur situation, ayant vu qu'il était nécessaire d'avoir une bonne Fédération, et de ce fait ils devaient adhérer à la Fédération des Métaux.

Savariau annonce pour le journal "Le Reveil Synd^e", qu'il y a des abonnements de faits, mais qu'il y en a d'autres à faire. Il pense que les camarades pourraient faire plus, ainsi que les syndicats. Il parle aussi de la Clinique qui va toujours bien.

Rouseau dit que Meignen, l'oculiste, a eu satisfaction auprès des Chantiers.

Pour la réunion Quillent sur les accidents du travail, Cassin dit que Lorient et Angers n'ont pas répondu.

Savariau demande si l'on fera une réunion centrale ou des réunions de quartier. Mariot croit qu'une réunion centrale rendrait plus de services que des réunions de quartiers. — Bonnin dit qu'il n'est pas de l'avis de Mariot et qu'il faudrait organiser au moins trois réunions, une à Chantenay, une autre dans le 4ème Canton, et l'autre dans le centre. Mariot maintient ce qu'il a dit, car ce seront toujours les mêmes qui iront à ces réunions. Bétry est de l'avis de Bonnin. — Daniel dit que sur les Ponts, il n'y a pas de salle assez grande; il demande si c'est sur la semaine qui auront lieu ces réunions, car à son avis, il faudrait en faire une à la Bourse, à la sortie des Chantiers. Thomas dit qu'il faut organiser une réunion centrale,

qu'avec le concours de Quillent, l'on ne peut faire que cela, car on ne peut le garder plusieurs jours étant donné l'état de la caisse. Cassin demande qu'il soit fait des affiches et des tracts. - Rochet demande si quelqu'un propose une réunion centrale ou des réunions de quartier. - Mariot maintient sa proposition qui est adoptée. - Il est décidé que l'on fera des tracts et des affiches.

Savariau demande s'il y a un camarade du gaz qui peut nous renseigner sur la grève. Starvau dit qu'il y a encore une quarantaine de camarades.

Mariot demande la parole, et il s'adresse aux camarades dockers et dit qu'il y a un individu de son atelier qui travaille les dimanches et jours de fêtes sur les quais; il prévient qu'il peut s'en trouver d'autres, mais celui-là a été houspillé.

Thomas dit qu'en effet, il y en a quelques uns comme cela; et que les dockers avaient décidé de ne pas travailler les jours de la Pentecôte; qu'ils ont été stupéfaits de voir qu'un bateau avait été déchargé pendant ces jours-là.

Savariau demande ce qu'ils font pour les hommes au mois, car il en a vu un qui est venu se faire soigner à la clinique, qui lui a dit qu'il était syndiqué aux Camionneurs. - Bétz ~~demande que~~ lui donne le nom du Camionneur. - Thomas dit qu'ils ~~la~~ ne peuvent rien faire avec les hommes au mois, et que si les Dockers savaient que les organisations gardent dans leur sein des syndiqués qui seraient embauchés au mois par leurs patrons, ils quitteraient l'Union. - Bétz demande qu'on lui donne le nom du Camionneur.

Savariau annonce que le Congrès de l'Union départementale aura lieu le 15 Juin prochain, et demande si l'Union locale sera représentée. - Il est répondu que cela serait drôle si c'était le contraire qui aurait lieu. Savariau est désigné pour représenter l'Union au congrès.

Pelé dit qu'il avait demandé à Savariau si l'on ne pourrait pas faire une réunion lors du passage de Jouhaux qui vient à la Montagne le 17 août. - Savariau pense que nous pourrions bien en effet, faire une réunion, mais il faudrait savoir pour quel jour on pourrait l'organiser. Daniel dit qu'il y a deux jours de fête, qu'à son point de vue, ce serait le lundi qui serait propice. - Une discussion s'engage au sujet du jour où l'on devra faire la réunion, car avec les jours de fête, d'après certains camarades nous n'aurons pas grand monde. - Cassin dit qu'il vaut mieux attendre et remettre à une date ultérieure la décision, vu que nous demanderons à St-Nazaire et Couëron s'ils pensent faire des réunions avec le concours de Jouhaux. Cet avis est accepté.

Boucherie dit qu'à chaque réunion de propagande organisée par l'Union, il voudrait voir de l'ordre dans les causeries, et non faire comme le camarade Moreau qui vient toujours répéter les mêmes choses, comme à la dernière réunion. - Daniel demande la parole. Il estime que le Cde Moreau avait droit à la parole, et que si un non-syndiqué la demandait, il faudrait bien l'entendre du moment que la réunion est publique. - Péneau dit qu'il n'y a pas assez de camarades comme Moreau pour prendre la parole, et que si l'on ne veut pas qu'il parle dans les réunions, il n'y a qu'à le lui dire.

Cassin dit que Boucherie l'a devancé dans son interpellation. Il voudrait que dans les réunions, on agisse avec méthode, et que les camarades qui prennent la parole soient mandatés. - Péneau demande quels mandats avaient Primault, ainsi que les autres camarades qui ont pris la parole à cette réunion.

Cassin dit qu'il faut de la discipline pour faire

de la propagande, et qu'on ne doit pas faire de politique. — Favreau dit que c'est de la faute au président de la réunion, si Moreau et les autres camarades ont pris la parole; il ne devait la donner qu'à trois orateurs.

Péneau demande à quel moment Moreau a fait de la politique, il dit qu'il a mélangé l'anticléricalisme l'antimilitarisme et le syndicalisme, et il dit qu'il ne faut pas faire des réunions comme celles des calotins.

Un camarade dit que Moreau a fait de la politique et a traité de la question religieuse. — Péneau dit qu'il faut combattre les curés, car nous sommes forcés par les faits, il n'y a qu'à remarquer nos camarades cheminots qui sont en lutte contre le syndicat catholique. — Savariau dit que Moreau devrait suivre une discipline en s'abstenant de prendre la parole à la réunion pour les gaziers, car il pourrait choquer des idées. — Daniel dit que Moreau pouvait bien prendre la parole, puisque la grève des gaziers était terminée et il faut remarquer qu'il est toujours bon de faire de la propagande antimilitariste. — Héry dit que Moreau veut faire prendre le communisme. — Péneau dit qu'il n'y a qu'à écrire à Moreau, et qu'il ne prendra plus la parole. Daniel demande où le syndicalisme pense aller en supprimant le salariat, si ce n'est pas vers le communisme. — Cassin dit qu'il faut une discipline, que les camarades libertaires ou autres ne doivent pas venir faire de mauvaise besogne dans les réunions de propagande. — Billy dit qu'il est de l'avis de Boucherie, qu'il ne faut pas faire de l'antisyndicalisme. — Daniel dit que Moreau n'a jamais fait d'antisyndicalisme. Boucherie demande de mettre aux voix sa proposition qui est ainsi conçue: « Dans les réunions « organisées par l'Union des syndicats, le Comité général « ou, à défaut, la commission exécutive désignera les camarades « orateurs qui devront prendre la parole au nom de l'Union. »

Cette proposition est votée par une dizaine de camarades.

La séance est levée à 22 hres 20.

Le secrétaire de séance,
Sallé

Etaient présents: Hillion, Chierry, du Synd.t des Cordonniers; Deschamps, Moiriat, Coussaint, Rochet de l'Imprimerie; Lagarde, Berteau, des Ouvriers d'Usine; Rouaud, des Mouleurs; Bétry, Athelé, des Camionneurs; Ceillais Godron, des Galochiers; Billy, des Chaussures militaires; Haussay, Bonnin de l'alimentation; Pelé, d'Indret; Varnat, Thomas, des Dockers; Héry, des garçons m.ds de vins; David, des P. C. C. — Riolland, des tabacs; Malinge, des Peintres; Babin, Plantard des menuisiers; Agueberg, des Gaziers; Doret des Terrassiers; Le Diréal, des Coiffeurs; Frumet, Rouxeau, des employés des deux sexes; Doussain, des Chemins de fer P. O.; Boucherie des Chemins fer Etat; Morillon, du Bâtiment; Péneau Cassin, des Métallurgistes Nantes; Daniel, des métallurgts de Basse Indre; Bouyer, Palussière, Sallé, des Typographes de Nantes; Mariot, des Ajusteurs Tourneurs; Richard, des employés de Commerce; Porchet, des Forgerons; Fougeray, des Charpentiers Hauteur, Sallé, typographes Châteaubriant; Paon, Chapeliers.

Comité Général

Procès verbal de la séance du 10 Juin 1913.

Président Launay; assesseurs, Daniel et Péneau.

Savariau donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté. — Il donne ensuite connaissance d'une circulaire de la C. G. T., relative

aux timbres de solidarité et il propose que l'Union prenne des timbres. - Boucherie dit qu'il faudrait que les syndicats fassent le nécessaire, vu l'état de la caisse de l'Union. - Savariau donne lecture d'une lettre de la Jeunesse syndicaliste demandant son adhésion à l'Union ; il renseigne les délégués sous quelles bases, elle s'est créée après dissolution de la Jeunesse des Métaux. - Béty demande si l'Union n'avait pas versé de l'argent à la Jeunesse des métaux, car en ce cas, il demanderait pour quelle cause elle s'est dissoute. Bouchone Savariau lui répond que l'Union n'a rien versé à la Jeunesse dissoute. - Boucherie dit que cette Jeunesse est utile et nécessaire et il voudrait que l'Union nomme une commission pour jouer le rôle de tuteur afin qu'elle puisse fonctionner.

Daniel dit que la Jeunesse ne veut pas être sous une tutelle. c'est pour cette raison que la Jeunesse des Métaux s'est dissoute. - Bonnin dit qu'il n'est pas besoin de Jeunesse syndicaliste. Daniel répond qu'il faut des Jeunesses pour former des militants. - Bety demande jusqu'à quel âge les jeunes gens doivent aller à la Jeunesse ; il estime qu'ils feraient mieux d'aller au Syndicat.

Péneau déclare que nous n'avons rien à voir dans cette Jeunesse, parce qu'ils sont tous syndiqués.

Bétz dit que les Jeunesses syndicalistes devraient être composées des enfants qui sortent de l'école.

Billy dit que dans toutes les villes il y a des Jeunesses syndicalistes et qu'il en faut une à Nantes pour former des militants. Sécher déclare que les jeunes enfants sont acceptés par les groupes de pupilles qui font de la besogne, et que Bétz doit confondre avec la Mutua-

lité qui prend des hommes dans un certain âge.

Bétz déclare qu'il ne confond pas, car on ne syndique pas des apprentis. - Rochet lui répond qu'il fait certainement erreur, car il y a des syndicats qui prennent des apprentis ; les Jeunesses syndicalistes doivent marcher et former des militants qui pourront faire de la besogne que beaucoup de camarades ne voudraient pas faire, et aller à la campagne faire de la propagande.

Savariau dit que nous n'avons pas à nous occuper de cette Jeunesse qui veut son autonomie ; que les statuts nous donnent satisfaction, et qu'il faut clore cette discussion.

Launay met aux voix l'admission de la Jeunesse, admission qui est adoptée.

On aborde la discussion de la question des P. T. T. sur avis de la Préfecture. - Savariau annonce que le Commissaire a fait des recherches, et qu'il a trouvé que le Syndicat des P. T. T. n'était pas régulièrement constitué, puisqu'il n'a fait aucune déclaration.

Savariau dit qu'il n'y a pas de syndicat proprement dit, vu que la section des P. T. T. n'a pas son autonomie et que toutes les cotisations vont à Paris.

Il ajoute que le commissaire a dit au Préfet que les Unions de Syndicats de Nantes et de la Loire-Inférieure n'étaient pas régulièrement constituées puisqu'elles avaient un syndicat non en règle vis à vis de la loi.

Il est donné lecture d'une lettre de la C. G. T. - David donne des renseignements sur la situation des P. T. T. et dit qu'il est préférable qu'on les rejette officiellement, car d'après les arguments du Commissaire, les Unions pourraient être dissoutes et poursuivies. - Boucherie dit que les Chemins de fer sont dans le même cas que les P. T. T. - Savariau répond qu'il y a une nuance entre les Chemins de fer et les P. T. T. ; les Chemins de fer ont leur autonomie, tandis que les P. T. T. ne l'ont pas.

et n'ont pas le droit de voter quoi que ce soit, qu'il vaut mieux s'incliner que de faire dissoudre les Unions et d'être poursuivis. D'après ces explications, la section des P.C.C. est renvoyée officiellement.

Augmentation de la cotisation de l'Union. - Savariau donne connaissance de la circulaire envoyée aux syndicats pour cette question. - Chesnet demande que nous ne revenions pas sur la question des fonctionnaires, que lorsqu'il a été fait appel aux syndicats pour le secrétaire de la Bourse, les voix étaient pour que le poste de secrétaire de la bourse et celui de l'Union seraient remplis par le même camarade. - Sécher estime que la principale question est la cotisation à ~~la Bourse~~ l'Union et qu'à son point de vue, il ne faudrait pas augmenter cette cotisation; et que pour son syndicat, ce sera dur de payer cette ~~cotisation~~ augmentation. - Chesnet dit que Sécher confond, que les deux questions se soudent. Savariau donne des chiffres pour les ressources de l'Union; il annonce qu'il y a 3.000 cotisants à augmenter, cela ne pourrait servir qu'à la propagande. - Rochet dit que le syndicat de l'Imprimerie a été le premier à voter l'augmentation, mais à l'heure actuelle il croit qu'il y aurait du danger à augmenter la cotisation; nous avons à lutter contre les gouvernants et les policiers; alors la cotisation gênant les petites organisations les obligerait peut-être à quitter l'Union, ce qu'il ne faudrait pas en ce moment où nous devons nous serrer les coudes plus étroitement. - Cassin dit que la Métallurgie était pour l'augmentation, mais il voit qu'elle est la minorité pour cette augmentation et trouve qu'il est regrettable que les syndiqués ne peuvent pas faire de sacrifices; d'après les renseignements donnés par Savariau, nous ne pouvons faire de la propagande.

Savariau dit que d'ici quelque temps, avec la Clinique il y aura un moyen d'avoir des ressources et que d'ici peu il faudra envisager d'avoir un permanent à cette clinique, vu qu'il y a du travail à faire. Qu'en ce moment, s'il y avait des syndicats en conflit, il ne pourrait pas leur rendre de services, étant pris par la clinique. Il déclare aussi que les camarades ne font pas beaucoup d'efforts dans le but de faire augmenter la cotisation, et que la Métallurgie et les Dockers n'auraient pas apporté leur appui pécuniaire nous n'aurions pas pu faire une réunion le 1er Juin contre la loi de trois ans, et pourtant il y aura d'autres réunions à faire. - Daniel dit que la Clinique n'a pas été créée pour venir en aide à l'Union, que son but est d'aider à fonder la maison commune. - Savariau dit qu'il ne faut pas regarder la question de principe et qu'il y a le fait que nous sommes divisés, que chaque syndicat a sa méthode. Il faudra un camarade à la clinique, et puisque l'augmentation à l'Union n'est pas possible, la clinique lui viendra en aide. Chesnet est de l'avis de Daniel, que les fonds de la Clinique ne doivent pas aller à l'Union, et que s'il faut un camarade à la Clinique, il sera payé avec ses fonds. - Rochet dit que la Clinique doit venir en aide à l'Union, puisque l'augmentation n'est pas possible pour certains syndicats. - Péneau n'est pas de l'avis de Rochet; il dit que le Synd.t de l'Imprimerie a bien voté l'augmentation, mais qu'à présent il n'en veut plus. - Rochet dit qu'il s'est suffisamment expliqué et que le Synd.t de l'Imprimerie n'a jamais bénéficié de la demi-cotisation, mais que pour les petits syndicats, il ne faut pas augmenter la cotisation. - Péneau trouve que Rochet combat l'augmentation qui a été voté par son syndicat, et c'est ce dernier qui vote contre, que cette augmentation

est urgente pour faire de la propagande. — Rochet dit que c'est après avoir réfléchi, que son syndicat a pris cette décision. — Savariau rappelle que l'augmentation est pour appointer le permanent, et non comme disent les camarades, que cette augmentation serait pour faire la propagande. Cassin propose de renvoyer une circulaire aux syndicats pour leur démontrer que l'augmentation est nécessaire. Fort dit qu'il y a six mois que l'on en parle. Sécher fait savoir que son syndicat n'a pas repoussé l'augmentation, mais il ne peut pas supporter cette augmentation. — Cassin dit qu'au syndicat des menuisiers comme dans d'autres syndicats, ce sont les militants qui ne font rien; il rappelle qu'au dernier meeting, nous étions 800 présents sur 6.000 syndiqués.

Sécher dit qu'où son syndicat les militants sont peu nombreux, et ils commencent à se lasser.

La proposition Cassin est adoptée.

Savariau parle du Journal et dit que les syndicats ne font pas beaucoup d'efforts pour le faire prendre par leurs membres. — Daniel fait un appel pour les pupilles et demande aux camarades de faire des efforts pour prendre des enfants qui viendront à Nantes le 14 août. — Cassin dit aux camarades de faire diligence pour envoyer les mandats aux Congrès de l'Union départementale, et faire rentrer les timbres de Solidarité.

Varnat fait savoir au secrétaire des Comeliers que lorsque les camarades dockers se mettent en grève ou quittent le travail, les camarades tonneliers doivent s'abstenir de les remplacer, comme cela s'est fait la dernière fois.

La séance est levée à 22 h½.

Le secrétaire de séance,

Etaient présents : Rialland, du Syt des Cabacs, David, des P.T.T.; Babin, Sécher, Bassompierre, Bouillet des menuisiers en bâtiment; Cassin, Péneau, Boutin, Launay des Métallurgistes Nantes; Varnat, Le Joncourt, des Dockers; Pelé, Ulliac, d'Indret; Favreau, Durandeau, des Coiffeurs, Malinge, Musset, des Peintres; Legal, Richeux, des dessinateurs; Héry, Garçons mds de vins; Daniel, Métal.ux Basse-Ind.e Bety, Louet, des camionneurs; Bouyer, Palussière, Sallé Typographes Nantes; Moreillon, Fort du Bâtiment, Doussain, des Chemins de fer P.O.; Chesnet, des Tramways; Boucherie, des Chemins de fer Etat; Rochet, Moiriat, Deschamps de l'Imprimerie; Bassompierre, des Boitiers; Paon, Berteau, Lagarde, des ouvriers d'usine; Poschet des Forgerons; Ducrocq, des mouleurs; Maillard des granitiers; Hillion, Thierry, des Cordonniers; Delage, Denis des sculpteurs; Trumet, Rousseau, employés des deux sexes; Vallée des charpentiers hauteur; Richard, des Modeleurs-Mécaniciens; Borgès, des Patissiers-cuisiniers; Richard, Employés de commerce; Billy, Chaussures Mgs; Savigne, Habillement-Campement; Briand, des Galochiers; Bonnin, de l'Alimentation; Brégeat, de la Jeunesse Syndicaliste; Sallé, typographes de Châteaubriant.

Comité Général

Procès-Verbal

de la séance du 8 Juillet 1913.

La séance est ouverte à 20h¼, sous la Présidence du Camarade Lagarde; Assesseurs: Berteau et Babin.

Le procès verbal de la séance du 8 Juin est adopté.

Le Camarade Savariau donne lecture de la correspondance. — Il donne des renseignements sur le syndicat des maréchaux-ferrants qui ne donnait plus signe de vie. — Il annonce que

la C. G. T. a envoyé une affiche spécimen contre les 3 ans, le prix de l'affiche est de 0f.10 centimes. Le Comité décide d'en faire venir un cent.

On aborde ensuite l'ordre du jour, contre les arrestations des militants. - Savariau donne des renseignements sur les arrestations des camarades nantais, il annonce que Varnat a été relâché; mais un autre camarade va le remplacer, il cite le camarade Rodde, et d'ici peu de temps le camarade Thomas ira le rejoindre, il est appelé chez le commissaire avec le registre des procès-verbaux de son syndicat. Il donne connaissance d'une lettre de ~~Daniel~~ Varnat. - Il estime qu'il faut faire une protestation à ce sujet, et dit qu'il a reçu une lettre du camarade Daniel au nom des groupes socialistes d'Aube nouvelle et des Jeunesses socialistes et syndicalistes qui demandent à l'Union locale si elle veut participer à un meeting de protestation qui est fixé au 13 Juillet. - Un camarade dit que le 13 juillet n'est pas une date propice, parce qu'il y a deux jours de fête. Bonnin dit qu'il y a la fête de la Coopérative de Basse Indre ce jour-là. - Thomas dit que c'est urgent, il explique pour quelles raisons se font les poursuites, et la teneur de la circulaire incriminée. - Daniel dit que tous les dimanches il y aura quelque chose qui gênera le meeting.

Launay dit qu'il était lui aussi partisan du 13 Juil. mais qu'il a changé d'avis d'après les renseignements qu'il a eus auprès de camarades militants qui eux, profitent de ces deux jours de fête pour aller se promener.

Daniel dit qu'il ne faut pas attendre pour ce meeting que le Juge Drioux ait envoyés des mandats d'amener en blanc, et que d'ici peu de temps il y aura d'autres camarades qui seront arrêtés. - Savariau dit qu'avant de discuter le jour, il faut savoir si l'on participera à ce meeting. - Péneau est de l'avis de Savariau, qu'il n'y a pas de jour à fixer pour l'instant et que ce ne sera pas nous qui le fixerons, que ce sera la commission qui sera nommée par tous les groupes. - Daniel dit que justement il a convoqué pour demain mercredi. - Savariau dit qu'il faut nommer une commission qui s'entendra avec les groupes, et il demande à Daniel ce que pourront faire ces groupes pour les frais de ce meeting. - Daniel dit que les groupes qui ont répondu ont donné les sommes dont ils disposent; le Groupe Socialiste 15 f.; la Jeunesse Syndicaliste 10 f.; l'Aube Nouvelle 30 frs. - Savariau propose que la part de l'Union soit de 50 fs. - Proposition adoptée.

Cassin dit que si ce n'est pas suffisant pour couvrir les frais de ce meeting qu'il faudra ajouter, que nous devons protester. - On nomme la Commission qui s'entendra avec les groupes; sont désignés Vallée, Lagarde, Bozec, Babin, Bougaud, Joncourt.

Savariau demande au Comité de donner une indication à cette commission pour la date du meeting. Rochet propose pour le 20 Juillet, cette date est adoptée.

Savariau donne la situation financière de l'Union, ½ cotisation. - Savariau demande si les femmes paieront la cotisation entière ou la demi-cotisation 0f.75. Rochet dit que l'Imprimerie appuyé par les Tabacs et le Campement ont demandé la ½ cotisation pour les femmes au Congrès de l'Union départ.le et il dit qu'on n'a pas à revenir sur cette décision.

Boucherie dit qu'il y a quelque chose d'illogique à l'Union locale, puisque les femmes paient demi-cotisation à l'Union Dépt.le elle ne devraient payer que 0f.05 à l'Union locale, ce qui ferait la demi-cotisation et non les trois-quarts.

Cassin demande à Rochet ce qu'il pense faire à l'Imprimerie. – Rochet dit que son syndicat reste dans le statu quo. – Savariau dit qu'il va s'expliquer; qu'il ne faut pas discuter dans le vide; toutes les femmes paient la cotisation entière à l'Union locale et non la demi cotisation. – Boucherie dit qu'il faut les faire payer la ½ cotisation, que l'Union locale ne doit pas en profiter. – Bétz est content que cette question revienne à l'Union l^le, car Péneau voulait que les Cabacs paient la cotisation à la Bourse.

Péneau et Savariau lui répondent qu'il fait erreur.

Rochet dit au nom des femmes de l'Imprimerie, qu'elles resteront dans le statu quo.

Rialland dit qu'aux Cabacs, ils restent aussi dans le statu quo. – Cassin demande quel est le syndicat qui a demandé à payer la demi cotisation. –

Savariau dit que c'est lui qui a mis cela à l'ordre du jour, puisque c'est au mois de Juillet que devait être augmentée la cotisation.

Boucherie dit que les syndicats resteront dans le statu quo et que les délégués pourraient croire que la cotisation serait de o^fr.10 et non de o^fr.075. – Rochet croit qu'il s'est suffisamment expliqué, que le statu quo, pour lui, c'est ce qui a été décidé à l'Union départ^le.

Cassin dit qu'alors à l'Union l^le, l'augmentation ne portera que sur les hommes, qu'on aurait dû en parler plus vite pour tabler sur des hommes femmes, et qu'il faut savoir si on accepte la proposition Rochet. – La cotisation est portée à o^fr.075 pour les femmes.

Savariau explique la circulaire qu'il a envoyée aux syndicats pour l'augmention de la cotisation et demande s'il y a des camarades qui ont des mandats pour l'augmentation, qu'il faudrait que des syndicats versent et cela ferait marcher les autres.

Le camarade des graniteurs dit que son syndicat paiera lorsque l'Union augmentera la cotisation. – Cassin dit qu'il n'est pas de l'avis de Savariau et que les syndicats ne doivent pas se dire: tel syndicat a payé, tel autre devra payer. Il demande que cette question revienne au mois d'août et que tous les syndicats prennent une décision, la minorité devra se ranger à l'avis de la majorité.

Launay dit que l'augmentation est nécessaire, vu que les syndicats ne donnent aucune réponse aux appels de fonds, pour la propagande, et que pour le meeting du 1^er Juin, il n'y a eu que les Dockers et les Métallurgistes qui ont répondu. – Thomas dit que puisque tous les syndicats sont contre l'augmentation, il faudrait essayer de faire appel pour faire de la propagande comme pour le 1^er Juin. – Savariau dit que les syndicats ne répondent jamais; que pour un 1^er Mai, un syndicat n'avait répondu que l'an après. – Péneau appuie les dires de Savariau. Rochet dit que l'Imprimerie a voté l'augmentation et que son syndicat la paiera, que tous les syndicats devraient en faire autant. – Launay dit: puisque le Synd^t de l'Imprimerie est si large, pourquoi n'a-t-il pas répondu lors de l'appel de fonds pour le 1^er Juin. – Cassin dit que le Synd^t de l'Imprimerie fait beaucoup de voltes-face, le mois dernier il était contre l'augmentation, à présent il est pour. – Rochet dit qu'il faut accepter les cotisations des syndicats, que ceux qui paieront l'augmentation feront voir la marche à suivre pour les syndicats qui ne voudraient pas cette augmentation et que dans peu de temps il croit que tous les syndicats paieront. – Cassin dit que sa proposition est meilleure, de reporter au mois d'août la question.

Sécher demande si l'on est sûr d'avoir cette décision, car tous les syndicats ne se réuniront pas en un mois.

Savariau dit qu'il y a un grand nombre de syndicats qui se réunissent ce mois-ci. - La proposition est adoptée. Les syndicats devront répondre par oui ou par non, pour que l'on soit fixé au mois d'août. - Savariau dit qu'il n'est pas satisfait de la Commission éxecutive, qu'il a fait appel à plusieurs reprises à cette commission, mais les camarades ne se sont pas dérangés. - Il est décidé d'appliquer les statuts.

Cassin donne des renseignements sur la grève des tubistes ; il dit qu'ils sont tous syndiqués et qu'ils luttent pour faire respecter la journée de 8 heures qu'ils avaient obtenue depuis des années. - 25 f. sont votés pour ces camarades.

Savariau dit que pour les arrestations, il a oublié de parler du moyen de soutenir les camarades.

Séchet demande s'il n'y a pas un comité de défense sociale. - Savariau dit qu'il existe, mais l'on prend toujours de l'argent et personne ne l'alimente.

On passe à l'élection des fonctionnaires de l'Union locale. - Savariau est réélu secrétaire par 18 voix et 5 abstentions. - Babin est élu trésorier et Sallé secrétaire adjoint.

Congrès des Bourses. - Plusieurs camarades disent que l'Union pourrait bien être représentée. - Launay demande quel mandat aura notre délégué, car il va être question de la grève générale. - Péneau dit que l'on peut bien donner mandat au délégué de l'Union dép.le, qu'il n'est pas nécessaire de faire des frais, puisque l'Union locale n'a pas d'argent. - Rochet dit que la Conférence qui aura lieu les 13 et 14 Juillet sera aussi une démonstration contre le gouvernement, et que celle-ci aura une portée s'il y a un grand nombre de délégués et il est nécessaire que l'Union soit représentée.

On met la proposition Rochet aux voix, elle est adoptée par quelques camarades.

Savariau est désigné pour représenter l'Union locale.

La séance est levée à

Le Secrétaire de séance.

Etaient présents { Chesnet, du Syndicat des Employés des deux sexes ; Morillon, du Bâtiment ; Bonnin, de l'alimentation ; Favreau, du Gaz ; Travers, des P. L. T. ; Bougaud, Dupré, des Tramways ; Thomas, des Dockers ; Dousset, des Chauffeurs ; Babin et Bouillet, des menuisiers en bâtiment ; Daniel, des Métal.ux de Basse Indre ; Thierry, des cordonniers ; Porchet, des forgerons, Berteau et Lagarde, des ouvriers d'usine ; Ulliac et Pelé, d'Indret ; Legall et Richeux, des dessinateurs ; Maillard, des Granitiers ; Doret, des Terrassiers ; Ceillais des galochiers ; Bouyer, Palussière et Sallé, des Typographes Nantes ; Bozec, des Chemins de fer P. O. ; Boucherie, des Chemins de fer Etat ; Vallée, des Charpentiers ; Bity, des camionneurs ; Launay, Boutin, Cassin, de la Métallurgie ; Péneau, des serruriers ; Delaye et Denis, des sculpteurs ; Rialland, des tabacs ; Landais et Héry, des garçons mds de vins ; Rochet, de l'Imprimerie ; Ducroco, Besseroud, des Mouleurs ; Arvenant de la Jeunesse Synd.te Sallé, des Typographes Châteaubriant

---

Comité Général

Procès Verbal

de la séance du 12 août 1913.

Président de séance Chesnet ; assesseurs Dupré et Héry.

Savariau donne lecture du procès verbal du 9 Juillet, qui est adopté, ainsi que le procès verbal de la réunion extraordinaire du 21. - Il donne ensuite lecture d'une lettre de l'agence nationale d'affichage demandant à l'Union locale de ne pas afficher sur ses emplacements réservés ; il fait savoir aux délégués que le Maire a fait afficher un arrêté concernant l'affichage sur les poteaux électriques et sur les arbres. - Le Joncourt dit

qu'il faut continuer l'affichage comme il est fait en ce moment. – Launay estime qu'il n'est pas utile d'avoir des ennuis avec la Préfecture ou d'autres administrations, et qu'il y a assez d'autres emplacements. – Cassin dit que c'est pour entraver le mouvement ouvrier, car depuis quelque temps, nous placardons pas mal d'affiches et cela gêne nos gouvernants et les gros industriels, et qu'il faut protester contre cet arrêté. – Chesnet dit que c'est la Cie électrique qui a fait des démarches auprès du Maire, et qu'il faut envoyer une lettre au Maire. – Palussière dit que la municipalité a marché d'après la Compagnie des Tramways, car les pylônes doivent être peints et qu'à son point de vue, il n'est pas nécessaire d'envoyer une lettre, lettre qui, d'ailleurs, ne servirait à rien. – Rochet dit qu'il a travaillé dans une agence d'affichage et qu'il sait très bien comment cela se passe auprès des maires ; mais nous ne devons pas protester, mais de demander au maire de pouvoir afficher sur les emplacements non réservés. – L'envoi d'une lettre au Maire est décidé.

Savariau annonce qu'il y a une somme de 15 f. 50 à payer à l'Imprimerie ouvrière, pour le dernier meeting.
Il donne ensuite lecture d'une lettre du Syndicats des ouvriers d'artillerie qui donne sa démission à l'Union locale et à l'Union départementale.

Augmentation de la cotisation à l'Union locale.
Le camarade des graniteurs annonce que son syndicat a voté l'augmentation. – On procède au vote, il est décidé que les syndicats non représentés étaient partisans de l'augmentation, vu que la convocation portait cette motion. – Il y a 24 oui et 9 non. – Cette augmentation partira du 1er octobre prochain.
Il est décidé que tous les syndicats devront payer cette augmentation, sauf ceux en dehors. – Le Joncourt déclare que le syndicat des dockers ne la paiera pas.
Savariau dit que ce syndicat n'a qu'à augmenter sa cotisation, s'il refuse de payer cette augmentation, il ne fera plus partie de la C. G. T. – Launay dit que l'on serait mal venu de mettre à la porte le syndicat des dockers qui fait de la propagande. – Péneau dit que les minorités doivent se ranger aux décisions de la majorité, comme cela s'est toujours fait. – Palussière dit que le syndicat a voté non, et qu'il ne marchera pas pour l'augmentation, tant que l'Union locale fera des meetings antimilitaristes et qu'elle achètera des brochures antimilitaristes. – Péneau dit que l'Union n'a jamais acheté de ces brochures. – Cassin dit qu'il faudra bien que les syndicats se soumettent tout en discutant entre eux, car à la Conférence des Bourses et Fédérations, il a été décidé que tous les syndicats confédérés doivent adhérer à leur Union et fédération.
Launay demande ce que l'on fera contre les syndicats qui ne se soumettront pas. – Savariau dit que les syndicats qui ne marcheront pas, l'on préviendra leur Fédération que la décision de ce soir est formelle.
Flavreau dit que c'est au mois d'octobre que nous prendrons des décisions. – Cassin nous donne un compte rendu de ce qui s'est passé à la Conférence des Bourses et Fédérations, il annonce qu'il enverra aux syndicats une circulaire questionnaire pour dresser des rapports mensuels et trimestriels dans le but de faciliter la tâche de la C. G. T. – Il entretient les camarades de la grève des Chaudronniers de St Nazaire et demande aux délégués chaudronniers de faire attention que les camarades Nantais ne se dérangent pas pour remplacer les camarades en lutte. – Il voudrait aussi que la propagande pour la semaine anglaise continue, car nos ministres nous montrent le chemin pour l'obtention de cette semaine anglaise

en accordant à partir du 1er janvier 1914, le repos le samedi l'après midi dans les établissements de la guerre, de la marine et des postes. — Il demande une commission de contrôle de cinq membres à l'Union dépt.le. Il est décidé de les prendre dans l'ordre alphabétique des syndicats. — La Fédération des pupilles de l'ouest demande que l'Union locale et l'Union dépt.le soient représentées à son congrès. — Le camarade Pelé est désigné pour représenter l'Union l.le et le Cde Cassin, l'Union dépt.le. Savariau demande que les syndicats prennent leurs timbres pour le mois et les paient lorsqu'ils viennent les chercher. — La séance est levée à 12 hres

Le Secrétaire de séance

Etaient présents :

Berteaux, Lagarde, des ouvriers d'usine; David, des P.T.T.; Pelé, Ulliac d'Indret; Landois, Héry, des garçons mds de vins; Bétry, des Camionneurs; Vallée des Charpentiers; Palussière, Sallé, des Typographes de Nantes; Dupré, Bougaud, Chesnet, des Tramways, Passeroud, des Mouleurs; Guilloux, des Voiliers-Bâcheurs; Potier, des Couvreurs; Le Joncourt, des Dockers; Fort, des Tailleurs; Thierry des cordonniers; Bouillet des Menuisiers; Denis, des sculpteurs; Bâtard, des Electriciens; Favreau, du Gaz; Maillard, des graniticrs; Frumet des Employés des deux-sexes; Richeux, des Dessinateurs; Péneau, Boutin, Launay. Cassin, des Métallurgistes, Nantes; Averant, Le Berre, de la Jeunesse Syndicaliste; Gaudron, des Galochiers; Deschamps, Rochet, Moiriat, Chevrel de l'Imprimerie; Lemaistre, Bidault, des ébénistes.

Assemblée générale
de l'Union des Syndicats de Nantes.

— Séance du 13 août —

La séance est ouverte à 20 hres 30 sous la Présidence du Camarade Huchet; Assesseurs Cdes Fort et Morillon. Secrétaires: Bouyer et Sallé.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance de l'Union. — Ce procès verbal est adopté, après rectification du Cde Savariau, consistant à porter la somme de 100 frs, allouée aux grévistes rivieurs, au compte de la Bourse, et non au compte de l'Union.

Lecture de la correspondance est faite. — Le camarade délégué des marchands de journaux demande la parole et donne lecture d'une lettre du camarade Jouhaux concernant l'adhésion de son syndicat à la C. G. T. D'après cette lettre, il demande d'avoir droit au vote sur la nomination des fonctionnaires de l'Union.

Le Cde Daniel dit qu'il s'y oppose, vu que ce serait créer un précédent, et que les statuts sont formels pour tout le monde. — Le Cde Launay dit que les camarades mds de journaux peuvent prendre la parole, mais ils doivent s'abstenir au vote. — Le camarade md de journaux raconte qu'il a fait tout son possible pour son adhésion à la C. G. T. et s'étend en un long discours. — Le camarade Breteché demande que l'on revienne à l'ordre du jour, vu que les camarades mds de journaux s'écartent de la question.

L'ordre du jour est repris. — A la lecture de la lettre de Bredeloup des tanneurs, Savariau demande la parole et dit qu'il a assisté à une de leurs réunions, et leur a fait entrevoir les causes de leur peu de forces dans le syndicat, ayant créé une caisse de maladie il y a quelques années et de ce fait les militants furent débordés par les mutualistes, ces derniers étant la

cause de la démission à leur Fédération et à l'Union.
La lecture des lettres étant terminée, on passe à l'ordre du jour.- Daniel demande à ce qu'on discute la cotisation à la Bourse.- Péneau dit que ce n'est pas à l'ordre du jour.- Savariau dit qu'il faudra bien discuter cette question.- Le camarade Launay dit qu'il n'y a pas moyen de controler les livres et qu'il faudra trancher la question ce soir.
Un camarade demande que l'on tranche la question sur le cas des marchands de journaux et s'ils peuvent prendre part au vote.- Le camarade Péneau dit que la question est toute résolue, que ces camarades ont fait tout le nécessaire pour se confédérer, mais que pour l'instant ils ne le sont pas, et qu'ils ne pourront pas prendre part au vote.= Nomination des fonctionnaires.
On procède au vote à l'appel nominal.
Election du Secrétaire de l'Union.
Savariau obtient 18 voix; Cassin Eugène 5; abstentions 4, total 27.- Savariau est élu, et remercie les camarades de la confiance qui lui est faite.= Election du Secrétaire adjoint.- Le camarade Richard dit qu'il n'était pas question du secrétaire adjoint.- Savariau dit que les convocations portaient: Nomination des fonctionnaires de l'Union.- Le nom du camarade Favreau étant donné par plusieurs lettres, celui-ci dit qu'il ne peut pas être secrétaire-adjoint de la Bourse et de l'Union, que son syndicat voulant toujours payer la cotisation à la B.d.T.
Le nom du camarade Favreau est mis aux voix et obtient 25 voix; 2 abstentions.- Election du trésorier; Le camarade Péneau est élu avec 24 voix,- 2 abstentions.
Délégué au Congrès du Havre.- Le camarade Péneau demande que ce soit le secrétaire de l'Union Personne ne fait d'objection.-

Savariau demande la parole pour savoir si on demandera la subvention ou si l'on prendra les frais de délégation au Congrès sur la Caisse de l'Union.- Péneau dit qu'il faut se dispenser de subvention et que c'est prévu aux statuts.- Savariau demande que l'on fasse imprimer les statuts de l'Union.- Il est décidé qu'il en sera tiré 500 exemplaires.
Savariau demande que l'on fasse venir la brochure sur les accidents de travail et qu'elle sera vendue 0f.40 et dit que nous pourrions en faire venir un cent.
Launay demande que l'Union prenne des actions à la "Bataille syndicaliste" et que l'on vote le nombre suivant l'état de la caisse.- Savariau demande qu'il en soit pris une d'abord, et ensuite l'on verra ce dont nous disposerons.
Savariau dit qu'il y a la commission exécutive à nommer et qu'il faudrait savoir par quelle lettre commencer.- Il est décidé que l'on commence par le bâtiment.- La commission de contrôle commencera à la lettre M.
Le camarade Savariau dit que la question se pose pour les dépenses concernant la machine à écrire et l'indemnité du Concierge Rambaud de l'ancienne pension Livet. Il faut savoir à qui incomberont ces dépenses.
Le cde Cassin demande la parole; il est désireux de savoir quelles décisions ont été prises par les syndicats au sujet de l'Union et dit qu'il faudrait que les organisations donnent leur cotisation de 0f.10 à l'Union. Il dit qu'il y a des syndicats qui ont décidé de ne pas verser les 10 centimes à l'Union, car ils verseraient une cotisation à la Bourse. Il ajoute qu'on ne pourra pas discuter les questions de la Bourse et de l'Union, et regrette de n'être pas arrivé plus vite, mais qu'il avait des empêchements.
Le cde Chesnet dit que Savariau avait dit qu'il ~~Savariau~~ y aurait 0,f05 pour la Bourse, et 0f.05 pour l'Union.- Savariau répond qu'il n'a jamais dit cela.

Daniel dit que les syndicats doivent savoir que la cotisation de l'Union est de 0fr. 10 centimes. - Quelques camds demandent de reporter la question à une autre réunion de l'Union. - Le Cde Cassin dit que nous ne pouvons pas remettre cette question à un autre comité, que cela mènerait trop loin. - Le Camarade Launay dit qu'il n'y aura qu'une Commission à la Bourse. - Daniel dit que cette commission n'aura pas d'accointance avec l'Union. - Le cde Savariau énumère les frais de la Bourse. Le cde Cassin dit que le bureau de placement est municipal et de ce fait place des jaunes, et dit que les organisations qui ont voté le sou à la Bourse resteront.

Le cde Daniel dit que les fonctionnaires de l'Union ne devront pas être les mêmes à la Bourse, car nous ne voulons pas de subventions, et que le secrétaire, s'il restait à la Bourse, serait payé par la municipalité.

Le camde Flavreau du Gaz dit que c'est pour cela qu'il ne portait pas sa candidature, car la municipalité est leur patron. - Savariau demande où l'on prendrait des fonds pour subvenir aux frais de l'Union si la municipalité nous mettait à la porte.

Daniel dit qu'il faut prendre ses dispositions à l'avance et que si le secrétaire de l'Union ne peut être en même temps celui de la Bourse, il devra être tout à la disposition de l'Union.

Savariau dit qu'il sera à la disposition de l'Union autant qu'elle le voudra. - Le cde Cassin demande ce que vont faire les syndicats toujours adhérents à la Bourse. - Plusieurs camarades demandent que les questions soient portées à une autre réunion.

Péneau dit qu'il y a des appels de solidarité.

Savariau demande que l'on envoie 20 fr. à la C. G. T. pour les grèves en cours.

Cassin demande la parole et dit qu'il maintient sa proposition, que le Secrétaire de l'Union ne pourra pas être celui de la Bourse à cause de la subvention municipale.

Le camarade des jardiniers dit qu'il faut continuer comme par le passé à toucher la subvention, et qu'il ne serait pas facile à un camarade de se déplacer quelques heures [illegible] pour la propagande, que son patron l'en empêcherait et le renverrait sûrement. - Le camarade Cassin dit que l'on aurait du nommer des fonctionnaires à côté. - Le cde Daniel dit que si on continue comme par le passé, il n'y aura rien de changé. - Le cde Cassin dit qu'on doit savoir si on tolère que le Cde Savariau reste secrétaire de la Bourse quoiqu'étant secrétaire de l'Union, et dit que cela serait contrairement aux statuts. - Le Cde Savariau dit que l'on attaque l'autonomie, et qu'il ne voit pas d'autres moyens pour avoir un permanent.

Le cde Péneau dit que nous sommes libres d'empêcher le secrétaire de prendre les fonctions à la Bourse, et dit que Savariau renie ses paroles et il le qualifie à plusieurs reprises de jésuite, et ce dernier se trouve pris à parti par plusieurs camarades. - Le Cde Savariau dit qu'il est libre. - A ce moment, tous les camarades parlent à la fois et discutent tellement entre eux, que le Président se voit forcé de lever la séance.

Le Secrétaire de séance
Sallé.

Etaient présents: Huchet, Fort, Morillon, du Syt du Bâtiment; Louet, Pisonneau, Danet, des Camionneurs; Vallée, Maillard, des Charpentiers Hrx; Flavreau, Le Diréach, des Coiffeurs; Thierry, des cordonniers; Legall, des Dessinateurs; Thomas, Lecoz des Dockers; Chollet, Janier, Chauveau, des Ebénistes; Potiez, des électriciens; Charrier, Bretesché Flavreau, du Gaz; Viaud, Deschamps, Rochet, de l'Imprimerie; Dupuis, Conan, Marois, des mds de

journaux ; Mirebelais, Heurtel, des Maréchaux, Launay, Daniel, Leroy, Joret, Behagel, Cassin, Métallurgie de Nantes ; Godron, Cuillais des Galochiers, Cassin, de la Métallurgie Basse-Indre ; Lagarde, Berteau, des Ouvriers d'usine ; Pelé, Ulliac, du Syndicat d'Indret, Livet, Guilloux, des scieurs mécaniques ; Bougaud, Chesnet, des Tramways ; Bouyer, Sallé des Typographes, Glorieux, Babin, des menuisiers en bâtiment.

Comité de l'Union locale

Procès verbal du Septembre

La séance est ouverte à 20 h^res 1/2 sous la Présidence du camarade Vallée ; assesseurs, Grélier, Brunet.

La parole est au secrétaire qui fait la lecture du ~~[illegible]~~ procès-verbal de la dernière séance, procès verbal qui est adopté.

Savariau dit avoir convoqué la Commission exécutive, n'y ayant eu qu'un seul camarade qui s'était présenté, elle a été reportée à 8 jours plus tard, et donne lecture du procès verbal.

Correspondance. - Lettres de Quillent donnant des renseignements sur les accidents et le fonctionnement des cliniques. — Lettres d'Indret, Ouvriers menuisiers en bâtiment, Ouvriers ébénistes, des Boulangers, des Employés des deux sexes ; des P. C. C. de St-Nazaire, de Gautier de St-Nazaire pour le congrès départemental. Savariau dit avoir fait une circulaire qui a été envoyée aux organisations et demande l'avis au comité sur l'ordre du jour, le 13 octobre étant fête syndicale pour les cours. Savariau propose le congrès pour le 20. Péneau fait remarquer que le Congrès doit passer avant la fête. — Savariau répond que c'est une fête, mais de propagande. Après quelques petites observations, le comité décide le congrès pour le 20. — Cassin au sujet du congrès trouve excessif de prendre 3 f. d'entrée, à son avis, c'est fermer la porte aux petits syndicats, et qu'il serait illogique de délaisser les petits syndicats. Fort est de l'avis de Cassin. — Sallé propose de mettre l'entrée à 1 f. — Cassin demande que ce soit la C. G. C. qui supporte les frais du délégué confédéral, car dit-il, il est de l'intérêt de la C. G. C. de former l'Union départementale. — Savariau propose de ne rien verser. Cassin est de son avis et c'est les deux unions qui rentrent dans les frais et demande de mettre sa proposition aux voix. — (Voté à l'unanimité).

On passe à l'ordre du jour qui est propagande. Savariau émet l'idée que la commission exécutive organise des réunions de quartier et d'avis à chercher des salles pour faire des réunions, car dit-il, beaucoup de travailleurs se dérangeraient, si on les réunissait dans leurs quartiers respectifs, et pour lui, ce serait faire de bonne besogne. — Daniel dit qu'avant il serait bon de faire des meetings pour le départ de la classe, et voit l'urgence à en organiser au plus vite. — Rochet est partisan que les meetings soient faits par quartiers, car, dit-il, ce sont toujours les mêmes qui y assistent quand les réunions ont lieu à la Bourse. Il a vu plusieurs villes qui font des réunions de quartier, et il a constaté que le résultat était bon ; il se range à l'avis de Daniel et dit qu'il faut commencer de suite. Launay est de cet avis, mais cependant sans empêcher celles de la Bourse. — Cassin est également partisan des réunions de quartier, et dit que plusieurs camarades pourraient prendre la parole et traiter la question de l'antimilitarisme ainsi que la question syndicale ; dit également que la Voix du Peuple

à l'occasion du départ de la classe, édite un numéro spécial l'Union pourrait en acheter. (Il n'est pas donné suite à l'achat de voix du Peuple). – Sur la question des instituteurs, Péneau dit que ~~l'on~~ l'Union doit protester. Savariau dit que les Instituteurs se sont réunis ce jour et se sont dissous, mais ont voté un ordre du jour de protestation. Il est de l'avis de Péneau, que l'on doit faire des manifestations, surtout contre Guist'hau qui est député de la ville de Nantes. – Cassin demande de porter la question après l'ordre du jour, ayant une proposition à faire à ce sujet. – Le comité répond que l'on peut la discuter. – Cassin fait sa proposition qui est de former des associations de pères de famille et donne un ordre du jour. – Savariau dit qu'une association de Pères de famille s'est fondée à Marseille et dit qu'il faut demander des renseignements sur son fonctionnement et demande de mettre la question à l'étude. L'Ordre du jour Cassin qui est ainsi conçu ; est lu :

« Le Comité général de l'Union locale de Nantes réuni
« le mardi 10 septembre, à la Bourse du Travail, proteste
« contre l'arbitraire gouvernemental qui force nos camarades
« instituteurs et institutrices à dissoudre leur syndicat et
« voue au mépris de la classe ouvrière organisée, les Guist-
« hau et consorts, qui d'une façon jésuitique, violent un
« droit acquis et entravent toute liberté individuelle.
« S'engage à former des associations de pères de
« famille qui veilleront sur l'éducation purement
« laïque de leurs enfants et tiendront la main à
« ce que les filles et les fils des travailleurs organisés
« deviennent des femmes et des hommes libérés des préjugés bourgeois ». Présenté par l'Union métallurgiste, l'ordre du jour au secrétaire Cassin, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

On revient à la question des réunions de quartiers. Daniel est d'avis qu'on en fasse une plus vite, et fait remarquer que pour celles qui ont été faites en raison de la vie chère, cela a bien rendu, et dit que l'on est limité pour traiter la question antimilitariste, vu le départ prochain de la classe. Rochet dit que l'on fasse des réunions pour le départ de la classe au plus vite, et ensuite on reprendra les réunions de quartier. – Savariau fait remarquer que 7000 ouvriers travaillent dans les usines et sont un jour dans un endroit, et un autre jour dans un autre endroit, que ce sont ceux-là qui sont à craindre, car ils viennent remplacer les jaunes n'ayant aucune éducation syndicale, et c'est pourquoi l'on a besoin de l'appui de tous pour collaborer à cette propagande. – Cassin demande que l'on nomme de suite une commission. Est désignée la commission exécutive : Launay, Cassin, Daniel, Rochet, Gomichon, Moreau, Richeneau, Boucherie, Meulenberg. – Cassin dit aux syndicats qui adhèrent à l'Union de préparer leurs adhérents, et fait remarquer que dans les meetings on ne voit que la Métallurgie et les Dockers. Il est décidé que les meetings auront lieu dans la dernière semaine de septembre.

Péneau demande que l'on nomme dès ce soir la commission pour qu'elle s'occupe de l'organisation de la propagande. – La Commission se réunira Vendredi qui suit.

Savariau fait l'explication de l'assurance ouvrière, et demande que ce soit l'Union qui s'en occupe, ce qui ferait des subsides pour l'Union. – Fort pense que le camarade qui en sera chargé devra être payé. Savariau fait remarquer que cela peut aider les organisations à ~~se~~ se créer des subsides pour payer les permanents. – Péneau trouve impossible que le permanent de l'Union s'en occupe, non plus qu'un autre camarade. – Cassin dit qu'il ne faut pas s'éterniser à ce sujet ; il s'agit de savoir si un syndicat veut bien s'en occuper. – Launay est

de l'avis de Cassin. — Tarreau ne voit pas que l'Union aurait du bénéfice, car le camarade qui en serait chargé aurait beaucoup à faire et le prix fixé n'est pas élevé. — Tarreau (coiffeur) dit qu'il se pourrait qu'un camarade ayant des infirmités fût s'en charger. Le comité est de cet avis, et décide d'en faire part à chaque syndicat.

Congrès du Havre. — Il est discuté sur les 4 questions. Modifications à faire aux statuts aux sujet des sections de Bourse qui ne sont pas représentées; il n'y en a guère qu'une vingtaine de représentées.

Question du viaticum. Vu qu'il est impossible de faire à 20 pour 100, un bon fonctionnement, il y aura une proposition au congrès du Hâvre, sur l'augmentation.

Questions à discuter: Diminution des heures de travail (approuvé) Propagande antimilitariste, loi Millerand, le sou du soldat, et l'attitude du soldat en temps de guerre.

Conférence des Bourses, augmentation du Viaticum.

Legac demande quelle est la différence qui existe pour les 20 pour 100. Il en est donné lecture. — Savariau pense que pour arriver, il faudra 30 p% soit une augmentation de 10. Rochet ne croit pas que la conférence tranche la question, et pour lui, il estime qu'il serait préférable d'augmenter le viaticum que de le supprimer. Les 2 cts que touchent les camarades n'est pas de l'argent mal placé, car c'est de la propagande qui fait beaucoup pour les syndicats.

Savariau fait remarquer que la C. G. T. demande également l'augmentation. — Rochet dit que le fait vient de se produire car la C. G. T. ne peut envoyer de délégué pour la propagande, faute d'argent.

Cassin demande que la question soit discutée, car les délégués doivent savoir comment il leur faudra voter.

Savariau pense que la question du viaticum sera tranchée par le congrès, et fait une proposition pour que l'on vote l'augmentation de la cotisation du viaticum et confédéral (adopté à l'unanimité).

Savariau parle de la délimitation de l'Union départementale. (adopté) Question des fonctionnaires. Savariau demande quelle sera la position du secrétaire de l'Union. — Péneau dit que le secrétaire de l'Union ne peut être celui de la Bourse rapport à la subvention, chose qui serait antistatutaire si le secrétaire de l'Union touchait la subvention.

Cassin est de l'avis de Péneau, avis qu'il a toujours soutenu.

Daniel demande que l'on mette aux voix sa proposition, qui est que les fonctionnaires de l'Union ne soient pas appointés.

Savariau dit qu'avant de voter, il ne faudrait pas que cela soit fait à la légère, car il faut penser au lendemain. Il faut savoir si réellement l'Union peut avoir un secrétaire permanent appointé, et donne les recettes de juillet 260 f.; août 131 f. 95; en septembre, la recette ne dépassera pas 200 f., soit pour les 3 mois 591 f. 95. Les dépenses s'élèvent à 56 f. — Chemet dit que le secrétaire ne peut être subventionné, car les syndicats qui n'adhèrent pas à l'Union iront peut-être chercher la subvention. — Péneau approuve, et estime que nous devons prendre les devants, c'est à dire faire nos affaires sans le concours de subvention municipale; le secrétaire de l'Union doit rester parmi nous.

Savariau dit qu'il ne faut pas trop brusquer, car l'Union n'est pas très forte; il est obligé de remonter les camarades pour qu'ils restent à l'Union. — Daniel dit qu'il faut dissoudre tout de suite l'Union, si elle n'est pas viable, et que les non-confédérés doivent nommer leurs bureaux.

Savariau fait remarquer qu'il n'est pas possible que l'Union ait un permanent à moins qu'il se trouve qu'un camarade veuille bien se charger de la permanence après sa journée.

Launay au sujet de la caisse dit qu'après le

Congrès il ne versera plus d'argent. - Péneau dit que la pression qu'a faite Savariau dans les syndicats n'est pas œuvre de syndicaliste, qu'il a fait de l'individualité. Savariau proteste contre les dires de Péneau. - Chesnet dit que la plupart des syndicats qui sont à la Bourse veulent conserver le sou. - Daniel : « Il ne fallait pas adhérer à l'Union quand on a fait les statuts ». Le délégué des tramways dit qu'avant de prendre une décision il faudrait savoir ce que feront les non-confédérés. - Péneau observe que lorsque les statuts ont été étudiés, il avait été dit qu'il ne serait pas créé de suite une permanence. - Le délégué des sculpteurs dit que l'on avait décidé que les commissions se diviseraient en deux sous-commissions, une de l'Union, une de la Bourse. - Péneau dit que c'est à l'Union locale qu'il avait été décidé qu'il y aurait deux sous-commissions.

Cassin demande, au sujet de l'Union disp.le, ce que l'on fera au congrès si l'Union ne vit pas, d'autant plus qu'il avait été bien dit que les deux Unions ne devraient pas être subventionnées. - Savariau demande qu'elle est la différence, que ce soit un patron qui paie ou que ce soit une municipalité. - Péneau dit qu'il y a du changement, car l'Union ne doit pas être appointée par la municipalité. Si le secrétaire est subventionné le maire aura les droits sur le secrétaire et peut lui imposer des réglements.

Savariau dit : à ce moment, il faudra faire de la propagande pour l'augmentation de la cotisation.

Cassin demande d'établir un parallèle entre les locaux que l'on va quitter et ceux que l'on va prendre, d'autant plus que l'Union devait combattre l'acceptation de locaux donnés par la municipalité.

Chesnet serait de l'avis de Cassin, mais il faut songer que l'on n'a pas de fonds. - Savariau dit qu'il a averti les syndicats pour qu'ils aient à se préparer, mais cependant il ne pense pas que l'Union serait déshonorée pour aller demander une salle à la municipalité. - Péneau propose que l'on envoie une circulaire à tous les syndicats, demandant que l'on augmente la cotisation de l'Union.

Chesnet répond que ce serait la mort de l'Union.

Savariau dit qu'il faudrait trouver un moyen de s'entendre. - Un délégué des typos dit que l'on se trouve dans une situation embarrassée, et qu'il faudrait en sortir. On aurait dû commencer par chercher à savoir si l'on pouvait faire vivre l'Union, puisque pour une Union on dit qu'il faut être 10.000 cotisants et o f. Gl de cotisation.

Péneau demande que l'on supprime l'article des statuts visant la subvention, et dit que puisque l'on ne peut se passer de la subvention, il n'y a pas lieu de faire d'Union disp.le.

Launay cite Rennes, où le secrétaire de la Bourse est celui de l'Union. - Rochet cite Lorient qui se trouve dans le même cas, et où les militants font de l'action. Le délégué typo dit que puisque ces villes sont dans le même cas que Nantes, nous n'avons qu'à les imiter. - Rochet répond que l'on est parfois obligé de ne pas prendre les statuts à la lettre.

Launay demande que l'on en finisse.

Cassin dit que lorsque l'on a été donner les explications dans les syndicats, l'on a pas invité les syndicats qui étaient contre l'augmentation de la cotisation à donner les raisons de leur refus. - Chesnet dit que l'on aurait dû dire qu'il fallait o f. Gl de cotisation.

Savariau dit que les syndicats qui formeront l'Union iront dans la Bourse de beurre, et il dit de rayer des statuts l'article concernant la subvention. - Péneau dit que puisque avec un sou de plus, on pourra payer un permanent.

demande que l'on envoie une circulaire à tous les syndicats qu'ils votent l'augmentation ~~demandée~~ de 0,2 p.f. Le délégué des typos dit que dans la circulaire, il faudra bien expliquer aux syndicats le but de l'Union. Cassin observe que le Congrès de l'Union départ. le ne pourra avoir lieu. — Savariau répond que si, et qu'il est persuadé qu'il sera accompli de bonne besogne. Sur cela, la discussion de l'Union est close.

Daniel fait remarquer que la jeunesse syndt. compte actuellement 30 membres, mais que personne ne venant l'intéresser, il craint que du fait de ce désintéressement la Jeunesse périclite

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures,

Le Secretaire-adjoint
Signé : Favreau

Comité Général
Procès-Verbal
de la Séance du Mardi 14 octobre 1913

Séance ouverte à 20 hres 30 sous la Présidence du Cen Gillion, et des camarades Rouxeau et Lamotte, assesseurs.

Savariau donne lecture de la correspondance. Il annonce que le syndicat des ouvriers et employés d'artillerie qui avait donné sa démission à l'Union locale, l'a retirée. — Il est voté 30 f. pour le Comité de défense sociale qui avait fait un appel. — Savariau propose de voter une somme de 50 fs pour secourir les camarades cordonniers de Fougères qui sont en grève, Adopté.

Les camarades de Trélazé également en lutte font un appel. — Le Joncourt demande que l'on écrive à Trélazé pour empêcher les cdes grévistes de venir remplacer les dockers, et qu'il faut connaitre ces gens-là, car lorsqu'il leur demande leur carte confédérale ils l'envoient promener en disant qu'elle se trouve à Trélazé. — Jacquet dit que cela n'empêche pas d'envoyer une somme pour soutenir les grévistes.

Launay appuie Le Joncourt et demande qu'avant d'envoyer une somme, on se renseigne sur la venue des ouvriers qui remplacent les dockers à Nantes.

Cassin dit que Le Joncourt a raison de nous renseigner sur ce qui se passe sur les quais, mais il ne voudrait pas voir la caisse de l'Union servir à venir en aide aux grévistes, qu'elle ne doit exister que pour la propagande. Il demande au Comité général de bien réfléchir. — Savariau dit que si l'on ne vote pas de secours, cela aura une répercussion, et observe qu'il est de bonne propagande de soutenir les camarades en lutte. — Jacquet dit que Cassin a raison, et qu'il faut porter cette question au prochain Comité général,

Cassin dit qu'il faut que la cotisation soit séparée pour former deux caisses distinctes, une de solidarité et une pour l'Union. – Nicolas dit qu'il y a eu une entente tacite entre les camarades de la région bretonne pour s'entresoutenir, et il croit que l'on peut bien voter une petite somme pour Crélazé. – Launay propose 50.00, ce qui est adopté. Cassin demande que sa proposition soit mise aux voix. Jacquet dit de reporter cela au prochain Comité g.al. Adopté. Propagande à faire. – Savariau dit qu'il y a beaucoup de propagande à faire à Nantes, mais pour accomplir cette besogne, il faudrait une commission qui s'entendrait avec les Syndicats qui voudraient faire de la propagande. Cassin est de l'avis de Savariau, mais il dit que la Commission, c'est le comité général. – Savariau dit que ce n'est pas au Comité général que l'on peut discuter terre à terre sur la propagande à faire, que l'on sait très bien où il faudrait en faire et que certains syndicats ne viendront pas demander au Comité g.al qu'il fasse quelque chose pour eux, mais qu'ils s'adresseraient plutôt à une commission. – Le Joncourt dit qu'aux Usines il y a de la propagande à faire, car les ouvriers font le travail des dockers, et dit que le secrétaire des syndicat des ouvriers d'usine ne fait rien. – Savariau dit qu'il est très difficile pour un secrétaire de syndicat de faire de la propagande, qu'il y a souvent des victimes. Nicolas est de l'avis de Savariau, qu'il faut une commission, puisqu'il y a beaucoup à faire.

Cassin demande que l'on vote le principe d'une commission, et dit qu'il n'y a pas que des hommes à travailler dans les usines, qu'il y a aussi des femmes que la semaine anglaise doit intéresser, ce qui est de la propagande actuelle. La proposition de Savariau est adoptée. –

Savariau donne lecture de l'ordre du jour de la C. G. C., concernant les meetings contre les emprisonnements. Cassin tient à répéter à propos des meetings, que lorsque on en organise un, nous y assistons au nombre de 300 sur 5.000 syndiqués, il voudrait que pour ce meeting, on demande aux secrétaires de convoquer les adhérents de leurs syndicats, et que les secrétaires prennent l'engagement de lancer les convocations. – Il est décidé de faire un meeting pour nos camarades emprisonnés, et il sera fait des affiches et des tracts. – Plusieurs camarades demandent où aura lieu ce meeting. – Cassin demande de laisser le soin au camarade Savariau de trouver une salle.

Savariau donne la situation de la Clinique, il dit qu'il fait ce qu'il peut, mais que, d'ici quelque temps, il faudra un autre camarade permanent pour lui donner la main, que cette question a été discutée à la clinique, et qu'il faudra aussi la discuter à l'Union locale.

Launay demande la parole au sujet de la cotisation des mousses, et voudrait, si cela est possible, qu'elle soit identique à celle des femmes. – Cette proposition est adoptée.

Nicolas demande des renseignements à Savariau pour la venue du délégué de la C. G. C., le 1 avril, il observe que Pelé avait dit que la question avait été reportée à un autre comité, que Viaud disait autrement, et ce dernier demande à poser la question aux délégués du Comité gén.l. – Savariau répond que Pelé a très bien rendu compte de ce qui s'était passé, mais qu'il n'y avait pas eu de suite [redacted] parce que les cam.des secrétaires de la C. G. C. ne savaient pas ce qu'ils pourraient faire ce jour-là. Cassin demande que l'on partage les frais et demande à Nicolas à combien ils s'élèvent. – Nicolas dit qu'ils ne sont que de 50 francs. La somme de

Le fps est mise aux voix pour rembourser le Syndicat d'Indret (adopté).

Cassin donne le compte rendu du congrès de Fougères.

Card rend compte de son mandat à l'Assurance ouvrière.

Boucherie dit que le syndicat des Chemins de fer a fait une réunion de propagande aux employés du Chemin de fer Nantes-Segré, et qu'il y a eu un incident. Il y avait trois syndiqués sur ce réseau, deux appartenant à la métallurgie et l'autre à la voiture; les camarades de la métallurgie sont rentrés au syndicat des chemins de fer, l'autre a refusé d'y adhérer et ne fait que critiquer le nouveau syndicat. - Il propose que l'Union le force à adhérer au syndicat des chemins de fer. - Cassin dit qu'on ne peut pas forcer ce camarade à quitter son syndicat dont il fait partie depuis vingt ans, mais il demande qu'on fasse quelque chose pour le ramener à de meilleurs sentiments. Ce qui est adopté.

Savariau demande la parole au sujet des conseils des Prud'hommes, car c'est le moment de s'occuper du remplacement des camarades sortants ou démissionnaires. - Il est décidé de convoquer les conseillers et de demander aux syndicats, s'il y a des camarades candidats

La séance est levée à 12 Hres 40.

Le Secrétaire de séance,

Comité de l'Union Locale

Procès verbal de la séance du Octobre 191

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la Présidence du Camarade Ouvrard, Assesseurs Richeux, Thomas.

Le cde Savariau donne lecture du procès verbal du ~~dernier~~ précédent comité, qui est adopté sans observations.

Il est donné lecture des correspondances. Dépêches de St. Nazaire concernant une grève. Lettre de St. Nazaire donnant réponse de la dite grève. Dépêche de Gauthier. Lettres de la C. G. T. au sujet des timbres, demandant le nombre qu'il faut envoyer; de la C.G.T. au sujet de la représentation aux Bourses.

On passe à l'ordre du jour qui est: Compte rendu du congrès du Havre et des Bourses. - Savariau rend compte de son mandat. - Péneau demande au sujet de la conférence des Bourses, dans quel sens l'Union Locale a voté. - Savariau lui répond qu'elle n'a pas pris part au vote. - Sallé demande pourquoi Savariau a voté un ordre du jour de fusion pour les typos.

Savariau dit n'avoir ni présenté ni voté d'ordre du jour à ce sujet, et que c'est une erreur de Lenoir, cela a été rectifié. - Bretesché demande ce qu'il a été décidé au sujet de la fusion des gaziers et des électriciens. Savariau répond que cela n'a pas été discuté. - Le rapport est ensuite adopté.

Pour l'Union Départementale, Savariau s'est entendu avec St. Nazaire, et le congrès est définitivement fixé au 20 octobre. - Gautier, de St. Nazaire, a demandé si le siège de l'Union ne pourrait pas être à Nantes. - Savariau lui a répondu qu'il en parlerait au Comité précédent le congrès, mais pour lui, il n'en voit pas la possibilité. - Daniel dit que le siège de l'U.D. devrait être à St. Nazaire, étant

donné que les syndicats y sont logés chez eux. — Savariau dit qu'il a été envisagé d'avoir une salle pour 40 f. par mois, frais compris. — Faunier dit que l'Union départementale n'a pas besoin d'avoir un grand local. Cassin en fait l'exposé, et donne les chiffres dont on peut disposer, demande si sa proposition qui est pendante depuis trois mois peut être acceptée, à savoir la question de l'appointement du secrétaire de l'Union. — Chesnet dit que dans les dernières réunions il a été décidé que l'on ne pourait avoir un permanent, n'ayant pas assez d'argent pour l'appointer. — Savariau fait remarquer que l'Union est forcée d'être organisée, car St-Nazaire la ferait seule, c'est une décision du Congrès de Nancy. Faunier demande que les Statuts de l'Union départementale soient envoyés aux organisations. — Savariau lui répond que cela a été fait. — Cassin demande que ce soir on envisage le cas de l'Union, pour ne pas que les syndicats à St-Nazaire se tirent dans le dos.
Delage dit que s'il faut discuter sur les statuts, ce n'est pas la peine d'aller au congrès de St-Nazaire.
Ensuite une discussion s'engage entre camarades.
Daniel demande que l'Union locale vote pour savoir si le siège de l'Ub.D. sera à St-Nazaire ou à Nantes.
Savariau dit qu'il a mis cette question à l'ordre du jour, qu'il faut en décider ce soir, et nommer le délégué. — Ouvrard dit qu'il est nécessaire que l'Union Lle décide ce soir quel sera l'endroit où se tiendra le siège de l'Ub.D. — Bretesché dit ne pas avoir de mandat, et que s'il vote, il ne sait pas si son syndicat approuvera son vote. — Péneau est d'avis que le siège de l'Ub.D. soit à Nantes, dans un local à part, et il en fait la proposition.
Savariau, ainsi que plusieurs camarades, sont de cet avis. — Chesnet pense qu'aucun syndicat ne ferait d'objection à ce que le siège de l'Ub.D. soit à Nantes, car c'est un centre industriel. — Cassin est aussi de cet avis, mais il s'agit de savoir si la cotisation de 0,05 cent. est votée, il est nécessaire de savoir si on vote l'augmentation de l'Union dépale. — Chesnet dit que l'on doit séparer la question de l'Union dépale de celle de l'Union locale, puisque l'Union locale aura son permanent. — Savariau dit ne pas savoir si St-Nazaire votera deux centimes ou un sou; si elle ne vote que deux centimes, il sera impossible que l'Union dépale fasse vivre un permanent. — Chesnet dit que l'augmentation regarde l'Union locale. — Cassin dit que les syndicats qui sont partisans de la subvention de la Bourse n'ont qu'à faire une proposition ferme, et qu'il est d'avis que si l'on vote 3 cent. pour l'Union dépale, il n'y a qu'à adopter St-Nazaire pour en être le siège, car à Nantes, sans le sou de cotisation, l'Ub.D. ne peut vivre.
Daniel demande si on ne peut discuter ce soir le prix de la cotisation de 0.05c, et dit que ce n'est pas la peine d'aller au congrès de St-Nazaire discuter.
Savariau dit: ce sont les syndicats qui discuteront et qui formeront l'Union. — Cassin dit que ce sont les Unions locales qui doivent discuter l'Ub.D. et nous devrions nous être entendus entre nous.
Péneau dit qu'il n'est question que de discuter l'augmentation de l'Union dépale et on fait confusion avec l'Union locale. — Bretesché dit qu'il faut savoir si les syndicats sont d'accord pour voter l'augmentation de cotisation, et demande que ce soit mis aux voix. — Savariau dit être allé dans les syndicats et qu'il leur a dit que la cotisation serait de un sou par membre et par mois, et que l'on peut faire quelque chose avec les 2.500 f.; et que souvent il est émis des votes sans que l'on se soit rendu compte de l'état de la caisse.

Launay dit qu'à l'avenir, avant de voter une somme, il faudra connaître l'état de la caisse du mois précédent. — Savariau demande d'émettre le vœu que le siège de l'U. D. soit à Nantes. Il sera demandé aux organisations de voter le sou. — Cassin demande si c'est avec la subvention municipale. Savariau répond: oui.

La proposition Péneau est mise aux voix, proposition demandant que le siège de l'U. D. soit à Nantes, et dans un local à part. Adopté.

Le Comité décide qu'il sera envoyé une circulaire aux syndicats leur demandant de se réunir afin qu'ils puissent venir au Congrès de St-Nazaire avec quelque chose de tangible. — Pour le délégué confédéral, les Unions paieront les frais; et d'accord avec Gauthier, de St-Nazaire, les Bourses limitrophes seront invitées.

Péneau demande que l'on s'entende pour nommer un secrétaire. — Savariau pense que ce sont les organisations qui nommeront un permanent. — Vaunier dit que ce sera dans la commission que l'on nommera le permanent.

Savariau: „Il se peut que l'on ne trouve pas de camarades pour remplir les fonctions de permanent„. Cassin formule le vœu, que les syndicats qui voudraient présenter un permanent pour l'Union dépt., en avisent leur délégué. Adopté à l'Unanimité.

Péneau dit que, comme trésorier de l'Union, il lui est impossible de continuer à remplir ce poste, parce qu'il est trop occupé, et demande qu'au prochain comité, il soit nommé un trésorier. — Proposition Daniel, au sujet d'une manifestation à propos de la venue à Nantes de Poincaré et Guisthau, et demandant que les délégués invitent les syndicats de l'Union locale à manifester contre la visite des susdits.

Savariau dit qu'il serait préférable que l'on fasse une affiche, car il n'y aura personne à la manifestation. — Daniel n'est pas de cet avis, et qu'organiser une manifestation serait d'un plus heureux effet. — Bretesché trouve que c'est inutile. — Péneau dit qu'il est regrettable de voir les camarades avoir peur des manifestations. Durrard dit qu'il n'y a pas lieu d'en faire. — Launay est pour la manifestation. — Savariau dit qu'il faut faire exécuter une affiche pour expliquer le but de la protestation, et que l'on ne doit pas dire que l'on fait de la politique. — Le Comité décide qu'il sera fait une affiche et que le bureau et la Commission exécutive sera chargée de la rédiger (adopté). Cassin dit qu'il faut faire appel en dehors des syndicats à ceux des délégués qui appartiennent à des groupes politiques. — Cassin dit avoir fait une proposition se rapportant à former une ligue de pères de famille pour les écoles; il dit que les instituteurs ne pouvant faire augmenter leur traitement, se rattrapent sur les familles en augmentant le prix de l'étude qui est de 1 f. 50 au lieu de 1 f. et fait remarquer que les enfants qui ne restent pas à l'étude sont mal vus des instituteurs, mais déclare que s'il apprenait que son enfant fut maltraité, il se chargerait de montrer à ces instituteurs, leur devoir, s'ils le méconnaissent. Personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 23 h ½.

Etaient présents: Le Secrétaire adjoint
Moreillon, Font, Bertin, Favreau
Richard, Doret du Bâtiment, Grelier, des Boulangers, Bétry, des Camionneurs; Le Diréack des Coiffeurs; Vallée, des Charpentiers Hlx; Borget, des Pâtissiers-Cuisiniers; Doussin, des Chemins de fer; Thomas, des Dockers; Durrard, Richeux, des Dessinateurs; Fleurnet des Employés des deux sexes; Houdmont, de l'Alimentation; Bretesché, Favreau, des Gaziers; Godron, des Galochiers; Maillard, des Granitiers; Deschamps, de l'Imprimerie, Cassin, Péneau, Launay, Daniel, Richard, des Métallurgistes Nantes; Daniel, des Métallurgistes Basse-Indre; Glotteux, menuisiers-bâtiment; Janvier, Chaveau, Menuisiers ébénistes; Mabilais, des Maréchaux, Lagarde, Berteau, des Ouvriers d'usine,

Sivet, Guillou, des Scieurs - mécaniques ; Leprin, Delage, Denis, des sculpteurs ; Chesnet, Bougon, Dupré, des tramways, Boujet, Rouxeau, Sallé, des Typographes, Nantes, Pelé, des Travailleurs Indret.

Comité général

Procès-Verbal

de la séance du 11 novembre 1913

La séance est ouverte à 20 h^res 30 sous la Présidence du camarade Morillon ; Assesseurs, les c^ds Lamotte et Potier.

Savariau donne lecture de la correspondance. Après la lecture d'une lettre de "la Ruche" annonçant qu'elle peut faire les imprimés des syndicats, il dit que nous avons une Imprimerie ouvrière à faire vivre, et que les syndicats doivent lui donner tous leurs imprimés. - Personne ne demande la parole sur la lecture de la correspondance.

Savariau dit que le meeting de dimanche n'a pu avoir lieu, étant donné le mauvais temps qu'il a fait ce jour-là et le petit nombre de camarades présents, et que le meeting était reporté à dimanche prochain. - Launay dit qu'il est étonnant que l'on n'ait vu que des métallurgistes et ~~quelques~~ des dockers et quelques camarades, et que cependant les secrétaires avaient dû convoquer les membres de leurs syndicats ; il dit que c'est à se décourager de faire quelque chose. - Savariau demande que l'on se décide si on doit faire une réunion dimanche prochain, car cela fait des frais qui n'ont servi à rien. Legac dit qu'il faut faire une réunion pour nos camarades emprisonnés, car demain il y en aura d'autres qui seront emprisonnés pour le même motif, si nous ne faisons rien. - Cassin trouve drôle que les syndicats ne fassent rien, et que cependant ils devraient protester, car toutes les organisations ont "le sou du soldat". Il faut, dit-il, protester coûte que coûte, car nous avons deux des nôtres qui sont en prison, et nous serions des lâches si nous ne faisions rien. Les dockers et les métallurgistes ne sont pas venus en assez grand nombre pour protester, car si nous avions été un millier, nous aurions pu montrer que l'Union des Syndicats peut quelque chose.

Plusieurs camarades demandent quel jour l'on pourra faire cette réunion, car nous n'avons pas beaucoup de temps d'ici le procès. - Il est décidé que nous ferons cette réunion mardi prochain ; on décide aussi de faire des tracts. - Savariau dit qu'il enverra encore une circulaire aux secrétaires de Syndicats pour les prévenir de la réunion et les prier de convoquer les membres de leurs organisations. - Bétif demande que l'on envoie des tracts aux secrétaires qui n'auraient qu'à les mettre sous bande et les envoyer à leurs camarades. Cassin dit qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer des tracts aux secrétaires, car il y a des camarades que le "sou du soldat" effraie. - Savariau dit qu'il n'a pas eu le temps de s'occuper de réunir les secrétaires pour la propagande ; il profite de la réunion de ce soir pour en parler, il croit que tous les syndicats ont besoin de propagande, car on ne groupe guère que 25 p% des ouvriers de chaque corporation. - Il demande si quelqu'un prend la parole. - Morillon dit qu'il n'a rien à demander car les camarades secrétaires de l'Union départementale et l'Union locale leur donne la main pour faire des réunions. - Raffin demande qu'à la prochaine réunion des coiffeurs, le secrétaire de l'U. D. vienne prendre la parole sur le syndicalisme. - Savariau dit que cela ne fait que deux organisations qui répondent. Gatreau dit que s'il n'y en a pas d'autres qui prennent la parole, c'est parce qu'ils ne sont pas secrétaires, qu'ils ne veulent pas prendre de responsabilités.

Cassin dit que cela n'engage en rien les délégués, mais il y a des syndicats qui ne veulent pas demander le concours de camarades pour faire de la propagande, et Savariau a grossi le nombre des syndiqués en disant 9 p.%
Savariau dit que l'on peut faire de la propagande sans faire trop de réunions, il y a des corporations qui peuvent écrire dans le "Réveil" sur telle chose de telle maison et distribuer des exemplaires à la porte de ~~telle~~ maison, ainsi que les journaux de fédération.
Il trouve drôle que les camarades ne répondent pas.
Farreau dit que l'on ne peut pas répondre que tel jour on fera une réunion, nous ne sommes pas secrétaires.
Savariau dit qu'il y a des secrétaires, mais ils ne répondent pas, alors tout va bien sans doute. - Héry déclare qu'à son syndicat, ils ont fait réunion sur réunion, mais il n'y a pas eu de réussite. - Savariau dit que l'on s'y prend mal. - Héry répond que tout le monde s'y prend mal, car c'est le même résultat partout. - Savariau dit que sans doute, il faudrait faire autrement; il ne faut pas se fier sur la venue de délégués de fédérations et que l'on a le tort de mettre sur les journaux, réunion des syndiqués et des non-syndiqués. - Savariau donne ensuite la situation financière de l'Union. Personne ne demande la parole sur la situation financière.
Savariau donne son compte rendu sur la conférence des cliniques ouvrières.
Le secrétaire de la Jeunesse demande au camarade Cassin pour quelles raisons les articles qu'ils lui avait remis n'ont pas paru sur le "Réveil".
Cassin dit qu'il y a une commission du journal, que c'est à cette commission qu'il doit demander des explications, et qu'il trouve drôle que le camarade lui demande des explications ce soir après l'avoir vu plusieurs fois depuis et qu'il ne lui en a jamais parlé.
Savariau dit que l'article sur l'alcoolisme n'a pas passé, parce que pour traiter cette question, il faut des gens compétents, alors c'est le Dr de Silvera qui fera l'article pour le prochain numéro. - Savariau demande de nommer 3 membres à la Commission du journal en remplacement des démissionnaires. - Héry dit que le camarade de la Jeunesse ferait très bien à la Commission. - Cassin et Savariau disent qu'il ne faut pas confondre, qu'il n'y a que les délégués de syndicats qui peuvent faire partie de la commission.
Les camarades Héry, Farreau et Vinet sont nommés.
La séance est levée, puis on ouvre la séance du

Comité de vigilance

Les Prud'hommes. - Savariau demande que le bureau qui été nommé pour la précédente commission, reste en fonction pour présider la séance du Comité de Vigilance. - Il annonce qu'il a reçu deux lettres demandant le maintien des conseillers sortants Plantard et Richard. - Les sculpteurs maintiennent le cd Delail. - Richard demande si l'on peut manifester le désir que le vote soit le 7 xbre et le ballotage le 14, en vue des fêtes, car les camarades employés doivent travailler les dimanches matins qui ont été primitivement désignés pour les jours des élections. - La demande de Richard est acceptée. - Pour pourvoir aux élections, il est décidé de faire une réunion à la fin de novembre. - Launay demande s'il n'y a pas de conseillers qui démissionnent, après les incidents qui ont eu lieu. - Cassin demande si on ne pourrait pas forcer les conseillers prud'hommes à se syndiquer. - Mariot dit qu'il y a eu un précédent à la métallurgie. - Richard demande quels sont les conseillers qui ne sont pas syndiqués. - Bonnin dit qu'il n'est pas difficile de le savoir. - Launay dit que les conseillers devraient savoir quels sont

ceux qui, parmi eux, ne sont pas syndiqués, et qu'ils devraient au moins se renseigner. — Richard dit qu'il ne demandera jamais de renseignements sur n'importe quel camarade.
Sécher demande la parole, et dit qu'il entend derrière lui dire que le camarade est présent, qu'il devrait au moins nous expliquer son cas. — Deray prend la parole en disant qu'on aurait dû le dire depuis longtemps que c'était lui que l'on visait, qu'il attendait toujours. Il déclare qu'il est syndiqué depuis 20 ans, qu'il est un militant victime, qu'il a toujours réclamé près des patrons pour ses camarades et que ce n'est pas de sa faute si son syndicat ne fonctionne pas, qu'il fait partie d'un syndicat qui n'a ni secrétaire, ni président, ni trésorier, que depuis un an, il n'y a pas eu de réunion
Mariot dit où ce camarade qu'il n'avait qu'à faire comme le camarade Paon qui est entré au Synd.t des employés de commerce. — Richard dit qu'en effet le camarade Paon est entré au Syndicat des employés de commerce, mais qu'il entend dire que le camarade en question est entré au Syndicat des ouvriers d'usine.
Cassin demande que l'on nomme une commission d'enquête pour régulariser la situation de Deray.
Bétif propose que le camarade Deray rentre dans un syndicat confédéré et qu'ainsi il n'y aurait pas d'enquête à faire, puisque le syndicat des bijoutiers n'est pas confédéré. — Deray dit que l'on n'a pas à savoir ce qu'il fait, s'il paie ou ne paie pas ses cotisations à son syndicat, s'il le paie tous les ans ~~ou~~ mensuellement, qu'il se
de son ~~syndicat~~ mandat aux prud'hommes, et que l'on a qu'à faire l'enquête.
Cassin demande que l'on nomme cette commission
Sont nommés : Launay, Sécher, Raffin et Sallé.
On décide de la faire sur le boycottage de Deray, sur sa situation vis à vis de son syndicat concernant le paiement de ses cotisations.
Deray dit qu'il est syndiqué, qu'il paie ses cotisations quand il veut et que cela ne regarde personne, qu'il n'attend pas une place de député et qu'il se moque d'être conseiller prud'homme. — Cassin dit que M.r Deray le fait à l'ironie, et il demande le maintien de la Commission d'enquête. — Richard demande des explications au sujet de la situation syndicale du camarade Paon, qui a changé de syndicat. — Cassin dit que le syndicat qui l'a accepté aurait dû se renseigner auprès du syndicat qu'il quittait.
La séance est levée à 23 h.res 15

Le Secrétaire de séance,
Sallé.

Comité général
Séance du 16 x.bre 1913

La séance est ouverte à 20 h.res 30 sous la présidence du c.en Rouxeau; Assesseurs, c.ens Richeux et Vallée.
Savariau prie le comité g.al d'excuser les camarades de la Métallurgie qui ne peuvent assister à la réunion de ce soir, étant pris par une réunion à Chantenay.
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture. — Savariau donne lecture de la correspondance.
Lettre du Journal "Le Semeur" annonçant à l'Union locale qu'il met ses colonnes à la disposition de l'Union.
Savariau demande s'il pourra faire passer des convocations ou autres articles, il voudrait bien avoir l'avis des camarades. — Prunet dit que nous ne pourrons refuser l'offre du journal qui propose d'insérer quoi que ce soit gratuitement, et que tous les syndicats peuvent lui envoyer des articles.

Palusière déclare que cela ne se demande pas, et que l'on n'a qu'à lui envoyer les convocations comme aux autres journaux. – Savariau observe qu'il peut se faire qu'il y ait autre chose que des convocations, qu'il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque. – Ménard dit que si ce sont les syndicats qui font passer des articles, cela les regarde; mais si cela doit engager l'Union là il se retranche derrière le syndicalisme. – Le président demande si le Comité g^al accepte l'offre du "Semeur" et met la proposition aux voix. L'offre est adoptée.

Savariau dit que les Employés des Pompes funèbres viennent de fonder le syndicat des Employés municipaux et demandent leur admission à l'Union locale.
Ce syndicat est admis à l'U. L.

Savariau dit que tout le monde connait le conflit qui existe à St-Nazaire et il estime que l'Union peut faire un effort pour les camarades dockers de St-Nazaire. Il propose qu'on leur vote 100f. – Plusieurs camarades demandent s'il y a de l'argent en caisse, et disent que l'on pourrait peut-être faire mieux.
Savariau répond que la caisse de l'Union est assez forte en ce moment. – Daniel dit que l'on peut faire plus et il propose 200 francs. – David est de l'avis de Daniel, mais d'envoyer l'argent en deux fois, 100f. maintenant et 100f. dans huit jours.
Daniel accepte cette proposition et demande au comité général de la voter. La proposition David est adoptée.

Les bureaux de placement de l'Union départ^le des Sociétés de Secours mutuels, étant à l'ordre du jour, Savariau dit que l'on doit combattre le bureau de placement Bastit qui ne sera qu'un bureau de placement de jaunes, que les camarades qui ont lu la circulaire de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels sont fixés sur la marche qu'aura ce bureau, et il engage les camarades à faire tout ce qu'ils pourront contre ce bureau.

Savreau donne des renseignements sur la réunion des Présidents de la Mutualité. – Rouxeau donne aussi des renseignements plus précis, puisqu'il assistait à cette réunion; il dit que tout n'alla pas tout seul, que tous les présidents étaient contre ce projet, mais il dit qu'il faudra mener une campagne, car le Phare se met lui aussi de la partie pour faire aboutir ce projet, puisque ce soir il paraît un article de Chartrain. – Ménard dit que l'on devrait faire des tracts pour renseigner les camarades sur ce bureau de placement. Ce qui est adopté.
Daniel demande qu'on le remplace, comme gérant du journal "le Réveil". – Rouxeau demande à Daniel, s'il n'a pas présenté un camarade qui pourrait le remplacer.
Daniel répond qu'il n'a présenté personne et qu'il pense bien qu'il y aura un camarade qui prendra la gérance. – Personne ne répondant, Daniel dit que lorsqu'il y a des responsabilités à prendre, on ne trouve personne et il ajoute qu'il gardera la gérance encore un mois.
Personne ne demandant la parole, la séance est levée à h.

Le Secrétaire de séance,

Comité Général
du 9 Janvier 1914

La séance est ouverte à 20h.30. sous la Présidence du Cde Guilloux. Assesseurs Cdes Varnas et Batard
Le procès verbal de la séance de décembre est adopté.
Le cde Savariau donne lecture de la Correspondance.
La Bataille syndicaliste ayant envoyé une circulaire annonçant qu'elle imprimerait des Nos supplémentaires pour la sortie du feuilleton "Chair à révolte" à raison de 3 f. le cent, et que les organisations qui en voudraient devraient faire leur demande.
Launay dit qu'il serait utile de faire venir des exemplaires, et qu'il ne pense pas que quelques camarades iraient contre. Savariau propose d'en faire venir cinq cents, ce qui est adopté.
La Fédération des locataires demandant que les organisations votent un ordre du jour pour demander que les ouvriers des villes, bénéficient comme les ouvriers des champs, de la loi du bien de famille insaisissable. - Cet ordre du jour est voté. -
Savariau demande s'il y a un camarade qui veut prendre la gérance du Journal "Le Reveil". - Nicolas dit qu'avec une indemnité on trouverait plus facilement un gérant. - Savariau dit que l'indemnité qui serait allouée au gérant viendrait encore grever l'Union des Syndicats, car c'est tout juste si le journal vit par lui-même, et qu'il faut prévenir le camarade qui prendra la gérance. - Bety dit qu'il n'y aura pas un camarade qui acceptera cette indemnité. - Daniel fait remarquer qu'il ne faudrait pas croire que c'est parce qu'il n'y a pas d'indemnité qu'il quitte la gérance, et que si l'Union avait donné une indemnité, il n'aurait pas pris cette gérance, et qu'il savait à quoi il s'exposait en la prenant. - Savariau dit qu'il tient à prévenir le cde qui prendra la gérance, car il s'expose à des poursuites et à des condamnations, qu'il faut que ce camarade soit à l'ordonnance.
Il faut un gérant pour que le Journal paraisse à la fin du mois. - Un camarade dit que parmi les camdes qui écrivent dans le "Réveil", il y en aura bien un qui prendra la gérance. - Le nom du cde Savariau est cité. - Savariau dit que si on veut qu'il prenne la gérance, il faut qu'il passe devant le notaire, et qu'il ne veut pas faire les frais. - Launay dit qu'il ne croit pas qu'il y ait eu des articles susceptibles d'être poursuivis, que la commission les examine et que s'il n'y a pas de gérant, pour que le Journal paraisse, il dira où Savariau qu'il prend la gérance. - Daniel dit qu'il n'est pas de l'avis de Savariau de prendre un camarade qui ne possède rien, car c'est faire paraître ce camarade comme étant très malheureux, et il ajoute que le camarade qui n'écrit pas dans le journal est de cœur avec celui qui écrit, que lorsque le camarade serait poursuivi, il y aura les syndicats qui le soutiendront. - Savariau demande de renvoyer la question à la Commission qui pourra peut-être trouver un gérant. - Ce qui est adopté.
Savariau dit que lorsqu'il y a le contrôle de l'Union, il ne vient personne, que cela marchait bien pendant un moment, mais qu'à présent ça ne va plus; il demande que le contrôle se fasse tous les trois mois. - Palussière dit n'avoir jamais été convoqué pour le contrôle, puis il demande si le Synd.t des typos a été convoqué. - Sallé dit que Michereau l'avait désigné pour faire le contrôle et qu'il n'y a qu'un delegué par syndicat. - David demande de citer les syndicats qui ont été convoqués et qui n'ont pas ~~accepté~~ assisté au contrôle, et que l'on devrait convoquer les 3 délégués, comme cela il y aurait un contrôle

assuré. – Palussière demande que l'on convoque les délégués, et dit que ce n'est pas la peine de convoquer les secrétaires. Cassin dit qu'il vaudrait mieux nommer la Commission de contrôle au Comité général, comme cela on verrait les camarades qui manqueraient. – On procède à la nomination de la Commission.

Conflit de St-Nazaire. – Cassin déclare qu'il avait envoyé une circulaire à tous les syndicats pour prendre des mesures contre le conflit, et qu'il n'y a que douze syndicats qui étaient ~~seulement~~ représentés. – Il donne un compte-rendu du conflit, puis il demande aux organisations quels moyens on peut employer pour venir en aide aux camarades en lutte, car le timbre de solidarité n'a pas rendu ce qu'il pensait, lors de la grève du Gaz. – Launay dit qu'à la Métallurgie, ils vont voter le sou quotidien. – Un camarade des Granitiers dit qu'ils vont faire des collectes à la porte des chantiers. Nicolas dit qu'à Indret, ils font des collectes et prennent en échange des timbres de solidarité.

Sécher dit qu'il ne faut pas en vouloir aux syndicats qui ne prennent pas de timbres, c'est que ceux-ci préfèrent envoyer l'argent aux syndicats en lutte, car, comme cela, ils se disent que les camarades savent mieux d'où viennent les secours. – Cassin trouve drôle ce que vient de dire Sécher, tous les syndicats étant au courant ~~sur~~ ce qui regarde les secours.

Daniel dit que la "Muse Rouge" organise un concert au profit des Dockers de St-Nazaire et il demande que l'Union des Syndicats prenne cette fête sous son égide. – Le Président met cette proposition aux voix, qui est adoptée.

Les Tabacs disent que si cela est nécessaire, ils enverront l'argent des 400 timbres et que le Conseil votera un secours. – Le Comité gén.al remercie les Tabacs.

Cassin dit qu'il faut envisager le congrès interrégional. Huchet dit qu'il est de l'avis de Cassin, mais qu'il ne faudrait pas envoyer trop de délégués, et qu'il voudrait mieux envoyer l'argent aux camarades en lutte.

Primault dit que le syndicat des Dockers de St-Nazaire compte sur nous, et que ce soir, il doit être pris des décisions, car il faut trouver de l'argent pour faire bouillir les soupes communistes, et il entretient longuement les camarades sur le conflit. – Savariau dit ce que l'on demande d'abord, c'est de nommer les délégués qui iront au Congrès de St-Nazaire. – Nicolas propose qu'il y ait six délégués à l'Union locale, et que les syndicats assument les frais de délégation au prorata du nombre de leurs membres. – Legac dit que chaque syndicat devrait prendre un délégué à sa charge. – Savariau dit que l'Union doit prendre à sa charge les frais de délégation et que les syndicats doivent faire leurs efforts pour St-Nazaire, puis il demande de mettre aux voix l'envoi des six délégués. – Cassin demande de faire un appel nominal des syndicats qui se feront représenter. Le Syndicat des Granitiers se fait représenter et attend la réunion de ce soir pour donner le mandat au délégué. – La proposition du camarade Savariau est mise aux voix et adoptée.

L'on procède à la nomination des camarades délégués, qui sont: Savariau, Cassin, Cadeau, Nicolas, Launay et Le Joncourt, désignés.

Cassin dit qu'il faudrait savoir maintenant, si les syndicats pourront s'imposer le sou quotidien.

Palussière dit qu'au nom des délégués de son syndicat, il ne peut pas prendre de décision, mais qu'en ce moment, il y a des listes de souscription de lancées, et que la semaine prochaine il y aura réunion du syndicat où il sera voté une somme.

Primault dit que le Comité général ne l'a pas compris et qu'il voudrait que tous les camarades ici présents fassent tous les efforts qui leur seront possible pour soutenir les grévistes, et faire de la propagande auprès des autres camarades.

Cassin dit que tous les camarades ici présents feront le nécessaire.

Personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire de Séance,
Sallé

Comité Général
du Mardi 10 février 1914.

La séance est ouverte à 20 h. 30 sous la Présidence du Cde Favreau. Assesseurs, les cds Launay et Droney.

Le Procès verbal du Comité général de Janvier est adopté après lecture.

Savariau annonce que le camarade Cassin s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion de ce soir, étant à Crignac.

Le Compte rendu financier est adopté.

Le cde Savariau donne lecture de la correspondance.

La C. G. C. annonce qu'elle éditera un numéro spécial de la "Voix du Peuple." - Savariau propose d'en prendre 500 numéros, ce qui est adopté.

L'Imprimerie ouvrière de Nantes, ayant envoyé un bilan de fin d'année, et demandant que l'Union locale soit représentée à la prochaine réunion de ses actionnaires, le camarade Savariau est désigné.

Savariau entretient le Comité général de la grève des Dockers de St. Nazaire qui dure toujours, et engage les camarades à faire le plus de propagande possible pour leur venir en aide. - Daniel dit que les camarades ignorent ce qu'est la grève de St. Nazaire, car la fête donnée en faveur des grévistes n'a rien rapporté, les frais n'étaient même pas couverts, et que les camarades militants n'avaient pas fait d'activé propagande, afin que cette fête pût réussir, puis il demande que l'Union locale donne 100 f. pour les grévistes. - Le Joncourt dit qu'il n'a pas assisté à la fête, mais qu'il avait pris une carte.

Launay dit qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour la fête, mais ce jour-là, il était à Indret, où les camarades l'avaient demandé; il demande que la

discussion soit très large, car depuis quelque temps on jette la suspicion sur les permanents.

Daniel dit qu'il n'y a pas à rentrer dans des questions personnelles. - La demande du Cde Daniel est adoptée.

Sécher demande la parole. Il dit qu'il y a quelque temps il avait parlé à Savariau des méfaits que causait l'alcool parmi la classe ouvrière, et qu'il fallait combattre l'alcoolisme par tous les moyens. Il a vu dans des écoles des pancartes montrant où conduit l'alcoolisme et il pense que l'on devrait mettre des pancartes identiques dans toutes les salles de la Bourse, avec des devises variées sur l'alcoolisme, puis il demande que l'on nomme une commission qui étudierait cette question. - Les camarades Sécher, Savariau, Bouyer et Daniel sont designés pour faire partie de cette commission.

Chesnet demande que lorsque l'on ~~nommera~~ nommera le Secrétaire de la Bourse, l'on nomme en même temps celui de l'Union Locale.

La séance est levée à 22 hres

Le Secrétaire de Séance
Sallé

Comité Général
du Mardi 12 Mars 1914

La séance est ouverte à 20 hres 45 sous la Présidence du cde Mariot; assesseurs, cdes Ménard et Legac.

Le camarade Savariau dit que ce soir, il est facile de compter les syndicats qui sont représentés. - Mariot demande que le secrétaire de l'Union signale cet état de choses aux syndicats. Adopté. - David dit qu'à maintes reprises il a fait la même demande, mais que le secrétaire devrait envoyer le vote des délégués à leurs syndicats respectifs, comme cela les délégués se dérangeraient peut-être pour venir aux réunions. - Savariau dit que l'Union locale ne peut pas avoir un gendarme pour les y conduire.

Le procès verbal de la séance de février est adopté, mais Chesnet trouve étrange que sa proposition ne soit pas à l'ordre du jour de la réunion de ce soir, et il demande qu'elle y soit portée le mois prochain.

Savariau donne lecture d'une lettre de Godron, secrétaire du Synd.t des Galochiers, et il signale les agissements de ce camarade contre son organisation.

Il est proposé d'envoyer 40 fr. aux Grévistes de Saint-Nazaire et 40 f. pour les lock-outés de Fougères.

Il est proposé de s'abonner à l'édition Bresse et Stock ouvrages syndicalistes. - Paon propose de nommer une commission pour organiser notre bibliothèque. Ménard dit que cela serait très ~~intéressant~~ utile pour instruire la classe ouvrière, qu'en ce moment à la Bourse, il n'y a aucun livre intéressant. - Frumet dit qu'il ne faudrait pas voir les livres traîner, comme en ce moment, dans le bureau de placement.

On passe ensuite à l'admission du Syndicat des Chemins de fer de Châteaubriant. - La section des sous-agents des P.-C.-C. est admise, David affirmant

que la section n'a pas eu le temps d'envoyer une demande, le secrétaire ayant toujours eu des occupations depuis la formation de la section. — Après la lecture de la circulaire de la C. G. T. invitant les organisations à porter ~~quatre~~ questions au Congrès de Grenoble, on nomme les camds Chierry, Bouyer, Ménard, Bétty et Savariau pour faire partie de la Commission qui trouvera les quatre questions. — Pour le 1er Mai, il est décidé de faire un meeting comme les années précédentes.

Le syndicat d'Indret demande que les syndicats versent une somme de 5 f. pour pouvoir envoyer les pupilles de la Montagne et de Nantes à une fête internationale qui doit avoir lieu à Paris. — Legac rappelle que dimanche il y une fête à la salle Colbert donnée par les pupilles de Nantes. Ménard dit qu'on ne peut qu'appuyer la demande du Syndicat d'Indret. — Savariau annonce que la Commission contre l'alcoolisme s'est réunie et a décidé d'attendre le camarade Guillent qui a dit que le Comité contre l'alcoolisme enverrait des pancartes gratuitement. — Le Comité de l'Union décide de prendre 1.000 brochures contre l'alcoolisme. — Savariau annonce que Chanson a vendu son établissement et que de ce fait l'index doit être levé, et que le successeur met sa salle gratuitement à la disposition des syndicats.

Ménard demande que l'on envoie une circulaire à tous les syndicats pour trancher la question des secrétaires au mois de Mai.

La séance est levée à 22 hres

Le Secrétaire de séance, Sallé.

Comité Général

Séance du Mardi 14 avril 1914

La séance est ouverte à 20 hres 30, sous la présidence du Cde Pellerin; Assesseurs, les camarades Bouyer et Bidault. Le procès-verbal du Comité général de Mars est adopté après lecture. — Le secrétaire donne lecture de la correspondance. La C. G. T. faisant paraître un no spécial de la "Voix du Peuple" à l'occasion du 1er Mai, l'Union locale décide d'en prendre 500 exemplaires. — Savariau demande s'il y a quelque chose de plus à faire pour le 1er mai, autre que circulaires et affiches annonçant le meeting.

Nicolas demande s'il serait possible que le délégué de la C. G. T. allât la veille du 1er mai, faire une conférence à Indret. — Savariau dit qu'il demandera à la C. G. T. que le camarade délégué soit à Nantes, le jeudi pour pouvoir faire une conférence à Indret le soir.

Cassin dit qu'il voudrait bien que les organisations nous informent que leurs adhérents chômeront le 1er Mai.

Boutin dit qu'il est regrettable de constater que ce sont toujours les mêmes qui chôment, et que certains camarades profitent de ce jour pour aller se promener au lieu d'assister au meeting. — Launay répond à Boutin que par des affiches et des tracts tous les camarades seront prévenus qu'il y a chômage ce jour-là et comme au 16 xbre des copains iront empêcher les ouvriers d'aller au travail, et qu'il vaut mieux en voir aller se promener que travailler. — Savariau dit que le Congrès de l'Union départementale devait avoir lieu cette année à Clisson, mais le syndicat métallurgique de Couëron ayant demandé qu'il se tienne dans sa ville, Savariau propose qu'il soit discuté, à ce congrès, la question du journal. Il faut savoir si le Journal doit être diffusé dans le département comme il en avait

été décidé au congrès de Châteaubriant, car en ce moment, les syndicats du département ne font rien et si cela continue l'Union locale sera grevée par la suite. – Fort dit qu'il n'y a pas beaucoup de syndicats à l'Union qui prennent des journaux. – Savariau dit qu'il y en a quatorze en ce moment. – Legac dit qu'il est plus facile de prendre des journaux que de les vendre, et qu'il y aurait une réforme à accomplir, car ils ne devraient pas rester sur les armoires. – Cassin ajoute qu'il est nécessaire que la question du journal soit à l'ordre du jour de l'U. D. et que tous les syndicats étudient bien cette question. – Durand demande que les syndicats envoient les journaux à domicile. – Nicolas demande que l'on envoie plus régulièrement les journaux à Indret, car à plusieurs reprises il a été obligé de les réclamer. – Savariau dit qu'à l'Union locale il serait possible d'envoyer les journaux à domicile, et que les syndicats n'ont qu'à donner l'adresse des camarades. – La proposition de mettre le journal à l'ordre du jour du congrès de l'U. D. est adoptée, ainsi que l'avis favorable pour que le Congrès se tienne à Couëron. – Savariau annonce que la Commission qui devait étudier les quatre questions à mettre à l'ordre du jour du Congrès de la C. G. T. n'a pu se réunir, étant donné le petit nombre de camarades présents, et que c'est à l'Union de chercher ces questions.

Cassin estime que l'on doit mettre à l'ordre du jour, la caisse de grève des fédérations, car lorsqu'il y a un mouvement, il faut que ce soit les autres organisations qui apportent leur solidarité. – Savariau dit qu'en effet il est regrettable que certaines fédérations n'ont pas de caisses de grève, et que ce sont celles-là qui sont le plus souvent en conflit. – Rochet dit qu'il ne sait pas si la question posée par Cassin sera bien à sa place au congrès de Grenoble, car par question l'on revient en arrière, vu qu'autrefois l'on disait qu'il ne fallait pas de fortes cotisations; mais que pour organiser des caisses de grève, il faut en venir aux fortes cotisations, alors les fédérations diront qu'il faut que nos syndiqués augmentent leur cotisation. – La question de la caisse de grève obligatoire aux fédérations est adoptée, ainsi que les questions sur la non-rééligibilité, l'antialcoolisme et la législation ouvrière. – Savariau dit que l'on sera forcé de s'occuper de la législation, car l'on a déjà envisagé cette question au congrès des cliniques ouvrières, puisqu'il a été décidé de créer un conseil judiciaire national pour s'occuper de certaines lois. – Legac dit que l'on aura seulement que ce que l'on prendra. – Sécher dit qu'il n'est pas de l'avis de Legac, et que lorsque l'on fait des meetings c'est pour montrer que nous voulons quelque chose. – Cassin dit que c'est un remaniement des statuts de la C. G. T., mais d'après lui, l'on n'est pas assez méthodique, il voudrait que l'on définisse bien une chose avant l'autre.

Savariau dit que la Commission a envisagé la création d'un poste de permanent à la clinique, car en ce moment, il ne peut s'occuper de l'Union locale, la clinique prenant tout son temps. – Rouxeau demande s'il y a des candidats et qu'il faudrait les connaître. – Savariau répond qu'il y en a pour le moment 3 officieusement qui sont Richaume des sculpteurs, Sallé des typos, et Savariau, de l'Imprimerie. Rouxeau demande à Savariau s'il restera à la Bourse. – Savariau répond que non, et que c'est pour cela qu'il a demandé à la Clinique de nommer un permanent puisqu'il ne pourrait tenir les deux postes. Chevrel demande que l'Union locale vote ce soir, au sujet de son candidat. – Savariau dit qu'il n'est pas possible de voter ce soir, car ce serait faire

pression sur un candidat. – Une discussion s'engage sur le mode de vote des syndicats ; plusieurs délégués disent qu'il n'y a que les syndicats actionnaires qui voteront ; quelques uns disent que tous les syndicats de l'Union doivent voter. Cette question n'est pas résolue.

Savariau demande que l'on nomme une commission pour s'occuper de la Bibliothèque, car en ce moment il y a des livres, mais on ne peut les donner à lire aux camarades sans être reliés. – Chevrel dit qu'il s'offre actuellement une belle occasion pour la bibliothèque. "Les hommes du jour" mettent en vente à l'abonnement pour 165 francs à raison de 5 fr. par mois des ouvrages des meilleurs auteurs, et qu'il serait utile que l'on nomme une commission. – Savariau dit qu'il n'est pas tranquille actuellement, parce qu'il y a eu à la Bourse, trois vols commis et trois commencements d'incendie. Il ajoute que le petit coffre est insuffisant pour contenir l'argent et les livres de la Clinique, les caisses de l'Union et des Cours Professionnels et qu'il faudrait un coffre-fort assez grand et incombustible. Rouxeau dit qu'il en faut un assez grand et que cela coûtera au moins 200 f. – Cassin dit que l'Union départementale participera dans l'achat.

Savariau pense que la commission des cours en fera autant. – Il est décidé d'acheter un coffre fort.

Legac annonce que le camarade Thomas est dans un état précaire, et demande si l'Union ne pourrait pas faire quelque chose en sa faveur.

50 francs sont votés pour ce camarade.

Un camarade des voyageurs de commerce demande si l'on pourrait lui donner des indications, dans le but de créer une section de voyageurs adhérente à la C. G. T. et si l'on connait des camarades qui voudraient s'en occuper.

Rouxeau dit que le syndicat des employés de commerce a mis cette question à son ordre du jour.

La séance est levée à 22 h. 45

Le Secrétaire de séance, Sallé.

Etaient présents : Thierry, des cordonniers ; Pellerin, Bidault, des ébénistes ; Bertheau des ouvriers d'usine ; Morin, des Terrassiers ; Binion, Denis, des sculpteurs ; Richeux, des dessinateurs ; Rouxeau, des employés des deux sexes ; Chevrel, Rochet, Deschamps, de l'Imprimerie ; Guilloux, des voiliers bûcheurs ; Séchet, des menuisiers ; Vincent, des Tabacs ; Nicolas, Launay, d'Indret ; Le Séchet, Fort, Lamotte, du bâtiment ; Durand, des maçons ; Porchet, Boutin, Legac, Cassin, de la Métallurgie ; Favreau, du Gaz ; Bouyer, Sallé, des Typographes.

Comité général
du 12 mai 1914.

Séance ouverte à 20 h. 20, sous la présidence du Cen Denis ; Assesseurs, Cens Binion et Guibo.

Le procès verbal de la séance d'avril est adopté après lecture. – Savariau dit qu'avant de passer à l'ordre du jour, il y a un fait grave qui se passe actuellement entre les camarades de la Chaussure militaire et de l'habillement militaire. Ces camarades travaillent ensemble et font partie de deux fédérations différentes, ce qui est une anomalie qui a produit dernièrement des incidents graves. Leur syndicat qui autrefois marchait bien, n'existait plus ; mais les camarades se sont ressaisis et redonnent de la vigueur à leur syndicat, mais comme ils sont obligés de donner deux sortes de timbres, alors ils veulent se séparer

pour former deux sections distinctes puisqu'ils appartiennent à deux fédérations. — Un camarade dit que les camarades de l'habillement militaire devraient rallier les camarades de l'habillement civil, puisque tous ces camarades cousent. Savariau dit qu'il y a une grande différence entre l'habillement civil qui ne comprend que des professionnels, et l'habillement militaire qui emploie des camarades qui ne peuvent faire que l'habillement militaire.

Launay est de l'avis de Savariau, que les revendications des camarades précités ne sont pas les mêmes, mais ils pourraient former deux sections. — Ménard trouve que cela ne fait rien, puisqu'à la Métallurgie il y a bien les manœuvres qui ne sont pas des métallurgistes.

Savariau dit qu'il y aurait conflit entre ces deux organisations. — Ménard dit que s'ils font du syndicalisme, cela importe peu qu'ils fassent partie de deux organisations. — Cassin dit qu'à son point de vue, il n'y a qu'à laisser ces camarades organiser deux syndicats. — Maillard demande s'il n'y a pas un camarade qui puisse nous renseigner sur ce qui concerne ces camarades. — Savariau lui répond qu'il n'a qu'à demander ce qu'il veut savoir, et il lui donnera les renseignements qu'il connaît. — Rochet est, lui aussi, de l'avis de Cassin. — Le Comité gén.al se range à cet avis. — L'ordre du jour amène la discussion sur la nomination des fonctionnaires. — Chesnet demande la parole et dit que s'il a posé cette question, c'est pour l'approfondir; on avait augmenté la cotisation de l'Union locale pour avoir un permanent, mais après avoir vu le rendement de cette augmentation Cassin a repris que cette augmentation devait être portée à la propagande. Il voudrait qu'à l'avenir ce soit l'Union locale qui présente son candidat à la Bourse, et non la Bourse qui nous propose un camarade, puisque nous ne pouvons pas nous dispenser de la subvention. — Bétry croit qu'on pourrait repousser cette question puisque le camarade Savariau se propose à la Clinique. — Launay dit que cela ne fait rien que ce soit le cn Savariau ou un autre camarade, c'est pour le principe que le cn Chesnet a posé cette question.

Chesnet répond que c'est cela, mais qu'il ne faut pas que ce soit la Bourse qui commande à l'Union des syndicats, et à son point de vue c'est ce qui arriverait si les syndicats s'abstenaient, comme l'a fait la Métallurgie lors de l'élection des fonctionnaires de la Bourse. — Rochet dit qu'il n'y a pas lieu de se désintéresser de la nomination des fonctionnaires de la Bourse sous le prétexte que l'on est anti-subventionniste, et que c'est l'Union locale qui doit proposer ses candidats comme cela se fait à Paris. — Cassin dit qu'il ne voudrait pas revenir sur ce qui a été dit ici, lors des élections, que la Métallurgie ne reviendra pas sur son vote, mais il laisse les organisations libres de voter le principe.

Chesnet dit que la Métallurgie n'est pas logique avec elle-même. — Le Gac répond que ce camarade est peut-être socialiste et est forcé de subir les principes des radicaux.

Launay dit qu'à la Métallurgie, on peut de nouveau discuter cette question, et qu'à la réunion de dimanche prochain il en parlera. — Savariau dit que c'est une question de principe pour tous les syndicats de nommer leurs fonctionnaires à la Bourse et à l'Union. — Cassin répond que pour des syndicats, c'est une question de principe, mais qu'à la Métallurgie jusqu'à ce jour on n'a pas voulu prendre part aux votes, parce que le secrétaire avait des accointances avec la municipalité, et qu'il soutiendra mordicus son organisation qui laisse le camarade Launay libre de parler de cette question à la réunion de la Métallurgie, dimanche prochain.

Savariau dit qu'il était secrétaire de la Bourse depuis un an et il croit que le reproche de Cassin ne peut lui être appliqué, car il n'a jamais eu d'accointances avec la Municipalité. - ~~Favreau demande que l'on mette~~ Bénard dit que lorsque nous avons fondé l'Union locale nous ne voulions pas avoir d'accointances avec la municipalité. Favreau demande que l'on mette la question aux voix. La question est adoptée à l'unanimité moins une voix contre, et une abstention. Savariau dit qu'il a oublié de donner lecture de la correspondance, mais il annonce qu'elle n'est pas importante, et il en donne connaissance. Ayant reçu un abonnement de la "Ruche" pour un journal, il pense que le Comité général peut le garder, ce qui est adopté. L'ordre du jour appelle le mandat à donner au délégué pour le permanent à la clinique.

Ces candidats sont Sécher, Richaume, Savariau et Sallé. Savariau donne lecture de la circulaire de la Clinique envoyée à tous les syndicats, puis il dit que les syndicats de l'Union locale prennent part au vote de ce soir, mais à la réunion de la Clinique, il n'y aura que les syndicats qui auront des actions.

On procède au vote. Savariau obtient 24 voix, Richaume 1, Sécher 1, Sallé 2 voix. - Maillard dit que si Savariau s'en va à la Clinique, il faudra un camarade pour le remplacer. - Plusieurs camarades disent que plus tard on en reparlera.

Cadeau dit que pour les journaux, le syndicat des graniticrs les prendra toujours et les paiera.

Vallée dit qu'à la suite de la décision de l'Union, son syndicat prendra l'engagement de prendre ~~l'engagement~~ tous les mois les journaux pour ses adhérents. - Legac dit que c'est dur pour les vendre, voilà plusieurs fois qu'il va pour les vendre à la sortie des chantiers, mais que le résultat est maigre.

Boucherie dit qu'aux chemins de fer, ils ont pris la décision de prendre à leur charge l'envoi et les frais du journal le mois prochain ; ils feront plusieurs articles intéressant les cheminots, et il dit que les autres organisations pourront en faire autant. - Palussière dit que le journal devait donner le compte rendu des réunions de l'Union locale.

Chevrel dit qu'aux typos, personne ne s'intéresse au journal puisque celui-ci reste toujours sur les armoires.

Palussière dit que les typos le lisaient lorsqu'il était distribué, mais que depuis un certain temps, ils ne le lisaient plus parce que le président du syndicat avait négligé cette distribution, mais à présent, il promet que les typos le liront comme auparavant. - Le Méchel dit que dans les syndicats, on devrait voter un sou par membre et par mois. - Legac répond à Le Méchel qu'il n'appartient pas au bâtiment de parler ainsi, car l'Union est obligée de payer certaines factures. - Bénard répond que cela est en dehors de la question. - Launay dit que la proposition du camarade est bonne, mais elle ne peut être mise en pratique à la Métallurgie, on ne peut pas faire un effort, et il est très difficile de vendre le journal.

Cassin dit qu'il est content que cette question soit posée ce soir, puisqu'elle sera portée à l'ordre du jour de l'Union départementale, et que les syndicats sauront ce qu'ils devront faire pour le journal.

L'ordre du jour étant épuisé le président demande si quelqu'un désire prendre la parole.

Chevrel demande la parole et dit que d'accord avec la ligue anti-alcoolique, il demande que les camarades lui donnent la main pour fonder une section, car à Nantes il y a utilité de créer cette section, parce que de plus en plus l'alcool fait des ravages.

Savariau dit que la cause devrait être prise en mains par les Unions locales, car l'alcoolisme est cause de

la non application de certaines revendications. - Ménard croyait que l'on devait placarder dans les salles de la Bourse des affiches contre l'alcoolisme. - Le Comité gén.al est d'accord avec le camarade Chevrel pour créer une section anti-alcoolique. - Boucherie demande ce que la municipalité a décidé pour la création des salles annexes de la Bourse, car il dit que ce serait intéressant pour le syndicat des Chemins de fer, d'avoir une salle de réunion près du dépôt. - Savariau dit que la commission de la Bourse avait rendu compte de sa mission auprès de la Municipalité, et qu'elle n'avait rien pu obtenir.

Boucherie demande l'autorisation au Comité gén.al de demander une salle annexe à la Mairie au nom du Synd.t des chemins de fer. - Le Comité gén.al n'y voit aucun inconvénient.

La séance est levée à 2h 4f

Le Secrétaire de Séance, Sallé

Etaient présents: les camarades Chevrel, Rochet, Deschamps, de l'Imprimerie; Porheil, des Voiliers-Bâcheurs; Vallée des Charpentiers; Favreau, du Gaz; Vincent, Rialland, des Tabacs; Guihot, de la voiture; Binion, Denis, des sculpteurs; Delaunay, Chencau, Delalande, des Sous-agents des P.L.C.; Ménard, Boutin, Legac, Porchet, Cassin, de la Métallurgie; Boucherie, des Chemins de fer; Bety, Blond, Baillard, des Camionneurs; Vitel, Bouillet des Menuisiers; Palussière, Bouyer, Sallé, des Typographes; Lamotte, Le Néchel, du Bâtiment; Chenet, des Tramways; Pellerin, Lemaitre, Bidault des Ebénistes; Le Gall, des dessinateurs; Rousseau, des employés des deux sexes; Launay, d'Indret; Borgest des Pâtissiers; Berteau, des Ouvriers d'Usine; Danet, des Pompes funèbres; Lejoncourt, des Dockers; Maillard, Cadeau, des graniticiers.

Comité général

Séance extraordinaire du 29 Mai 1914

La séance est ouverte à 20 h.s 40 sous la présidence du Camarade Nicolas; Assesseurs, Palussière et Launay.

Savariau déclare que s'il a convoqué le Comité général, c'est pour pourvoir à son remplacement comme secrétaire à l'Union locale, étant nommé permanent à la Clinique ouvrière et que d'après la dernière réunion du Comité général, il a été décidé que l'Union locale doit présenter son candidat à la B. du T. Il ajoute que, pour le bon fonctionnement de l'Union et de la Clinique, il faudrait agir au plus vite.

Ménard et Daniel disent que les syndicats n'ont pas été prévenus. - Savariau répond qu'il a envoyé une convocation à tous les secrétaires.

Nicolas explique que Savariau demande à être remplacé au plus vite et que les syndicats fassent diligence à présenter leur candidat.

Sécher demande s'il y aura lieu de faire deux réunions pour l'élection du secrétaire de l'Union et de la Bourse, car il pourrait se faire qu'une organisation non confédérée envoie un candidat à la Bourse, et il craindrait qu'il y ait des histoires avec la municipalité.

Savariau dit qu'on peut faire le vote par référendum. - Bety dit que l'on pourrait organiser une réunion du Comité de la Bourse, après la réunion du comité de l'Union dans la même soirée, puisque ce sont les mêmes délégués.

Savariau dit que l'on peut envoyer des circulaires aux organisations annonçant que la nomination du Secrétaire de l'Union se fera le deuxième mardi de Juillet, et qu'il

convoquera les syndicats non confédérés pour l'élection du secrétaire de la Bourse, cette réunion se tiendra le même soir environ une heure après celle de l'Union; il cite les syndicats non confédérés qui sont au nombre de 3. — Rochet dit que ces syndicats n'iront pas contre l'Union et qu'ils accepteront le candidat de l'Union locale.

La proposition du Camarade Béty est adoptée.

Nicolas demande s'il ne serait pas possible de faire la réunion le 2ème Vendredi de Juillet, car le mardi il y a toujours quelque chose à faire à Indret, et il voudrait pouvoir assister à cette réunion. — Ménard ajoute qu'il y a aussi à Nantes des réunions le vendredi, mais puisque cela arrangerait les camarades d'Indret, il n'y a qu'à annoncer la réunion pour le jour demandé par Nicolas.

Daniel est aussi de l'avis de Ménard.

Frumet croit que cela créera un précédent car un autre syndicat pourra faire la même demande et les comités généraux n'auront plus lieu à jour fixe. — Savariau dit que c'est là un cas exceptionnel, et pour un syndicat en dehors de Nantes.

La demande du Camarade Nicolas est adoptée.

Savariau donne lecture d'une lettre de la Jeunesse syndicaliste qui demande à l'Union locale de lui faire imprimer des tracts pour la propagande, puis il ajoute que cette demande doit être prise en considération par l'Union. — Une somme d'environ 20 f. est allouée à la Jeunesse.

Cassin entretient le Comité général de la grève des ouvriers en voiture. Il annonce que ces camarades luttent depuis deux semaines et qu'ils tiennent bon, mais les patrons vont sûrement les cuisiner pendant les deux foirs de fête; il fait un appel en leur faveur; il explique ce que ces camarades demandent à leurs patrons et ce que ces derniers veulent leur accorder. — Nicolas, pour faire suite à la demande de Cassin, questionne Savariau sur l'état de la caisse de l'Union.

Savariau dit qu'il y a 50 f. à verser, somme allouée à tous les syndicats en lutte.

Nicolas demande, si en donnant une plus forte somme, cela ferait augmenter cette organisation.

Cassin répond qu'il ne peut pas savoir ce qu'il en résultera après la grève, ni ce que feront les non-syndiqués, puisqu'il y a bien des syndiqués qui, après quelque temps de lutte, quittent leur organisation.

Un camarade demande si les menuisiers en voiture font partie du mouvement. — Cassin répond que Non. — Sécher dit qu'en mettant dans leur tarif le mot prix normal, ~~cela pourrait~~ au lieu de prix minimum, cela pourrait peut-être amener une entente entre ces camarades et leurs employeurs.

Rochet dit que ce mot normal ne peut créer que des ennuis pour les camarades en lutte.

Nicolas propose la somme de 100 f. pour les ouvriers en voiture. — Plusieurs camarades trouvent que c'est aller un peu fort, car ce syndicat n'a qu'un petit nombre de syndiqués. — Savariau propose que l'on vote 50 f. cette semaine, et 50 fr. pour la semaine prochaine, ce qui est adopté.

Plusieurs syndicats annoncent qu'ils ont voté des sommes pour ces camarades. — ~~F~~

Frumet demande que les camarades soutiennent les employés de commerce en s'abstenant d'aller acheter le dimanche. Il annonce que dimanche dernier le commissaire a verbalisé contre quatre magasins, et que dans ces magasins il y avait

des ouvriers en train d'acheter.

Daniel dit qu'il est d'accord avec le camarade Frumet, mais qu'il aurait fallu faire de la propagande pour empêcher les magasins d'ouvrir le dimanche, car il sera très difficile de faire comprendre aux ouvriers de ne pas acheter ce jour-là, car tous les ouvriers, malheureusement, ne sont pas syndiqués.

Nicolas demande que les syndicats organisent des manifestations pour obtenir la fermeture des magasins. — Daniel dit qu'à Paris, il fallait sortir les employés des magasins pour que ceux-ci ferment, mais les camarades employés ne bougeaient pas, au contraire, ils étaient prêts à dénoncer les camarades qui venaient les déloger. — Il est proposé de faire des affiches et des tracts pour prévenir les ouvriers qu'ils doivent s'abstenir d'acheter le dimanche, ce qui est adopté. — Un camarade maçon lit un appel en faveur des ouvriers-maçons de Lorient. Le comité est d'avis qu'il fasse une quête à la sortie.

La séance est levée à 21 hres 30.

Le secrétaire de séance.

Sallé